HENRI
DE VALOIS

ET

LA POLOGNE EN 1572

PAR

LE MARQUIS DE NOAILLES

TOME PREMIER

PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

—

1867

HENRI
DE VALOIS


IMPRIMERIE J. CLAYE
RUE SAINT BENOIT 7
LABOR
PARIS



SCEAU DE HENRI DE VALOIS

ROI ÉLU DE POLOGNE

HENRI
DE VALOIS

ET

LA POLOGNE EN 1572

PAR

LE MARQUIS DE NOAILLES

TOME PREMIER

PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS
RUE VIVIENNE, 2 BIS, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15
A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1867

HENRI DE VALOIS

CHAPITRE PREMIER.

Projets multipliés formés en faveur du duc d'Anjou. — Activité qu'en reçoit la diplomatie. — Mémoires et correspondances. — Jugements des ambassadeurs sur la politique de la cour. — Charles IX et Coligny. — A quel moment naquit le projet de Pologne.

Jamais prince n'eut, dans sa jeunesse, la perspective de tant et de si diverses fortunes que Henri de Valois, duc d'Anjou, fils de Catherine de Médicis et frère de Charles IX. Chef du parti catholique en France, on voulut alternativement le marier à Élisabeth et à Marie Stuart. Sa mère, convoitant pour lui le duché de Milan, imagina une coalition de Venise, de Florence et du pape contre l'Espagne[1]. Philippe II lui offrit de remplacer don Juan et de commander les flottes de la Sainte Ligue, qui mettaient à la voile pour

1. H. Martin, *Histoire de France,* t. IX, liv. LIII, p. 195. — *Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* t. IX, p. 160. (*Documents inédits de l'histoire de France.*)

Lépante[1]; deux ans plus tard, Catherine le proposa au prince d'Orange comme chef de la ligue des Pays-Bas[2]. On alla jusqu'à rêver pour le duc d'Anjou le titre de roi des Romains et la pourpre impériale[3], un royaume en pays musulman, à Alger, puis à Chypre ou en Transylvanie[4]. Il brigua la couronne des Jagellons, qu'il obtint ne la désirant plus, pour l'abandonner au bout de quelques jours, et finit, à vingt-trois ans, par succéder à sou frère sur le trône de France, qu'il souilla de ses vices. Lieutenant

1. Ce projet de donner au duc d'Anjou le commandement des flottes de la Ligue fut sérieusement mis en avant : « Je sçay de bonne part, écrivait M. de l'Isle, que tous les princes chrétiens unanimement ont élu Monseigneur pour chef et capitaine général des chrétiens contre le Turc, et que le pape en cette considération veut l'élire grand gonfalonier de l'Église. » (Extrait d'une lettre de l'abbé de l'Isle, ambassadeur en Angleterre et en Écosse, puis en Pologne et à Constantinople. Villers-Coterets, le 21 décembre 1570. Bibl. imp., fonds franç., 6914.) — « L'ambassadeur (Contarini, ambassadeur de Venise) m'a dit que si le roi (Charles IX) entrait dans la Ligue, toutes leurs affaires se porteraient bien, me mettant en avant monseigneur d'Anjou, pour être général de toute l'armée, s'assurant que le roi d'Espagne ferait que don Juan lui céderait volontiers. » (Extrait d'une lettre de l'évêque de Dax, nommé ambassadeur à Constantinople. Lyon, 8 août 1571.) — « Ils lui offrent d'être le chef et principal exécuteur de la ligue contre le Turc, chose à laquelle il y a longtemps qu'on a songé et qu'on reprend tout de nouveau. » (Extrait d'une lettre de Walsingham, ambassadeur d'Angleterre en France, 28 janvier 1571.) — Dans sa relation au sénat de Venise, Contarini dit, de son côté, que le duc d'Anjou ne cacha pas ses regrets à la nouvelle de Lépante : « Quando intese la nuova della vittoria, si dolse della gloria che gli era stata levata di mano. » (Alberi, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, t. IV, p. 257.)

2. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. III, p. 337. (*Documents inédits de l'histoire de France.*) — De Thou, *Histoire universelle*, édition de Londres, 1734, t. VII, p. 15. — Correspondance diplomatique de Schomberg, ambassadeur de France en Allemagne; voy. aux Documents et Pièces justificatives, t. III du présent ouvrage.

3. Correspondance de Schomberg, id.

4. Charrière, *Négociations*, etc., t. III, p. 169.

général du royaume, il fut un des principaux auteurs de la Saint-Barthélemy; roi de France, il fit assassiner le duc et le cardinal de Guise. Un moine le frappa à son tour. Rome et la Ligue exaltèrent son meurtrier[1].

Tous ces projets contradictoires, et pour la plupart chimériques, conçus dans la seule vue de faire jouer un grand rôle au duc d'Anjou, donnèrent cependant une vive impulsion à la politique extérieure de la France. Notre diplomatie, née avec le XVI[e] siècle, et si rapidement développée, en vit redoubler son activité. Les instructions transmises par la cour de France à ses nombreux ambassadeurs et les réponses qu'elle en recevait, de longs mémoires où sont discutés ces différents projets et consignés les jugements des cours étrangères sur les affaires intérieures de la France, remplissent les correspondances diplomatiques de ces quelques années, aident à comprendre l'histoire complexe de ces temps agités, souvent même la présentent sous un aspect nouveau.

La multiplicité de ces projets étonne : ils ont parfois une apparence de grandeur qui séduit; le plus souvent on ne sait comment en expliquer les contradictions. Les uns révèlent une politique conforme aux intérêts de la France et puisant ses inspirations dans le sentiment de la grandeur nationale. Les autres montrent les irrésolutions et la duplicité de Catherine de Médicis, son ambition et sa convoitise. Ils dévoilent une politique flottante et sans

1. Voy. *Harangue prononcée par N. S. Père en plein consistoire et assemblée des cardinaux, le* xj *de septembre 1589, contenant le jugement de Sa Sainctelé touchant la mort de feu Henry de Valois, et l'acte de Fr. Iaques Clement.* A Lyon, par Iehan Pillehotte, libraire de la Saincte Union. Voy. aussi l'*Histoire des ducs de Guise,* par M. de Bouillé, t. III, p. 398.

principes, qui briguait plusieurs trônes à la fois et soutenait les Turcs contre la Ligue, tout en préparant à Paris le massacre de la Saint-Barthélemy.

On voit aussi par les correspondances diplomatiques de ce temps que la France, au milieu des troubles et des séditions, et malgré dix années de guerres civiles qui l'avaient épuisée, eut, à plusieurs reprises, l'accès ouvert aux faveurs suprêmes de la fortune, et l'occasion de remplir le rôle le plus glorieux auquel elle soit jamais parvenue. A lirê l'histoire de ces quelques années dans les dépêches de nos ambassadeurs, on pourrait croire que notre pays touchait à l'apogée de sa prépondérance en Europe. Les passions des partis et la mobilité de la cour firent tout échouer.

La diplomatie française comptait alors dans ses rangs des hommes éminents. Loin de la cour, étrangers aux intrigues, échappant au trouble et à l'aveuglement dont en France les meilleurs esprits étaient frappés, nos diplomates émettent sur les événements de cette époque tragique des opinions devenues, trois siècles plus tard, celles des historiens qui, dans le calme de l'étude, ont cherché la vérité. L'éloignement des temps devait ainsi conduire aux mêmes conclusions que l'éloignement des lieux.

Il ne tint pas à nos ambassadeurs que la cour ne modifiât sa politique. Ils lui adressaient des rapports consciencieux, des avis multipliés, d'instantes prières, la conjuraient de renoncer aux violences et de consentir à un accord sincère avec les réformés. De tous côtés on prèchait à Charles IX la tolérance. L'empereur et les princes d'Allemagne, l'Angleterre, la Pologne, Venise, la Turquie

elle-même, toutes les puissances de l'Europe, Rome et l'Espagne exceptées, recommandaient la tolérance comme l'unique moyen de salut. Pour lutter contre l'ascendant de la maison d'Autriche, il fallait à l'Europe l'appui de la France; pour soutenir la lutte, il fallait que la France fût en possession d'elle-même et que, guérie de la guerre civile, elle eût la libre disposition de ses forces.

Parmi les dépêches dont nous venons de parler il s'en trouve plusieurs de Charles IX. Elles révèlent en lui une certaine élévation d'esprit et montrent qu'il n'était pas insensible à de sages conseils. On sait qu'il fut sur le point de céder à l'influence de Coligny. « Cette jeune âme, dévoyée, pervertie, mais non pas vulgaire, dit en parlant de lui M. Henri Martin, se réchauffa un moment aux rayons de la vraie gloire. » Le tableau d'une politique ferme et loyale, la perspective du succès certain de nos armes, de l'abaissement de nos ennemis, du triomphe éclatant et prochain de la France, que l'amiral déroula aux yeux de Charles IX, faillirent, en l'arrachant à l'influence de sa mère, sauver le jeune roi de la malédiction de l'histoire.

Coligny avait un projet auquel il s'était attaché de toutes les forces de son âme. Il en espérait sa véritable gloire dans l'avenir, et l'oubli des guerres civiles qu'il n'avait faites qu'à regret. Il s'agissait de se jeter dans les Flandres avec une armée de catholiques et de huguenots unis sous l'autorité royale ; les révoltés des Pays-Bas nous tendaient les mains : c'eût été pour l'Espagne un coup mortel et pour le trône de France un moyen de se relever, en dominant les partis entraînés à la guerre.

Afin d'obtenir que son projet fût mis à exécution, l'amiral

s'était rendu à Paris; il y jouait sa vie, et le savait. Le parti des modérés, celui des Montmorency, de Cossé, de l'Hôpital, de tous les hommes de bien, allait revenir au pouvoir: les Châtillon étaient de ce parti depuis la paix de Saint-Germain. Les « catholiques extraordinairement catholiques »; les Italiens, Birague, les Gondi, Nevers; les hommes violents, comme Tavannes et Montluc; Catherine, l'âme de l'ancienne politique, et son fils préféré, le duc d'Anjou, lieutenant général du royaume, allaient perdre tout leur crédit. Cette influence de Coligny, qui ne dura qu'un instant, pouvait changer le cours de l'histoire : elle décida ses ennemis à la Saint-Barthélemy. Ce fut pendant la courte période de calme qui précéda ce lugubre événement que naquit, se développa et commença à s'effectuer le projet d'aller en Pologne briguer pour le duc d'Anjou l'héritage des Jagellons.

Cet épisode diplomatique est l'objet du présent ouvrage. Peu connu, il mérite de l'être. Il marque une des époques les plus importantes de l'histoire de Pologne, pour laquelle il ouvrit une ère nouvelle, et se lie intimement à l'histoire de France, dans un de ses moments les plus critiques. Encouragé sinon conçu par Coligny, le projet de Pologne était le complément de la politique que voulait inaugurer l'amiral. Un examen sommaire de la situation intérieure et extérieure de la France, au commencement de l'été de 1572, s'impose donc naturellement à notre sujet.

CHAPITRE II.

Moment de calme avant la Saint-Barthélemy. — Situation extérieure. — La couronne des Jagellons. — Alliance turque. — Traité avec l'Angleterre. — Schomberg en Allemagne. — Situation intérieure. — Traité de Saint-Germain. — Désarmement général. — Apaisement des esprits. — Force nationale résultant de la réconciliation des partis. — Sincérité de Charles IX et de Coligny. — Dépêche du jeune roi à M. du Ferrier. — Nécessité d'une guerre à l'étranger. — Puissance de l'Espagne. — Projet de Flandre. — Entrevues secrètes de Charles IX et du comte de Nassau. — Situation des Pays-Bas. — Convention faite avec le prince d'Orange ; extension de nos frontières. — Mémoire présenté au roi par Coligny. — Analyse de ce mémoire. — Justesse des prévisions de Coligny. — Charles IX enclin à la guerre. — On cherche à l'en détourner. — Réfutation du mémoire de Coligny. — Discussion dans le conseil. — Le maréchal de Tavannes. — Catherine de Médicis et le duc d'Anjou ; leur intérêt à faire échouer les plans de Coligny. — Fluctuations de la reine mère. — Elle s'effraye de l'empire de Coligny sur Charles IX. — La mort de l'amiral est décidée. — Catastrophe du 24 août. — Lettre de l'évêque de Dax sur la Saint-Barthélemy. — Considérations sur cet événement.

Il y eut, avant la Saint-Barthélemy, un moment solennel, une de ces heures providentielles qui portent en soi le germe de l'avenir. La guerre civile était suspendue, une trêve accordée à nos malheurs. Pendant la courte apparition de Coligny à la cour, il semble que la balance ait oscillé incertaine entre le génie du bien et celui du mal, qui se disputaient notre patrie. Les honnêtes gens espéraient. Leurs

illusions devaient s'évanouir au glas funèbre de Saint-Germain-l'Auxerrois.

L'histoire s'arrête peu sur cette période, car elle fut stérile. La suspension d'armes ne dura pas, et ce faible rayon d'une lueur de paix se perd dans les reflets sinistres de l'immense incendie qui, durant quarante années, courut sur toute la France.

Ce fut à ce moment plein de trompeuses promesses, et quelques jours seulement avant la Saint-Barthélemy, que l'ambassadeur chargé des négociations de Pologne quitta Paris. Il devait bientôt y rapporter la couronne des Jagellons : roi de Pologne, le frère de Charles IX pourrait faire de son nouveau royaume une seconde France, et établir la suprématie de la maison de Valois sur tout l'est de l'Europe. On visait même, nous l'avons dit, à la couronne impériale. Un autre ambassadeur, l'évêque de Dax, était à Constantinople. Il avait pour mission de rompre la Ligue, en amenant un rapprochement entre Venise et la Porte, et de conclure avec le Grand Seigneur, au nom du roi de France, un traité d'alliance offensive contre l'Espagne : « Toutes mes fantaisies sont bandées pour m'opposer à la grandeur des Espagnols, écrivait Charles IX à cet ambassadeur le 11 mai 1572, et délibère m'y conduire le plus dextrement qu'il me sera possible. Regardez aussi de votre côté de bien jouer votre personnage, étant chose certaine que des résolutions que vous prendrez par delà dépend le bien ou le mal des affaires des dits Espagnols[1]. »

1. Registre des depesches reçeues et enuoyées au Voiage et Légation de Monseigneur Messire François de Noailles, Euesque d'Acqs, conseiller au Conseil priué du Roy, enuoyé par Sa Magesté résider son ambassadeur à la

Débarrassée de la Ligue et n'ayant plus affaire qu'à l'Espagne, la Turquie se fût trouvée en mesure de nous prêter un concours actif dans la Méditerranée. Elle s'obligea par traité à mettre, l'année suivante, une partie de sa flotte à la disposition du roi de France. En même temps on armait des vaisseaux dans les ports de Provence, sous le prétexte d'une expédition aux grandes Indes, mais en réalité pour tenir en échec les galères espagnoles. Nous avions aussi une flotte dans l'Océan, prête à faire une descente en Flandre ou à se jeter sur les vaisseaux qui amèneraient des secours au duc d'Albe[1]. Une diversion en Amérique était préparée par les soins de Coligny: les corsaires de la Rochelle y devaient aller attaquer les possessions espagnoles[2].

L'Angleterre venait également de s'unir à la France dans une ligue défensive contre l'Espagne (traité de Blois, avril 1572[3]). Philippe II était détesté des Anglais; il avait valu

porte du Grand Seigneur au païs de Leuant, lequel fut dépesché à Gaillon le jour de l'Ascention xxiiiie de May et print congé de sa d. Magesté à Trie, le Lundy ensuiuant xxviiie du dict mois mil cinq cens soixante onze. — Archives du château de Maintenon.

1. Lettre du roi à l'évêque de Dax: « Vous sçaurez aussi, pour le dire au dict Grand Seigneur et vous en servir par dela en toutes occasions, que j'ay faict equipper es portz et havres de mon Royaulme ung bon nombre de vaisseaulx de façon que j'ay dressé une armee de mer de douze ou quinze mil hommes qui sera preste à faire voile ou on voudra dedans la fin de ce mois soulz pretexte de garder mes havres et costes des depredations, mais en effect en intention de tenir le Roy Catholique en cervelle et donner hardiesse à ces gueulx des Païs-Bas de se remuer et entreprendre ainsi qu'ils ont faict, aiant ja prins toute la Zelande et bien esbranlee la Holande de maniere que les affaires qu'auront par dela les Espagnolz seront telles que je croys que cela les divertira d'autres entreprinses. » Du unzieme de May 1572. *Ibid.*

2. De Thou, t. VI, p. 278.

3. Voy. *Mémoires et Instructions pour les ambassadeurs*, ou *Lettres et Négociations de Walsingham*, ministre et secrétaire d'État sous Élisabeth,

à Marie Tudor le surnom de Marie la Sanglante. Sous le règne de François II, on l'avait vu soutenir presque ouvertement Élisabeth contre Marie Stuart : il craignait alors l'ascendant des Guise et s'effrayait de voir la France se fortifier en Écosse. Mais depuis la chute de Marie Stuart, depuis la défaite du parti français, il s'était déclaré le défenseur de la foi en Angleterre comme ailleurs, et l'ennemi d'Élisabeth, qui n'avait pas voulu l'épouser.

D'un autre côté, les princes d'Allemagne ayant envoyé des ambassadeurs féliciter Charles IX à l'occasion de son mariage, on en profita pour diriger aussitôt sur les bords du Rhin un diplomate habile, Gaspard de Schomberg[1], qui fut chargé de conclure avec les Électeurs et autres princes de l'Empire une alliance défensive et offensive contre l'Espagne. « J'ay conclu la ligue avec la reyne d'Angleterre, écrivait Charles IX à l'évêque de Dax, et envoie mon cousin le duc de Montmorency au dict païs pour cet effet, ce qui met les Espagnols en une merveilleuse jalousie et pareillement l'intelligence que j'ay avec les Princes de la Germanie. » (11 mai 1572.)

C'était surtout par rapport aux affaires intérieures que tout avait pris en France une face nouvelle. Le traité de Saint-Germain (8 août 1570), signé en dépit de l'ambassadeur d'Espagne, avait mis fin à la guerre civile et assuré

reine d'Angleterre; traduit de l'ouvrage anglais : *The Compleat Ambassador*, etc. Amsterdam, 1700, p. 207. — De Thou, t. VI, p. 334.

1. Homme d'esprit et de cœur, bon capitaine et diplomate très-habile, il fut chargé par la cour de France de nombreuses négociations avec l'Allemagne. Nous aurons l'occasion de citer à plusieurs reprises sa correspondance, que nous donnons, pour tout ce qui concerne l'élection de Pologne, aux Documents et Pièces justificatives, t. III du présent ouvrage.

aux protestants d'importantes libertés pour l'exercice de leur religion. Ce traité avait bientôt deux années d'existence. On commençait à y croire. Les reîtres avaient quitté la France, les partis avaient déposé les armes, le royaume était pacifié, les Guise et les Châtillon avaient promis de se réconcilier. « Comme on voit quelquefois sur mer, dit de Thou dans son *Histoire universelle,* une tempête affreuse suivie tout à coup d'un très-grand calme, il arriva en France quelque chose de semblable. Après une des plus sanglantes guerres qui ait jamais été, on vit régner incontinent dans tous les esprits une sérénité inespérée et une union admirable[1]. » Les mariages se multiplièrent : le roi avait épousé Élisabeth, fille de l'empereur Maximilien[2]; le duc de Guise, Catherine de Clèves; Louis de Bourbon, duc de Montpensier, Catherine, la sœur du duc de Guise; le prince de Condé, Marie de Clèves. Coligny, veuf de Charlotte de Laval, se remariait avec Jacqueline d'Entremont, et le même jour il donnait sa fille, Louise de Châtillon, à Téligny. A la cour on préparait les noces du prince de Navarre avec Marguerite, sœur de Charles IX.

Jamais la France n'avait été si forte. Les protestants ayant pris confiance étaient sortis de leurs places d'armes et se mêlaient aux catholiques. Oubliant le passé, les rudes soldats de nos guerres civiles entouraient le trône d'un faisceau nouvellement formé. Malgré dix années d'une lutte acharnée, ils n'avaient pu se détruire et leurs bataillons étaient restés debout : réunis, qui pourrait leur

1. De Thou, liv. XLVII.
2. 26 novembre 1570.

résister[1]? Ils avaient à leur tête des capitaines habiles et éprouvés. On eût dit que la nation entière s'était retrempée dans les épreuves pour en sortir plus aguerrie que jamais.

Tout faisait croire à une sincère réconciliation des partis, à la bonne foi mutuelle de Charles IX et de Coligny. Pour l'amiral, il en donnait assez la preuve par sa présence à la cour. Souvent il répétait « qu'il aimerait mieux mourir et être traîné par les rues de Paris, que de recommencer la guerre civile. » Il avait fait rendre les places de sûreté, la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité : son ascendant sur ceux de son parti répondait d'eux.

Rien n'autorise non plus à suspecter la loyauté du roi. Elle se manifeste dans les dépêches qu'il écrivit alors[2], et dans l'ensemble de la politique extérieure de la cour de France. Voici, entre autres, une curieuse lettre du jeune roi à M. du Ferrier, son ambassadeur à Venise, dans laquelle il lui expose en style pittoresque les raisons qui l'avaient décidé à traiter avec les huguenots et à signer la paix de Saint-Germain.

« Je n'ai oublié, disait Charles IX, aucune des recettes que j'ai pensé servir pour guérir le royaume de cette playe et ulcère (la guerre civile), tantôt y employant les doux remèdes, tantôt la cauterre. Mais enfin ayant connu que le temps et non autre en serait le modérateur, et que ceux qui étaient à la fenêtre (c'est-à-dire les Espagnols) y

1. A la prise du Havre, qui suivit la paix d'Amboise (1563), les huguenots avaient rivalisé d'ardeur avec les catholiques.

2. « Le duc d'Albe avait saisi une lettre qui prouvait sans réplique la participation de Charles IX; il avait promis au comte de Nassau d'employer toutes les forces que Dieu lui avait données pour délivrer les Néerlandais de l'oppression. » Albe à Zayas : « J'ai en mon pouvoir une lettre du roi de France, qui vous frapperait de stupeur si vous la voyiez. » Ranke, *Hist. de France*, t. I, p. 292.

étaient bien aise de voir jouer le jeu à mes dépens, j'ai eu recours à la première manière, qui est de douceur, ayant par bon advis fait et arrêté mon édit de pacification, qui est le sceau de la foi publique, que j'ai baillé à tous mes sujets, sur le bénéfice duquel la paix et le repos sont rétablis parmi eux. »

Puis, se félicitant de la présence de Coligny à la cour, Charles IX ajoutait :

« Il faut aussi que je vous dye que le principal fait que j'espérais de sa venue commence déjà à bourgeonner, d'autant que la plupart de mes sujets qui vivaient pour les choses passées en quelque défiance se sont par cette démonstration tellement assurés sur ma bonté et humanité, que l'on juge à l'œil que toute partialité et faction commence à se faner [1]. »

Mais la paix était-elle un remède suffisant? Pouvait-on espérer de voir les passions s'apaiser d'elles-mêmes et le royaume passer brusquement des fiévreuses agitations de la guerre civile au repos et à la tranquillité? Ne fallait-il pas au pays quelque distraction héroïque? Pendant ces longues années de troubles, une partie de la nation s'était habituée à méconnaître l'autorité du roi : une entreprise d'éclat pouvait seule relever le trône et ramener à Charles IX le cœur aliéné de ses sujets. En déployant le drapeau d'une guerre nationale, en appelant les soldats à la frontière, on pouvait compter que ces mêmes hommes, acharnés naguère à se poursuivre sur tous les points de la France, viendraient fraterniser en face d'un ennemi commun, l'étranger, et laver les armes de la guerre civile dans le sang de l'Espagnol. Leur réconciliation récente en eût

1. Lettre de Charles IX au président du Ferrier, 24 septembre 1571; Charrière, *Négociations*, etc., t. III, p. 195.

été peut-être cimentée pour toujours. C'était une joie générale à l'idée d'avoir affaire aux soldats de Philippe II : « *Non vidi mai maggiore allegrezza e contento in tutta la nazione,* » dit un témoin oculaire : jamais le pays n'avait montré tant d'allégresse[1].

Aussi bien, depuis soixante ans, l'ennemi que la France trouvait partout devant elle, n'était-ce pas l'Espagne? François I[er] et Henri II avaient épuisé leurs forces à la combattre. Cette lutte, nos discordes intestines l'avaient interrompue, mais pouvait-on laisser impunément se constituer la puissance excessive des Espagnols? Écoutons à ce sujet le jugement d'un Vénitien :

« Le roi d'Espagne, écrivait Suriano, ambassadeur de la sérénissime république, est le prince le plus puissant et l'arbitre du monde. Il touche à la France par tant de points qu'il l'entoure presque; en sorte que, si Philippe II avait l'esprit de son père, ou bien si Charles-Quint avait eu la fortune actuelle de son fils, certes la France ne serait plus la France; car le Roi Catholique n'est pas seulement à craindre pour sa grande puissance, mais parce qu'il a dans le pays un parti tout fait[2]. »

1. « Occorse que la regina andò ad incontrar la duchessa di Lorena che veniva per le nozze, onde con detta occasione quella di Navarra, l'ammiraglio et Momoransì strinsero la cosa tanto col Re dipingendogli la facilità che da tale impresa gli doveva risultare, che fecero risolvere S. M. ad abbraciar la guerra; onde immediate si fece nuova espedizione di fanteria e' di cavalleria, con tant' allegrezza d'ognuno, si cattolico come ugonotto, ch'io non vidi mai maggiore allegrezza e contento in tutta la nazione. Questa improvvisa risoluzione diede gran dolore alla madre... » *Relazione di Sigismondo Cavalli,* Collection Alberi, t. IV, p. 326.

2. *Commentaires sur l'Histoire de France,* par Michel Suriano, t. II, p. 560 des *Relations des ambassadeurs vénitiens*, publiées par M. Tommaseo. (*Documents inédits de l'histoire de France.*)

Ainsi, la situation intérieure en France, la trop grande puissance de Philippe II, ses intrigues même, tout commandait en 1572 une guerre contre l'Espagne. Le moment était propice : où porter l'attaque?

« En Flandre, disait Coligny, et marcher droit au cœur du pays. La Flandre est sous nos yeux; elle s'offre à nos coups, ou plutôt elle est dans nos mains; éloignée de l'Espagne, éloignée de l'Italie, si proche de nous qu'elle semble nous inviter. Les peuples nous tendent les bras et font, pour ainsi dire, la moitié du chemin. La division qui y règne nous ouvre les portes des villes et renverse toutes les murailles qui défendent ces provinces. » Et s'adressant directement au roi, Coligny ajoutait: « Vous y avez même, Sire, un droit certain. C'est un pays que la violence et les malheurs des temps ont arraché à vos ancêtres; l'occasion se présente d'y rentrer, vous pouvez faire valoir votre droit[1]. »

Dans la pensée de cette guerre, Charles IX avait eu des entrevues secrètes avec le frère du prince d'Orange, Louis de Nassau [2], venu à la cour sous un déguisement : tout récemment il avait même permis qu'un petit corps de troupes passât la frontière.

La situation des Espagnols aux Pays-Bas était critique : la plupart des villes de la Hollande se prononçaient contre eux; les water-gueux donnaient la chasse à leurs vaisseaux; le comte de la Marck venait de prendre Brielle, berceau de la future république; Flessingue s'était révolté; Marnix de Sainte-Aldegonde parcourait le pays, à la tête de bandes insaisissables; Mons enfin était aux mains des

1. Extrait d'un mémoire présenté au roi par Coligny.
2. Voy. *Lettres de Walsingham*, août 1571.

rebelles et le fils du duc d'Albe, Frédéric de Tolède, campait sous ses murs sans pouvoir y rentrer. Il est vrai que Genlis, avec un petit corps de protestants français, se laissait surprendre et battre à Gleisslouis (19 juillet), le duc d'Albe ayant été prévenu à temps par ses amis du Louvre[1]; mais le prince d'Orange était prêt à passer le Rhin avec une armée de 18,000 hommes.

D'après les conventions faites avec les Nassau, nous devions avoir la Meuse pour frontière; par là, l'embouchure de l'Escaut était peut-être à jamais acquise[2]. Quant aux autres provinces enlevées à l'Espagne, elles devaient rester indépendantes sous le patronage de la couronne de France[3]. « Il est impossible, humainement parlant, que les Français ne réussissent pas, » écrivait Walsingham, ambassadeur d'Élisabeth à Paris[4].

1. *Mémoires de Tavannes*, p. 383. (Collection Michaud et Poujoulat.)

2. « Les guerres de religion suspendirent le travail de reconstruction de nos frontières.... Les Pays-Bas, tant de fois convoités, si malheureusement perdus sous Louis XI, étaient devenus une possession de la branche espagnole de la maison d'Autriche; ils s'insurgèrent contre la tyrannie de Philippe II et demandèrent des secours à la France. C'était une occasion unique de réunir à la couronne sinon toutes les dix-sept provinces, au moins celles qui avoisinaient notre frontière. Mais à cette époque les passions religieuses faisaient oublier les intérêts politiques, et la majorité de la nation regardait une guerre contre Philippe II, le champion de la foi catholique, comme une trahison. Cependant Charles IX, sollicité par les protestants français de suivre la politique de ses pères, voulut porter assistance aux insurgés; mais dès qu'il eut laissé partir un corps de sept à huit mille hommes qui devaient délivrer Mons, assiégé par les Espagnols, les catholiques se soulevèrent, la Saint-Barthélemy éclata; alors la royauté se hâta de se mêler au massacre, de se jeter à corps perdu dans la politique catholique, et les Pays-Bas furent abandonnés. » *Les Frontières de la France*, par Th. Lavallée, p. 30.

3. *Walsingham*, p. 143.

4. Walsingham, très-chaud partisan de la guerre de Flandre et qui fit

Aussitôt on vit l'Angleterre rabattre de son zèle pour la liberté des Pays-Bas. La Turquie, au contraire, armait ses galères et pressait le roi d'entrer en campagne. « Sire, écrivait l'évêque de Dax, le Bassa revient toujours à ses moutons et ne me chante jamais que cette chanson de faire la guerre à l'Espagne [1]. »

Coligny, sur la demande du roi, lui remit un mémoire à l'appui de son projet. Il en avait confié la rédaction au jeune Duplessis-Mornay, qui revenait d'un voyage aux Pays-Bas [2]. Dans ce mémoire apparaît tout entière la

tout ce qu'il put pour décider sa cour à y donner les mains, ajoutait : « The « proud Spaniard (whom God hath long used for the rod of his wrath) I see « great hope that he will now cast him into the fire, that he may know what « it is to serve against God. » Le fier Espagnol, dont Dieu s'est longtemps servi comme de verge pour sa colère, j'espère grandement aujourd'hui qu'il va être jeté au feu et connoîtra ce que c'est que de s'en prendre à Dieu. (Walsingham au lord de Leicester, Paris, 12 août 1571.) Toute la correspondance de Walsingham au sujet de la guerre de Flandre est extrêmement intéressante.

1. « Cete-cy ne sera que pour donner advis à Vostre Magesté de l'importune solicitation que le Bassa m'a faicte par plusieurs fois de vous escrire et persuader de comancer la guerre contre vostre voisin tant du cousté de Flandres que devers l'Espagne laquelle il me prommetoit de vous faire conquérir, m'offrant pour cet effect vous faire assister l'année prochaine de l'armée de mer de son maistre jusques à deux cens, voire trois cens galleres. » (Lettre de l'évêque d'Acqs au roi. Écrite des vignes de Péra, le huictiesme juillet 1572.)

2. « L'an 1572, sur le primtemps, M. Duplessis passa en Flandres, pour recongnoistre la situation, la force, les munitions et les garnisons du païs. Et ce avec d'autant plus de soin, qu'il sembloit que Charles IX, Roy de France, deust déclarer la guerre à Philippe, Roy d'Espagne. De là passa en Angleterre, non sans danger, par ce que c'estoit au temps que le comte Louis de Nassau surprit Mons en Hainaut, dont tout le païs estoit en alarme.... Il retourna donc en France sur la fin de juillet 1572, et ayant demeuré quelques jours aupres de sa mère, alla trouver M. l'Admiral, qui estoit à Paris. Ce fut lors qu'il luy bailla par escrit des amples mémoires de tout ce qu'il avoit remarqué en Flandres, avec une Remonstrance qui portoit

pensée politique de Coligny. De la situation générale de l'Europe, des traditions de la politique de François Ier et de Henri II, de la prépondérance toujours croissante de l'Espagne et de l'état intérieur de la France, il déduit la nécessité de la guerre.

« Sire, disait-il, encore que la contrariété des humeurs françoises, et les longues recheutes de ceste vieille maladie causée par le différend de la relligion, ne pouvoient faire juger de vostre Estat que la ruine d'icelui, ou que du moins il y deust laisser partie de ses membres et de sa force, Dieu néantmoins, comme le seul médecin qui en ceste maladie désespérée lui pouvoit donner remède, fait tant de grace à Vostre Majesté que de l'avoir guéri, refait et remis sur pied. Reste de le préserver d'une recheute, et le maintenir en santé par tous moyens loisibles et possibles. A ceci il n'y a rien plus propre qu'un exercice pris à temps qui consume les mauvaises humeurs qui la pourroient causer, et confirme ce qui entretient la santé : c'est d'entreprendre une guerre dehors, pour conserver la paix dedans et, comme tous bons politiques ont de tout temps fait, mettre un ennemi en teste à un peuple aguerri, de peur qu'il ne le devienne à soi-mesme. Chacun sçait comme le François qui a gousté les armes malaisément les peut laisser, et comme souvent de gaité de cœur, par faulte d'ennemi, il querelle son compagnon et ami mesme. »

Et plus loin Coligny ajoutait : « Dedans les pays de Vostre Majesté, au lieu que jadis le peuple fuyoit les armes,

pour tiltre : Qu'il estoit juste et utile de faire la guerre à l'Espagnol. M. l'Admiral presenta l'un et l'autre au Roy...» *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, t. I, p. 36, éd. de Paris 1824.

il les suit; qu'il frémissoit, il saute au son du tambour. L'épée des gentilshommes est aiguisée, du bourgeois dérouillée, le soc du laboureur forgé en cousteau. Les factions amorties disparoîtront à votre parole, voire même à l'endroit de l'ennemi : où l'un mettra le bout du pied, l'autre taschera de mettre le talon, comme on l'a veu au siége du Havre. »

Pour l'amiral, le succès de la guerre n'était pas douteux. Il l'établit dans son mémoire. Il montre l'Angleterre liée à la France par un traité; les princes allemands prêts à fournir des secours; les populations des Pays-Bas réduites au désespoir par les tyrannies du duc d'Albe et décidées à tout braver plutôt que de subir plus longtemps le joug de l'Espagne. Si les révoltés livrés à eux-mêmes avaient su résister à toutes les forces de Philippe II, que ne feraient-ils pas aidés d'une armée française? Guillaume le Taciturne était un auxiliaire à qui l'on pouvait se fier. Il s'était déjà montré grand capitaine et d'une constance invincible. Quant à l'Espagne, elle manquait de soldats et d'argent. Ses armées étaient disséminées sur tous les points du monde, à Milan, à Naples, en Sicile, en Navarre, aux Pays-Bas, sur les côtes de la Barbarie, aux Grandes-Indes et dans toutes les colonies espagnoles. Une partie de ses vaisseaux étaient immobilisés dans la Méditerranée. La victoire de Lépante n'avait rien résolu[1] : « En battant notre flotte, disait le grand vizir, vous n'avez fait que nous raser la barbe, et barbe rasée repousse plus forte qu'auparavant. »

1. « C'est la plus grande victoire qu'on ait remportée sur les Turcs, a écrit de Thou en parlant de Lépante, et celle dont on a le moins profité. »

En tête de son mémoire, Coligny avait inscrit ces belles paroles : « Sire, il faut que la guerre soit non-seulement utile, mais qu'elle soit juste, et que le profit n'y soit moins honorable que l'honneur profitable. » Répondant d'avance à ceux qui prétendaient qu'on était lié par la reconnaissance envers l'Espagne pour les secours qu'elle nous avait fournis pendant les troubles, « ce sont vieilles finesses, disait l'amiral, que de nourrir la guerre dans un État voisin, et les Espagnols, Sire, n'attendent que de voir votre sceptre brisé et votre couronne en pièces, pour en ramasser les éclats et en recueillir les fleurons. »

Coligny, en dévoilant les visées de l'Espagne, savait aussi se méfier des Anglais, « ces insulaires, nos ennemis de tout temps, disait-il lui-même, et toujours prêts à se joindre à ceux qui nous font la guerre[1]. » Il avertissait le roi qu'en refusant de prendre les Pays-Bas sous sa protection, il les jetterait dans les bras de l'Angleterre. Persuadé qu'il faudrait un jour ou l'autre en venir à la guerre avec l'Espagne, l'amiral conjurait Charles IX de la déclarer dans les circonstances favorables où elle se présentait, « afin, disait-il, d'en éviter dans l'avenir une plus périlleuse encore. »

Il est remarquable à quel point les prévisions de Co-

1. Quelques jours après la Saint-Barthélemy, Catherine de Médicis, montrant à Walsingham les papiers de Coligny : « Voyez, lui dit-elle, le discours dans lequel, entre autres avis qu'il donnait au roi mon fils, il lui recommandait surtout d'abaisser autant qu'il le pourrait la reine votre maîtresse et le roi d'Espagne, comme étant un moyen qui pouvait beaucoup contribuer à la sûreté et au maintien de sa couronne. — C'est là, Madame, répondit Walsingham, le conseil d'un sujet très-fidèle à la couronne de France, et sa mort est une grande perte pour le roi et le royaume. » Voy. de Thou, liv. LII, et *Walsingham*, dépêche du 14 septembre 1572, p. 285.

ligny se sont réalisées. Trois années après sa mort, les États de Hollande firent offrir à Élisabeth la souveraineté des Pays-Bas. L'amiral n'avait exagéré ni les forces de l'insurrection dans les Flandres, ni l'influence du prince d'Orange : quelques semaines après la Saint-Barthélemy, les États mettaient Guillaume à la tête de leur confédération (octobre 1572). Quant au duc d'Albe, convaincu de son impuissance, il demanda bientôt son rappel et retourna en Espagne l'année suivante (1573). La terreur dont il avait fait le programme de sa politique, son tribunal de sang, dix-huit mille têtes abattues, toutes ses tyrannies, toutes ses violences, n'avaient servi de rien!

Le grand projet de Coligny périt avec lui : il conseillait une guerre politique et nationale, la guerre contre l'Espagne; on crut plus habile d'inonder la France de sang français.

Mais à tel prix parvint-on à détruire le ferment des discordes civiles [1]? L'autorité du roi, qu'on prétendait sauver, fut-elle rétablie? Au contraire, Charles IX ne se vit-il pas, l'année suivante, obligé de capituler avec la Rochelle, Montauban, Nîmes et Sancerre? Plus tard, Henri III n'en fut-il pas réduit à signer la paix de Monsieur, à reconnaître l'existence légale du protestantisme, à désavouer la Saint-Barthélemy, déclarant : « qu'il n'y avait eu aucune part et qu'il était mortifié au dernier point de ce malheu-

1. « Par la Saint-Barthélemy, infructueuse cruauté, rien comme de raison ne se trouvait résolu. On avait arrosé de sang les germes aigris de nouvelles haines publiques et particulières. » De Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. II, p. 527.

reux accident[1]. » On avait espéré, en abattant les chefs, avoir raison du parti réformé tout entier, et l'on ne fit que rendre la résistance plus populaire et plus tenace, en la laissant tomber aux mains de la petite noblesse et de la bourgeoisie huguenote. Si une guerre contre l'Espagne, en 1572, exigeait des sacrifices et offrait des dangers, sont-ils comparables aux malheurs des guerres civiles qui suivirent la Saint-Barthélemy, épuisèrent la France d'hommes et d'argent, la mirent à deux doigts de sa perte et la bouleversèrent à tel point, qu'un voyageur s'écriait, à la vue des campagnes dévastées et des villes en ruine : « C'est chose de grande compassion et de vive épouvante ! on dirait que la guerre se fût faite entre Dieu et les démons[2]. »

Il ne tint pas d'abord à Charles IX qu'on n'entrât en campagne. Il avait pris le projet de Flandre très à cœur. Il ne manquait pas d'ambition et rêvait déjà des lauriers qu'il allait cueillir. « Si l'on s'imagine que nous appréhendons la guerre, avait-il dit, on se trompe[3]. » Les choses furent poussées si loin, que l'ambassadeur de Philippe II demanda son congé[4]. Mais au dernier moment Charles IX hésita. Pour l'effrayer, on se servit de la défaite de Genlis, échec fatal aux réformés et habilement exploité par leurs ennemis[5].

Le mémoire de Coligny ne resta pas sans réplique.

1. Edit de Beaulieu, 1576. De Thou, liv. LXII.
2. *La Diplomatie vénitienne*, Armand Baschet, p. 547.
3. *Walsingham*, lettre du 12 août 1571.
4. *Tavannes*, p. 375.
5. « Cette défaite vole en cour, change cœur et conseils ; la peur saisit la reine des armes espagnoles ; l'audace augmente aux pacifiques. » *Ibid.*, p. 383.

On le fit réfuter par Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans. Élevé dans la maison des Guise, d'un esprit fin mais sans élévation, Morvilliers avait été préféré, pour la souplesse de son caractère, à l'Hôpital, auquel il succéda dans la charge de chancelier [1]. Naturellement honnête, il le fût resté, si l'honnêteté n'eût demandé dans ces temps difficiles une force d'âme peu commune [2]. Mais derrière lui agissaient de hautes influences qu'il subissait volontiers. Le mémoire qu'il rédigea pour combattre celui de Coligny révèle la faiblesse de la main qui l'écrivit[3]. Aux arguments de l'amiral, Morvilliers ne répond que par des généralités : il développe des lieux communs sur les maux de la guerre et les bienfaits de la paix ; rappelle que l'on a vu souvent échouer les entreprises les mieux conçues ; qu'il est plus sage d'attendre que d'attaquer ; met le roi en garde contre l'inconstance des peuples, et traite le prince d'Orange et son frère « d'hommes passionnés, réduits à l'extrémité, dont il est toujours dangereux de suivre les conseils. »

Morvilliers avait à faire valoir un assez bon argument, qu'il n'eut garde de négliger : c'était l'épuisement du

1. Morvilliers fut ensuite remplacé par Birague, en 1573.

2. De Thou fait en ces termes le portrait de Morvilliers : « C'était, dit-il, un homme doux, qui avait de la probité, que son caractère souple et pliant fit mettre au-dessus du chancelier de l'Hôpital quoiqu'il lui fût fort inférieur en tout le reste. Son parti fut toujours le plus puissant à la cour, ce qui fortifia beaucoup la faction de ceux qui ne cherchaient que le trouble. De là tant d'arrêts donnés les uns sur les autres et si souvent violés, la guerre tant de fois renouvelée et toujours terminée avec aussi peu de raison qu'on en avait eu pour l'entreprendre. » De Thou, t. VII, p. 138.

3. *Remontrances faictes au roi par M. de Morvilliers sur le faict de Flandres du temps du duc d'Alve.* Bibl. imp., Coll. Dupuy, vol. 753. — De Thou, liv. LI, donne le résumé de cette pièce.

royaume. La France, disait-il, était hors d'état d'entreprendre aucune guerre : il n'y avait plus d'argent. Quelques mois après, on sut en trouver cependant pour le siége de la Rochelle, qui coûta plus d'hommes et d'argent qu'il n'en eût fallu pour l'expédition de Flandre. La raison véritable, mais on ne voulait pas la donner, c'était la crainte où l'on était de voir la guerre réussir et le parti de l'amiral et des Montmorency obtenir un crédit trop grand.

« On pourroit à l'adventure douter, disait ailleurs Morvilliers dans son mémoire, s'il est honnête et utile à un roy de favoriser les entreprises des sujets contre leur prince, encore qu'elles fussent fondées de causes apparentes. » La suite montra aussi ce que valaient ces scrupules : l'année suivante, Catherine négociait avec le prince d'Orange et le pressait de céder le commandement des rebelles de la Hollande au duc d'Anjou lui-même, alors élu roi de Pologne, et qui ne cherchait qu'un prétexte pour fuir son nouveau royaume[1]. Plus tard,

1. « Ce n'est pas un des spectacles les moins singuliers de cette époque que de voir le rôle que la politique de Catherine de Médicis ménageait dans les événements à son fils préféré, Henri de Valois, en se proposant de faire du prince qui avait inspiré la Saint-Barthélemy le chef de la ligue protestante contre l'Espagne. Pendant que sa nouvelle grandeur (son élection au trône de Pologne) l'éloignait de la France, la reine mère cherchait à l'y rappeler indirectement, sans faire ombrage à Charles IX, et c'est pour y réussir qu'une négociation était suivie en secret avec le prince d'Orange. Ce dernier, qui venait d'éprouver de nouveaux désastres, consentit à céder le commandement de son parti dans les Pays-Bas et à y faire proclamer le roi de Pologne comme chef de la nouvelle confédération des États protestants. Cette ligue, dans laquelle entrait également le roi de Danemark, devait agir au printemps de 1574, et Henri de Valois s'engageait à revenir avec une flotte rassemblée à Dantzick, pour conduire au secours des réformés de la Hollande ceux de ses sujets qui partageaient la même doctrine religieuse. » Charrière, t. III, p. 337.

Henri III, devenu roi de France, devait aussi encourager son frère, le duc d'Alençon, à se faire nommer comte de Flandre.

Le projet de Coligny fut longuement discuté dans le conseil privé. L'amiral s'y trouva en présence d'adversaires plus redoutables que Morvilliers, un surtout, le vieux Tavannes. Dans les Mémoires[1] de ce dernier, où la discussion du projet de Flandre est minutieusement rapportée, on voit clairement l'obstacle contre lequel vinrent se briser les plans de Coligny : « L'amiral remontrait au roi qu'il ne ferait rien qui vaille s'il ne limitait le pouvoir de sa mère, et s'il ne chassait son frère hors du royaume; proposait de l'envoyer en Pologne[2]. »

Vouloir arracher le roi à la tutelle de Catherine, vouloir éloigner le duc d'Anjou en l'envoyant régner en Pologne, ce fut là le grand crime de l'amiral ; on le fit assassiner de peur qu'il n'y réussît[3].

1. Les Mémoires du maréchal de Tavannes ont été écrits par son fils, le vicomte Jean de Saulx Tavannes.

2. *Tavannes*, p. 385.

3. « Dalla risoluzione che il re fece d'entrar nella guerra, la regina comminciò a pensar alla morte dell'ammiraglio ; perchè comminciò ad aver sospetto e tema dell'autorità che per giornata si andava acquistando, e vedeva che il re suo figliuolo molto volentieri udiva i discorsi di detto ammiraglio, perchè lui gli prometteva sempre grandissime cose. » *Relazione di Sigismondo Cavalli* (1574), Collection Alberi, t. IV, p. 326.

On a sur la Saint-Barthélemy les relations de deux ambassadeurs vénitiens, Sigismondo Cavalli, que nous venons de citer, et Giovanni Michiel. Ils se trouvaient tous deux à Paris au moment de l'événement. Cavalli était ambassadeur ordinaire, Michel remplissait une mission extraordinaire. On comprend quelle est l'importance de ces deux relations. Inconnues à M. Tommaseo, chargé de publier les Relations des ambassadeurs vénitiens dans la collection des *Documents inédits de l'histoire de France*, elles se trouvent dans la collection Alberi, publiée à Florence, Ire série, IVe volume. Les frag-

Les Guise ayant quitté la cour, le maréchal de Tavannes, à qui était due la précoce renommée du duc d'Anjou, avait pris sur lui de soutenir la lutte, « ne voulant, comme il le disait dans le conseil et en face de Coligny, que les prisonniers et vaincus de Jarnac et de Moncontour pussent conduire des victorieux selon leurs desseins [1]. » Lui aussi traitait le prince d'Orange et son frère Nassau de « gens désespérés et chassés hors de leurs biens, qui n'avaient rien, ou bien peu d'assuré de ce qu'ils promettaient, que paroles [2]. » Il soutenait que la guerre de Flandre n'était qu'une « occasion proposée à Charles IX, à dessein d'obscurcir les combats de son frère par nouvelles victoires [3]. »

L'autorité royale avait, en 1572, à se maintenir entre deux partis, celui des Guise et celui des réformés. Ni l'un ni l'autre, à vrai dire, n'était alors très-redoutable. Le chef de la maison de Lorraine était encore trop jeune pour se faire craindre, et les réformés n'avaient obtenu la paix de Saint-Germain et la tolérance de leur culte, que par leur persévérance à se laisser vaincre sans jamais se décourager. Mais il y avait une troisième faction, la plus dangereuse de toutes, car elle se tenait sur les marches mêmes du trône : c'était celle de Catherine et du duc d'Anjou, « mignon de sa mère, qui le préparait, dit Tavannes, pour s'en servir contre le roi son frère s'il lui voulait ôter le gouvernement des affaires. » Ayant en

ments les plus importants sur la Saint-Barthélemy ont été donnés par M. Ranke, dans le Ve volume de son *Histoire de France*, consacré aux documents et aux dissertations critiques.

1. *Tavannes*, p. 356.
2. *Ibid.*, p. 376.
3. *Ibid.*, p. 374.

main le pouvoir, Catherine et Henri voulaient que Charles IX, tenu en tutelle malgré ses vingt-deux ans, n'eut de roi que le nom. Il était au moment de leur échapper : ce fut au profit de la reine mère et de son fils préféré, d'Anjou, pour eux et par eux, que se fit la Saint-Barthélemy [1].

C'est donc sur Catherine de Médicis que doit se concentrer toute l'attention. Quel fut son rôle au milieu des discussions soulevées par le projet de la guerre de Flandre? Tavannes nous l'apprend : « La reine, dit-il, fluctue entre paix et guerre. La crainte de civile la penche à l'étrangère ; comme femme, elle veut et ne veut pas, change et rechange en un instant [2]. » Ces quelques mots expliquent toute la politique de Catherine de Médicis. Hésitante, irrésolue, ne pensant qu'à elle-même et à garder le pouvoir, ne procédant que par expédients, elle se jetait soudainement dans les violences et les partis extrêmes [3].

1. « Tutta quest'azione, dal principio al fine, è stata opera della regina, pensata, tramata e condotta a fine da lei, con partecipazione solamente di Mons d'Angiò, suo figliuolo. » *Relazione di Giovanni Michiel* (1572). Collection Alberi, t. IV, p. 294.

« Essendo già occorsa la morte della regina di Navarra, la regina madre risolse di levar ancor di vita l'ammiraglio, e gli fece tirar l'archibugiata (da uno al quale poi diede un'abbazia per ricompensa) certo senza partecipazione del re cristianissimo. » *Relazione di Sigismondo Cavalli*, ib., p. 327.

2. *Tavannes*, p. 374.

3. « Pour ce qui est de la grandeur de la France, écrit Wa'singham, je ne vois point d'ambition qui puisse nous donner sujet de crainte. Le plaisir et la jeunesse nous empêcheront de profiter de nos avantages et ceux qui gouvernent sous nous sont craintifs et irrésolus. » Lettre de Walsingham, Paris, 10 août 1572. — L'ambassadeur de Venise Suriano dit, en parlant de Catherine : « qu'elle était femme sage, mais timide, irrésolue et toujours femme. » — Un autre ambassadeur vénitien, Barbaro, parle de la reine dans les mêmes termes : « La vérité est, écrit-il, que ses irrésolutions

Il est certain que, dans les premiers temps, elle ne fut pas opposée à la guerre de Flandre[1]. Beaucoup de ses amis, même ceux qui furent ensuite les plus acharnés au massacre des protestants, souhaitaient cette guerre. « Les vieux Italiens, ses parents, dit encore Tavannes, espérant grandeurs en cette guerre, la suadent d'y consentir[2]. » Strozzi, qui avait le commandement de la flotte de l'Océan, écrivait à la reine mère lettres sur lettres pour obtenir l'ordre de mettre à la voile.

La perspective d'ébranler la puissance de Philippe II ne déplaisait pas à Catherine; si elle avait peur des huguenots, elle avait peur aussi de l'Espagne, et l'on n'était pas, à la cour, sans s'inquiéter des forces réunies par le duc d'Albe sur nos frontières. On craignait que, s'accommodant avec les révoltés des Pays-Bas, il ne se jetât inopinément sur le nord de la France[3]; on se demandait s'il ne serait pas, en effet, plus sage de le prévenir. Mais, au moment de prendre une résolution, Catherine s'effraya de la grandeur même de l'entreprise. Elle ne voulait pas, disait-elle, commencer les hostilités sans être assurée du

sont extrêmes et que d'une heure à l'autre on l'entend concevoir des choses nouvelles; du soir au matin, elle change de dessein trois fois par jour. » Extraits traduits et cités par M. A. Baschet, *Diplomatie vénitienne*, p. 511 et 512.

1. « Le comte Ludovic a tous les jours de grandes conférences avec la reine mère et Monsieur, et cela donne matière à différentes conjectures. On attend sous peu l'Amiral ici, et on a de grandes espérances qu'on accommodera les différends qui sont entre lui et la maison de Guise. » (Blois, 29 mars 1572.) *Walsingham*, p. 212.

2. *Tavannes*, p. 374.

3. Charrière, t. III, p. 330; extrait d'une lettre de M. de Saint-Goard, ambassadeur de France à Madrid.

concours actif de l'Angleterre. Walsingham faisait tout ce qu'il pouvait pour y décider Élisabeth, qui restait sourde à ses instances[1]. D'un autre côté, les témoignages de confiance que Charles IX prodiguait à Coligny jetaient l'alarme dans l'esprit de Catherine. Elle hésitait donc, elle attendait, ne voulant pas se compromettre[2]. Mais bientôt il n'y eut plus à douter de l'empire que prenait l'amiral sur Charles IX. Des amis intéressés avertirent Catherine « que, si elle n'y entendait, les huguenots posséderaient le roi; qu'au moins, avant de penser à autre chose, ils lui conseillaient de regagner la puissance de mère, que l'amiral lui avait fait perdre[3]. » Aussitôt son parti est pris et la mort de Coligny résolue. Elle court trouver le roi, se jette à ses pieds, fond en larmes, se plaint de son ingratitude, s'écrie qu'il ne lui reste plus qu'à retourner à Florence, et le quitte[4]. « Cette

1. « Pour ce qui est des affaires de Flandres, le Roi se serait hautement déclaré, s'il n'avait pas reçu avis d'Angleterre que Sa Majesté a dessein de rappeler ceux de ses sujets qui sont à présent dans les Pays-Bas. Sur cela, ceux du conseil qui sont dans le parti d'Espagne ont fait si grand peur à la reine mère, en lui disant que l'entreprise des Pays-Bas ne pouvait que misérablement échouer sans le secours de Sa Majesté, que ses larmes ont fait changer le Roi, qui était autrement fort résolu. Le courage de l'Amiral est invincible; bien loin de se déconcerter dans ce revers, il représente au Roi ce qu'il a à craindre si le Prince d'Orange succombe. » (10 août 1572.) *Walsingham*, p. 275.

2. « La reine dissimule, feint de ne savoir les conseils secrets de son fils, tant qu'elle fut résolue. » *Tavannes*, p. 382.

3. *Tavannes*, p. 385.

4. « Le Roy chasseur va à Montpipeau; la Royne y court; enfermée en un cabinet avec luy, elle fond en larmes, dit : « Je n'eusse pensé que, pour avoir pris tant de peine à vous eslever, vous avoir conservé la coronne que les Huguenots et Catholiques vous vouloient oster, apres m'estre sacrifiée pour vous et encouru tant d'hazard, que m'eussiez voulu donner récompense si misérable. Vous vous cachez de moy, qui suis votre mère, pour prendre

harangue artificielle, dit Tavannes, esmeut, estonne, espouvante le roy, non tant des Huguenots que de sa mère et de son frère, dont il sait la finesse, ambition et puissance en son Estat. » Il va rejoindre sa mère à Monceaux, où elle s'était retirée ; là, il trouve réunis le duc d'Anjou, Tavannes, de Retz et de Sauve[1]. « L'infidélité, braverie, audaces, menaces et entreprises huguenotes, dit Tavannes en racontant cette entrevue, sont magnifiées avec tant de vérité et d'artifices, que d'amis les voilà ennemis du roi, lequel, fluctuant, ne pouvait perdre le désir conçu d'obtenir gloire et réputation par la guerre espagnole[2]. » Voyant le roi ébranlé, Coligny pourtant ne se découragea pas. « Le courage de l'amiral est invincible, écrivait Walsingham ; il prévoit les malheurs qui arriveront, à moins qu'il ne vienne un secours du ciel. Mais dans cette tempête il n'abandonne pas le gouvernail. Il n'a jamais fait paraître plus de grandeur d'âme[3]. » Charles IX passa quelque temps dans le doute et l'irrésolution; aux dernières instances de Coligny

conseil de vos ennemis ; vous vous ostez de mes bras qui vous ont conservé, pour vous appuyer des leurs qui vous ont voulu assassiner. Je sçay que vous tenez des conseils secrets avec l'Admiral ; vous désirez vous plonger en la guerre d'Espagne inconsidérément, pour mettre votre royaume, vous et nos personnes, en proye de ceux de la religion. Si je suis si malheureuse, avant que voir cela donnez-moi congé de me retirer au lieu de ma naissance, et esloignez de vous vostre frère, qui se peut nommer infortuné d'avoir employé sa vie pour conserver la vostre ; donnez-lui au moins temps de se retirer hors du danger et présence de ses ennemis, acquis en vous faisant service, Huguenots qui ne veulent la guerre d'Espagne, mais celle de France, et la subversion de tous Estats, pour s'establir. » *Tavannes*, p. 386.

1. Secrétaire d'Etat. Sa femme a joué un rôle actif à la cour de Catherine, par ses intrigues et ses attraits.

2. *Tavannes*, p. 386.

3. Lettre du 10 août 1572.

il répondit en demandant encore quelques jours de fêtes et de plaisirs ; la cour se préparait alors à célébrer les noces de Marguerite de Valois. On sait quelle fut la catastrophe.

Nous avons parlé du remarquable esprit de modération, de la hauteur de vues, qui distinguaient notre diplomatie. Il importe de connaître son jugement sur la Saint-Barthélemy et l'impression qu'elle en reçut.

« L'exécution du 24 août, écrivait un de nos ambassadeurs au secrétaire d'État, M. de Sauve, est advenue justement en un temps que les affaires de Flandres nous promettaient non-seulement une apparante déclination de leur accoustumée prospérité, mais aussi faisaient voir et toucher au doigt la plus lourde chute et la plus pressante révolution que reçut jamais monarchie, les éclats de laquelle ne pouvaient tomber qu'à nos pieds. Je ne vous veux rien ratiociner là-dessus, car vous l'avez pu voir et juger de plus près que moi. Mais je vous dirai bien que vous ne m'eussiez su sitôt représenter les Pays-Bas abattus que je ne vous eusse fait voir l'Espagne et l'Italie bien malades; et outre cela je m'attendais bien de vous faire avec l'aide de Dieu contempler notre roi sur le théâtre du monde, cotoyé de Monseigneur son frère, pour les constituer les plus formidables arbitres des principautés de l'Europe qui furent il y a mille ans. Mais Dieu, qui tient le cœur du roi en sa main, en a voulu autrement, dont il se faut esmerveiller, quant ores ce ne serait que pour y remarquer l'infélicité des affaires du roi d'Espagne, inopinément et quasi en un clin-d'œil, relevées en une incredible prosperité[1]. »

Cette belle lettre fut écrite par l'évêque de Dax, alors ambassadeur à Constantinople, dont le nom, que nous avons déjà cité, se trouvera souvent mêlé aux négociations de Pologne.

1. Du Ferrier à Venise, Schomberg en Allemagne, et Montluc lui-même portent sur la Saint-Barthélemy un jugement analogue.

Quand, en étudiant le passé, on se trouve amené en présence d'un de ces événements néfastes qui interrompent violemment le cours de l'histoire et bouleversent toutes les données d'une époque, on résiste difficilement à la tentation de renouer le fil rompu et de le suivre, par la pensée, dans sa direction première. Il est sans doute téméraire de vouloir ainsi reconstruire une histoire idéale en opposition avec la réalité. Bien des causes échappent, dont les conséquences fussent venues modifier nos conjectures. Et pourtant ce n'est pas là un effort inutile ; car, de l'étude de l'histoire, il importe de dégager cette grande vérité que, dans le maniement des choses humaines, l'équité contient en soi sa récompense et l'iniquité son châtiment ; que ni les gouvernements ni les nations n'échappent à cette loi ; que la raison d'État n'excuse rien ; qu'il est certaines grandes questions que Dieu se réserve et trop au-dessus de l'humanité pour qu'on ose les trancher par la violence ; que la politique enfin, si habile qu'elle soit, hors de la justice, mène à l'abîme.

Le devoir de l'homme est simple et précis ; il peut arriver que le sacrifice de soi-même lui soit imposé : sa récompense l'attend ailleurs qu'ici-bas. Mais quel est le devoir des nations et des gouvernements ? Les nations doivent-elles sacrifier leurs intérêts positifs à l'idée abstraite du bien, et le chef de l'État, s'il se croit en mesure de sauver par un crime le pays qu'il gouverne, doit-il sacrifier son peuple à sa conscience, ou sa conscience à son peuple, ou bien l'iniquité changerait-elle de nom lorsqu'elle s'étend sur un pays tout entier ? Poser ce dilemme, c'est le résoudre ; c'est dire qu'il y a impossibilité morale à ce que

les nations trouvent leur salut ou leur grandeur dans les crimes politiques ; car Dieu n'a pu faire de l'injustice un élément de la prospérité des peuples, et il ne peut vouloir que le prince sacrifie sa conscience à son peuple, ou que le salut du peuple soit compromis parce que le prince a reculé devant l'iniquité. Le grand crime de la Saint-Barthélemy devait, disait-on, sauver l'autorité royale et relever la couronne : l'autorité est-elle jamais tombée aussi bas que sous le dernier Valois, et le marché qui vendait la couronne de France à l'Espagne ne fut-il pas au moment de s'exécuter?

Il n'y a qu'une voix pour condamner les massacres du 24 août ; mais, ce devoir accompli, plusieurs historiens essayent une argumentation par laquelle ils voudraient prouver que la Saint-Barthélemy a eu pour effet de raffermir le pouvoir en France et d'arrêter la nation sur une pente dangereuse. Soutenir une pareille thèse, c'est justifier les violences, les coups d'État et toutes les iniquités politiques ; c'est encourager les princes et les peuples à y recourir. Sans la Saint-Barthélemy, au contraire, sans la mort violente de Coligny, qui brisa tous ses plans, les années qui ont suivi ce crime, au lieu d'être livrées aux guerres de religion et aux désordres de la Ligue, n'eussent-elles pas vu nos armes victorieuses, la Flandre conquise, l'Espagne humiliée, nos frontières fixées dans le nord, notre prépondérance établie en Europe, et le grand débat religieux et politique du XVIe siècle résolu par la France, et à son éternel honneur, dans le sens de la tolérance et de la liberté ?

Quant à la politique intérieure, les conséquences n'au-

3

raient-elles pas été encore plus importantes? La Saint-Barthélemy, nous dira-t-on, a sauvegardé la France contre le protestantisme. Dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, un dixième seulement de la France avait embrassé la Réforme[1], et l'on peut croire le protestantisme assez antipathique au génie français pour qu'aucun événement de ce monde eût pu l'enraciner dans notre sol. Ce furent les persécutions qui alimentèrent en grande partie les passions religieuses. Rome comprenait enfin le péril où elle se trouvait; une grande réforme catholique allait être tentée; un mouvement général de réaction se préparait; il eût agi en France comme ailleurs : la Pologne, nous le verrons bientôt, était ainsi que la France déchirée par les factions religieuses, compliquées d'ambitions personnelles et d'intérêts politiques; et cependant la Pologne fit, sans violence aucune, un retour complet au catholicisme. Le ferment le plus actif de nos guerres de religion était dans les passions politiques. Le triomphe de Coligny, des Montmorency, des Bourbons, aurait donc eu surtout pour résultat d'amener un changement dans le gouvernement, et la transaction personnifiée plus tard dans Henri IV, et qui fit de lui le grand roi dont on admire la politique, eût été inaugurée quelques années plus tôt.

Un parti aussi puissant que celui des Montmorency et des huguenots réunis n'eût-il pas mis en danger l'autorité royale? ne l'eût-il pas absorbée ou détruite? Charles IX, pendant les quelques mois qu'il échappa à la mauvaise in-

1. Michel Suriano dit en parlant de la Réforme en France : « Per quello che si vede nelle descrizioni fatte, non e corrotta la decima parte del regno. » 1561.) — *Relat. des amb. vén.*, t. I, p. 541.

fluence de sa mère, semble avoir si franchement adopté la pensée d'une transaction et la politique prêchée par Coligny, que le parti dont la bienveillance royale devait assurer l'existence n'eût eu garde d'attenter à la couronne. Il existe, à un certain moment, une frappante analogie entre le règne de Charles IX et celui de Henri III. Charles IX, après la paix de Saint-Germain, couvrait de l'autorité du trône le parti des huguenots; Henri III se proclama le chef de la Ligue. Mais sur un point la différence est essentielle. La Ligue, assez forte par elle-même, subit de mauvaise grâce l'intervention du souverain; en réalité ses coups visaient à la couronne. La Réforme, au contraire, impuissante à s'imposer, se donnait volontiers à l'autorité royale et se plaçait sous sa sauvegarde. S'il y eut antagonisme entre le duc de Guise et Henri III, il n'y en avait point entre Coligny et Charles IX; car il n'en était pas du parti de l'amiral comme de celui des princes de Lorraine : personne n'y prétendait au trône. Si Coligny eût réussi, c'était Catherine de Médicis qui y perdait le plus; le gouvernement de la France ne restait pas livré à ses intrigues. Quant au duc d'Anjou, on lui réservait une consolation glorieuse : la couronne des Jagellons.

Une fois lancé sur la voie des conjectures, s'arrêter est difficile. Le triomphe des idées politiques représentées par Coligny et son parti, surtout depuis 1570, n'eût-il pas eu dans le développement ultérieur de nos institutions une conséquence de beaucoup de poids? le mouvement réformiste au XVI[e] siècle[1] ne tendait-il pas à créer en France une

1. Un ambassadeur vénitien, Alvise Contarini, expose avec une grande justesse de vues l'esprit et les tendances de nos guerres civiles au XVI[e] siècle.

aristocratie qui, par son origine, eût été forcément libérale? Nous avons eu une féodalité qui a pleinement accompli sa mission, constitué la France, enraciné la nation au sol ; une noblesse dotée de priviléges moins utiles qu'irritants, mais qui a fourni ces gentilshommes, types de l'esprit français dans les salons et de la bravoure gauloise devant l'ennemi. Avons-nous eu ce qu'on peut appeler une aristocratie politique, et son absence n'est-elle pas une lacune regrettable dans notre histoire? Aux barons féodaux qui défendaient contre la couronne l'indépendance des donjons,

Nous reproduisons en l'abrégeant ce remarquable passage de sa relation : « Si può dire che le vere cause di questa sollevazione sono due : una, l'odio fra le due case di Guisa et di Momorancì, alla quale per stretto parentato è congiunta quella di Chatillon, della quale è l'ammiraglio.... L'altra causa, che ha indotto questi alla sollevazione è rispetto importantissimo di stato ; perchè siccome occorse anco già cento anni, che la nobiltà, la quale in Francia conserva inviolabilmente i suoi privilegi, si sollevò contro il re sotto nome del ben pubblico, così a questi tempi pareva a questi, che son di case nobilissime, e seguitati dalla principal nobiltà del regno, che i re si assumessero troppo autorità, per molti capi di querele che mettevan innanzi ; volendo quella nobiltà che il regno di Francia sia una bene ordinata repubblica, della qual sia capo il re, ma l'autorità del quale sia regolata, temperata e moderata dalle leggi del regno e dai parlamenti ; non potendo esser alcuna cosa rata e ferma se non passa prima per essi. Le quali costituzioni si dolevano questi esser alterate, massime dal re Francesco I e dal re Enrico... E queste son le vere e reali cause della sollevazione. Le quali per ridursi a fine furono aiutate da due occasioni, molto opportune e a proposito. Una, quella della religione, la quale aveva cominciato a far alterazione molti anni innanzi.... L'altra fu il ritrovarsi due re uno dopo l'altro putti, e una regina forestiera e senza appoggi d'importanza. »

La relation de Contarini fut lue au sénat vénitien en février 1572. L'ambassadeur donne sur la situation générale de la France, à cette époque, les appréciations les plus intéressantes et les plus judicieuses. A ce titre, sa relation mérite d'attirer toute l'attention des historiens. Elle se trouve dans le IV[e] volume de la collection Alberi, publiée à Florence. Contarini quitta la France à la fin de l'année 1571, et fut remplacé par Sigismondo Cavalli.

il eût été naturel de voir succéder de grands seigneurs venant, dans les parlements, maintenir contre l'autorité royale les principes de la liberté et le droit de la nation à participer aux affaires de l'État. C'eût été un acheminement paisible à faire plus tard participer à ce droit la nation entière, un frein au développement extrême du principe d'autorité sous Richelieu et Louis XIV, une transition heureuse et nécessaire entre l'ancien système féodal et la démocratie moderne. La Révolution, sans doute conjurée, n'eût pas été en tous cas ce grand cataclysme qui, en engloutissant le passé, a peut-être dévoré l'avenir. Car des changements comme ceux que l'on demandait à la fin du XVIII[e] siècle veulent des bases posées longtemps à l'avance. Aussi la révolution de 89 a-t-elle en partie avorté, et, au prix des cruels et sanglants sacrifices qu'elle a subis, la France n'a-t-elle pu encore recueillir le bénéfice d'une liberté durable.

Si l'on cherche en vain dans notre histoire une aristocratie politique et parlementaire, n'est-ce pas que les germes en ont été détruits au XVI[e] siècle pendant les guerres de religion, et dans les rues de Paris, le 24 août, sous les fureurs d'une aveugle populace, excitée par des moines fanatiques, des princes ambitieux, et une reine avide du pouvoir?

CHAPITRE III.

Le projet de Pologne. — Il est le complément des plans de Coligny. — Situation faite en France au duc d'Anjou par le parti catholique. — Nécessité de son éloignement. — Son caractère. — Son portrait par Morosini. — Sa conversation avec sa sœur Marguerite. — Caractère de Charles IX. — Son envie d'aller à la guerre. — Sa jalousie contre d'Anjou. — Appréhensions de Catherine. — Elle cherche à pourvoir d'Anjou hors de France. — On veut marier le duc d'Anjou à la princesse Anne Jagellon. — Catherine trouve la Pologne trop éloignée. — Autres combinaisons. — Projets de mariage avec Élisabeth. — Les pourparlers durent un an. — Ils sont rompus. — Marie Stuart. — Projet d'Algérie. — Négociations avec la Porte. — L'évêque de Dax. — Sa mission. — Elle est entravée par le projet d'Algérie. — Refus opposé par le Sultan. — Considérations générales sur l'alliance de la France avec la Turquie au XVIe siècle.

L'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne était le complément de la politique que voulait inaugurer Coligny. Il s'agissait, comme nous l'avons indiqué, d'atteindre un double but : à l'extérieur, rétablir la prépondérance de la France par l'abaissement de l'Espagne ; à l'intérieur, fonder la liberté de conscience et rendre au roi le gouvernement du royaume, en l'arrachant des mains de la reine mère.

Une partie de l'Europe était pour nous : un traité d'alliance venait d'être conclu avec l'Angleterre, où l'opinion publique se montrait fort animée contre Philippe II ; Venise

était sur le point de se détacher de la Ligue; Schomberg négociait avec les princes d'Allemagne; l'évêque de Dax obtenait que la Turquie mît ses galères au service de la France : si le projet de Pologne réussissait, l'influence française allait s'étendre sur tout l'orient de l'Europe, depuis les Dardanelles jusqu'à la mer Baltique.

Un archiduc convoitait le trône des Jagellons; il s'était posé en prétendant et se croyait sûr de réussir. Déjà la Bohême avait été absorbée par la maison d'Autriche; la Hongrie allait l'être, ayant accepté un archiduc pour roi[1] : pouvait-on laisser la Pologne subir le même sort, et la maison des Hapsbourg s'accroître indéfiniment? Au moment où l'on se préparait à porter la guerre en Flandre pour y ruiner la puissance espagnole, on voulut aussi, par l'élection du duc d'Anjou, mettre un frein à la politique envahissante de la chancellerie de Vienne. C'était préparer à la France un double triomphe, militaire et diplomatique, sur les deux branches de la maison d'Autriche.

Mais la position exceptionnelle faite en France au duc d'Anjou rendait par-dessus tout son éloignement nécessaire. Il était le plus grand obstacle à la réconciliation des partis. Les catholiques l'appelaient « notre grand duc » ; les Guise trouvaient en lui un appui; comme lieutenant général, il avait entre les mains le gouvernement du royaume et servait d'instrument à sa mère. « Étant déjà roi de réputation, écrivait Walsingham, pourrait-il se résoudre à vivre comme sujet?... Son frère, ajoutait l'ambassadeur d'Élisabeth, ne peut être en sûreté ni le royaume en paix, que Monsieur

1. Rodolphe, couronné roi de Hongrie à Presbourg, le 22 septembre 1572.

ne soit pourvu de quelque autre manière...[1] » Charles IX s'irritait, tout en la subissant, de cette usurpation déguisée. Il y avait eu entre les deux frères des scènes violentes, et Charles appelait de tous ses vœux, comme une délivrance, le départ du duc d'Anjou. Le trône de Pologne parut un dédommagement propre à satisfaire son ambition.

Henri était, comme on le sait, l'idole de sa mère; elle retrouvait en lui sa propre image; il avait toutes les vertus florentines : la finesse, la dissimulation, l'hypocrisie; ni conviction, ni principes, ni conscience. Dans son enfance, il jouait au huguenot[2]; à seize ans on le nomma lieutenant général de toute la France, « ce qui estoit à bien dire un vice-roi[3]. » Ses victoires de Jarnac et de Montcontour lui acquirent une renommée européenne : on le crut grand capitaine; le parti catholique le porta aux nues, mit en lui tout son espoir, le déclara son chef. On l'avait surfait : il montra par la suite le peu qu'il valait. Ses succès précoces, nous l'avons dit, étaient dus au maréchal de Tavannes, qui « le forçait d'être soldat contre son naturel[4]. »

1. Le chargé d'affaires d'Espagne, résidant en France, portait sur le duc d'Anjou le même jugement que Walsingham : « A este Rey (Car. IX) le estaria bien tener à su hermano acomodado fuera del reyno porque algun dia no le rebuelva en él. » *Relations politiques de la France et de l'Espagne*, par M. Teulet, t. V, p. 109.

2. « Mon frère d'Anjou, dę qui l'enfance n'avait peu éviter l'impression de la malheureuse Huguenoterie, jettait souvent mes heures dans le feu et au lieu me donnait des psalmes et prières huguenotes... y ajoutant les menaces et disant que la reyne ma mère me ferait fouetter. » *Mémoires de Marguerite de Valois.*

3. Les Œuvres d'Étienne Pasquier, Amsterdam, 1723, t. II, p. 411.

4. On lit dans les *Mémoires de Tavannes* : « Souvent dans les guerres

On a souvent fait le portrait de Henri de Valois. La physionomie hétéroclite du roi des mignons n'est que trop connue. Nous citerons cependant encore une description de sa personne donnée par un ambassadeur vénitien, Morosini. Elle a pour nous un intérêt particulier, car, envoyé à Paris pour complimenter le duc d'Anjou sur son élection, Morosini le vit au moment où il allait se rendre dans son nouveau royaume.

« Le présent roi de Pologne, écrit l'ambassadeur dans sa relation, frère, comme l'on sait, du roi très-chrétien, finira sa 22e année le 19 du mois présent (septembre 1573), étant né à pareil jour de l'année 1551. Il fut baptisé sous les noms d'Édouard-Alexandre, mais à sa confirmation on lui fit prendre le nom de son père, et il s'appelle maintenant Henri.

« Il est d'une belle taille, grand, a la mine noble, les manières gracieuses, avec les plus belles mains qu'homme ou femme ait en France, et aurait beaucoup de dignité dans le maintien, si, par sa grande afféterie, il ne s'enlevait à lui-même le je ne sais quoi de grave et d'imposant que la nature lui a donné. Mais sa façon de s'habiller et ses ajustements prétentieux le font paraître délicat et efféminé; car, outre les riches habits qu'il porte, tout couverts de broderies d'or, de pierreries et de perles du plus grand prix, il met encore une extrême recherche dans son linge et dans l'arrangement de sa chevelure. Il a d'ordinaire au cou un double collier d'ambre serti d'or, qui flotte sur sa

passées le sieur de Tavannes lui rompait le rideau, le faisait lever forcément, lui reprochait s'il n'avait honte que six mille hommes à cheval l'attendissent avant son logis, le forçait d'être soldat contre son naturel. » P. 419.)

poitrine et répand une suave odeur. Mais ce qui, plus que tout le reste, selon moi, lui fait perdre beaucoup de sa dignité, c'est d'avoir les oreilles percées comme les femmes (habitude assez ordinaire chez les Français); et encore ne se contente-t-il pas d'une seule boucle d'oreille de chaque côté, mais il en porte deux avec pendants de pierreries et de perles [1]. »

Une conversation que Marguerite de Valois eut avec son frère d'Anjou, et qu'elle raconte dans ses Mémoires, montre bien ce qu'étaient à cette triste époque la cour de France et la famille de Catherine de Médicis. Marguerite avait

1. Nous complétons, en citant le texte italien, le portrait du duc d'Anjou laissé par Morosini. « Per ritornare alla persona del re di Polonia, si può ben dire ch' egli sia un valoroso principe e fortunato capitano, favorito in questo assai dalla grazia di dio e dalle necessità del regno di Francia, che gli hanno messe innanzi le occasioni che gli hanno fatto acquistar onore e riputazione; che per altro egli inclina assai più alla quiete ed ai piaceri venerei, dei quali pigliasi tanta parte che bene spesso si conosce nel suo volto e negli occhi che ha bisogno di riposo; affetto o difetto naturale di tutti i Francesi, maggiore però in lui che negli altri. È prudente assai e giudizioso, intelligente nelle cose di stato e paziente nei negozi, e si compiace assai di dar soddisfazione con risposte più lunghe delle proposte a quelli che si rallegrano seco di questa nuova dignità. Non sa parlar altra lingua che la francese, ma in essa esplica assai graziosamente suoi concetti; intende però l'italiano quanto che basta. Per quanto si vede è assai liberale; sebbene non si può far di questo saldo giudizio, perchè fino a quest' ora non ha donato del suo ma di quello del re suo fratello, fuor di alcune occasioni; e nelle spese che ha fatte, particolarmente in gioje, si è dimostrato d'animo assai grande. È molto cattolico e d' animo assai religioso e pio, e molto più lo sarà quando avrà accanto una moglie di sua soddisfazione; e però s'attende alla pratica di dargli per moglie la figlia del duca di Sassonia, col quale o sia perchè così in effetto disegna la regina madre, o pure affine di averlo per tal causa favorevole nel passaggio del figlio al regno di Polonia, le cose sono ridotte a stretti termini, perchè quanto alla religione, in che pareva consistere tutta la difficoltà, sperano di poter fare a modo loro. » *Relazioni*, etc., Alberi, série 1, vol. VI, p. 262.

alors quinze ans et son frère dix-sept. Déjà vainqueur à Jarnac, il allait repartir pour l'armée.

Prenant sa sœur à part, le duc d'Anjou l'emmena dans une allée solitaire du parc de Plessis-les-Tours, et lui parla ainsi : « Ma sœur, la nourriture que nous avons prise ensemble ne nous oblige pas moins à nous aimer que la proximité. Aussi avez-vous peu cognoistre qu'entre tous ceux que nous sommes de frères, j'ay tousjours eu plus d'inclination de vous vouloir du bien, qu'à toute autre; et ay reconnu aussy que vostre naturel vous portait à me rendre mesme amitié. Nous avons esté jusques icy naturellement guidez à cela sans aucun dessein et sans que telle union nous apportast aucune utilité que le seul plaisir que nous avions de converser ensemble. Cela a esté bon pour nostre enfance, mais à cette heure il n'est plus temps de vivre en enfance. Vous voyez les belles et grandes charges où Dieu m'a appellé, et où la royne, nostre bonne mère, m'a eslevé. Vous debvez croire que, vous estant la chose du monde que j'aime et cheris le plus, je n'auray jamais grandeurs ny biens à quoi vous ne participiez. Je vous recognois assez d'esprit et de jugement pour me pouvoir beaucoup servir auprès de la royne ma mère, pour me maintenir en la fortune où je suis. Or, mon principal appuy est d'estre conservé en sa bonne grâce. Je crains que l'absence m'y nuise; et toutes fois la guerre et la charge que j'ay me contraignent d'en estre presque tousjours esloigné. Cependant le roy mon frère est tousjours auprès d'elle, la flatte et luy complaist en tout. Je crains qu'à la longue cela ne m'apporte préjudice, et que le roy mon frère, devenant grand, estant courageux comme il est, ne s'amuse tousjours à la

chasse, mais, devenant ambitieux, veuille changer celle des bestes à celle des hommes, m'ostant la charge de lieutenant de roy, qu'il m'a donnée, pour aller luy-mesme aux armées ; ce qui me serait une ruine et déplaisir si grand, qu'avant que recevoir une telle cheute j'eslirois plustost une cruelle mort. En cette apprehension, songeant les moyens d'y remedier, je trouve qu'il m'est nécessaire d'avoir quelques personnes très-fidelles qui tiennent mon party auprès de la royne ma mère. Je n'en cognois point de si propre comme vous, que je tiens comme un second moy-mesme. Vous avez toutes les parties qui s'y peuvent desirer, l'esprit, le jugement et la fidelité. Pourveu que me vouliez tant obliger que d'y apporter de la subjection (vous forçant d'estre tousjours à son lever, à son coucher, et bref tout le jour), cela la conviera de se communiquer à vous ; avec ce que je luy tesmoigneray vostre capacité, et la consolation et service qu'elle en recepvra, et la supplieray de ne plus vivre avec vous comme un enfant, mais de s'en servir en mon absence comme de moy. Ce que je m'assure qu'elle fera. Perdez cette timidité ; parlez-lui avec asseurance comme vous faites à moy, et croyez qu'elle vous aura agréable. Ce vous sera un grand heur et honneur d'estre aimée d'elle. Vous ferez beaucoup pour vous et pour moy ; je tiendray de vous, après Dieu, la conservation de ma bonne fortune[1]. » Marguerite lui répondit : « Faictes état, que moy estant auprès de la royne ma mère, vous y serez vous-même, et que je n'y seray que pour vous. »

Charles IX valait mieux que le duc d'Anjou ; seul peut-

1. *Mémoires de Marguerite de Valois* (1569), publ. par M. L. Lalanne, p. 13.

être à la cour, il l'avait bien jugé; il avait pénétré la nature ombrageuse et féline que cachaient un extérieur agréable, des manières affables et un esprit qui ne manquait ni de séduction ni de portée. Il éprouvait une haine instinctive pour ce frère, qui craignait, comme lui-même l'avouait ingénument « de voir le roi devenir ambitieux. » Dans son enfance, Charles IX avait montré les plus heureuses dispositions : « Rien ne lui manque de ce qui convient à un roi, et l'on peut espérer beaucoup de lui, disait un ambassadeur vénitien, pourvu qu'il ne se gâte pas [1]. » Walsingham lui-même fait souvent son éloge. Aussi, à la nouvelle de la Saint-Barthélemy, le comte de Leicester écrivait-il à l'ambassadeur d'Élisabeth : « Il est à peine croyable qu'un prince si jeune et jusque-là si franc, si sincère et de si bonne volonté que vous ne pouviez m'en dire assez de bien, soit tout à coup d'aussi bon devenu si mauvais [2]. »

Le jeune roi avait une passion qui ne fut jamais satisfaite et qui lui fit embrasser avec ardeur le projet de Flandre : c'était d'aller à l'armée, de faire la guerre. Il aimait à s'entretenir avec les vieux capitaines, à écouter le récit de leurs campagnes et de leurs batailles. Brantôme, avec sa verve habituelle, a mis en relief par des anecdotes ce côté du caractère de Charles IX. Il raconte qu'à la nouvelle de l'entrée des reîtres en France on l'entendit s'écrier : « que s'il y fust esté, ils ne fussent jamais entrés ou qu'il

1. *Relat. des amb. vén.*, t. I, p. 543. (Suriano.)

2. « It is almost incredible, that one so young, and hitherto so plain, so sincere, and of so good disposition, as you your self could not say so much of him, could thus be transformed so suddenly from so good to ill. » (Leicester to Walsingham, 11 sept. 1572.)

eust crevé..., et que sa vie n'estoit de si grande conséquence qu'elle deust être ainsi précieusement gardée dans un coffre, comme les bagues de la couronne. » Quand d'Anjou fut nommé lieutenant général, Charles dit « qu'il étoit aussi et plus capable et plus vieux que lui, pour conduire une armée... qu'il voudroit de bon cœur que Monsieur, son frère, et lui deussent tenir le royaume alternativement, ou qu'il deust tenir sa place la moitié de l'année... » Une autre fois, peu après les batailles de Jarnac et de Montcontour, Dorat lui ayant présenté quelques vers qu'il avait faits à sa louange : « Ha! dit-il, n'escrivez point désormais rien pour moy, car ce ne sont que toutes flatteries et menteries de moy, qui n'en ay donné encore nul sujet d'en bien dire; mais réservez tous ces beaux escrits, et tous vous autres Messieurs les poëtes, à mon frère, qui ne vous fait que tous les jours tailler de bonne bésoigne : monstrant par là, ajoute Brantôme, une compassion qu'il avoit de luy-mesme et une sourde émulation de Monsieur son frère, duquel il disoit souvent que la royne, pour l'aimer plus que lui, lui ostoit l'honneur qu'il debvoit avoir[1]. »

Charles IX était, comme on le sait, violent à l'excès. Dans un de ses emportements il avait voulu faire assassiner le duc de Guise[2]. Jaloux de Henri, il fit entendre des menaces contre lui. Catherine s'en effraya et crut prudent de séparer les deux frères. « Il lui sembla bon, disent les *Mémoires de l'Estat de France*, d'envoyer le duc d'Anjou jouer hors du royaume pendant quelque temps,

1. Brantôme, *Vie de Charles IX*.
2. En 1570.

tandis que le moyen de l'y ramener s'y présenteroit [1]. »

Superstitieuse comme elle l'était, Catherine s'inquiétait aussi d'une prédiction que lui avaient faite ses astrologues. « La reine mère, toujours curieuse des horoscopes et divinations, dit d'Aubigné, avait appris de ses mauvais docteurs qu'elle devait voir tous ses enfants rois. » Cela ne voulait-il pas dire qu'elle les verrait se succéder sur le trône de leur père, pour disparaître l'un après l'autre? L'aîné, François II, était mort à dix-sept ans. Trouver une couronne pour Henri hors de France, c'était conjurer la sinistre prédiction.

Ce fut vers le commencement de l'année 1571 que l'on pensa pour la première fois à faire parvenir le duc d'Anjou au trône de Pologne. L'idée paraît en avoir été suggérée à Catherine par Jean de Montluc, évêque de Valence, qu'elle appela près d'elle pour le consulter, et qui fut ensuite nommé lui-même ambassadeur et chargé de cette négociation [2]. Il y avait aussi à la cour, parmi les nains de la reine

1. « La reine mère, qui avait nourri son fils en toute dissimulation, craignant que sans mot dire il ne rabaissât l'autre en un instant, se résolut de pourvoir à cela en avançant le duc d'Anjou qu'elle aimait tendrement, comme spécialement sa vraye créature. » *Mémoires de l'Estat de France* sous Charles neufiesme; Meidelbourg, 1578, t. I, f. 147.

2. Choisnin, secrétaire de l'évêque de Valence, revendique pour son maître l'honneur d'avoir le premier pensé au trône de Pologne pour le duc d'Anjou. Cependant ce projet avait été déjà mis en avant par la Turquie en 1569. « Le Bassa, écrivait à cette époque l'ambassadeur de France à Constantinople, s'informant de Mgr d'Anjou, s'il était marié, second frère du roy et son lieutenant général en France, fut proposé par le dit Bassa que le roy de Pologne était un grand prince et le premier de la chrétienté qui avait contracté amitié et intelligence avec l'empereur des Ottomans ; que du dit roy restait une sœur eslevée par les barons pour succéder au royaume, après la mort du dit roy de Pologne, à présent régnant, semblant au dit Bassa ce mariage grandement avantageux et favorable. Sur quoi la reyne se pourra

mère, un Polonais nommé Krassowski, de bonne maison[1], plein d'esprit et de savoir-faire, et fort avant dans les bonnes grâces de Catherine. Il parlait sans cesse de la Pologne, de la richesse et des ressources du pays, de la valeur de la noblesse et de ses sympathies pour la France. On eut par lui tous les renseignements désirables. Il s'offrit comme intermédiaire entre la cour du Louvre et les grands seigneurs polonais de sa connaissance, et devint par la suite un des nombreux agents employés pour faire réussir l'élection du duc d'Anjou. Il se remua beaucoup et ne fut pas inutile.

Le roi de Pologne, Sigismond-Auguste, usé avant l'âge, était dans un état de santé qui faisait prévoir sa fin prochaine. Il n'avait pas d'enfants. A sa mort, la dynastie des Jagellons allait s'éteindre, et le trône de Pologne, devenu vacant, devait être mis à l'élection. Une des sœurs du roi, la princesse Anne, était encore à marier. Montluc conseilla à Catherine de demander sa main pour le duc d'Anjou, en stipulant que Sigismond-Auguste le ferait reconnaître par les États de Pologne comme héritier présomptif du trône. Ce projet plut assez à Catherine; cependant elle ne voulut pas s'y risquer alors, « craignant, dit-elle, un échec et la confusion qu'elle en aurait par-devant toute l'Europe. » Elle ne se souciait guère non plus d'envoyer son fils si loin.

rémémorer la déclaration présagiante qui lui fut faicte et dict qu'elle verra tous ses enfants roys... » (Extrait d'un mémoire envoyé de Venise, par du Bourg de Guérines, à Charles IX. Charrière, t. III, p. 75).

1. Son père était castellan de Podlachie; une branche de cette famille existe encore aujourd'hui.

De son côté, le duc d'Anjou n'avait aucune envie de s'exiler en Pologne. « Il étoit tellement embarqué en la mer des plaisirs de la cour de France, dit un auteur du temps, que ce luy seroit un grand crève-cœur de quitter la *demoiselle* de Chasteauneuf et autres favorites, pour aller espouser une vieille[1] en lointain pays. En après, les Estats de Pologne n'estoyent si aisez à manier. Outre plus, la royne mère pensoit que, si la noblesse de Pologne entendoit que le duc d'Anjou fust tant aversaire de la religion, à peine le voudroit-on recevoir, quelques promesses et efforts qu'en pourroit faire le roy Sigismond. Mais ce qui plus la tourmentoit estoit la distance des lieux et l'appréhension qu'elle avoit que son fils tant aimé estant là n'y fust si bien arresté, que quand mesmes son frère mourroit, il seroit presque impossible qu'il retournast en France, et par ce moyen son authorité donneroit du nez en terre[2]. »

D'autres combinaisons firent laisser là pour le moment le projet de Pologne, auquel on devait revenir un an plus tard (au printemps de 1572). On reprit l'idée de marier le duc d'Anjou avec la reine d'Angleterre. Il en avait déjà été question; les négociations, quelque temps interrompues, furent alors renouées (avril 1571) et sérieusement suivies.

Les trois frères, Charles IX, d'Anjou et d'Alençon, devaient à tour de rôle prétendre à la main d'Élisabeth, qui toute sa vie se fit demander en mariage, sans vouloir jamais se marier. Charles IX, le premier proposé, s'était vu le premier éconduit (1564). Il avait alors quatorze

1. Anne de Pologne, née en 1524, avait alors quarante-sept ans.
2. *Mém. de l'Estat de France*, t. I, f. 148.

ans, et Élisabeth plus de trente. La reine d'Angleterre répondit à Castelnau, chargé par Catherine de lui faire des ouvertures sur ce mariage, « qu'elle y trouvoit une difficulté ; à sçavoir, dit-elle, que le Roy Très-Chrestien son bon frère estoit trop grand et trop petit; et se voulut interpreter, disant que Sa Majesté avoit un grand et puissant Royaume, qu'il n'en voudroit jamais partir pour passer la mer et demeurer en Angleterre, où les sujets veulent toûjours avoir leurs Rois et leurs Reines, s'il est possible, avec eux. Pour l'autre point, d'estre trop petit, Sa Majesté estoit jeune, et elle dès-jà âgée de trente ans, s'appellant vieille, chose qu'elle a toûjours dit, et dès son advenement à la Couronne, encore qu'il n'y eût dame en sa cour qui eût aucun avantage sur elle pour les bonnes qualités du corps et de l'esprit[1]. »

A Charles IX succéda le duc d'Anjou. Les négociations de son mariage avec la reine d'Angleterre durèrent plus d'une année[2]. Il finit par perdre patience et les fit rompre.

1. *Les Mémoires de messire Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissière, illustrez et augmentez*, etc... par J. Le Laboureur, Bruxelles 1731, t. I, p. 178. — Ce refus ne découragea pas Catherine; elle fit faire une nouvelle demande en février 1565, par son ambassadeur à Londres, Paul de Foix. (Voy. Mignet, *Histoire de Marie Stuart*, t. I, p. 195 et suivantes.) Des négociations suivies s'engagèrent alors et durèrent jusqu'au mois de juin de la même année ; elles se terminèrent par un refus définitif d'Élisabeth.

2. Il avait été question de ce mariage dès le mois de novembre 1570, et la proposition officielle en avait été faite le 29 décembre de la même année par La Mothe Fénelon, ambassadeur en Angleterre. Les négociations furent d'abord activement suivies, puis momentanément suspendues, le duc d'Anjou ayant déclaré ne pas vouloir consentir à ce mariage. (Catherine à La Mothe Fénelon, 2 février 1571.) Ce fut alors que Montluc parla à Catherine du projet de Pologne ; mais les négociations pour le mariage du duc d'Anjou et d'Élisabeth ayant été reprises au mois d'avril (1571), elles ne furent définitivement rompues qu'à la fin de janvier 1572 ; la question religieuse servit

L'évêque de Dax lui avait fort conseillé ce mariage. « Qui mettra l'Angleterre de sa part, lui écrivait-il, tondra son compagnon, non pas sur le peigne mais tout ras... et si l'Empereur Charles eût trouvé de tels royaumes à gagner en se mariant seulement, il eût marié soi et ses enfants tous les ans une fois, s'il eût pu. » Le maréchal de Tavannes au contraire s'efforça de l'en détourner. « Il l'admonestoit de regarder ses mains sanglantes des Anglois et des Huguenots, lui proposoit de descoudre sans déchirer, connoissant la furie et ambition du Roy son frère[1]. » Quant à Élisabeth, par politique autant que par coquetterie, elle tenait à ce qu'un Valois lui fît la cour, et le duc d'Alençon prit immédiatement la place du duc d'Anjou.

Catherine avait aussi voulu marier Henri à Marie

de prétexte à cette rupture. Voy. la *Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de La Mothe Fénelon*, par A. Teulet, de la dépêche 152 à la dépêche 231, t. III et IV. — La première idée de ce mariage était venue du cardinal de Châtillon et du vidame de Chartres, qui en parlèrent à Élisabeth. Le secrétaire d'État d'Angleterre, lord Burleigh (Cecil) travailla activement à le faire réussir; ce fut à cette occasion qu'il envoya en France, comme ambassadeur, en remplacement de Norris, un homme qui lui était tout dévoué, Walsingham, dont nous avons souvent parlé. (Rapin, *History of England*, translated by Findal, London 1743, vol. II, p. 97.) Celui-ci passa deux ans en France et, à son retour en Angleterre, fut nommé secrétaire d'État. Le comte de Leicester, soit dissimulation, soit qu'il eût deviné que ce n'était qu'un jeu de la part d'Élisabeth, semble, d'après sa correspondance, avoir lui-même prêté les mains au projet de mariage. « Je remarque, écrivait-il, que le désir de se marier lui continue à l'ordinaire, c'est-à-dire fort froidement. » (Lettre de Leicester à Walsingham, juillet 1571.) En France, l'ambassadeur d'Espagne, le nonce du pape, tout le parti catholique, faisaient les plus grands efforts pour empêcher le mariage du duc d'Anjou avec la reine protestante, les Guises surtout, qui espéraient voir Marie Stuart succéder à Élisabeth et désiraient que la fille d'Anne de Boleyn ne cessât pas d'être la Reine vierge.

1. *Tavannes*, p. 252.

Stuart. Cette idée lui était venue en 1564, avec celle de faire épouser Charles IX à Élisabeth. Castelnau, chargé de cette double négociation, était allé d'Angleterre en Écosse, où il trouva la jeune reine entourée d'un éclat qui ne devait pas durer. Elle avait alors une foule de prétendants[1] : le roi de Danemarck et le roi de Suède; l'archiduc Charles, fils de l'empereur Ferdinand; Don Carlos, fils de Philippe II; et Robert Dudley, qu'Élisabeth venait de faire comte de Leicester et lui proposait pour mari. Darnley, « cette perche, » comme l'appelait la reine d'Angleterre dans sa jalousie, avait déjà su se faire aimer de Marie, dont il occasionna tous les malheurs.

« Quand je parlay à la reine d'Écosse, dit Castelnau, de retourner en France par l'alliance du Duc d'Anjou, frère du Roy, elle me respondit qu'à la vérité tous les pays et royaumes du monde ne luy touchoient au cœur tant comme la France, où elle avoit eu toute sa nourriture et honneur d'en porter la Couronne; mais qu'elle ne sçavoit que dire pour y retourner avec une moindre occasion et peut-être danger de perdre son royaume d'Écosse, qui a esté auparavant bien ébranlé et ses sujets divisés par son absence[2]. »

Catherine de Médicis fit une seconde tentative pour marier le duc d'Anjou à Marie Stuart, mais dans des circonstances bien différentes : la reine d'Écosse était alors au pouvoir de sa rivale. « Dans une lettre du 15 juin 1572, dit M. Henri Martin, Catherine demanda à Élisabeth d'épouser d'Alençon et de consentir au mariage de sa pri-

1. *Histoire de Marie Stuart*, par Mignet, t. I, p. 146.
2. *Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 180.

sonnière Marie Stuart avec d'Anjou, en reconnaissant Marie pour son héritière. Cette incroyable lettre, continue le même historien, prouve que Catherine perdait tout son sens politique lorsqu'il s'agissait de l'intérêt de son fils Henri, l'unique objet de son aveugle affection[1]. »

Toute tentative de mariage ayant échoué, naquit alors dans l'esprit de la reine mère l'étrange projet d'aller chercher une couronne pour le duc d'Anjou sur la côte de Barbarie, à Alger. On s'imaginait au Louvre que rien ne serait plus facile que d'obtenir l'assentiment de la Porte à ce démembrement de l'empire turc. L'annexion de la Sardaigne et de la Corse devait compléter ce royaume imaginaire.

Alger se trouvait dans une situation critique. On y avait appris de longue main à redouter l'Espagne, et le rôle brillant des galères algériennes à la bataille de Lépante, où, sous la conduite d'Aluch-Ali, elles avaient failli changer la fortune de la journée, faisait craindre de la part de Philippe II de promptes représailles[2]. Don Juan, vainqueur, était avec sa flotte à Messine, d'où il menaçait toute la côte d'Afrique. Les troupes espagnoles tenaient Oran. Dans l'intérieur du pays, les tribus s'agitaient, espérant profiter de l'occasion pour se soustraire à la souveraineté

1. *Histoire de France*, t. IX, p. 291.

2. « La part que prirent les Algériens aux grandes luttes de l'empire turc contre la chrétienté eut pour limite extrême la bataille de Lépante, dans laquelle Aluch-Ali, sangiac (vice-roi) d'Alger, qui passait pour le plus grand homme de mer de son temps, joua un rôle brillant ; car l'aile qu'il commandait, habilement reployée sur les Espagnols vainqueurs à l'autre aile et au centre, faillit changer la fortune du combat. » (*Histoire de la conquête d'Alger*, par M. Nettement, p. 61.) — Voy. aussi : *Négociations de la France dans le Levant*, par Charrière, t. III, p. 185.

des Turcs, nouvelle alors, et qui n'a jamais été subie qu'à contre-cœur. Dans ces perplexités, les Algériens pensèrent à invoquer l'intervention de la France. Ils adressèrent à cet effet une supplique à Charles IX[1]. Sur les rapports de quelques négociants marseillais et provençaux, la cour du Louvre prit ces propositions au sérieux, résolut de poursuivre l'affaire et entama sur-le-champ des négociations. Voici la dépêche que Charles adressa, le 11 mai 1572, à son ambassadeur à Constantinople :

« Mr d'Acqs, cet pour vous advertir comme aians ceulx d'Arger deliberé d'envoier par-devers moy me prier les prandre et recevoir en protection et les garder et deffandre de toute oppression, mesmement des entreprinses que les Espaignolz veulent faire sur eulx et leur païs, je me suis résollu, Mr de d'Acqs, y entandre, m'ayant semblé ne debvoir négliger cete occasion, quant ce ne seroit que pour empescher lesdicts Espaignolz s'en faire maistres comme ilz feroient facilement, estans les villes et places despourveues de tous vivres et hors de moyen d'en recouvrer, à cause de l'inimitié très grande qui est entre les Janissaires et Mores, et très mal garnies de munitions de guere pour se pouvoir garder et deffandre de cet orage, s'ilz ne sont assistés par moy; et serois-je aussi très marry en pareil cas n'employer les moiens que Dieu m'a donnes, tant pour mon intérest particulier qui y seroit très Grand si lesdicts Espaignolz en estoient maitres, comme vous pouvez considérer, que pour servir à l'amitié et bonne intelligence qui est entre le Grand Seigneur et moy; au moyen de quoy je suis tout résollu embrasser ceulx dudit Arger et les recepvoir en ma protection, estant asseuré que ce sera chose aussi agréable au dit Grand Seigneur comme il m'en aura très grande obligation, et qu'en cete considération, il sera très ayse que mon frère le duc d'Anjou que j'ayme (ainsi que luy

1. « Cet État, par l'organe et l'intermédiaire de ses chefs, adressa à la France une demande formelle pour passer sous sa domination. » — Charrière, t. III, p. 232.

pourres tesmoigner) en soit et demeure Roy, en luy paiant le tribut accoustumé et duquel il demeurera content. Ce que je vous prie moyenner et luy proposer dextrement et faire notter ce que je fais pour luy en cet endroict, embrassant cete occasion en l'estat où sont aujourduy ses affaires, afin qu'il se condescende tant plus voluntiers à ce que je vous mande pour mon dit frère. Et si mon entreprinse réuscit, ainsi que j'espère qu'elle fera si ceulx dudict païs continuent en cete opinion qu'ilz m'ont mandée, je suis bien asseuré que ledict Grand Seigneur sera beaucoup plus aise que ledict païs soit entre les mains de mon dict frère, luy en faisant telle recognoissance, que s'il estoit occuppé par lesdictz Espaignolz, lesquelz sans difficulté s'en saisiront si je ny mets la main[1]. »

Le roi terminait sa lettre en prévenant son ambassadeur qu'il avait une flotte toute prête sur les côtes de Provence.

Ce fut, comme on peut bien se l'imaginer, un sujet de grand étonnement pour l'évêque de Dax que la réception de cette dépêche. Il n'avait jamais ouï parler d'un pareil projet. Il venait justement d'arriver à Constantinople, chargé, comme nous l'avons dit précédemment, de l'importante et difficile mission de négocier la paix entre Venise et la Porte, et de conclure avec la Turquie, au nom de la France, un traité d'alliance offensive contre l'Espagne. Détacher Venise de la Ligue et laisser Philippe II seul aux prises avec les Turcs ; obtenir le concours de la flotte du Sultan, pour tenir les forces de l'Espagne en échec dans la Méditerranée, pendant qu'on jetterait des régiments français dans les Flandres, c'était assurer le succès de la vaste entreprise combinée par Coligny, et que venait traverser ce ridicule projet

1. Cette dépêche fut reçue par l'évêque de Dax le 29 juillet. (Extrait du Registre des dépêches reçues et envoyées au voiage et légation, etc... de Messire Fr. de Noailles, év. d'Acqs).

de faire nommer le duc d'Anjou roi d'Alger et successeur du sangiac Aluch-Ali.

Quelques mots d'éclaircissements sur la mission de l'évêque de Dax[1] sont ici nécessaires. Il avait quitté Paris au mois d'août 1570. A cette époque, on n'y connaissait pas encore l'adhésion de Venise à la Ligue. L'ambassadeur l'apprit à son passage à Lyon, fit demander de nouvelles instructions, et reçut l'ordre de continuer son voyage. En Espagne et à Rome, on cria au scandale : Pie V enrôlait toutes les puissances catholiques sous la bannière de l'Église pour la guerre sainte et la destruction de l'empire de Mahomet; et la France envoyait un ambassadeur, un évêque! à la cour du Sultan[2]. Venise fit demander son

1. François de Noailles, évêque de Dax, joua un rôle brillant dans la diplomatie sous Henri II et Charles IX. D'abord ambassadeur en Angleterre, où il succéda à son frère aîné, Antoine de Noailles, il fut ensuite envoyé à Venise, puis à Constantinople. Nous avons entre les mains le journal authentique et complet de son ambassade en Turquie (Registre des dépêches, etc.). Cette correspondance a été en partie publiée par Charrière, en 1853, dans les *Négociations de la France dans le Levant*, t. III (*Documents inédits de l'histoire de France*), mais sur des copies incomplètes et dont l'exactitude n'est pas toujours rigoureuse. Cent trente et une pièces seulement de la correspondance de l'évêque de Dax figurent dans cette publication ; notre manuscrit en comprend quatre cent dix-huit : instructions, dépêches de l'ambassadeur et de la cour, mémoires, etc.

2. Ayant appris les mauvaises dispositions de la cour romaine à son égard, l'évêque de Dax écrivait au roi (de Padoue, le 14 novembre 1571) :

« . . . . . Sire, je n'ay jamais pansé que mon nom fut cogneu de Sa Saincteté, sinon depuis que V. M. m'a faict cet honneur de me commettre cete charge.... mais en ceci il n'y va rien du mien, Dieu mercy, et si dirai davantage que le Pape me faict beaucoup plus d'honneur que s'il m'avoit vestu tout de rouge. Car n'aiant jamais esté cité ny adjourné de luy, il ne sçauroit en meilleurs termes vous faire cognoistre qu'il ne me hait que pour vostre service, dont toutesfois il ne me sçauroit dégouster pour tout cela, sçachant très bien que toutes mes actions ont une si grande et si forte garentie, que je n'ay que faire de me donner peyne qu'elles soient agréables

rappel immédiat[1]. Le pape menaça de le déposer et de le citer au tribunal de l'Inquisition[2].

Dans le cours de son voyage, M. de Dax eut à vaincre mille difficultés. Sur la frontière du Milanais, il fut obligé de se séparer de sa suite et de prendre un déguisement[3]; des gens avaient été apostés pour l'enlever, sinon pour le tuer. Arrivé à Venise (6 septembre 1571), sa position y fut des plus embarrassantes. On y était alors dans le premier enthousiasme de la Ligue : l'ambassadeur d'Espagne et le nonce du pape y commandaient en maîtres; un agent envoyé par la Turquie à Charles IX venait d'être arrêté à son passage et jeté en prison; l'évêque lui-même se vit refuser les moyens de poursuivre son voyage. Bientôt après arriva la nouvelle de la victoire de Lépante : avec l'arrogance des Espagnols s'accrurent les difficultés pour l'ambassadeur de France. Il écrivit aussitôt à sa cour; en annonçant le triomphe de don Juan, il en prédit aussi la stérilité et les divisions qui viendraient bientôt rompre la Ligue[4]. Il ne put quitter Venise que dans les derniers jours de décembre (1571), ayant enfin obtenu un bâtiment léger qui le transporta à Raguse. De là pour gagner Constanti-

ou désagréables à autre qu'à mon Maistre. C'est doncques à vous, Sire, que cela s'adresse : je m'asseurre aussi que ce sera à ceulx à qui V. M. s'adressera pour leur faire sentir, que vous pouvez desfavoriser plus leurs affaires en ung quart d'heure qu'ilz ne sauroient traverser les vostres en toute leur vie. L'on a tant accoustumé de ce cousté-là d'entreprendre sur vostre auctorité, qu'il leur semble ne debvoir jamais estre troublés en cette usurpation. »

1. Par l'entremise de Léonard Contarini, ambassadeur extraordinaire, qui fut envoyé en France pour complimenter le roi Charles IX sur son mariage. Son frère Alvin Contarini était alors ambassadeur ordinaire; Cavalli lui succéda.

2. Charrière, t. III, p. 154. — 3. *Ibid.*, p. 175. — 4. Lettres de l'évêque de Dax à Charles IX et au duc d'Anjou, du 14 septembre 1571.

nople il eut encore bien des obstacles à surmonter[1] et n'y arriva que dans le commencement de mars (1572).

Les négociations que l'ambassadeur entama aussitôt avec la Porte étaient déjà assez avancées et lui promettaient une heureuse et prochaine solution, quand il apprit par la dépêche de Charles IX, que nous venons de citer, le projet si inopinément conçu d'établir le duc d'Anjou à Alger. Il y vit la ruine de sa mission, sachant à quel point une semblable prétention irriterait les Turcs. Aussitôt il écrivit au roi :

« Sire... je ne voy pas qu'il y ayt de quoy en rire aveques eulx (les Turcs) et ne me puis persuader qu'ilz sceussent treuver ce desseing là bon. Je m'asseure qu'ilz me respondront n'avoir accoustumé de mestre leurs Estatz en protection de leurs amis, mais bien de les recepvoir en la leur et que vous treuveries bien estrange qu'ung Prince vostre voisin vous fist tenir ce langage d'une de vos frontières, pour favoriser la rébellion de vos subgiects. Quant à l'entreprinse que le Roy d'Espaigne faict de ce costé-là et que vostre but ne tend qu'à l'en empescher, ils me diront qu'ils ont tousjours conquis

1. C'était souvent un rude métier que celui de la diplomatie au XVI[e] siècle. L'ambassadeur, dans une de ses lettres, expose au roi les difficultés de son voyage : « Sire, lui écrivait-il, j'arrivay à Raguze, la grâce à Dieu, sain et sauve avec tous les gentilshommes qui m'accompagnent, sapmedi au soir v[e] de ce mois. Ma navigation a duré treute-trois jours entiers, durant lesquels j'ay couru beaucoup de dangers, dont je vous escribrois la particularité si je ne craignois d'estre trop long et que l'on cuidat que ce discours tendît plus à renchérir et recommander ces labeurs qu'à vous rendre compte de vos affaires. Mais bien vous dirai-je, Sire, qu'il s'en faut encores beaucoup que je sois à bout de tous mes maux, car il me reste plus de quarante journées de chemin jusques en Constantinople, et, qui pis est, il m'en fault faire dix entières par des païs où la peste est la plus extresme et eschauffée qu'elle feut, cent ans a, en Levant. Toutesfois, je ne suis non plus estonné ny refroidy pour tel péril que je l'ay esté pour ceulx que j'ay courus et en terre et en mer depuis mon esloignement de vostre court. » — (Raguse, 8 janvier 1572.)

et n'ont encores rien perdu ny peur de perdre et que s'ilz avoient besoing d'ayde en ce païs là, le Grand Seigneur la vous eut demandée sans toutesfois capituler ceste protection, saisie et tribut dont voz lettres font mention. Ilz ont asses d'autres choses à dire et à faire beaucoup plus aigres que celles la. Brief, Sire, je ne me sens pas assez hardy pour leur faire avaler cete tiriaque (pour thériaque, médecine) sans leur desguyser les ingredians... » (31 juillet 1572.)

Persuadé, d'après les dépêches de sa cour, que l'expédition d'Alger avait déjà pris la mer, l'évêque de Dax s'attendait que d'un jour à l'autre arrivât à Constantinople la nouvelle du débarquement des Français à Alger. Il prévoyait que toute la colère des Turcs se tournerait contre le ministre de France, et se voyait déjà exposé « à un rude et cruel traitement, dont ces gens-là, disait-il, sont fort prodigues[1]. » Cependant il obéit aux ordres du roi, mais en atténuant le plus possible ce qu'avait de blessant pour la Porte la singulière proposition dont il était chargé. Nous ne craignons pas de citer dans leur entier les dépêches de l'évêque de Dax; tout ce qui touche à l'Algérie a pour nous, depuis 1830, un intérêt particulier.

Voici dans quels termes l'ambassadeur rendit compte au roi de ses premières démarches :

« Sire, le dernier jour du mois passé, je vous fis une depesche accusant la reception de celle qu'il avait pleu à Vostre Magesté me

1. « Il ne fault doubter, écrivait l'évêque, que je n'en souffre par dessus la mesure de mes forces et de ma patience, car s'ilz (les Turcs) ont faict prisonnier et ignominieusement traicté (comme ils font encores) le Bayle des Vénitiens, ausquelz contre leur foy ils ont rompu la guerre et prins le Royaume de Cipre, que feront-ilz au ministre de celuy qui, contre tout droict d'amitié et contre les propos d'icelle, desquelz il les a faictz de nouveau assurer par luy, prand leur païs de force et par l'inteligence des suietz rebelles? » — (Dépêche du 8 août 1572.)

faire du unziesme de May, dont le dupplicata sera avec la présante, par laquelle je vous diray, Sire, que des le lendemain, qui feut le premier de ce mois, je feus voir le Bassa, pour luy faire entandre ce que vous commandies par vostre dépesche du xiᵉ de May, à quoy j'ajoustay et diminuay sellon qu'il me sembloit estre nécessaire pour vostre service, mais surtout je me garday bien de luy dire la résollution que vous aviez prinse de vous emparer du royaume d'Arger, car je suis asseuré qu'aussi tost que je luy eusse faict cete déclaration il m'eust mis en estat que vous n'eussies plus tiré service de moy, encores ne le sçauront-ilz que trop. Bien luy ay-je dict que Monseigneur vostre frère m'avoit escript que s'il plaisoit au Grand Seigneur luy donner ce royaume-là, qu'il emploieroit plus voluntiers et sa vie et ses forces pour empescher que le Roy d'Espaigne s'en emparast et luy payeroit le tribut accoustumé ou tel autre dont il se voudroit contanter, et n'oubliay là dessus de mettre en avant ung grand présent bien pesant au Bassa avec une grosse pension tous les ans[1]. Sur quoy me fust respondu, pour le regard de cet article, que quand Monseigneur auroit employé vostre armée (de laquelle je disois qu'il vous avoit requis d'estre chef) à la conservation des dictz païs, le Grand Seigneur luy feroit cognoistre quel prince il est, qui fust tout ce que je pus arracher; et là dessus me dict le Bassa qu'il estoit besoin, que je fisse ung *arzé* pour estre communiqué à Sa Haultesse, comme j'ay faict; et crois qu'il le verra dans trois ou quatre jours. Mais je pense bien, selon le langage que ledict Bassa me tenoit, qu'ilz n'ont garde de mordre en cete grape, combien que de ce costé-là ne soit jamais venu par deça ung seul escu au trésor de ce prince; et que le

1. L'évêque de Dax, en prenant possession de son poste, avait déjà offert de riches présents au Sultan et au grand vizir. « Le jour du baise-main, écrivait-il à Charles IX, je fis porter au Grand Seigneur de la part de Votre Magesté (sur l'advis de son premier Bassa) trois robbes de drap d'or frizé fort excelent, trois robbes de velloux cramoisi alto et basso et six robbes d'escarlate fort exquise aveques le grand horeloge que j'avois acheté de vostre orfebvre à Paris, lequel a esté estimé dans le Serail dix mil ducats, et toutesfois ledict horeloge aveques quelques autres bagatels que j'ay eues de luy ne m'avoient cousté que deux mil livres et cinquante escus. J'ay donné à Mehemet premier Bassa de vostre part soixante et douze robbes de fort bonne

Vice Roy (qui est ordinairement commis en la garde du païs) face entièrement son proffit de tout le revenu d'icelluy : qui me faict croire que ce n'est pas grand chose, et que la domination des Mores et des désertz de Libye est aussi différente des belles et fertilles plaines de Flandres comme les païs sont esloignés l'ung de l'autre.

« Par ainsi il est à craindre que ceulx qui tournent les dessaingz de mondict seigneur de ce costé-là ne luy facent prandre la paille pour le grain, veu la ligue que Vostre Magesté a conclue avec la royne d'Angleterre, et la bonne intelligence qu'elle a avec les princes d'Allemaigne, ainsi qu'il vous a pleu m'escripre, Sire. Aussitost que j'auray sur ce entandu la résollution du Grand Seigneur, je ne faudray de la vous faire sçavoir par homme exprès, s'il est besoing, dont je vous supplie croyre, Sire, que je m'estimerois heureux d'en estre le porteur moy-mesme. Je prie à Dieu, Sire, me donner patience.

« Des vignes de Péra lez Constantinople, ce huictiesme jour d'aoust 1572. »

L'évêque de Dax fit, quelques jours après, une nouvelle démarche, qui ne fut pas mieux accueillie. Il en rendit compte au roi dans la lettre suivante :

« Sire, le vingtiesme de ce mois, je feus voir le Bassa pour sçavoir la response de l'*arzé* que j'avois fait au Grand Seigneur sur vostre depesche du unziesme de may, lequel me respondit que Sa Haultesse désiroit estraindre et augmenter vostre comune amitié par tous les moyens qu'elle pourroit et que je luy recorderois, qu'il se déclareroit amy de vos amys et ennemy de vos ennemys. Et si vous voulez com-

escarlate, trois robbes de drap d'or frizé et trois robbes de velloux cramoisi alto et basso aveques ung bel horeloge; pour toutes lesquelles choses, Sire, Vostre Magesté a ordonné quatre mil escus, dont jen receus à Venize par le secrétaire de monsieur du Ferrier, vostre Ambassadeur, dix-neuf cens moins treize ou quatorze. J'ay fourny tout le reste jusques à la concurrance de la dicte somme de quatre mil escus sur le commandement qu'il vous pleut me faire par vos lettres du sixiesme octobre de les avancer, me prometant d'en faire prompt ramboursement, ce que je supplie très humblement Vostre Magesté vouloir commander que se face pour me desobliger de ce que j'ay emprunté pour ce reguard audict Venize. ».... (25 avril 1572).

mancer la guerre du cousté d'Espaigne, il vous ayderoit l'année prochaine de deux cens galleres, nonobstant la guerre qu'il a contre la Ligue; et advenant qu'il fist la paix avec les Venitiens, il vous en bailleroit trois cens. Mais quant au royaulme d'Arger la response feut presque pareille à celle qu'il m'avoit desjà faicte le premier de ce mois; ajoustant seulement que Sa Haultesse prommetoit à Monseigneur vostre frère, en cas qu'il serviroit le dict païs contre les Espaignolz, qu'il luy en feroit telle récompance qu'il s'en contanteroit; et que peut estre seroit-ce de meilleure chose que cete là. Sur quoy je luy reppliquay que Vostre Magesté ni mon dict seigneur vostre Frère n'estiès pas Princes lesquelz il fallust alescher d'incertaine espérance, et que je me garderois bien de vous mander ce langage; le priant de me faire de tous poiutz ou reffuzer ou accorder ce que dessus, luy alléguant sur ce faict plusieurs nouvelles considérations. Pour conclusion, il me dict que si j'en voulois faire ung nouveau *arzé*, qu'il le feroit encores voir audict Grand Seigneur et y adjousteroit les meilleurs offices qu'il pourroit; ce qui a esté incontinant faict, et j'en attandz la résollution, dont je ne puis mieulx espérer que de coustume, quelque gros présent et pentions que je luy aye sceu promettre. Dieu veuille que je me trompe. » (20 août 1572.)

Enfin, après avoir été tenu quelque temps encore en suspens, l'évêque de Dax reçut une réponse définitive. Elle fut telle qu'il s'y attendait.

« Sire, écrivait-il au roi le 2 septembre, voiant la longueur dont l'on usoit à me respondre sur les *arzés* que j'avois faitz au Grand Seigneur, je feus voir le Bassa, le vingtiesme de ce mois, qui me dict que Sa Haultesse les avoit veus, et qu'il l'auroit du commancement trouvée bien disposée à gratiffier Monseigneur vostre Frère du Royaulme d'Arger. Mais aiant faict communication de ce faict avec ses Mostifz (Muphtis) et docteurs de son Empire (comme est la coustume de semblables cas), il s'estoit trouvé que y aiant leur relligion de longtemps esté plantée et exercitée dans les Mosquées et la justice turquesque administrée par ses Magistrats et Officiers; il ne le pouvoit

éclipser de sa domination, non plus que Constantinople, toutes fois qu'il luy gardoit mieux que cela... »

La compensation que le sultan réservait au duc d'Anjou était assez singulière : il promettait de lui « délaisser et quitter toutes les conquêtes qui se pourraient faire avec son armée de terre et de mer tant en Espagne qu'en Italie[1]. »

Ainsi finit cette ridicule affaire. Il ne fut plus question d'envoyer le duc d'Anjou régner en Libye. Mais la cour, qui était venu troubler l'évêque de Dax au milieu de ses négociations, en lui annonçant l'expédition qu'elle projetait sur la côte d'Afrique, négligea de lui faire savoir que ce projet avait été aussi vite abandonné que légèrement conçu. L'ambassadeur resta donc sous le coup de cette menace, et fort inquiet des suites que pourrait avoir l'affaire d'Alger. Il ne se laissa pas détourner cependant du but réel de sa mission, mais redoubla d'activité à poursuivre la conclusion du traité d'alliance qu'il était venu négocier entre la France et la Turquie. Cette puissance, qui avait déployé toutes ses ressources pour réparer le désastre de Lépante et mettre à la mer une nouvelle flotte, prit l'engagement de fournir deux cents[2] galères

1. L'évêque de Dax écrivait au duc d'Anjou : « Par ce qui a été négocié entre ledict Bassa et moy, le Grand Seigneur quitte toutes les conquestes qui se pourront faire par sa dicte armée, tant en Italie qu'en Espaigne, desquelles ledict Bassa m'a dict que son maître vous fait ung présent, au lieu du royaulme d'Arger qu'il ne vous a peu donner ; et que si vous en voulez une particulière lettre de seureté, il vous la fera expedier en telle forme que vous voudrez. » (Dépêche du 2 novembre 1572.)

2. Il devait y en avoir trois cents, comme on l'a déjà vu par une dépêche de l'évêque de Dax, dans le cas où l'on parviendrait à ménager un rapprochement entre Venise et la Porte.

montées et équipées, qui devaient se trouver en rade de Toulon au printemps de l'année suivante (1573). Le sultan s'engageait à renouveler ce contingent chaque année, tant que durerait la guerre contre l'Espagne. « C'étoit, écrivait l'évêque de Dax, le plus ample et advantageux traité qui fut jamais tiré du Levant[1]. » Il fut conclu dans la première semaine de septembre, dix jours après que la Saint-Barthélemy eut renversé de fond en comble toute la politique à laquelle il se rattachait.

Quand on pense à tout le sang versé dans les rues de Paris en 1572 au nom du catholicisme, n'est-ce pas un étrange spectacle que de voir la cour de France entretenir des rapports aussi intimes avec la Turquie, et conclure une alliance offensive avec le plus formidable ennemi de la catholicité? C'est que la politique française, depuis la paix

1. L'évêque de Dax eut de plus à remettre à Charles IX une lettre particulière de Sélim, dans laquelle étaient reproduits les principaux articles de ce traité. « Al piu stimato signore di tutti li grandi signori christiani eletto fra i piu potenti delle generationi credenti al Mesia, compositore de le cause de i Nazareni, signore di diluviosi eserciti, etc., Carlo, imperatore del gran paese di Francia... Per questa excelsa et imperatoria nostra littera vi sia noto, come il dignissimo vostro huomo il signore Francesco di Noailles, che per imbasciatore alla nostra felice Porta reside, me a fatto intendere che per vendicarsi del commune nemico, siete disposto, venuto che sara il tempo e la stagione conveniente, non vi parendo licito di piu tardare, di movervi a i danni e guasti del suo paese in qualunque modo sarà possibile, non spargnaudo sorte alcuna delle vostre forse per andare sopra il detto nemico; vendicandosi segondo il desiderio quanto piu si potrà, e che pertanto con uno nostro buono capitano, segondo il solito antico, vi si debbino mandare dui cento galere, che a i principi di giugno siano alla volta di Tolone et che, fino à tanto che non resterete di guerregiare in el detto nemico paese, ogni anno vi si debbino mandare le dette dui cento gallere, le quali siano per ajutare e favorire detta guerra... Datta in Constantinopoly in el ultimo della luua di rabulattir, l'anno del nostro santissimo Profeta 480. »

de Cateau-Cambrésis, et surtout depuis que le gouvernement était tombé aux mains de Catherine de Médicis, avait été jetée hors de sa voie naturelle. Une fois au pouvoir, Catherine n'eut qu'une pensée, celle d'y rester, et ne put y réussir que par une série d'artifices et de crimes; mais elle ne suivit, du reste, aucune ligne déterminée, ne s'appuya sur aucun principe, et les massacres auxquels elle présida n'eurent même pas le fanatisme religieux pour excuse. Sa politique fut constamment en contradiction avec elle-même. Aussi voit-on, pendant toute la durée des guerres de religion, le gouvernement français s'user dans une double lutte : à l'intérieur, combattre la Réforme au profit de l'Espagne; à l'extérieur, lutter contre l'Espagne au profit de la Réforme. L'inconséquence d'une pareille politique ne pouvait amener que des désastres. On en vit les résultats à la fin du règne de Henri III.

Deux grandes idées se trouvèrent en présence au XVI[e] siècle, et il faut se garder de rapetisser la question en faisant de nos guerres civiles à cette époque une simple querelle de partis se disputant le gouvernement de la France. Les chefs pouvaient avoir des pensées d'ambition personnelle, mais les masses étaient animées d'idées d'un ordre supérieur : il s'agissait des grands principes de la politique aussi bien que de ceux de la religion; l'Europe y était intéressée autant que la France, et l'avenir autant que le présent : notre pays était l'arène où se vidait la querelle. Il ne faut donc pas juger trop sévèrement l'appel que de part et d'autre on fit aux puissances étrangères. Les réformés reçurent l'argent et les secours de l'Allemagne et de l'Angleterre; les catholiques s'appuyèrent sur

l'Espagne. Il y avait pour l'autorité royale un magnifique rôle à remplir : s'interposer entre ces deux grands partis, devenir médiatrice, et faire accepter le principe de la liberté de conscience tout en maintenant le catholicisme comme religion de l'État. La cour ne fit au contraire qu'envenimer la lutte : passant sans ménagements d'un parti à l'autre, elle n'avait pour mobile qu'un égoïsme aveugle, et se tournait tantôt du côté de la Réforme, tantôt du côté de l'Espagne et de Rome, en restant néanmoins l'alliée des Turcs.

La politique suivie par François Ier et par Henri II avait été plus conforme à l'intérêt de la France ; aussi en ont-ils obtenu de grands résultats. Ils ne craignirent pas de s'allier franchement aux protestants. François Ier avait même été assez hardi pour contracter une alliance avec le sultan : ce fut Charles-Quint qui, par son ambition, obligea la politique française d'aller chercher un contre-poids en Turquie ; car l'Espagne, sous le manteau de la religion, prétendait étendre sa domination sur la plus grande partie de l'Europe et fonder un empire qui devait étouffer la France, en l'englobant au sud, à l'est et au nord, entre les Pyrénées, l'Italie, l'Allemagne et les Flandres. Philippe II voulut poursuivre l'œuvre de son père. Une tâche d'une immense difficulté, il faut le reconnaître, incombait à la France : rester catholique tout en luttant contre le souverain qui se déclarait le grand champion du catholicisme.

Il paraît être dans les destinées de notre pays d'avoir toujours à combattre ces empires que, par une agglomération factice de peuples divers, l'ambition des princes crée à travers l'Europe. La France s'est intitulée « la première des nations, » et ce n'est pas un vain titre : elle est

la plus ancienne, la plus compacte, la plus homogène, et numériquement la plus forte de toutes celles du continent.

Dieu a partagé l'humanité en nations, c'est-à-dire en grandes familles politiques, qui, groupées dans certaines conditions géographiques, ont une même origine, une même tradition, une même langue, les mêmes intérêts, le même esprit, et dont le temps a sanctionné l'unité. Les puissants de la terre, voulant passer sur l'œuvre de Dieu le niveau de la force temporelle, agglomèrent les nations au gré de leurs vues ambitieuses, étouffent dans le sang le cri de la conscience nationale des peuples, et fondent ces vastes empires, domaines de l'arbitraire, où le maître doit, pour que ses sujets le comprennent, parler plusieurs langues, et, pour qu'ils lui obéissent, tenir sur pied d'immenses armées.

La France a ce bonheur et cette gloire que les intérêts de sa politique sont conformes aux desseins de la Providence : pour maintenir son rang, il lui faut lutter contre les empires et soutenir la cause des nationalités. Le mot est nouveau, mais la politique qu'il définit ne l'est pas. N'est-ce pas la France qui refoula l'empire des khalifes par la victoire de Charles Martel? et depuis, dans toutes ses grandes luttes, ne l'a-t-on pas vue combattre contre l'empire de Charles-Quint et celui de son fils, contre l'empire d'Allemagne, contre l'empire de toutes les Russies?

Dans une de ses dépêches, l'évêque de Dax appréciait avec une justesse remarquable le rôle que la France au XVI[e] siècle avait à remplir en Europe :

« Sire, écrivait-il à Charles IX, la cause principale pour laquelle cette intelligence avec le Levant a esté entretenue par vos prédéces-

seurs, et depuis quarante-six ans estreinte par les feus roys François le Grand et Henri, a esté pour contrepeser l'excessive grandeur de la maison d'Autriche, qui avoit accumulé sous la domination sienne ou des siens, par succession ou usurpation, les meilleures couronnes et Estats de l'Europe, hors la France, laquelle depuis ce temps-là a toujours esté seule au combat, tant pour essayer de ravoir le sien que pour aller au-devant de l'ambition de Charles-Quint et de Philippe son fils, qui ont toute leur vie troublé le monde, et singulièrement l'Allemagne, la France et l'Italie, pour parvenir à la tyrannie de toute la chrétienté. »

Cette alliance que, par nécessité politique, la France entretenait avec la Turquie, ne pouvait manquer de soulever contre elle de violentes récriminations. Mais ceux qui se montraient les plus acharnés à décrier notre politique ne cherchaient, sous main, qu'à nous imiter. L'Espagne elle-même intriguait sans cesse pour faire recevoir un ambassadeur à Constantinople. Elle avait à sa discrétion des agents subalternes, juifs ou grecs, et par leur entremise semait à profusion l'or et les promesses [1]. Pour tenter la Turquie, elle lui offrait des traités de commerce avantageux. Peu de temps après la bataille de Lépante, un secrétaire intime de don Juan vint à Constantinople, dans l'espoir d'opérer un rapprochement entre l'Espagne et la Turquie, et d'y fonder l'influence espagnole sur les débris de la nôtre. Nouveaux efforts de la cour de Madrid après la Saint-Barthélemy : « Les Espagnols, écrit l'ambassadeur de France, ont fort remué ce faict à la Porte du Grand Seigneur, et continuent tous les jours pour s'en servir et prévaloir à leurs desseins et anciennes poursuites, et tas-

1. Charrière, p. 244 et suivantes.

chent par là grandement désestimer l'amitié du Roy, disant qu'il est aujourd'hui réduit, par ce moyen, en tels termes qu'il a pour longtemps assez à faire en son royaume, sans pouvoir rien entreprendre dehors[1]. »

L'évêque de Dax sut triompher des intrigues et de la jalousie des Espagnols, et la France continua d'être la seule puissance chrétienne qui entretînt à poste fixe un ambassadeur à Constantinople sans payer pour cela aucun tribut au Grand Seigneur[2]. La cour du Louvre n'ignorait pas, du reste, les menées des agents de Philippe II, et savait apprécier à sa juste valeur l'affectation que mettait l'Espagne à nous reprocher notre alliance avec les infidèles. Nous citions tout à l'heure une dépêche de l'évêque de Dax; la réponse que lui fit Charles IX mérite d'être connue :

« J'ai bien pesé, disait le roi, ce que m'écrivez par votre longue lettre du xxve d'avril, de quelle importance est l'intelligence que mes prédécesseurs de temps immémorial ont eue en ce pays du Levant, et comme ceulx qui en apparence monstrent l'avoir en si grande horreur, taschent néanmoins sous main et par tous les moyens et inventions à eux possibles d'y mettre le pied, non pas à la bonne fin et intention que j'ay au bien universel de la chrestienté, mais pour servir à leur ambition particulière, pour laquelle rembarrer, et continuer à la dite chrestienté le bien et utilité qu'elle en a receu, je veux embrasser et poursuivre l'exemple de mes dits prédécesseurs. »

Charles IX disait vrai : la France faisait un noble usage de son influence à Constantinople; elle n'en profitait pas

1. Charrière, p. 318.

2. L'empereur d'Allemagne avait aussi un ambassadeur résidant à poste fixe à Constantinople ; mais, sous la forme de présent obligatoire annuel, il payait un véritable tribut.

seulement pour étendre son commerce, mais protégeait celui des autres nations, qui ne pouvaient trafiquer dans le Levant que sous pavillon français[1]. Plus d'une fois son intervention fut utile aux intérêts généraux de la chrétienté, et elle eut le bonheur de faire mettre un grand nombre de prisonniers en liberté et d'alléger les chaînes de beaucoup d'autres[2]. La Turquie, dans ses traités avec le roi de France, lui donnait le titre de « compositeur des différends de l'universelle génération des Nazarréens. »

Une lettre de Charles IX à l'évêque de Dax porte la date du 24 août 1572. Il y a un tel contraste entre les souvenirs qu'éveille cette date fatale et les sentiments exprimés par le jeune roi, qu'on ne lit pas cette lettre sans une certaine émotion : « Comme vous êtes, écrivait Charles à son ambassadeur, le ministre d'ung roy à qui Dieu n'a pas été chiche de bon cueur et de moiens, j'attends impatiemment à savoir quelle sera la réponse que l'on vous aura donnée pour la délivrance de ces pauvres esclaves, mes subgects, détenus en si grand nombre et depuis si longtemps dont, outre l'obligation que j'ay (comme leur roy) à leur liberté et conservation, la pitié, cette compassion que nature peut esmouvoir en ung chacun, me poinct et stimule si au vif

1. « Que les marchands vénitiens, genevois, anglais, portugais, catalans, siciliens, ragusiens et tous ceux qui ont cheminé sous la bannière de France d'ancienneté jusques à aujourd'hui, voullons que dorénavant et en la même manière et condition ils ayent à cheminer et trafiquer en tous lieux de notre empire. » (Traité entre la France et la Turquie. Preuves du *Journal de l'Estoile*, t. III, p. 46, édit. de La Haye, 1744.)

2. Outre trois chevaliers de Malte et un parent du pape, Jacques Malatesta, fait prisonnier à Lépante et pour la rançon duquel les Turcs avaient demandé trois forteresses, l'évêque de Dax fit rendre à la liberté, sans rançon, plus de cent esclaves chrétiens. (Dépêche de l'évêque au roi, 8 mai 1572.)

pour en obtenir la satisfaction, que je vous prie, monsieur d'Acqs (outre que tels offices d'humanité vous sont assez recommandés), recepvoir de moi pour mémoire et instruction très-expresse d'en poursuivre la liberté le plus dignement et instamment que vous pourrez. »

Cette lettre, écrite quelques instants peut-être avant la Saint-Barthélemy, reste comme le dernier gage des sentiments d'humanité que la jeunesse devait naturellement inspirer au cœur d'un roi de vingt-deux ans. A peine Charles IX avait-il achevé de tracer ces lignes, qu'il fut précipité dans un abîme d'iniquités par de coupables conseillers, qui ont voué son nom à l'exécration de l'histoire.

Tout en se pliant aux exigences de la politique, nos ambassadeurs ne se laissaient pas aveugler sur la barbarie des Turcs. L'évêque de Dax, qui avait été à même de les étudier de près, ne les aimait pas : « Oncques, dit-il, Français ne fut en Turquie qui s'en revînt moins amoureux de ces gens-là et de leur façon de faire que moi[1]. » Il en était, d'ailleurs, au XVIe siècle comme aujourd'hui : on croyait à la chute prochaine de l'empire turc. « Sire, écrivait à Charles IX le même ambassadeur, j'espère qu'avant que nous soyions proches de tels événements, vous arriverez tout à temps pour vous trouver à la chute du milan (l'empire turc) et que, si cela doit advenir, le gasteau ne se despartira pas sans Vostre Magesté et Messeigneurs vos frères. » Il écrivait plus tard au duc d'Anjou, qui venait d'être élu roi de Pologne : « J'ai ouï

1. Charrière, p. 315.

dire à plusieurs saints personnages que, par la réception de la couronne de Pologne, Dieu vous appelle et vous oblige à la conquête de cet empire (il s'agit toujours de l'empire turc) pour le réduire à la foi chrétienne et catholique. Je prie Dieu qu'il me fasse la grâce d'en voir voler les éclats avant que de mourir, à quoi peut-être je ne serai instrument inutile[1]. »

N'est-ce pas en Pologne que l'on pourrait encore aujourd'hui trouver la solution de la question d'Orient?

1. Lettre de l'évêque de Dax à Henri, roi de Pologne, 22 juillet 1573.

CHAPITRE IV.

Retour au projet de Pologne. — Balagny choisi comme négociateur. — Jean Choisnin. — Balagny à Vienne. — Son arrivée en Pologne. — Il se rend au château de Knyszyn. — Le roi Sigismond-Auguste à toute extrémité. — Prévenances des seigneurs polonais envers Balagny. — Confidences de l'abbé Cyre. — Mort de Sigismond-Auguste. — Son portrait. — Balagny repart pour la France. — Son séjour à Dantzick. — Commerce et institutions de cette ville. — La question maritime en Pologne. — Les Moscovites sur la Baltique. — Traité d'Ivan IV avec l'Angleterre. — Flotte de Sigismond-Auguste. — Balagny s'embarque.

L'exposé des différents projets conçus en faveur du duc d'Anjou par Catherine de Médicis se ressent nécessairement du désordre de sa trop féconde imagination. En mai, elle avait l'idée bizarre de faire nommer son fils roi d'Alger ; en juin, elle demandait pour lui la main de Marie Stuart, avec la couronne d'Écosse; pendant ce temps, on négociait en Pologne pour le faire succéder aux Jagellons.

Ce fut au mois de février (1572) que Catherine revint au projet de Pologne, déjà mis en avant l'année précédente. Henri avait définitivement déclaré ne pas vouloir épouser Élisabeth ; on résolut aussitôt de le marier à la princesse Anne Jagellon. Sigismond-Auguste s'affaiblissait tous les

jours, et sa mort ne pouvait se faire longtemps attendre. Catherine appela de nouveau près d'elle l'évêque de Valence[1]. Il vint à Blois, où se trouvait la cour. La reine lui annonça qu'elle s'était décidée à suivre son conseil et à briguer la couronne de Pologne pour d'Anjou.

Cette résolution fut approuvée sur-le-champ par Charles IX. Il se prêtait à tout pourvu que son frère partît, « car il n'était pas trop à son aise ayant à ses côtés un si grand compagnon[2]. » On eut plus de peine à obtenir le consentement du futur roi. Pour le déterminer, Catherine lui promit, dit-on, qu'il ne resterait pas longtemps en Pologne. « Il fut suffisamment adverty de tout, et afin qu'il ne se faschât de telle entreprise, sa mère lui en découvrit le fond, pour qu'il prît courage en attendant mieux. Cela fit que dès lors en avant les deux frères se montroient bon visage en privé, et en public chacun tenoit son rang[3]. »

A partir de ce moment, rien ne vint plus traverser le projet de Pologne. Accident heureux de la politique mobile de la cour, l'avénement du duc d'Anjou au trône des Jagellons aurait pu avoir les plus heureuses conséquences pour la grandeur de la France. Charles IX désira avec ardeur de voir réussir ce projet ; Coligny l'approuva ; pour Catherine, ce fut un expédient ; pour le duc d'Anjou et son entourage, une nécessité acceptée de mauvaise grâce :

« Cette royauté de Pologne, dit le savant continuateur des *Mémoires de Castelnau,* fut un des plus grands mys-

1. Choisnin, p. 308 et *Mém. de l'Estat de France,* t. I, f° 149.
2. *Mém. de l'Estat de France,* t. I, f° 149.
3. *Ibid.*

tères du cabinet de Catherine de Médicis, et ceux qui l'attribuent à l'ambition de cette femme sont bien moins fins et moins éclairés dans ses pratiques que ceux qui croiroient qu'elle n'y donna les mains que par adresse, et qu'elle y travailla à regret, afin d'oster au Roy son fils la défiance qu'il avoit de cette attache si violente qu'elle avoit pour son frère. Ses premiers exploits et tous ses desseins luy estoient si suspects que ce n'estoit plus jalousie, c'estoit une haine implacable de sa part, comme du costé du duc d'Anjou ce n'estoit plus ny affection pour le service du Roy et de l'Estat, ny zèle de religion, qui le portoit à la ruine des Huguenots, mais une pure passion de gouverner que le prétexte de se maintenir commençoit à rendre fort criminelle. La Reine, pour témoigner au Roy qu'elle n'avoit pour le duc que des sentiments de grandeur innocens, et qui n'avoient d'objet que l'honneur de son sang et de sa maison, fit mine d'avoir grande passion pour cette élection, qu'elle ne croyoit pas si capable de réussir[1]. »

Catherine et Montluc se concertèrent sur les mesures à prendre. Ils arrêtèrent d'envoyer en Pologne un agent qui, chargé de demander officiellement à Sigismond-Auguste la main de sa sœur, se renseignerait en même temps sur les dispositions de la noblesse polonaise et nouerait des intelligences avec les personnages influents du pays. Cette mission exigeait un homme discret, prudent et avisé, car déjà bien des ambitions étaient en jeu. On hésita quelque temps sur le choix du négociateur. On jeta d'abord les

1. Les *Mémoires de messire Michel de Castelnau*, seigneur de Mauvissière, illustrez et augmentez..... par J. Le Laboureur, nouvelle édition. Bruxelles, 1731, t. III, p. 32.

yeux sur M. de Lanssac, qui fit partie de la grande ambassade envoyée plus tard en Pologne, puis sur un autre gentilhomme appelé Renthy. L'évêque de Valence avait un fils naturel, qui se nommait Jean de Balagny[1]. Il le proposa à Catherine, en se portant garant de son savoir-faire. La reine l'accepta et voulut bien le charger, malgré sa jeunesse, de cette délicate négociation.

Balagny, qui avait à peine vingt ans, était alors à Padoue où il terminait ses études. On lui envoya sur-le-champ des instructions et l'ordre de partir sans retard. On désigna pour l'accompagner quelques personnes d'un âge mûr : un gentilhomme du Dauphiné, nommé Charbonné, Du Belle, bailli de Valence, et le propre secrétaire de Montluc, Jean Choisnin. Celui-ci, quand Balagny revint en France, resta en Pologne pour y attendre Montluc, nommé ambassadeur. Il écrivit ensuite, sous le contrôle de l'évêque de Valence, une relation[2] pleine de curieux détails sur cette ambas-

1. Jean de Montluc, seigneur de Balagny, fils naturel de l'évêque de Valence et d'Anne Martin, fut légitimé en 1567. A la mort de son père, il s'attacha au duc d'Alençon, qui le nomma gouverneur de Cambrai. Il se jeta ensuite dans le parti de la Ligue. Henri IV lui donna le bâton de maréchal de France et la principauté de Cambrai. Quand les Espagnols vinrent mettre le siége devant cette ville en 1595, il n'essaya même pas de résister et signa une capitulation honteuse, malgré les protestations énergiques de sa femme, Renée de Clermont d'Amboise, qui ne voulut pas survivre à la perte de sa principauté. « La dame de Balagny, dit d'Aubigné dans son histoire, ne pouvant mettre d'accord sa fortune et son courage, se résolut, après un morceau tant amer, à n'en avaler jamais d'autre, et ainsi mourut ou par la faim, ou comme d'autres ont voulu, n'ayant d'autre instrument pour chasser son âme que sa douleur. » *Les Histoires du sieur d'Aubigné*, t. III, p. 361.

2. *Discours au vray* de tout ce qui s'est faict et passé pour l'entière négociation de l'élection du Roy de Polongne, divisé en trois livres. Faict par

sade, dont il fut lui-même un des agents les plus actifs. Nous aurons maintes fois l'occasion d'invoquer le récit de Choisnin.

Afin d'écarter les soupçons, Balagny publia en quittant Padoue qu'il faisait un grand voyage pour compléter son éducation, et se proposait de visiter l'Allemagne, la Pologne, la Suède et le Danemarck. Il se rendit directement à Vienne. Présenté à la cour, il y fut fort bien accueilli par l'Empereur, qui, tout en soupçonnant quelque mystère dans le voyage du jeune Français, n'en pénétra pas le but, mais s'imagina qu'il se rendait secrètement en Turquie. Si Maximilien se fût douté de la mission de Balagny, il l'eût sans doute moins bien traité : peut-être même eût-il mis des empêchements à son voyage, car il visait, comme on le sait, au trône de Pologne pour son second fils, l'archiduc Ernest. Balagny s'arrêta peu à Vienne et gagna en toute diligence la Pologne, où il arriva vers la fin du printemps. La peste y sévissait alors avec intensité. Il ne fit que traverser Cracovie et se rendit immédiatement au château de Knyszyn, sur la frontière de Lithuanie, où le roi s'était retiré. Il l'y trouva à toute extrémité ; mais Sigismond-Auguste, se faisant illusion sur son état, fit dire à Balagny qu'il le recevrait dans quelques jours et l'invita en attendant à demeurer au château.

Les seigneurs polonais se mirent en frais de prévenances pour le jeune envoyé de Charles IX. On le mena en visite dans les châteaux des environs, où chacun lui fit fête. Jean Choisnin, dans son *Discours au vray*, donne à

Iehan Choisnyn de Chastelleraud, secrétaire du Roy de Polongne. Dédié à la Royne mère des Roys. Paris, N. Chesneau, 1574, in-8°.

ce propos quelques détails qui peignent assez bien la manière de vivre en Pologne au XVIe siècle.

« Il faut confesser, dit-il, que la nation polonoyse surmonte en civilité et courtoysie toutes les autres ; et de faict nous y receusmes tant de faveur et tant d'honneur que de plus n'en eussions-nous pu désirer ; car il n'y eut évêque, il n'y eut palatin, il n'y eut seigneur de marque qui ne traictast ledict sieur de Balagny, qui ne le receust avec un tel et si favorable recueil comme s'il eust esté personnage d'aage et d'authorité. Nous fusmes amenés par le maistre de la chambre dudict seigneur Roy en la maison d'un sien neveu, qui est à une lieue de Knychin, où nous fusmes traités comme en la maison d'un prince, la maison bien meublée, accompagnée de jardins, parc, estangs, bois et de toute autre chose qui pouvoit donner plaisir. Et bien que ce fust en un lieu si avant du royaume et esloigné de tout commerce de marchandises, si est-ce qu'outre la malvoisye et le muscat de Candye, l'on nous donna de cinq ou six sortes de vins, et diray plus, que je ne sçay si en ville de France l'on trouveroit plus de diverses sortes de confitures qu'on nous donna à la collation : qui est pour monstrer que ceste noblesse vit splendidement et commodément. Mais ce qui plus nous contenta fut qu'il avoit l'escurie bien fournie et bien garnie de beaux et bons chevaux outre le haras, qui estoit grand. Et en un grand poile il y avoit armes pour mener cent hommes au combat. A peine trouveroit-on en France, en Italie et en Espagne un gentilhomme si bien fourni que cestuy là; ceste bonne chère fut accompaignée d'une grande démonstration d'amitié, et à ce que j'ai depuis

entendu, l'oncle et le neveu ont esté toujours de nostre parti : aussi parloient-ils aussi bon françois, comme s'ils eussent esté nés dans Paris. »

Balagny mit à profit son séjour à Knyszyn et l'empressement qu'on lui marquait. Ne perdant pas de vue le but de sa mission, il s'acquittait fort habilement, dans les fêtes et les banquets, de son rôle de diplomate; il y nouait des relations utiles, et ne manquait pas de faire boire les seigneurs polonais à la santé du roi de France et de son frère, « publiant par toutes les compagnies les rares vertus du très-illustre duc d'Anjou. » En même temps que lui se trouvait à Knyszyn un émissaire autrichien, l'abbé Cyre. Celui-ci, ne se doutant pas que sous le jeune gentilhomme français se cachait un ambassadeur et un rival, le prit pour confident, lui parla des sympathies de la noblesse pour l'archiduc et des nombreuses adhésions qu'il avait déjà recueillies. A l'entendre, l'élection d'Ernest était certaine. Ces ouvertures furent loin de plaire à Balagny. Il en fut très-affecté, et crut un instant que tout était perdu. Ses nouveaux amis, à qui il se confia, lui remontèrent le courage.

Sur ces entrefaites, Sigismond-Auguste rendit son âme à Dieu (7 juillet 1572), et ce fut sur un lit mortuaire que pour la première fois Balagny vit le prince près duquel il était accrédité. Il assista aux cérémonies des funérailles, qui se firent en grande pompe au château de Knyszyn. Le cercueil royal y resta déposé jusqu'à nouvel ordre; car, d'après les lois de la Pologne, le souverain ne pouvait être inhumé que la veille du couronnement de son successeur, chargé de conduire à sa dernière demeure celui qu'il devait remplacer sur le trône. La loi polonaise vou-

lait par là que chaque nouveau roi, au moment même de son avénement, eût sous les yeux le grand enseignement de la mort[1].

Sigismond-Auguste avait cinquante-deux ans lorsqu'il perdit la couronne et la vie. Il a droit aux hommages de l'histoire pour le bonheur qu'il sut donner à son peuple. On admirait en lui un remarquable mélange de douceur et de fermeté[2]; il fut tolérant et, tout en restant lui-même catholique, laissa à ses sujets réformés la plus entière liberté de conscience. En plusieurs occasions, il fit preuve d'une grande modération et n'eut jamais recours aux mesures

1. « Moris autem, pridie novorum regum coronationis, defunctorum corpora humare, ut privilegia mortalitatis noscant imperaturi, qui imperantium cernunt sepulturam, et eadem de se judicia populi ament vel vereantur; qualia funera antecessoris tulere, ob virtutem, vel vitia. Nam verissima vitæ humanæ censura mors est, ac principum præsertim, quorum maxime qui pro amicis habebantur vitia audacius ac fidelius exprobrant, quæ timore vel verecundia ante funera in palam proferre non audebaut. Unde fit, ut aliam morum famam, vivi inter certamina blandientium experientur principes, quam post obitum sunt laturi, dum minore respectu præsentis gratiæ vel odii, censuram anteacta vita tulerit. » Fredro, *Gestorum populi poloni* sub Henrico Valesio, p. 7; Dantzick, 1660.

2. Un historien polonais, contemporain de Sigismond-Auguste, Stanislas Orzechowski, ou Orichovius, a tracé de lui un portrait dont nous extrayons le passage suivant :

« Illud non prætereundum videtur, unde de omni illius vita existimandi copia scriptoribus detur, me duas in hoc rege virtutes vulgo laudari, et duo itidem vitia reprehendi animadvertisse. Virtutes enim illæ duæ divinæ et egregiæ in hoc rege ferebantur esse primo patientia incredibilis, deinde clementia ita facilis, ut et contumelias et injurias obtrectatorum, ac si rex non esset, pateretur ac ferret, et eos, quos pro potestate ulcisci læsus posset beneficiis afficeret. Sed illa etiam duo ex contrario opponebantur his virtutibus vitia, quorum unum fuit perpetua in eadem sententia permansio, alterum vero privati consilii quam publici major ratio. » St. Orichovi *Annales polonici* ab excessu Sigismundi primi, p. 11; Dantisci, apud Forsterum, 1643.

extrêmes qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation. Il abandonna une partie de ses biens à l'État, et sa générosité fut parfois excessive. Ami de la paix, il sut faire la guerre, et la conduisit énergiquement quand l'intérêt de la Pologne l'exigea. Il était, pour nous servir ici d'une expression du XVIe siècle, « d'honnête conversation et plein d'un grande humanité[1]. » Son esprit était cultivé, il aimait la musique, se plaisait souvent à en faire lui-même, parlait avec une rare perfection plusieurs langues étrangères et était dans la sienne d'une grande éloquence. Il eut quelques-uns des défauts de son temps, crut à l'alchimie, aux sciences occultes, et entretint à sa cour des astrologues qui l'abusaient. Tous les auteurs contemporains ont vanté le bien-être et la prospérité de la Pologne sous son gouvernement et loué l'essor qu'il donna aux arts et à la littérature, au commerce et à l'industrie. Il imprima une grande activité à la politique et multiplia les diètes. Il avait entrepris de doter la Pologne d'un ensemble de lois qui mît la république à l'abri des perturbations; mais il ne put achever cet heureux ouvrage. Les deux événements les plus importants de son règne ont été l'annexion de la Livonie, qu'il disputa au grand-duc de Moscou, et la diète de Lublin où fut consacrée l'union de la Pologne et de la Lithuanie. Les dernières années de sa vie furent attristées par de sombres pressentiments. Il eut comme une révélation des calamités qui, dans un avenir lointain, menaçaient sa patrie et qu'il croyait prochaines. « Il annonçait à la Pologne, dit un historien moderne, des malheurs épouvantables, qui

1. « Byla w nim ludzkość wielka (Bielski). »

devaient lui venir du nord. On dit que, toutes les fois qu'on lui demandait quel serait son successeur, il montrait du doigt le nord. »

Sigismond-Auguste, qui fit le bonheur de ses sujets, ne connut dans sa vie privée que chagrins et déceptions. La reine Bonne [1], sa mère, ambitieuse et intrigante, avait négligé à dessein son éducation, et l'avait jeté dans les plaisirs et le désordre, afin de se réserver la conduite des affaires [2]. Mais, à peine parvenu au trône, Sigismond-Au-

1. Fille de Galéas Sforza, duc de Milan.

2. On peut juger dans quel mépris les Polonais du XVIe siècle avaient la mémoire de la reine Bonne, par le portrait que fait d'elle un écrivain contemporain, l'auteur anonyme de la vie de Pierre Kmita, palatin de Cracovie.

« Hæc mulier mortuis Tomicio et Scydlovecio duobus sapientissimis rectoribus regni statim totam potentiam imperandi et confundendi omnia ad se transferens, episcopatus, palatinatus, castellanatus et cætera regni officia vendere cœpit, fenestramque hominibus ambitiosis, malis artibus præditis, reipub. ignaris, nihil de republica meritis, sibi regique ignotis, patefecit ad magistratus invadendos ac a se petendos, viris probis, meritis, prudentibus, spretis et rejectis. Hæc Lataliciam, vanum ac temulentum hominem, Gamratum adulterum, Buczacium fornicatorem, Lucam Gorkanum avarissimum fœneratorem, Izbienskium homicidam, Branickium rabulam, Noscovium mercatorem, Dzierzgovium stupidum, et telluris inutile pondus, Leonardum Ciffram, Drojevium hæreticum, Uchanium fantasticum ardelionem ac hypocritam, pestem perniciemque ecclesiæ ad episcopatum promovit. Hæc peregrinos externosque Italos, Alphonsum Palamedem, Andream de Valentinis, Alexandrum Annibalem, Scipionem Carolum Metellum, Vittos, Franciscos, scortatores, sodomitas, cinædos, atheos, epicuros et cæteros impuros mercatores ac simoniacos, qui regnum ante exsuxerunt, ad ecclesias cathedrales et collegiatas, ad plebanias ac ad reliqua opulenta sacerdotia et eorum pensiones introduxit. Non dissimiles his et seculares consiliarii quos regina promovit fuerunt, quorum piget sentinam commovere. Hæc mulier odia inter proceres, opibus, clientelis, autoritate vigentes inflammabat. Alterum exacuens in alterum quemadmodum id vidimus inter Kmitam et Tarnovium magno Reip. malo. » (*Vita Petri Kmithæ,* à la suite de Dlugosz, t. II, p. 1615.)

guste sut réformer les défauts de sa jeunesse. Marié trois fois, il épousa d'abord une archiduchesse d'Autriche, Élisabeth[1], puis une dame lithuanienne d'une grande beauté, Barbe Radzivil, qu'il aimait tendrement. Ce second mariage, resté quelque temps secret, ne fut déclaré par le roi qu'à la diète de son couronnement. Il souleva de violents orages dans la noblesse polonaise. La reine Bonne intrigua contre sa belle-fille, et l'on voulut faire casser le mariage. Il y eut des scènes émouvantes entre le roi et sa diète. Les sénateurs, les plus grands seigneurs de la Pologne, se jetèrent aux pieds de leur souverain, en le suppliant de rompre une union qu'ils jugeaient indigne de la majesté du trône. Le roi, troublé, se leva, se découvrit devant ses sujets prosternés, leur parla avec chaleur, prit tous les moyens de les apaiser, mais ne céda point[2]. Il ne partagea pas longtemps sa couronne avec Barbe, qui mourut bientôt, empoisonnée, dit-on, par sa belle-mère. Sigismond-Auguste en conçut un profond chagrin; il ne se montra plus que vêtu de deuil et fit tendre de noir tous ses appartements. Cédant néanmoins aux exigences de la politique, il épousa en troisièmes noces la sœur de sa première femme, l'archiduchesse Catherine, mais ne put jamais surmonter la répulsion qu'elle lui inspirait. Il fit demander son divorce à Rome, sans pouvoir l'obtenir. Sa cour devint alors le théâtre de scandales qui ternirent la gloire de son règne[3].

1. Sœur de Maximilien II, empereur d'Allemagne.

2. Bielski, *Chronique de Pologne,* livre V.

3. Dans les dernières années de sa vie, Sigismond-Auguste entretint un grand nombre de maîtresses, qui se mêlèrent à toutes sortes d'intrigues.

La mort de Sigismond-Auguste ne laissa à Balagny d'autre parti à prendre que de quitter la Pologne. Il y fit rester Choisnin en le chargeant de veiller aux intérêts du duc d'Anjou et se mit lui-même en route par Plocko, « belle petite ville sur les bords de la Vistule[1]. » Il s'y arrêta quelques jours, dans l'espoir d'être admis auprès de la princesse Anne, qui s'était retirée dans un château des environs. Mais, placée par la mort de son frère sous la tutelle du sénat, Anne craignit de se compromettre en recevant sans l'aveu des sénateurs le représentant d'un prince étranger[2]. Balagny fut donc obligé de partir sans avoir approché la princesse, objet de sa mission. Il prit une barque et descendit la Vistule jusqu'à Dantzick, où il eut à attendre quelque temps l'occasion de s'embarquer pour la France. Il y fut au reste accueilli comme il l'avait été partout en Pologne, « festoyé, caressé et honoré par les plus grands de la ville, qui lui firent voir ce qu'ils estimaient être digne de montrer à des étrangers[3]. »

La ville de Dantzick était alors un des ports de commerce les plus fréquentés de la Baltique. Réunie à la Pologne en 1466[4], elle jouissait, comme la plupart des grandes villes de la République, de priviléges importants. Mais elle était particulièrement favorisée, ayant le droit

1. Choisnin, 335.
2. *Idem*, 335.
3. « Ils furent le visiter le soir de son arrivée, et puis sur l'heure du soupper lui envoyèrent douze grands vases d'argent plains de douze sortes de vins. Et tout cela se faisoit pour le respect et l'honneur qu'ils portoient au nom du Roy. » Choisnin.
4. Par le traité de Thorn.

de battre monnaie, d'entretenir des troupes et des vaisseaux, et d'élire son bourgmestre et ses échevins, qui l'administraient sous l'autorité d'un castellan nommé par le roi[1]. Elle envoyait des députés aux diètes générales de Pologne et participait à l'élection du souverain. Sa population, composée de marchands et d'armateurs, était en grande partie allemande. Aussi fut-elle hostile à la candidature du duc d'Anjou, pour soutenir celle de l'archiduc Ernest. Heureusement située à un mille de la mer, sur l'embouchure de la Vistule, qui formait un port naturel dont l'entrée était défendue par deux châteaux, Dantzick servait d'entrepôt à tout le commerce du nord. Ses richesses étaient considérables, ses nombreux vaisseaux allaient au loin, jusque sur les côtes de l'Espagne et du Portugal, porter les blés de la Prusse et de la Ruthénie[2].

Une des questions les plus importantes pour la Pologne au XVI[e] siècle était le maintien de son influence sur la Baltique, où elle se trouvait en rivalité avec la Suède et le Danemark. La Pologne jusque-là n'avait pas eu de marine:

1. « Regi Poloniæ subjecta est castellanumque a rege præfectum habet. Burgrabius cum præconsulibus et consulibus, regio nomine, civitatem administrant. Cives omnes fere Germani sunt mercatoresque ditissimi. Ex mari in urbem perducta est fossa, qua naves maximæ intra mœnia veniunt.» (Gvagnini *Rerum polonicarum* tomi tres, t. II, p. 139.)

2. « Le dict Danski, écrit Choisnin, est un magazin de tous les blés de Pologne desquels tous les Pays-Bas sont ordinairement secourus et nourris, et bien souvent le Portugal et quelquefois une partie de la France. On s'y fournit aussi de miel, de cire, de cendres et de fourrures, qui sont marchandises dont la Polongne abonde autant que nul autre pays qui soit. Là se déchargent quantité de marchandises qui viennent de Moscovie, d'Allemagne, de France et d'Espagne. Au reste, la ville est bien bastie, belle et fort peuplée; il y a de plus un fort qui est un des plus beaux du monde. » Choisnin, p. 386.

Sigismond-Auguste entreprit d'en créer une. Il le fit à ses frais et à l'occasion de la guerre de Livonie. Ivan IV, grand-duc de Moscou, venait alors de s'établir sur le golfe de Finlande, à Narva[1], le premier débouché que les Moscovites aient eu sur la mer (1558). Voulant étendre le commerce de ses États, Ivan avait aussitôt noué des relations avec l'Angleterre, envoyé des ambassadeurs à Élisabeth pour lui proposer un traité d'alliance offensive et défensive, et même offert de l'épouser[2].

Sigismond-Auguste, qui n'avait entrepris la guerre que pour arrêter les envahissements des Moscovites sur ses frontières septentrionales, ne pouvait les laisser prendre pied sur la Baltique sans chercher à s'y opposer. Il équipa une flottille de vaisseaux légers, destinés à donner la chasse à tous les bâtiments qui, d'Allemagne, de Danemark ou des autres pays, apportaient des secours à Narva, soit en hommes, soit en munitions de guerre. Il fut quelque temps maître de la Baltique. Plusieurs vaisseaux anglais furent

1. A l'embouchure de la rivière de ce nom.

2. Ivan envoya successivement en Angleterre deux ambassades, en 1567 et en 1569. Les Anglais comprirent tout de suite qu'ils pouvaient nouer avec la Moscovie des relations avantageuses pour leur commerce. Une compagnie de négociants se forma à Londres, sous le nom de Compagnie Moscovite. Ivan IV lui accorda le monopole de tout le commerce dans ses États avec la franchise des droits et quelques autres avantages. « Imperator Moschoviæ pro sua singulari in reginam et gentem Anglicam benevolentia, concessit Anglicæ in Russia societati immunitatem a vectigalibus, libertatem quacunque vellent per amplissimi imperii sui regiones merces distrahendi et in Persiam Mediamque per mare Caspium exportandi, quum ceterarum gentium mercatoribus non liceat mille passus ultra urbem Moscuam proficisci : domosque dedit ad funes navales torquendos, et territoriolum quinque mill. pass. in ambitu cum silvis ad ferrum conflandum, Anglosque in *Opprisney*, i. in *delectum semen populi sui*, suscepit (anno 1569) ». Camdeni, *Annales rerum anglicarum*, regnante Elizabetha, t. 1er, p. 180.

capturés par les siens : Élisabeth protesta, envoya un ambassadeur porter ses plaintes en Pologne, mais Sigismond-Auguste résista avec une grande fermeté à toutes les réclamations de l'Angleterre[1].

Les intrigues des ennemis de la Pologne et la défiance ombrageuse des négociants de Dantzick firent alors éclater une sédition dans cette ville[2]. L'autorité du roi de Pologne y fut méconnue; ceux de ses vaisseaux qui se trouvaient dans le port furent saisis, une partie des équipages massacrés et l'amiral lui-même grièvement blessé. Les châteaux de la Vistule se mirent à tirer sur le reste de la flotte, qui était en rade[3]. Sigismond-Auguste, avec sa modération ordinaire, se contenta d'envoyer des commissaires royaux, dont les remontrances suffirent pour faire rentrer la ville dans l'obéissance. On punit les principaux coupables. Mais ce fut un coup funeste pour la flotte naissante de la Pologne, que les vaisseaux danois

1. Sigismond-Auguste s'entendit avec le roi de Suède pour s'opposer au commerce maritime des Anglais avec la Moscovie, qui était très-préjudiciable aux intérêts de la Pologne. L'ambassadeur de France à Vienne, M. de Vulcob, qui, dans sa correspondance, traite souvent des affaires de Pologne, écrit à la date du 11 août 1571 : « Le roi de Pologne et celuy de Suède ont faict ligue ensemble, pour empêcher un passage qui est en la Nervie nécessaire pour la navigation d'Angleterre au païs de Moscovie, auquel elle apporte de grandes commodités pour la guerre et par conséquent est dommageable aux Polonois, d'autant que par le moyen d'icelle l'on transporte d'Angleterre au dict pays de son ennemy grande quantité de fer, d'acier et d'armes toutes forgées et de toutes sortes. » (Bibl. imp., Mss, Coll. Colb., vol. 397, p. 451.)

2. Sigismond-Auguste avait choisi pour son port militaire la petite ville de Puck, en face de Dantzick, à l'ouest du golfe. Les Dantzickois virent cet établissement d'un œil jaloux. Ils craignaient que la création d'une marine militaire ne portât préjudice à leur commerce.

3. Bielski, *Chronique de Pologne,* livre V.

achevèrent de détruire. L'espoir d'obtenir l'appui de la marine française eut sur l'élection du duc d'Anjou une heureuse influence.

Après avoir attendu quelques jours à Dantzick, Balagny finit par trouver un bâtiment français prêt à mettre à la voile, *l'Ange*, de Fécamp, qui le prit à son bord. Il revint en France et rendit compte au roi de son séjour en Pologne. On devait bientôt l'y renvoyer.

CHAPITRE V.

Montluc ambassadeur auprès des états de Pologne. — Ses talents comme diplomate. — Son portrait. — Il quitte Paris le 17 août 1572. — Comment il avait composé son ambassade. — Son arrestation en Lorraine. — Ses démêlés à Francfort avec les reitres. — Son arrivée en Pologne. — Exposé des instructions données à Montluc.

Bien que prévue, la mort du roi de Pologne surprit la cour de France et dérangea ses plans. On avait compté sur l'intervention de Sigismond-Auguste auprès de la diète pour assurer au duc d'Anjou la succession du trône de Pologne. C'était une des conditions essentielles du mariage projeté ; mais le roi était mort sans que rien eût été fait, Balagny n'avait pu le voir, ni lui remettre les lettres de Charles IX ; l'élection allait commencer ; il n'y avait pas un moment à perdre.

On s'occupa sur-le-champ de nommer un ambassadeur qui allât soutenir la candidature du frère de Charles IX devant les états de Pologne. Catherine de Médicis voulait que ce fût Montluc ; il se défendit d'abord, alléguant ses soixante-dix ans, d'accepter cette mission, et finit par s'en charger. L'entreprise offrait de sérieuses difficultés : c'était pour la diplomatie française un terrain tout nouveau qu'une diète composée de quarante ou cinquante mille

gentilshommes réunis pour discuter et mettre aux voix le choix du souverain. Mais le caractère délié de Montluc, la cautèle de son esprit, sa dextérité, ses principes accommodants et sa facile éloquence, en faisant de lui un diplomate accompli, le rendaient apte à réussir dans tout ce qu'il entreprenait. Il était homme à savoir s'ajuster aux circonstances et à tirer parti des situations les plus difficiles, comme il l'a montré dans son ambassade de Pologne. « Il n'y a personne qui ne sache, disait-on au duc d'Anjou le lendemain de son élection, que la principale gloire et honneur de tout ce négoce est due à bon droit à Monseigneur Jean de Montluc, évêque et comte de Valence, lequel (tout ainsi qu'un prudent et expérimenté pilote) a esté celuy qui a conduit et dressé la route de ce beau navire chargé, Sire, des précieuses et infinies richesses de vos perfections, qui a espandu les voiles de vos vertus à l'air et au vent favorable de vostre bonheur, tant que finablement le tout est parvenu sain et sauve au port désiré, où maintenant on jette l'ancre avec de si grandes allégresses et contentements [1]. »

Jean de Montluc, nommé évêque de Valence en 1553, était le cadet du maréchal Blaise de Montluc. Jamais frères n'ont paru devant l'histoire sous des traits plus différents. L'aîné, vieux capitaine, usé par cinquante-quatre années de guerres, criblé de blessures, cachant sous un masque son visage déchiré d'une arquebusade, était austère, sans pitié, d'un naturel âpre, fâcheux et colère, aimant mieux frapper et jouer du couteau que faire des harangues.

1. Épître dédicatoire des *Chroniques et Annales de Poloigne*, composées par Vigenère pour le duc d'Anjou, au moment de son élection.

« On pouvoit connoître, disait-il, par où il étoit passé, car par les arbres, sur les chemins, on en trouvoit les enseignes. » C'est ainsi qu'il se peint lui-même dans ses commentaires. Il n'exprima qu'un regret en mourant. « J'ai fait bien du mal aux Huguenots, dit-il, et si n'en ai pas fait assez et tant que j'eusse voulu, il n'a pas tenu à moi. »

Le cadet, au contraire, plus que tolérant envers les huguenots, évêque mais de mœurs fort libres, était souple, adroit, grand politique, « fin, délié, rinquant, rompu et corrompu, » dit Brantôme. Il vivait ostensiblement avec une jeune femme d'une grande beauté, nommée Anne Martin, qu'il avait, dit-on, secrètement épousée. De cette union naquit un fils, Jean de Montluc, seigneur de Balagny, que son père parvint à légitimer. Nous venons de le voir faire en Pologne son début dans les affaires.

Quelque habile que fût l'évêque de Valence, il ne put échapper aux inimitiés que les désordres de sa vie privée et la mobilité de ses opinions religieuses lui suscitèrent dans le parti catholique. A l'assemblée de Fontainebleau, il avait fait une harangue « pleine de faveur à la cause des réformés » et joué un rôle important au colloque de Poissy. On le dénonça à la cour romaine comme hérétique; il fut condamné, mais se pourvut devant le parlement pour défaut de forme et gagna son procès.

C'est à Rome qu'il débuta dans sa carrière diplomatique. Elle fut des plus brillantes. Il déploya ses talents dans seize grandes ambassades et prit pour devise : « *Quæ regio in terris nostri non plena laboris?* » Ses rares qualités et sa souplesse ne pouvaient manquer de plaire à

Catherine de Médicis, dont il eut l'entière confiance, ayant toujours su accommoder sa conduite à la mobilité de la reine mère.

Né vers 1502, Jean de Montluc était fils de François, seigneur de Montluc, et de Françoise de Stillac. Sa famille formait une branche des Montesquieu d'Artagnan. Son père, gentilhomme de Gascogne, n'ayant qu'une très-petite fortune, et le destinant à l'état ecclésiastique, l'avait fait entrer dans l'ordre de Saint-Dominique. Marguerite de Valois, charmée de son esprit, voulut le prendre sous sa protection, le fit venir à la cour et le présenta à François Ier. Il quitta alors l'habit des dominicains. « La reine de Navarre, dit encore Brantôme, le défroqua pour sa bonne mine et son bon maintien; ça n'a pas été le premier. » Un défaut cependant paraît avoir gâté la bonne mine de Montluc, car Choisnin l'appelle : « le Boiteux. »

L'ambassade de Pologne fut la dernière mission de l'évêque de Valence. Catherine et d'Anjou ne lui surent aucun gré d'y avoir réussi. Il se retira des affaires et mourut à Toulouse en 1579[1].

Montluc partit de Paris pour se rendre à son poste le 17 août, la veille du mariage du roi de Navarre avec la sœur de Charles IX, et huit jours avant la Saint-Barthé-

1. On a de Montluc deux volumes de *Sermons* devenus fort rares. De ses travaux diplomatiques il n'a été publié que sa harangue à la diète de Pologne pour l'élection du duc d'Anjou, et deux rapports qu'il fit au roi à la suite de son ambassade à Constantinople (1545), où il eut M. d'Aramont pour collègue. (Charrière, t. I, 596.) Dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale (collection Dupuy), on trouve une relation fort curieuse d'un voyage que fit Montluc en Tunisie. Il passait pour l'orateur le plus accompli de l'époque; aussi Paul Manuce voulut-il lui dédier sa belle édition du *De Oratore*, de Cicéron.

lemy. On a dit qu'ayant le pressentiment de cette funeste journée, il avait saisi avec empressement l'occasion de s'éloigner. De Thou[1], d'Aubigné et d'autres historiens racontent même qu'avant de partir il fit dire au comte de La Rochefoucauld de se tenir sur ses gardes et lui conseilla de quitter Paris[2]. Il ressort, au contraire, de la correspondance diplomatique de l'évêque qu'il fut surpris plus que personne par l'événement du 24 août, qui le mettait en grand danger d'échouer dans sa mission.

L'évêque de Valence s'était proposé d'emmener avec lui des hommes dont les noms déjà célèbres pussent jeter de l'éclat sur son ambassade. Joseph Scaliger, « très-illustre fils d'un des plus illustres et des plus savants hommes de ce siècle[3], » lui avait promis de l'accompagner. « Bien affectionné à la religion, » on comptait qu'il exercerait une influence utile sur ses coreligionnaires, alors très-nombreux en Pologne[4]. Montluc se promettait aussi que la vaste érudition de Scaliger séduirait la noblesse polonaise, qui se piquait d'un goût éclairé pour les sciences et les belles-lettres. Un ecclésiastique, Charles de Léberon, abbé de Saint-Ruth, neveu de l'évêque de Valence, et un conseiller au parlement de Grenoble, Pierre Gilbert Malloc[5], devaient aussi faire partie de l'ambassade.

1. Livre LII.

2. D'Aubigné raconte ainsi la mort du comte de La Rochefoucauld. « Le comte de La Rochefoucauld avoit demeuré à rire avec le Roy jusques à minuit : celluy-ci, ayant ouvert à La Barge et voyant des hommes masqués, pensa que le Roy le vouloit fouetter par jeu ; mais il fut fouetté à coups de poignards. » D'Aubigné, t. II, livre V, p. 18.

3. De Thou, livre LIII.

4. *Mém. de l'Estat*, t. I, f° 395.

5. Malloc avait rang d'ambassadeur.

Ce dernier avait accompagné Montluc dans presque toutes ses missions. Il passait pour un des meilleurs latinistes du temps, et l'on se fiait à lui du soin de haranguer le sénat de Pologne et de célébrer dans la langue de Cicéron les louanges du duc d'Anjou.

Enfin un homme qui, par ses travaux scientifiques, avait rendu son nom fameux dans toute l'Europe, et fait grand bruit à Paris par les querelles d'écoles qu'il y avait soulevées, Pierre Ramus, le fougueux adversaire d'Aristote, s'était aussi engagé à suivre Montluc sur les bords de la Vistule.

L'ambassadeur avait désigné Strasbourg comme le lieu du rendez-vous; mais personne n'y vint. La Saint-Barthélemy éclata comme un coup de foudre, dispersa les amis de Montluc, jeta le trouble et la consternation dans tous les esprits. On ne pouvait croire à l'exécution d'aucun projet antérieur à l'événement; toute la politique de la cour paraissait renversée et il semblait impossible de traverser l'Allemagne, où les protestants criaient vengeance contre les massacres de Paris. Scaliger quitta la France et se réfugia à Genève: jamais on ne put le tirer de sa retraite; l'abbé de Saint-Ruth ne parut pas; Malloc tomba gravement malade; quant à Pierre Ramus, il périt dans les rues de Paris, victime de la haine de Charpentier, son rival en philosophie[1].

Montluc lui-même courut des dangers. Son voyage

1. « Pierre Ramus, excellent docteur, fut tiré de son étude et précipité par la fenêtre. Son corps et les boïaux, qui lui sortoient par les plaies, furent fouettés le long des rues par les petits écoliers, ameutés à cela par son envieux Charpentier. » D'Aubigné, t. II, livre I.

s'était annoncé sous de fâcheux auspices. Tombé malade en route et obligé de s'arrêter quelques jours dans une petite ville de Champagne, à Saint-Dizier, il y apprit la Saint-Barthélemy. Bien que souffrant encore, il repartit aussitôt, espérant arriver en Allemagne avant que la nouvelle des événements de Paris y fût publiée. Mais une singulière aventure attendait en Lorraine l'ambassadeur de Charles IX, qui faillit, tout évêque qu'il était, se voir enveloppé dans le massacre général des huguenots. Choisnin, dans sa relation, raconte ainsi cet accident :

« Un secrétaire de l'évesque de Verdun, dit-il, nommé Macéré, pour l'espérance qu'il avoit de faire bailler l'évesché de Valence à son frère, docteur en théologie et pédagogue des enfants d'un prince[1], print la poste et picqua jour et nuict pour atteindre ledit sieur de Valence avant qu'il fust sorty de Lorraine, faisant entendre partout où il passoit qu'il avoit charge du Roy de le faire tuer en quelque lieu que ce fust ; commanda aux compaignies qui pour lors alloient à Mets de courir sus audict sieur évesque, les asseurant qu'il portoit avec soy cinquante mil escus, et que tout ce butin seroit à eux ; et, n'ayant trouvé ceste compaignie disposée à faire un acte si meschant, il recourut au lieutenant du gouverneur en la ville de Verdun, appelé Manègre, lequel Manègre se monstra fort disposé à commettre cet acte ; et bien qu'il fust au lit malade, atteint de trois ou quatre grosses maladies, il reprint ses forces, tant il estoit ayse d'avoir une si bonne commission ; emmena avec

1. Le duc de Guise.

soy toute la garnison de la ville, horsmis trente soldats, emmena aussi tous ceux de ladicte ville qu'il trouva de bonne volonté et qui eurent moyen de venir ou à pied ou à cheval. L'évesque de Verdun (je ne sçay s'il sçavait l'entreprinse, car ce n'est pas à moi à en juger) bailla tous ses officiers, et mesmes son cuisinier et sa mulle; et ledict Manègre, ainsi accompaigné, s'achemina vers Sainct-Michel, pensant, comme il est vraysemblable, de trouver ledict sieur de Valence en campaigne; et s'il y fust ainsi advenu, il est certain que, faisant semblant de le prendre, il n'y eust pas eu faute d'une harquebuzade sans sçavoir qui l'eust tirée[1]. »

Prévenu à temps, Montluc put se réfugier dans la petite ville de Saint-Michel. Il y était à peine que Manègre et Macéré arrivèrent avec leur bande. Le prévôt, qui par bonheur était « fort homme de bien, » prit sa défense et le protégea contre ces forcenés; l'évêque de Valence exhiba ses lettres de créance, signées de la reine mère et du roi, et l'on n'osa pas se porter sur lui aux dernières extrémités; mais ramené de force à Verdun[2], il y fut jeté en prison et étroitement gardé pendant huit jours. Il

1. *Discours au vray,* etc.

2. « Ung solliciteur de l'évêque de Verdun, appelé Macéré, écrivit Montluc le 1er septembre, m'a faict mener prisonnier en ceste ville, sans montrer aucun pouvoir, et asseure plus hardiment son auctorité que si estoit un mareschal de France; et qui plus est, affirme que je suis l'ung de ceux que le roy veut encore faire tuer, qui est un langaige qui me donne beaucoup de peine, non tant pour la perte de la vie, que je ne dois pas désormais estimer beaucoup, mais pour le regret que je dois avoir que Sa Majesté m'estime meschant et rebelle. » De Verdun, le 1er septembre 1572. (Lettre de Jean de Montluc, évêque de Valence, à la royne mère du Roy. Bibl. imp. Ms, Collection Fontanieu.)

trouva moyen de faire savoir à Paris le danger où il était : « le roi et la reine, dit Choisnin, en écrivirent de si bonne encre qu'on le laissa poursuivre[1]. »

Rendu à la liberté, Montluc se remit en route et arriva bientôt à Strasbourg. Ce fut pour lui un grand désappointement de n'y pas trouver ceux qui devaient l'y attendre; mais ayant rencontré par hasard dans les rues de la ville un de ses anciens amis, Jean Bazin, procureur royal au siége de Blois, il le décida à venir avec lui en Pologne. De Strasbourg à Francfort, rien n'entrava le voyage de l'ambassadeur. Là, il se vit en butte à de nouvelles persécutions : les colonels des reîtres qui avaient servi en France dans les dernières guerres et qui se trouvaient réunis à Francfort, n'ayant pas encore touché leur solde, prétendirent être payés par Montluc, mirent un bourgmestre de la ville dans leurs intérêts, et firent saisir les chevaux et les bagages de l'ambassadeur. Ces reîtres avaient combattu contre la cour et pour les huguenots; mais le roi ayant répondu des sommes qu'on leur devait[2], « il avait par là, disaient-ils, engagé le bien de tous ses sujets, et l'évêque étant le premier sujet du roi de France qui leur tombait entre les mains, il devait payer pour le roi et pour les autres. » Montluc voulut se retrancher der-

1. Le roi, Catherine et le duc d'Anjou répondirent aussitôt à Montluc et lui exprimèrent tous leurs regrets de ce qui était arrivé. « Monsieur de Valence, lui écrivit Catherine, il y a longtemps que je ne fus si marrie que j'ai esté du tour que l'on vous a fait, et vous prie ne vous en fascher, et vous asseure qu'il en sera fait telle démonstration que vous en serez content, et vous prie que cela ne vous retarde ni ne vous décourage. » — Choisnin, p. 390.

2. « Les protestants doivent aux reîtres plus de 50 millions, dont le roi pondu. » De Thou, liv. LI, p. 368.

rière son inviolabilité d'ambassadeur, protesta qu'il ne portait aucuns fonds avec lui et que les affaires des reîtres ne le regardaient pas. Il dépensa son éloquence en pure perte et fut obligé d'en appeler au sénat de Francfort. Après bien des lenteurs et beaucoup de formalités, il obtint un arrêt favorable (22 septembre) [1]; la saisie fut levée et l'évêque déclaré libre de continuer son voyage.

Les reîtres ne se tinrent pas pour battus. Ayant échoué devant la justice, ils eurent recours aux menaces, et déclarèrent à Montluc qu'il ne saurait faire un pas hors

1. « Nous président et eschevins de la cour de la cité impériale de Francfort-sur-le-Meyn, tesmoignons par la teneur de ces présentes, et faisons notoire à un chacun que, comme il soit ainsi, qu'à l'instance des héritiers de feu de bonne mémoire très-illustre prince Volgang, comte palatin du Rhein, duc de Bavière, etc., et de très-vertueux seigneur Volrad, comte de Mansfeld, et de vaillans et nobles hommes Mainhard de Schonberg, mareschal et autres colonelz, capitaines et rheistres, qui, l'année 1569, dernièrement passée, furent à la guerre en France souz le roy de Navarre et le prince Condé, eust esté accordé que saisie seroit faicte des biens du très-puissant Roy de France, lesquels on estimoit que le très-révérend sieur Jean de Montluc, évesque de Valence, avoit rière soi, à cause de la solde et gaiges deuz à iceux par le susdict seigneur Roy, dont le payement debvoit estre faict à ceste présente foire, ou desjà auparavant. Au contraire ledict sieur évesque auroit allégué que ny le Roy de France seroit principalement obligé, ny luy auroit en son pouvoir aucuns deniers appartenans audict seigneur Roy, et finablement qu'il ne pourroit estre contrainct à tel payement en son propre et privé nom.

« Nous, à ces causes, ayant veu les lettres d'obligation dudict seigneur Roy, en vertu desquelles ladicte saisie auroit esté faicte, avoir receu préalablement le serment dudict sieur évesque, avons jugé et jugeons par ces présentes que ladicte saisie seroit par nous levée, prononçant et déclarant ledict sieur évesque, luy, sa famille et tous ses meubles et biens, estre mis en liberté et hors de tout arrest, tant réal que personnel. En foy de quoy nous avons faict apposer à ces présentes le scel de nostre cour. Fait le 22e jour du moys de septembre, l'an de salut 1572. »

de la ville sans tomber entre les mains de leurs hommes, qui tenaient tout le pays. Il fallut en venir à des accommodements : Montluc promit qu'il obtiendrait du roi de France le payement de la solde due aux reîtres et donna trois cents écus comptants. A ces conditions, l'un d'eux, le colonel Krakow[1], s'engagea à l'accompagner et à lui servir de sauvegarde. Sous son escorte, l'évêque de Valence arriva heureusement à Leipsick, le 6 octobre.

Il y avait déjà six semaines que Montluc était parti de Paris. Malgré toute sa diligence, ses deux aventures de Verdun et de Francfort lui avaient fait perdre beaucoup de temps. A Leipsick, il se trouva dans un nouvel embarras. Deux routes conduisaient en Pologne, l'une par le Brandebourg, l'autre par la Silésie. Mais le Brandebourg, quartier général des reîtres, était infesté de leurs bandes; depuis qu'on ne se battait plus en France, ils passaient leur temps à piller ou à rançonner les voyageurs, et Montluc, après ce qui venait de lui arriver, ne se souciait plus d'avoir affaire à eux. Krakow refusa de l'escorter au delà de Leipsick; le comte Wolrad de Mansfeld, général en chef des reîtres, à qui l'évêque demanda un sauf-conduit, y mit pour condition qu'il lui découvrirait l'objet de son voyage, ce que Montluc n'avait garde de faire avant d'être en Pologne. Quant à l'autre route, celle de Silésie, cette province étant sous la dépendance directe de l'Empereur, un ambassadeur ne pouvait s'y hasarder sans avoir un passe-port en règle. Pour cela, il eût fallu écrire à Vienne ;

1. Il était né dans la Prusse polonaise; quelques mois plus tard, se trouvant en Pologne pendant l'élection, il voulut élever de nouvelles réclamations contre Montluc.

un refus était à craindre, ou des lenteurs équivalant à un refus. Montluc aima mieux affronter les reîtres. Il se risqua à traverser le Brandebourg et fut assez heureux, cette fois, pour échapper aux mauvaises rencontres. Ayant fait prendre les devants à Bazin et à deux gentilshommes polonais, Dekonoplaski et Barasocki [1], attachés à la mission française, il arriva lui-même vers la fin d'octobre à la frontière de Pologne, et fit par la petite ville de Mézeritz [2] son entrée dans le royaume que sa diplomatie devait conquérir. Son voyage avait duré deux mois.

Montluc ne fit que traverser Mézeritz ; c'était une place frontière peu importante, mais où les étrangers, à cause de l'interrègne, ne pouvaient séjourner que sur une autorisation du sénat. L'évêque de Valence fut donc obligé de poursuivre sa route et de gagner une des villes de l'intérieur.

Il était dit que tout conspirerait contre Montluc. En quittant Paris, il était tombé malade ; en Lorraine, il avait failli être massacré comme huguenot; à Francfort, il était tombé aux mains des mercenaires de la Réforme : en Pologne, il trouva la peste, qui ravageait le pays et sévissait avec intensité dans la province qu'il avait à traverser. Les campagnes étaient désertes, les villages abandonnés, les châteaux des seigneurs fermés [3]. L'ambassadeur fut

1. Choisnin désigne toujours ce dernier personnage sous le pseudonyme latin de *Domine*. « Le sieur évêque n'avoit point homme du pays pour conduite, excepté *Domine* (je l'appelle ainsi, parce qu'en France il ne seroit pas connu si je le disois en nom pollac), qui l'étoit venu trouver de la part de Leurs Majestés, audit Francfort. » — Choisnin, p. 392.

2. En polonais Międzyrzecz, sur la frontière du Brandebourg et du palatinat de Posen.

3. « Et pour ce que tout estoit pestiferé et que l'on estoit contraint de

réduit à camper toutes les nuits au milieu des bois. Il gagna ainsi fort péniblement la ville de Conin (palatinat de Kalisz), où il prit le parti de s'arrêter pour attendre des nouvelles de Bazin et de ses deux compagnons. Il se mit en rapport avec les gentilshommes des environs, et fit ample connaissance avec un sénateur influent de la province, le castellan de Londz [1]. Celui-ci, dont le château était proche de Conin, invita Montluc à venir y demeurer, se mit en frais pour le bien recevoir et le traita avec toutes sortes de soins et d'égards. Le castellan de Londz avait alors son fils à l'université de Paris. L'évêque put lui en donner des nouvelles; il obtint en échange des conseils qui ne lui furent pas inutiles, et les premiers renseignements sur tout ce qui intéressait le succès de sa mission.

Montluc, avant de quitter Paris, avait reçu d'amples instructions [2] et des pleins pouvoirs signés de Charles IX et du duc d'Anjou, qui l'accréditaient comme ambassadeur

coucher par les bois, advint que, une nuit, ledit sieur arriva vers la minuit en la maison d'un gentilhomme appelé Zaborski, à deux lieues près de Posnanye, lequel, avec grande difficulté, le receust en la basse-cour seulement et le lendemain il le voulut veoir et discourir avec lui des causes de sa venue et monstra de loin huit filles et trois fils, disant audict sieur, que s'il estoit infect de peste et qu'il le receust plus avant en sa maison, il seroit cause de la mort de tout son pauvre petit mesnage. » — Choisnin, p. 393.

1. Stanislas Wysocki, castellan de Lądz.

2. Nous n'avons pu retrouver le texte des instructions données à Montluc au moment même de son départ; mais ces instructions sont littéralement reproduites dans celles qui furent données plus tard à M. l'abbé de l'Isle et qui sont entre nos mains. Monsieur de l'Isle fut envoyé en Pologne au mois d'octobre, comme ambassadeur, le bruit s'étant répandu à Paris que Montluc avait été fait prisonnier et même tué par les protestants, en Allemagne.

auprès des états de Pologne et ratifiaient d'avance tous les engagements qu'il prendrait au nom du roi de France et de son frère. « Sa Majesté le roy Charles IX, disaient ces instructions, ayant su, à son grand regret, que le feu roy de Pologne étoit mort, avoit dépêché son très-cher et féal le sieur de Montluc, évesque et comte de Valence, vers madame la princesse Anne et tous les seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers dudit royaume, pour se condouloir de la perte dudit feu seigneur roy et pour leur offrir tout support, faveur, aide et conseil, comme leur parent, ami et confédéré, que lui et ses prédécesseurs avoient toujours été de ladite couronne de Pologne.... Le roy donc, désirant la prospérité dudit royaume, faisoit offre aux états de Pologne de la personne de Monseigneur son frère, pour épouser ladite princesse Anne de Pologne et succéder aux rois dont elle est issue; se pouvant dire, en vérité, que s'il y a quelque convenance et conformité de mœurs entre aucune nation du monde, elle se trouvera plustôt entre la nation Françoyse et la Polonoyse que nulles autres, estant toutes deux pleines de grande humanité et douce conversation... »

Pour appuyer l'élection de son frère, Charles IX proposait aux états de Pologne une alliance offensive et défensive, « ayant bon espoir, disait-il, que quand on verroit les forces de la France jointes avec celles du royaume de Pologne, elles apporteront telle terreur et crainte d'entreprendre aux ennemis dudit royaume, qu'il en demeurera en un plus asseuré repos, sans que le Moscovite, son ancien ennemy, ait plus moyen de faire aucune entreprise. » Le duc d'Anjou promettait de son côté « qu'il régiroit et gou-

verneroit ledit royaume avec toute clémence, équité et justice, selon les lois, libertés et constitutions anciennes dudit royaume ou celles qui seront renouvellées par le consentement des états, avec tel contentement de la nation qu'elle ne pourra jamais se repentir ni plaindre d'avoir esleu un tel roy. »

Les instructions données à Montluc au moment de son départ furent complétées quelques semaines après [1] sur les renseignements qu'un personnage important de Pologne, Pierre Zborowski, palatin de Sandomir, fit parvenir à la cour, par l'entremise du nain Krassowski [2]. Un nouvel ambassadeur, l'abbé de l'Isle, ayant été envoyé en Pologne au mois d'octobre, on lui remit aussi des instructions détaillées. Enfin de nouvelles et dernières instructions furent encore portées à l'évêque de Valence par Balagny, qui partit de Paris vers la fin de décembre [3].

Les offres faites à la noblesse polonaise pour l'engager à voter en faveur du duc d'Anjou étaient nombreuses et de différente nature. On peut en trouver le détail dans le texte même des instructions des ambassadeurs. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de voir développées par Montluc lui-même toutes les conditions de l'élection du duc d'Anjou, dans la harangue qu'il prononça au mois d'avril devant la grande diète de Pologne.

Les propositions sur lesquelles on comptait le plus

1. 6 septembre; Montluc était parti de Paris le 17 août.

2. Montluc eut ordre de « s'entendre avec le palatin de Sandomir pour prendre par ensemble un bon conseil de la façon que ce négoce se devoit conduire et porter. » Instructions de Montluc, en date du 6 septembre.

3. On trouvera toutes ces pièces aux Documents et pièces justificatives, t. III du présent ouvrage.

pour faire réussir l'élection du frère de Charles IX étaient celles qui avaient trait à la politique extérieure de la Pologne, et particulièrement à ses relations avec la Turquie et le grand-duché de Moscou.

Quant à la Turquie, Sigismond-Auguste ayant refusé d'entrer dans la Ligue, on avait cru la paix assurée de ce côté. Mais, depuis quelques mois, l'horizon s'était obscurci vers les frontières méridionales de la Pologne. Une armée turque était massée sur les bords du Danube[1]; la noblesse de Ruthénie[2] et de Podolie venait d'entreprendre une expédition en Moldavie et l'on concevait des inquiétudes sur les conséquences de cette échauffourée. Longtemps feudataire de la Pologne, la Moldavie avait fini par tomber sous le joug ottoman. La République cherchait à recouvrer son ancienne suzeraineté sur les Moldaves, mais elle aurait voulu que cela pût se faire sans courir le risque d'une guerre avec les Turcs. Instruit de la situation, Charles IX fit promettre par Montluc aux états de Pologne le maintien de la paix entre la République et la Porte, en s'engageant, si le duc d'Anjou était élu, à obtenir que le sultan se démît en sa faveur de la suzeraineté de la Moldavie. Charles, qui avait déjà voulu se faire donner l'Algérie, se croyait tout-puissant à Constantinople.

Du côté de la Moscovie, le danger était imminent. La

1. « Le Grand Seigneur est à Andrinople, où il vient conclure les entreprises de ceste grande armée de terre qu'il prépare, en laquelle on dit qu'il se doit trouver en personne. Quelques-uns imaginent que l'orage soit pour tomber du costé de l'Empereur, ce que je ne puis croire... Il y a bien plus d'apparence que ce tonnerre menace la Pologne ou la Transylvanie. » (L'évêque de Dax au duc d'Anjou, 13 janvier 1573.)

2. Une partie de la Galicie actuelle.

guerre de Livonie n'avait été suspendue que par une courte trêve, et d'un jour à l'autre on s'attendait à la reprise des hostilités. La noblesse polonaise, du reste, était bien décidée à ne pas laisser les Moscovites s'établir à Poloçk, en Lithuanie, où ils étaient entrés par surprise, ni dans la partie orientale de la Livonie qu'ils occupaient momentanément. Elle voulait élire un roi qui fût bon capitaine, et crut le trouver dans le duc d'Anjou. Montluc devait prendre l'engagement suivant, au nom de Henri de Valois : « Incontinent que serons parvenu à la couronne du dit royaume de Pologne, ferons la guerre au Moscovite pour le recouvrement du pays qu'il occupe sur les confins de Lithuanie ; pour lequel effet, et aussi pour assaillir ou défendre aucunes forteresses, nous promettons que le roy, notre dit seigneur et frère, nous secourera de quatre mille arbalétriers gascons, payés pour six mois à ses dépens[1]. »

Assurer la sécurité de la Pologne du côté de la Turquie, l'aider à repousser les envahissements du tsar et la préserver de l'influence autrichienne, en faisant élire un prince français à l'exclusion du fils de l'Empereur, c'était continuer l'œuvre des Jagellons, et soutenir la Pologne dans les trois grandes questions qui, depuis longtemps, comme nous allons le montrer, dominaient sa politique.

Il nous faut maintenant quitter Montluc. L'ayant amené jusqu'à Conin, nous l'y laisserons occupé à tendre les filets de sa diplomatie. Au moment de raconter l'élection du prince qui allait succéder au dernier des Jagellons, nous

1. Extrait de l'ampliation des pouvoirs donnés à Montluc (décembre) et portés par Balagny.

devons étudier l'œuvre de cette grande dynastie, pour bien concevoir la situation de la Pologne à cette époque et les nécessités de sa politique. Nous aurons ensuite à examiner l'état intérieur de la République en 1572 et le jeu de ses institutions, afin de pouvoir apprécier en toute connaissance de cause la tendance des différents partis et la portée des réformes accomplies pendant l'interrègne.

Dans ce double travail, nous essayerons de ne pas abuser de la patience de nos lecteurs, sans reculer cependant devant les développements nécessaires à l'étude complète de notre sujet. L'histoire de la Pologne est en général peu connue : c'est l'excuse des digressions dans lesquelles, nous l'espérons, on voudra bien nous suivre.

CHAPITRE VI.

Anciennes dynasties de la Pologne : Lechs et Piasts. — Hedvige d'Anjou. — Avénement des Jagellons. — Jugement de Mickiewicz sur la dynastie des Jagellons. — Sa mission par rapport à l'Europe et aux peuples slaves

Avec Sigismond-Auguste s'éteignit la grande famille des Jagellons. C'était la troisième dynastie que la Pologne voyait passer sur son trône. La première, celle des Lechs[1], avait régné trois siècles environ sur le pays qui reçut d'elle le nom de Léchie. Les légendes seules en ont gardé le souvenir; elles font remonter l'arrivée des Lechs à la moitié du VI[e] siècle de notre ère, et placent leur chute au IX[e]. Aux Lechs succéda la dynastie nationale des Piasts, qui occupa le trône jusque vers la fin du XIV[e] siècle (1370).

On ne sait rien que de vague sur l'origine de la

1. Les historiens polonais ne sont pas d'accord sur l'origine des Lechs. De nombreux systèmes ont été proposés, mais aucun ne présente encore de certitude historique. Lelewel fait descendre les Lechs des Hérules. M. Szajnocha a développé, il y a quelques années, avec autant d'érudition que de talent, un système nouveau, d'après lequel il faudrait voir dans les Lechs des Normands venus de Danemark et des côtes septentrionales de la Germanie. Voy. Szajnocha, *Lechicki początek Polski*, page 6, racine et signification du nom de Lech ou Lach (Lach tyle co towarzysz); page 79, l'origine des Lechs et leur établissement entre l'Oder et la Vistule.

dynastie des Piasts et sur les événements qui ont accompagné son avénement. A cette époque, les grandes expéditions de Charlemagne contre les Saxons, l'apparition de ses leudes sur les rives de l'Elbe et de l'Oder, avaient profondément remué le monde barbare de la Germanie et préparé l'introduction du christianisme dans tout l'est et le nord de l'Europe. Rome envoyait de nombreux missionnaires, qui s'avançaient jusque sur les bords de la Baltique. Vers 840, deux voyageurs étrangers arrivèrent en Léchie. Chassés du palais de Popiel, le dernier prince de la race des Léchites, ils trouvèrent une pieuse hospitalité dans la cabane d'un simple paysan, Piast le charron. Pour l'en récompenser, ils promirent la couronne à son fils Ziemowit. La légende a fait de ces voyageurs deux anges : c'étaient probablement des missionnaires chrétiens[1]. Ziemowit fut acclamé par le peuple et monta sur le trône. A l'avénement de la nouvelle dynastie, le nom de Pologne remplaça pour toujours celui de Léchie, et le christianisme put être librement prêché dans tout le pays. Piast ne descendait pas de la race conquérante des Léchites; il était de l'ancien sang slave[2], mais l'esprit et l'organisation politique des Léchites[3] n'en subsistèrent pas moins pendant de longues années en Pologne.

Une princesse de Bohême, nommée Dombrowka, qui était chrétienne, épousa l'arrière-petit-fils du premier Piast[4], et le convertit à la foi du Christ (965). Elle fut la

1. Szajnocha, *Lechicki początek Polski*, p. 175.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, p. 181.
4. Voy. dans l'atlas de Lelewel le tableau généalogique des rois et ducs de Pologne de la race de Piast.

mère de Boleslas le Vaillant[1] ou le Grand, que les Polonais appellent leur Charlemagne. Ce monarque étendit au loin ses conquêtes. Entrant en vainqueur à Kiev, il frappa de son sabre la porte principale de la ville, la porte d'Or, et y fit une profonde entaille. Ce sabre, appelé l'*Ébrécheur*, a été religieusement conservé dans le trésor des rois de Pologne, et a figuré au sacre de tous les souverains.

Au XIIe siècle, un des descendants de Boleslas le Grand, Boleslas III Krzywousty, ou Bouche de travers, remporta sur les Allemands, dans la plaine de Hundsfeld (*Psie pole*, ou plaine des Chiens), une des plus éclatantes victoires qu'aient à enregistrer les annales polonaises (1110). Mais il prépara de longues années de troubles et de malheurs à la Pologne en partageant son royaume entre ses quatre fils. Ceux-ci, imitant leur père, disposèrent de la part qui leur était échue et la partagèrent entre leurs héritiers. La Pologne vit alors son sol morcelé donner naissance à plusieurs duchés rivaux, qui ne firent que guerroyer les uns contre les autres. A la faveur de ces troubles, les Allemands s'introduisirent en Pologne et obtinrent, dans les villes où ils se fixèrent, le bénéfice de leur loi nationale, la loi teutonique, qui finit même par régir les communes rurales. Il y eut alors une période d'influence allemande assez longue, et le germanisme fut sur le point d'envahir tout le pays. Le titre de roi disparut, et l'on ne vit plus que des ducs de Pologne.

Ladislas Lokietek ou le Bref (en 1319) rétablit l'unité et commença l'œuvre de la régénération de son pays. Il

1. Boleslaw Chrobry.

reprit le titre de roi. Les premières années de sa vie furent pleines d'aventures. Deux fois renversé du trône pour ses violences, qui lui avaient attiré la haine du peuple, il résolut d'en faire pénitence. « Comme un pèlerin, le bâton à la main, dit Lelewel, il se rendit à pied (en 1300) au jubilé de Rome[1]. » Revenu en Pologne, il se montra digne de régner. Il rétablit l'ancienne législation nationale que la loi teutonique avait fait tomber en désuétude, et, pour gouverner, ne s'entoura plus seulement des palatins et des prélats, qui avaient jusque-là composé le conseil de la couronne, mais s'adressa à toute la noblesse du royaume[2]. L'histoire signale sous son règne la tenue de la première diète, à Chenciny. L'aristocratie des magnats, qui s'était fortifiée dans les différents duchés, vit déchoir son influence et naître le germe de cette égalité qui devait s'étendre sur toute la noblesse.

Casimir le Grand, son fils, termina dignement la famille des Piasts. Il continua l'œuvre de régénération entreprise par son père. Plus législateur que guerrier, on a dit de lui « qu'il trouva la Pologne en bois, et la laissa en pierre ; » sa sollicitude pour les classes pauvres le fit surnommer le Roi des paysans. Il joignit à son royaume le duché de Halitch ou Russie Rouge, avec ses dépendances. Ce ne fut pas une conquête, mais une réunion volontaire. Boleslas, le dernier duc de Halitch, étant mort sans enfants, Casimir se trouvait son plus proche héritier, et

1. Lelewel, *Histoire de Pologne,* t. I, p. 64.

2. « Jusqu'à ce jour un petit nombre de seigneurs puissants et de prélats seulement avaient joui de quelque influence sur l'état du royaume ; dorénavant toute la noblesse appelée à participer au même avantage va agir et s'emparer des affaires du pays. » Lelewel, *ibid.,* p. 74.

les habitants de la Russie Rouge demandèrent eux-mêmes l'incorporation de leur pays à la Pologne [1].

La sœur de Casimir, Élisabeth, en épousant Charles-Robert, roi de Hongrie, fit passer la couronne des Piasts dans la famille d'Anjou. Louis I[er], issu de ce mariage, régna à la fois en Hongrie et en Pologne. Il ne laissa que deux filles. Les Polonais choisirent pour reine la cadette, Hedvige, qui fut couronnée à Cracovie. Elle n'avait que treize ans, et déjà ses vertus égalaient sa beauté. On l'avait fiancée au jeune duc d'Autriche, Guillaume, son compagnon d'enfance, qu'elle aimait tendrement. La politique sépara les jeunes amants. Hedvige fit à son pays le sacrifice de ses affections : elle se résigna à accepter l'époux que la diète lui désigna, un prince trois fois plus âgé qu'elle, le grand-duc de Lithuanie, Jagiello, païen et de mœurs rudes et barbares (1386). En donnant sa main d'enfant au successeur de Mendog et de Lutuver, Hedvige acquit au christianisme un peuple entier, et, à son pays, la Lithuanie avec ses vastes dépendances. L'ancienne ennemie de la Pologne allait devenir pour elle non-seulement une alliée, mais une sœur, et la patrie polonaise devait être aussi chère aux Lithuaniens qu'aux Polonais eux-mêmes. Jamais union de deux peuples ne fut plus sincère, jamais identification plus complète.

L'œuvre de la restauration du royaume de Pologne, commencée par Ladislas Lokietek, fut consommée par les

1. « Anno 1340. Novos deinde per Russiam motus aperuit mors Boleslai, Mazoviæ ducis, qui partem Russiæ Haliciam inter et Leopolim interjacentem materna hæreditate ad se devolutam administrabat. Legitimus illi hæres solus erat Casimirus, rex Poloniæ. » Kojalowicz, *Historiæ Lituanæ* pars prior, p. 304, édition de Dantzick, Forster, 1650.

Jagellons, qui portèrent la Pologne à l'apogée de sa grandeur [1]. « Ce qui caractérise l'histoire jagellonienne, dit Mickiewicz, c'est l'esprit chrétien, l'esprit d'honnêteté et de justice ; cet esprit sert à distinguer l'histoire polonaise de celle de l'Autriche et des peuples germaniques. Lors de son avénement au trône de Pologne, le grand-duc de Lithuanie apporta un immense changement à son caractère et à ses habitudes. Vaillant et cruel, comme tous les princes ses parents, il en était le plus astucieux et passait pour le plus perfide dans sa famille. Après avoir épousé la reine de Pologne, il semble avoir abjuré son ancien caractère. Il s'attache les Polonais par sa douceur, par sa clémence, par l'oubli des injures ; il devient le modèle des princes chrétiens ; ses successeurs s'efforcent de lui ressembler. Durant les deux siècles que régna cette dynastie, jamais on n'a accusé un Jagellon d'avoir commis aucun crime, aucune mauvaise action, dans un intérêt personnel ou dans un intérêt d'égoïsme dynastique [2]. »

Trop peu connue, l'histoire des Jagellons offre cependant un grand intérêt : le rôle important qu'ils ont joué pendant les XVe et XVIe siècles, la place que la Pologne, sous leur dynastie, a prise dans l'équilibre européen et leurs efforts pour l'y maintenir, n'ont pas été appréciés autant qu'ils le méritent. Représentants de tout un système politique qu'ils ont suivi avec une rare persévé-

1. Les Jagellons ont régné pendant 186 ans, de 1386 à 1572, et donné sept rois à la Pologne : Ladislas II Jagellon, fondateur de la dynastie ; Ladislas III le Varnénien et Casimir III, ses deux fils ; Jean-Albert, Alexandre et Sigismond Ier, tous trois fils de Casimir III ; enfin, Sigismond-Auguste, qui mourut en 1572 sans laisser d'enfants.

2. *Cours de littérature slave,* 25e leçon.

rance, les Jagellons ont lutté vaillamment pour une question de race et pour une question de principes politiques; ils ont eu la mission de défendre les Slaves contre les Allemands et les Moscovites, l'Europe contre les Mogols et les Turcs, et l'ont dignement remplie; en servant de contre-poids à la maison d'Autriche, ils ont été les défenseurs des nationalités et de la liberté politique.

CHAPITRE VII.

Triple lutte de la Pologne, sous les Jagellons, contre l'ordre Teutonique et l'Empire, contre les Moscovites, contre les Turcs et les Tartares. — Chevaliers Teutoniques. — Leur établissement dans le district de Culm. — Leurs expéditions. — Conquête de la Prusse. — L'ordre se jette dans les excès. — Il est excommunié. — Il attaque la Pologne. — Bataille de Plovcé. — Union de la Lithuanie et de la Pologne. — L'ordre pousse la Lithuanie à la révolte. — Il veut s'emparer de la Cujavie. — Bataille de Grünewald. — Nouvelle guerre. — Traité de Thorn. — L'ordre feudataire de la Pologne. — Sécularisation de l'ordre. — Albert de Brandebourg. — Prusse ducale et Prusse royale. — Le fils d'Albert ne peut obtenir le droit de voter à la diète d'élection.

La Pologne, sous la dynastie des Jagellons, eut trois ennemis également redoutables à combattre et à vaincre : les chevaliers Teutoniques, la Moscovie et les Turcs, qui à chaque instant lançaient les Tartares, leurs alliés et leurs vassaux, sur ses provinces méridionales. L'histoire de cette triple lutte est celle de toute la politique extérieure de la Pologne sous la dynastie jagellonienne. Nous essayerons de la résumer, en commençant par les guerres de la Pologne contre l'ordre Teutonique.

Désespérant de se maintenir en Asie, les chevaliers

Teutoniques s'étaient voués à la conversion des peuplades païennes du nord de l'Europe[1]. Au commencement du XIII[e] siècle, ils vinrent s'établir en Pologne, dans le district de Culm, limitrophe de la Prusse, sur des terres que leur céda Conrard, duc de Mazovie[2]. La sainte milice se trouva ainsi postée sur les confins mêmes du paganisme et comme attachée aux flancs de l'idolâtrie. La lutte une fois entamée, ce fut une guerre sans tréve et sans pitié. Les chevaliers Teutoniques se mirent à évangéliser par le glaive et par le feu. Ils faisaient de continuelles incursions sur les terres des infidèles, incendiaient les villages.

1. « Conradus... Mazovie dux, qui multas infestaciones a Pruthenis et a Pollexianis in terra Culmensi sustinebat, ad consilium Guntheri episcopi barbatis nigra cruce signatis, hospitalariis sancte Marie Jerosolymitane de domo Theutunica, concessit terram Culmensem viginti annis, ut resisterent Pruthenis et Pollexianis cum ipsis preliando, ejus juvamine mediante. Infra quos annos cum Pruthenis et alie gentes Paganice terris Mazovie ducis Conradi nimium fuissent infesti, Conradus Henricum cum barba, nepotem suum, ducem Slezie, in sui adjutorium evocavit, cujus fretus auxilio et cruce signatorum in Prutheni et aliis gentibus Paganicis magnam stragem commisit, ipsos fortiter debellando. Post cujus victorie famosum triumphum Henricus dux Conradum patruum suum peciit, ut cruce signatis predictam terram Culmensem perpetuo ascribere dignaretur. Ad cujus preces idem Conradus terram predictam infra Ossam, Vislam, et Drzwanczam fluvios hospitalariis generose donando perpetuo ascripsit. » *Scriptores rerum Polonicarum* (*Boguphalus*), t. I, p. 757; Leipzig, 1861.

2. « Ils s'étaient engagés à faire la guerre aux païens prussiens, promettant qu'après la soumission de ces derniers ils rendraient les terres qui leur avaient été concédées et partageraient les conquêtes par moitié avec les ducs de Mazovie, se déclarant d'avance déchus de tous leurs droits au cas où ils n'auraient pas rempli ces conditions. Il arriva bientôt beaucoup d'Allemands qui, aidés dans plusieurs occasions par les Polonais, firent de rapides progrès en Prusse et commencèrent à former un État de l'ordre Teutonique. » Lelewel, *Histoire de la Lithuanie et de la Ruthénie, jusqu'à leur réunion définitive avec la Pologne*, ch. XVI, p. 32, traduite par E. Rykaczewski; Paris, 1861.

détruisaient les moissons, égorgeaient tous les païens qu'ils pouvaient saisir, ou leur imposaient un dur esclavage. Ceux des habitants qui ne pouvaient fuir se laissaient baptiser; mais ils retournaient à la religion païenne dès que les envahisseurs s'étaient retirés. Les chevaliers revenaient de ces expéditions chargés de butin. Ils se firent haïr autant que craindre. Pour toutes les peuplades à portée de leurs coups, le paganisme devint la cause de l'indépendance nationale et de la liberté.

Mais rien ne pouvait tenir contre les armes et la discipline des moines guerriers. Malgré la résistance opiniâtre du paganisme, ils avançaient toujours. La Prusse conquise après cinquante ans de lutte acharnée, ils commencèrent à envahir les terres des Samogitiens et des Lithuaniens. Leur avidité n'avait pas de bornes; leurs richesses devinrent immenses et leur puissance irrésistible. A mesure qu'ils avançaient, ils élevaient des châteaux forts pour défendre le pays conquis. Ils avaient doublé leurs forces en s'unissant aux chevaliers Porte-glaive établis de leur côté en Livonie, et les deux ordres n'en faisaient plus qu'un.

Avec les richesses et la puissance, l'ordre Teutonique avait bientôt changé de caractère. Il s'était jeté dans tous les excès. Deux fois il fut excommunié par les papes. Dans ses révélations, sainte Brigitte de Suède, qui vivait à l'époque où il atteignit son apogée, lance sur lui la malédiction et prédit sa ruine [1]. Le zèle religieux avait dis-

1. Jésus-Christ apparaît à la sainte : « Dico tibi nunc, quod tales apes deberent esse illi cruciferi, quos in illis finibus terrarum christianorum posui. Sed jam ipsi pugnant contra me, nam de animabus non curant, non

paru pour faire place à l'ambition politique : l'ordre ne s'attaquait plus aux païens seulement, mais aux nations chrétiennes dont les frontières gênaient sa convoitise, à la Pologne surtout, son ancienne protectrice. De toute l'Allemagne on accourait dans ses rangs; ce fut un véritable État allemand qui se forma au nord des pays slaves et menaça de les dominer. La noblesse polonaise ne pouvait accepter sans résistance cette invasion du germanisme, qui se présentait sous une forme nouvelle et agressive. Il y éut sous le règne de Ladislas Lokietek, à Plovcé, près de la Vistule, une grande bataille, où les chevaliers furent vaincus [1].

L'avénement des Jagellons et l'union de la Lithuanie avec la Pologne vinrent porter à l'ordre un coup mortel. La Pologne, dont les chevaliers méditaient déjà la destruction, voyait doubler ses forces; en un seul jour la Lithuanie entière se faisait baptiser, à l'exemple de son grand-duc. Désormais l'ordre n'avait plus de raison d'être : destiné à convertir par la conquête, il ne pouvait plus ni

compatiuntur corporibus conversorum ad fidem catholicam et ad me de errore. Opprimunt enim eos laboribus, privant libertatibus, in fide non instruunt eos, sacramentis privant, et cum majori dolòre mittunt eos ad infernum quam si starent in suo assueto paganismo. Nec etiam pugnant nisi ut dilatent superbiam suam et augeant cupiditatem suam. Ideo veniet tempus quo confringentur dentes eorum, manus dextra mutilabitur, et subnervabitur dexter pes eorum, ut vivant et se ipsos cognoscant. » *Revelationes sanctæ Birgittæ,* Romæ, 1628, tomus I, lib. II, cap. XIX, p. 192.

1. L'ambition sans bornes de l'ordre Teutonique avait amené un rapprochement entre la Pologne et la Lithuanie. Il fut cimenté par le mariage de Casimir, fils du roi Ladislas Lokietek, avec Anne Aldona, fille de Gedymin, grand-duc de Lithuanie; les deux princes conclurent ensemble, en 1325, un traité d'alliance offensive et défensive. Voy. Lelewel, *Hist. de la Lithuanie,* etc., ch. VI.

conquérir ni convertir des peuples devenus chrétiens, et trop puissants pour qu'il pût les affronter sans danger. Il se voyait contraint de suspendre ses incursions et ses ravages, source inépuisable de richesses, et qui attiraient sous sa bannière tous les chevaliers de la chrétienté[1].

1. Telle était l'affluence des pèlerins qui de tous les pays venaient combattre dans les rangs de l'ordre et faire la guerre sainte contre les païens ou « Sarrasins » de Lithuanie, que les chevaliers Teutoniques, pour les satisfaire, étaient obligés d'organiser à chaque instant de nouvelles expéditions. Ces « croisades » étaient publiées d'avance dans toutes les cours de l'Europe. On voyait alors accourir en Prusse la fleur de la chevalerie; l'empereur Charles IV, Louis d'Anjou, le roi d'Angleterre Henri IV, Léopold et Guillaume ducs d'Autriche, les hauts barons d'Allemagne, les plus grands seigneurs anglais et français, vinrent ainsi combattre sous la bannière des Teutoniques. Nulle distinction n'était aussi enviée que celle d'être armé chevalier par le grand-maître de l'ordre et de recevoir l'accolade sur la terre des infidèles, la veille d'une bataille. Habiles à flatter la passion du temps, les Teutoniques avaient imaginé une institution qui rappelait la Table ronde du roi Arthur et les douze paladins de Charlemagne : à certaines époques ils convoquaient les plus illustres chevaliers, parmi lesquels douze élus, choisis pour leurs prouesses, étaient appelés à prendre place à une table d'honneur dressée au milieu du camp, sous une tente de pourpre magnifiquement ornée. La cérémonie avait toujours lieu pendant le cours d'une expédition et sur la terre infidèle. L'armée des croisés tout entière se rangeait sous les armes autour de la tente, les plus hauts dignitaires de l'ordre servaient eux-mêmes les convives et des ménestrels chantaient leur gloire et leurs hauts faits. Des vins exquis circulaient dans des coupes enrichies de pierreries, qui devenaient la propriété de ceux qui les avaient vidées; parfois, au lieu de vin, c'étaient des ducats d'or qui brillaient dans les hanaps. L'ordre dépensait dans ces fêtes des sommes immenses, mais il en était ensuite amplement indemnisé; car les princes et les seigneurs qui avaient combattu sous sa bannière ne quittaient pas la Prusse sans y laisser des marques de leur munificence, faisant élever à leurs frais des forteresses et quelquefois des villes entières. C'est ainsi que la construction de Królewiec (Königsberg), la capitale de l'ordre, fut due à la générosité d'Ottocar, roi de Bohême. Une fois la Lithuanie baptisée, ces expéditions n'avaient plus de raison d'être, et par là se trouvait tarie d'un seul coup la source des prospérités de l'ordre Teutonique. On conçoit le ressentiment qu'il en éprouva contre la Pologne. Dans son histoire d'Hedvige et de Jagellon, M. Szajno-

Aussi, ce fut un duel à mort entre les chevaliers Teutoniques et la dynastie des Jagellons. L'ordre n'eut plus qu'un but, détruire la Pologne : il poussa la Lithuanie à la révolte, s'efforça de lui faire rompre l'union recemment conclue, fomenta des rivalités dans la famille royale, suscita des prétendants, les lança dans le grand-duché, leur fournit de l'argent, envoya des armées pour soulever le pays, et soutint tous les rebelles.

A cette époque, l'ordre Teutonique dominait sur la Prusse, la Samogitie, la Livonie, la Courlande et l'Esthonie; il avait enlevé la Poméranie à la Pologne et prétendait encore à la possession des terres toutes polonaises de Ploçko en Mazovie, de Dobrzyn, de Brest [1], et de toute la Cujavie. Un choc devenait inévitable; il fut terrible. Jagellon fit monter à cheval toute la noblesse de Pologne et de Lithuanie. De son côté, la milice entière des chevaliers prit les armes et s'avança, suivie des troupes mercenaires de l'ordre et des renforts qu'on lui envoya d'Allemagne et des autres pays catholiques; car, pour attirer sous sa bannière la chevalerie chrétienne, le grand-maître avait fait démentir dans les différentes cours d'Europe la nouvelle, parfaitement vraie pourtant, de la conversion des Lithuaniens. La rencontre des deux armées eut lieu entre Grünewald et Tannenberg (1410).

Nous ne saurions mieux faire ici que de citer la description de cette célèbre bataille, telle que nous la trouvons

cha, de qui nous empruntons ces détails, a consacré à l'ordre Teutonique un chapitre spécial, intitulé *Krzyżacy* (les Croisés). Le caractère de l'ordre, son organisation savante, les ressorts de sa politique, ses visées, y sont mis en lumière avec un talent judicieux et un rare bonheur d'exposition.

1. Brześć Kujawski.

dans une histoire de Pologne que Blaise de Vigenère composa à Paris en 1573, pour l'usage du duc d'Anjou [1].

« Le Roy Wladislaüs, dit Vigenère, étant parvenu sur la frontière des ennemis, avant que passer plus avant, il feit mettre ses gens en bataille au milieu d'une grand plaine, et ayant pris au poing la bannière royalle, avec larmes et souspirs feit son oraison en ceste sorte : Dieu tout bon et tout puissant, à qui rien n'est ny secret ny caché, qui non seulement cognoissez les faicts et les dicts d'un chacun, mais encores leurs plus secrettes et profondes pensées, j'appelle vostre saincte Majesté à tesmoing que par force et contre ma volonté je prends les armes contre un peuple chrestien tellement quellement, et néantmoins chrestien : tant de fois provoqué, picqué, et irrité par les outrages et injures insupportables des chevaliers de Prusse, que je ne puis moins pour mon honneur, devoir et descharge envers le peuple qu'il vous a pleu me commettre et donner en garde, sinon de le délivrer et deffendre de leurs sanglantes et ravissantes mains, et de leurs oppressions et violences. Vous sçavez, très bon Dieu, que je n'ay jamais refusé la paix, et que j'ay tousjours cherché de m'exempter de ceste guerre, pour quelque juste et légitime qu'elle fust, voire à conditions desraisonnables. Mais puisque la douceur, la bénignité et patience ne peuvent trouver lieu envers l'insatiable convoitise, l'orgueil et insolence desmesurée de ces gens icy, qui sont sans foy, sans pitié, ne conscience; maintenant je prends les armes à la faveur et asseurance

1. Dans ses *Chroniques et Annales de Poloigne*, Vigenère n'a fait que compiler les anciens chroniqueurs polonais.

de vostre infaillible justice, et souz la saincte bénédiction, protection et sauvegarde d'icelle, voys desployer cest estandard, et le mettre au vent. Qu'il plaise doncques à vostre grace et miséricorde, très benin père, avoir pour recommandé le droict et raison de ceux qui ont la meilleure cause, et redemandez le sang de vostre pauvre peuple desjà si inhumainement espandu, ensemble de tous les autres que ceste guerre dévorera, de la main de ceux qui en auront esté l'occasion. Ces paroles proféra le Roy en la présence de toute l'arméé, pleurant à chaudes larmes; le mesme feirent Vitoüdus [1], et les ducs de Masovie, et le mesme encore les princes et seigneurs, tant polaques que lithuaniens. Puis les Polaques après s'estre essuyé les yeux; se prirent à chanter l'hymne *Bogarodziça,* composé par le sainct martyr Adelbert en l'honneur de Nostre Dame, selon l'usance du païs [2]. »

Vient ensuite le récit de la grande journée. « Le Roy avoit accoustumé de faire dire la Messe tous les matins avant que partir, mais pource que la nuict précédente estoyent survenus de si grands vents et orages, que toutes les tentes et pavillons avoyent esté mis par terre, il avoit esté contraint de desloger sans l'ouyr, dont après qu'il fut arrivé au village de Gruneüald, il feit soudain dresser un pavillon pour la faire célébrer, et l'oyoit en grande devotion, quand voyci arriver les coureurs qui rapportèrent que les ennemis estoyent là tout auprès, et venoyent à grand force. Vitoüdus mesme vint dire qu'on les pouvoit desjà veoir, et qu'il y avoit danger

1. Vitold, cousin germain de Jagellon, grand-duc de Lithuanie.
2. Blaise de Vigenère, *Chroniques et Annales de Poloigne,* p. 281 et 282.

d'estre pris au despourveu, qui ne se hasteroit. Mais pour tout cela il ne fut possible de tirer le Roy hors de sa dévotion, que le service ne fust du tout achevé. Et alors il ordonna à Zindramus et Vitoüdus de mettre leurs gens en bataille, donnant la pointe gauche aux Polaques, et la droite aux Lithuaniens, qui se trouvèrent en nombre de quarante cornettes, et les autres de cinquante. Desjà le Roy estoit tout armé, et monté à cheval, prest à combattre, quand on luy admena deux héraux, qui demandoyent à parler à luy, de la part du Grand-maistre. C'estoit en somme qu'il le prioit de n'estre point ainsi lent et rétif à venir au combat, et afin qu'il ne se monstrast plus si lasche, il luy envoyoit deux espées toutes nuës et ensanglantées, dont luy et Vitoüdus se pourroyent servir contre ceux qui le venoyent trouver en bonne devotion. Le Roy fort posément leur respondit qu'il n'y avoit point faute d'armes en son camp, et néantmoins il recevoit celles-cy en bonne part, combien qu'on les luy eust envoyées par mocquerie. Car ce luy estoit un augure et prédiction de la victoire qu'il devoit emporter, puis que si libérallement ils les rendoyent et mettoyent bas. Et ainsi receut ces deux glaives à grand plaisir, lesquels ont tousjours depuis esté gardez au cabinet royal, où on les peut voir encores de présent. De là ayant en briêves paroles encouragé ses gens, selon que le temps le permettoit, commanda aux trompettes de donner le signe du combat, et les Polaques se prirent à chanter leur hymne accoustumé. Quant aux Prussiens, ils s'estoyent rangez en bataille sur un haut, d'où ils delaschèrent quelques coups de canon : mais voyant qu'ils ne faisoyent point

d'effect, se meirent à descendre d'une grande impétuosité, et fort courageusement vindrent aux mains comme aussi feirent les autres. Parquoy il y eut soudain une fort cruelle et dangereuse meslée, et pouvoit on ouyr de bien loin le bruit des coups et retentissement des armes [1]. »

La bataille fut longue et sanglante. Formée de troupes lithuaniennes sous les ordres de Vitold, l'aile droite fut enfoncée, et le roi lui-même en danger d'être pris. Mais les Allemands ne tinrent pas devant l'impétuosité de la cavalerie polonaise. Sept cents chevaliers, presque tous les commandeurs et le grand-maître de l'ordre, Ulrich de Jungingen, restèrent sur le champ de bataille. L'armée polonaise fit en outre un grand nombre de prisonniers. La victoire fut complète.

L'ordre Teutonique, qui avait déjà pris ses arrangements avec l'Empereur pour le partage de la Pologne, ne put jamais se relever de la défaite de Grünewald. Cependant il essaya encore à plusieurs reprises de lutter contre les successeurs de Jagellon. Sous Casimir III, en 1454, la guerre éclata de nouveau. Les chevaliers avaient conservé leur ancienne arrogance et gouvernaient la Prusse en despotes. Enviant la liberté dont on jouissait en Pologne, leurs sujets résolurent de secouer le joug. La révolte fut générale : les seigneurs prussiens, les prélats et plus de cinquante villes envoyèrent une députation à Casimir, en lui demandant de les délivrer des chevaliers et de joindre

1. Vigenère, p. 283 à 285. Cette description de la bataille de Grünewald a été en grande partie traduite de Dlugosz par Vigenère. Voy. Dlugossi *Historiæ Poloniæ,* liber undecimus, p. 225, éd. de Francfort, 1711,

leur pays à ses États. Casimir entra en Prusse. La guerre dura douze ans. Elle se termina par la prise de Marienbourg, capitale des chevaliers, et par le traité de Thorn, qui consomma la ruine de l'ordre (1466). Les chevaliers cédèrent à la Pologne une moitié de la Prusse et ne conservèrent le reste de leurs anciens domaines qu'à titre de fief dépendant de la couronne de Pologne, à laquelle chaque nouveau grand-maître était tenu de prêter serment de vasselage et d'obéissance [1].

Les débris de l'ordre Teutonique disparurent sous le règne de l'avant-dernier des Jagellons. Le grand-maître Albert de Brandebourg, voulant se rendre indépendant, avait refusé le serment de fidélité à la couronne de Pologne. Mais, incapable de résister aux armées polonaises, il fit sa soumission en 1525, embrassa le luthéranisme et se maria. Dès ce moment l'ordre cessa d'exister. Toutes ses possessions furent sécularisées. Sigismond Ier érigea une partie de la Prusse en duché, qu'il donna à Albert de Brandebourg, comme fief dépendant de la Pologne et devant lui faire retour à l'extinction de la descendance masculine d'Albert. Le reste de la Prusse, appelé Prusse royale, par opposition à la Prusse ducale, appartint directement à la Pologne.

Albert, en mourant, transmit ses États à son fils Frédéric-Albert, qui vint à Lublin, en 1569, s'agenouiller devant le roi de Pologne et lui prêter serment de vasselage et

1. *Volumina legum*, sive Leges, statuta, constitutiones et privilegia regni Poloniæ, Magni ducatus Lithuaniæ, omniumque provinciarum annexarum, a comitiis Visliciæ anno 1347 celebratis usque ad ultima regni comitia; Pétersbourg, 1859, t. I, p. 492.

de fidélité [1]. Tout à l'heure nous verrons le jeune duc de Prusse solliciter pendant l'interrègne, sans pouvoir l'obtenir, la prérogative de prendre part à l'élection du nouveau roi de Pologne.

1. Gvagnin, qui assista à cette cérémonie, où il fut lui-même reçu chevalier, en a laissé une description détaillée.

Voici dans quels termes Sigismond-Auguste donna l'investiture au duc de Prusse : « Nos Sigismundus-Augustus rex, annuentes vestris et vestrorum subditorum precibus, tradimus et concedimus Illustritati tuæ, prout parenti tuo Illustrissimo tradideramus, in feudum terras, civitates, oppida, et arces in Prussia, et ad eas Illustritatem tuam investimus, per hujus vexilli traditionem, ac instituimus gratia et benignitate nostra, qua Illustritatem tuam uti nepotem nostrum carissimum complectimur, speramusque, quod ejus beneficentiæ nostræ et memor et grata fidelisque Illustritas tua sit futura. » Deinde princeps Prussiæ caudam vexilli tenens, super libro Evangeliorum in hæc verba juramentum præstitit : « Ego Albertus-Fridericus marchio Brandenburgensis in Prussia, Stetinensis, Pomeraniæ, Slavorum, Cassubiorum dux, princeps Rugiæ, et burggravius Norimburgensis, promitto et juro, quod serenissimo principi ac Domino Domino Sigismundo-Augusto regi Poloniæ invictissimo, magno duci Lituaniæ, Russiæque, ac omnium terrarum Prussiæ domino et hæredi, sicut meo naturali hæreditarioque domino, et ejus Sacræ Majestatis hæredibus, et successoribus regibus, et regno Poloniæ ero fidelis et obsequens, ejusque Majestatis ac hæredum et totius regni Poloniæ bonum procurabo, et damnum præcavebo, ac omne id faciam quod ad fidelem vassallum feudalemque pertinet. Ita me Deus adjuvet, et hoc sanctum Dei Evangelium. »

« Accepto hujusmodi juramento Majestas regia, gladium ancipitem, a gladiatore regni domino Andrea Zborowski accepit, novumque ducem ter præcinxit inclinatum, de more dicens : « Accingere gladio tuo super femur tuum, potentissime. » Postea ei torquem auream, regio munere non indignam, imposuit. Mox omnis ordinis nobiles, qui ad equestre munus contendebant (in quorum ego numero, eodem more præcinctus fui), præcincti sunt. Quibus omnibus ex ordine solemniter peractis, ac depositis regalibus indumentis, cum toto illo comitatu, duceque Prussiæ cum suis præcedente, in arcem rediit. » *Rerum polonicarum tomi tres*, Alexandro Gvagnino, equite aurato, peditumque præfecto auctore, t. II, p. 134.

CHAPITRE VIII.

Les Jagellons et l'Empire. — Sigismond de Luxembourg prétend au trone de Pologne. — Albert d'Autriche Empereur. — Question de principe entre la maison d'Autriche et la Pologne au xve siècle. — Les couronnes de Bohême et de Hongrie passant alternativement des Habsbourg aux Jagellons. — Alliance des Empereurs et des tsars contre la Pologne. — Projet de partage. — Défaite des Moscovites à Orsza. — Rapprochement entre la maison d'Autriche et les Jagellons. — Sigismond Ier à Vienne. — Politique matrimoniale de l'Autriche. — L'archiduc Ferdinand roi de Hongrie. — L'archiduc Ernest compétiteur de Henri de Valois au trône de Pologne.

L'ordre Teutonique, dans sa longue lutte contre les Jagellons, avait été soutenu par les empereurs d'Allemagne. Sans vouloir en venir à une guerre ouverte, la politique impériale se montra toujours hostile à la Pologne, et prit à tâche de seconder tous ses ennemis, d'abord les chevaliers Teutoniques, ensuite les Moscovites. En Bohême et en Hongrie, la lutte fut directe : le prestige de l'Empire s'y heurta à l'influence de la République; le débat dura près de deux siècles et fut plein de péripéties.

Cet antagonisme de la Pologne et de l'Empire tient une place importante dans l'histoire des Jagellons. Sous

des formes différentes, c'était toujours le germanisme qui cherchait à battre en brèche les peuples slaves et à s'étendre à leurs dépens : au XIIIe siècle, par la féodalité et la colonisation; plus tard, à main armée, par les attaques de l'ordre Teutonique; enfin par la politique absorbante et les intrigues de la maison d'Autriche.

Pendant les cent quatre-vingt-six ans que la dynastie des Jagellons porta la couronne de Pologne, huit princes se succédèrent sur le trône impérial : les deux premiers, Venceslas et Sigismond, appartenaient à la maison de Luxembourg : les six autres, Albert, Frédéric III, Maximilien Ier, Charles-Quint, Ferdinand et Maximilien II, étaient de la maison d'Autriche. Les Habsbourg soutinrent habilement la lutte qu'avaient commencée les Luxembourg. Au XVIe siècle, sous les deux derniers Jagellons (Sigismond Ier et Sigismond-Auguste), il y eut un rapprochement entre la Pologne et la maison d'Autriche; mais la politique allemande, plus insinuante, n'en devint que plus redoutable. Ainsi, dans les conditions où la Providence l'avait placée, avec des frontières ouvertes, entourée d'ennemis puissants et toujours prêts à se liguer entre eux, il fallait que la Pologne, pour remplir sa mission et résister au choc des Turcs et des Moscovites, fût inébranlable au sud et à l'est, et d'une continuelle vigilance à l'ouest, afin d'échapper aux embûches de la politique autrichienne. Elle avait, en outre, à maintenir à l'intérieur un système de libertés publiques qui devait en partie paralyser ses forces.

La maison de Luxembourg, qui occupait le trône impérial à l'époque de l'avénement des Jagellons, n'avait pas conçu moins de jalousie que l'ordre Teutonique de l'agran-

dissement subit de la Pologne et de son union avec la Lithuanie. Sigismond, marquis de Brandebourg, frère de Venceslas, roi de Bohême et Empereur, avait épousé Marie, fille aînée de Louis d'Anjou. A la mort de son beau-père[1], il voulut se faire reconnaître roi de Pologne et s'avança à la tête d'une armée de 12,000 hommes[2]; mais les Polonais, comme on le sait, proclamèrent Hedvige, en lui donnant pour époux le grand-duc de Lithuanie. Cherchant une occasion de se venger, Sigismond, qui avait succédé à Louis en Hongrie, profita de la guerre difficile que Jagellon eut à soutenir contre l'ordre Teutonique (1410), et fit envahir la Pologne par le palatin de Transylvanie[3]. De son côté, Venceslas essaya d'engager les Polonais dans des négociations qui cachaient un piége. Les chevaliers n'en

1. Louis d'Anjou, roi de Hongrie et de Pologne, mourut en 1382.

2. Solignac, *Histoire de Pologne*, t. III, p. 229.

3. « N'ayant pas osé rompre ouvertement avec le royaume de Pologne, Sigismond avait chargé le palatin de Transylvanie d'y faire une invasion et de ne prendre avec lui que des Autrichiens, des Bohêmes et des Moraves. » Solignac, *Hist. de Pol.*, t. III, p. 329.) — Les Hongrois sujets de Sigismond refusèrent de prendre part à cette expédition, et la petite armée du palatin de Transylvanie fut mise en déroute par les Polonais : « Dum hæc ita geruntur in Prussia et Pomerania, interea Sigismundus rex Ungarorum, ut Vladislaum a crucigerico bello averteret, promissisque ob quæ quadraginta millia florenorum a crucigeris acceperat satisfaceret, Sciborium Transylvaniensem palatinum cum duodecim vexillis Boemorum, Moravorum et Austriorum (nam Ungari fœdera sibi cum Polonis constare causati sunt), misit ad vastandam submontanam Poloniam, cum jam nostri qui ad præsidium ejus oræ relicti a rege erant hyeme ingruente domos dilapsi essent. Sed celeriter tamen ii ad primum nuncium concurrentes hostem præda ex agro Sandecensi capta gravem abeuntem persecuti sunt, et non procul a Bartsa sive Bardeovia adepti, magnoque impetu adorti, profligarunt. Major pars hostilis exercitus vel cæsa, vel capta a longe paucioribus nostris. » Martini Cromeri *Polonia, sive de origine et rebus gestis Polonorum*, lib. XVII, p. 277, éd. de 1589.

furent pas moins vaincus à Grünewald, et l'ordre épuisé, mis hors d'état de continuer la lutte. Sigismond, devenu Empereur (depuis 1410), eut alors recours à l'intrigue. Il tenta l'ambition du grand-duc de Lithuanie, Vitold, cousin germain de Jagellon, en le poussant à se déclarer indépendant et à se faire proclamer roi[1]. Une ambassade composée d'Allemands, de Hongrois et de Bohêmes, fut chargée de lui porter le diplôme impérial et le sceptre qui devait servir à son investiture[2]. Mais, surpris et arrêtés par les Polonais, les ambassadeurs ne purent arriver jusqu'en Lithuanie[3]. Vitold mourut bientôt après, sans avoir vu s'accomplir ses projets ambitieux.

A Sigismond succéda sur le trône impérial (1437) son gendre et son cousin, Albert d'Autriche[4]. Désormais l'Empire ne devait plus sortir de la famille des Habsbourg, qui fonda sa grande puissance précisément à l'époque où régnaient en Pologne les Jagellons. Entre eux et la maison d'Autriche, il n'y eut pas seulement rivalité politique, mais lutte de principes.

Au xve et au xvie siècle s'agita une grande question : la Hongrie et la Bohême seraient-elles absorbées par les Habsbourg et la race allemande, ou bien se rangeraient-elles du côté des Slaves et de la liberté, en gravitant vers la Pologne? Une communauté d'intérêts et un même génie politique, une même origine, quant à la Bohême, et presque

1. Voy. *Kronika polska, litewska,* etc. Chronique de Pologne, de Lithuanie, etc., par Stryjkowski, éd. de Varsovie, 1846, t. II, p. 168 et 170.

2. Solignac, t. III, p. 359.

3. Stryjkowski, t. II, p. 172.

4. Jagellon était mort en 1434, laissant le trône de Pologne à son fils Ladislas, surnommé le Varnénien.

une même langue, rapprochaient ces deux royaumes de la Pologne. En Bohême et en Hongrie, comme sur les bords de la Vistule, dominait le principe de l'électivité du trône : la Pologne était la colonne et le centre de ce système politique, où le roi ne pouvait gouverner qu'avec les conseils d'une aristocratie de magnats et de sénateurs, tandis que la nation était appelée à chaque instant à manifester sa volonté par ses diètes. Dans le système électif tel que le comprenaient les trois royaumes, la question la plus importante n'était pas le choix de la personne royale, car les peuples montraient en général un grand attachement à la dynastie régnante et changeaient rarement l'ordre de succession : ce qu'on voulait, c'était le maintien du principe même de l'électivité, en tant que sanction, sauvegarde et garantie des libertés publiques. La monarchie élective représentait alors la monarchie constitutionnelle des temps modernes. C'était la même idée, la même tendance politique, sous une forme différente et imparfaite encore.

La maison d'Autriche personnifiait, au contraire, en regard de la Pologne, un principe opposé : celui du droit dynastique supérieur à toute intervention nationale, et dont la conséquence extrême devait être forcément l'absolutisme. L'Autriche se trouvait aussi représenter les prétentions de la race allemande sur la race slave. Le but suprême poursuivi par les Habsbourg, et qu'ils réussirent à atteindre, c'était, en se fixant sur le trône impérial, de rendre héréditaires, par la prescription, toutes les couronnes qu'ils portaient. Ils ne pouvaient donc qu'être hostiles au principe de l'électivité du trône. Et s'ils en pro-

fitaient, s'ils envoyaient leurs archiducs aux élections briguer des royaumes, c'était avec l'idée bien arrêtée d'anéantir l'électivité après l'avoir exploitée et en avoir obtenu le trône qu'ils convoitaient. Aussi regardaient-ils les diètes comme importunes et s'efforçaient-ils d'en faire tomber l'usage en désuétude. Ces assemblées nationales auraient pu se rappeler leur droit de disposer du trône, et d'ailleurs, gouvernant sans contrôle dans leurs États héréditaires, les empereurs d'Allemagne étaient trop fiers de leur prestige impérial pour se laisser dicter la loi par les diètes des royaumes de Bohême et de Hongrie. Ainsi devaient disparaître, par la force même des choses, toutes les libertés publiques dans les pays qui tombaient aux mains des Habsbourg. Pour les nationalités qui l'entouraient, la maison d'Autriche, assise sur le trône impérial, était donc une continuelle menace. Dans l'agglomération des peuples sur lesquels elle voulait étendre sa domination devait fatalement s'anéantir toute existence indépendante et disparaître toute liberté publique. Ces appréhensions, que le temps a justifiées, régnaient dès cette époque dans tous les pays voisins de l'Autriche, et nous entendrons, pendant l'interrègne, des gentilshommes de Bohême se plaindre de leur indépendance perdue et de leurs libertés confisquées, afin de mettre les Polonais en garde contre l'élection d'un archiduc.

Pour tout l'est de l'Europe, la Pologne se trouvait donc être, aux XVe et XVIe siècles, l'appui naturel et le refuge des nationalités en péril et des libertés menacées, dont l'électivité du trône était le palladium et la garantie suprême. Aussi, pendant tout le temps que régna la dynastie des

Jagellons, voit-on la Bohème et la Hongrie tendre les mains vers la Pologne, afin d'échapper à la maison d'Autriche et de se dérober à l'ascendant de l'Empire.

Un rapide examen de la succession alternative des Habsbourg et des princes jagelloniens aux trônes de Bohême et de Hongrie fera suffisamment ressortir la justesse des réflexions qui précèdent. On verra que, si la Pologne, redoutant les complications politiques ou ne voulant pas compromettre sa nationalité, mit en général peu d'empressement à profiter des offres qui lui étaient faites, les Habsbourg, au contraire, saisissaient avec avidité toute occasion d'étendre leur domination.

Deux fois la couronne de Bohême fut offerte à Jagellon : d'abord sous le règne de Venceslas (1402) [1], puis à la mort de ce prince (1420). Jagellon la refusa [2]. Il se vit également offrir le trône de Hongrie, auquel il avait des droits par sa femme [3]. Il se préparait à entrer dans ce royaume, où l'appelait le vœu de la nation ; mais, sollicité

1. Venceslas était petit-fils de Jean de Luxembourg, ce prince aventureux auquel les états de Bohême avaient donné la couronne et qui vint se faire tuer à Crécy.

2. Solignac, t. III, p. 291 et 343.

3. Louis d'Anjou, roi de Hongrie et de Pologne, avait, comme nous l'avons dit, laissé deux filles. Il avait marié l'aînée, Marie, à Sigismond, en 1382, l'année même de sa mort ; la cadette, Hedvige, épousa Jagellon. Celui-ci fut roi de Pologne, et Sigismond roi de Hongrie. Mais, au moment de l'élection d'Hedvige au trône de Pologne, avait été signé à Cassovie (1383), entre Élisabeth, mère des deux jeunes princesses, et les palatins polonais et hongrois, un traité par lequel Hedvige et Marie, si elles venaient à mourir sans enfants, devaient hériter réciproquement, Marie de la Pologne, Hedvige de la Hongrie. Marie étant morte sans laisser d'enfants (1395), Jagellon voulut se prévaloir des droits que lui donnait ce traité. Solignac, t. III, p. 225.

par d'autres intérêts, il renonça à son projet [1]. Sigismond avait inspiré aux Hongrois une telle haine, qu'il fut jeté par ses propres sujets dans un cachot, où il resta enfermé pendant six mois [2]. Parvenu à l'Empire, il fut le premier qui ait joint à la couronne impériale les deux couronnes de Bohême et de Hongrie [3]. Dans ces deux derniers pays, il sut se faire également détester. Sous son règne eurent lieu les terribles exécutions des Hussites.

Albert d'Autriche, son gendre et son successeur, porta comme lui les trois couronnes. Mais il eut de grandes difficultés à se maintenir en Bohême, où le poursuivait la haine suscitée par ses deux prédécesseurs [4]. Sur le conseil de Georges Podiebrad, les Bohémiens appelèrent au trône Casimir, frère cadet du jeune roi de Pologne, Ladislas III le Varnénien, qui venait de succéder à son père Jagellon. Ladislas envoya une armée en Bohême pour y soutenir l'élection de son frère. Malgré la victoire remportée sur les troupes allemandes près de Tabor, il consentit à des accommodements (entrevue de Breslau [5]), et signa une trêve avec Albert, qui mourut bientôt après.

Frédéric III, cousin d'Albert, le remplaça sur le trône

1. Solignac, t. III, p. 270.

2. *Id.*, p. 273.

3. Venceslas, son frère, ayant été déposé du trône impérial (1400), il parvint à l'Empire en 1410 ; à la mort de celui-ci, en 1419, il lui succéda sur le trône de Bohême.

4. On sait que Venceslas fit jeter dans l'Elbe Jean Népomucène ; que, deux fois prisonnier de ses sujets, il subit une dure captivité ; que sous le règne de Sigismond eut lieu le supplice de Jean de Huss et de Jérôme de Prague, et éclata, comme nous l'avons dit, la guerre des Hussites, qui désola pendant douze ans la Bohême et une partie de l'Allemagne.

5. Solignac, t. IV, p. 41.

impérial, mais il ne lui succéda ni en Bohême ni en Hongrie. Les couronnes de ces deux pays cessèrent pendant un siècle environ (1440 à 1526) d'être portées par les Empereurs, et sortirent de la maison d'Autriche. En mourant, Albert avait laissé sa femme Élisabeth enceinte. Celle-ci mit au monde un fils, Ladislas le Posthume, qui fut reconnu roi, en Bohème, sous la régence de Podiebrad. Mais la Hongrie se donna au roi de Pologne, Ladislas le Varnénien, malgré les efforts de Frédéric III pour faire valoir les droits du fils d'Albert. Ladislas III périt à Varna en combattant les Turcs; Ladislas le Posthume, déjà roi de Bohême, comme nous venons de le dire, fut alors également reconnu roi par les Hongrois, sous la régence de Jean Huniade Corvin. Mais il mourut bientôt, et alors furent élus, Podiebrad en Bohême et Mathias Corvin en Hongrie. A la mort de Podiebrad, les Bohémiens tournèrent de nouveau les yeux vers les Jagellons et appelèrent au trône (1471) Ladislas, fils aîné de Casimir III, qui avait succédé en Pologne à son frère le Varnénien; à la mort de Corvin, Ladislas fut aussi élu roi de Hongrie (1490). Il régna sur ces deux royaumes et les transmit à son fils Louis II, qui devait périr à la grande bataille de Mohacz contre les Turcs (1526) et entraîner dans sa chute l'indépendance de la Hongrie.

Ce fut avec une profonde jalousie que l'empereur Frédéric III vit l'avénement du fils aîné de Casimir aux deux trônes de Bohême et de Hongrie. La maison d'Autriche avait jeté son dévolu sur ces royaumes, et l'on comprend l'intérêt qu'il y avait pour elle à s'en emparer, tant au point de vue général de la politique allemande qu'à

celui de l'ambition personnelle des Habsbourg. Mais la Bohême et la Hongrie, en choisissant pour roi Ladislas, se montraient décidées à se soustraire également aux Habsbourg et à l'Empire : les règnes de Corvin et de Podiebrad, soldats de fortune, pouvaient n'être regardés que comme des incidents; l'avénement d'ün prince de la famille royale de Pologne avait des conséquences bien plus graves : la dynastie jagellonienne manifestait par là une puissance d'attraction supérieure à celle de la maison d'Autriche; et si la postérité du fils aîné de Casimir se fût continuée, si Louis II n'eût pas péri à Mohacz, dans la fleur de l'âge, la réunion des deux sceptres de Bohême et de Hongrie entre les mains de princes appartenant à la famille des Jagellons eût pu donner naissance à une autre Pologne, destinée à doubler, pour ainsi dire, la première, avec des institutions politiques analogues et un ennemi commun, l'islamisme.

Les succès de la politique jagellonienne à la fin du xve siècle étaient, au reste, de nature à exciter l'envie. L'ordre Teutonique, définitivement vaincu (1466), avait fait sa soumission ; les Tartares étaient défaits dans une grande bataille, et l'on voyait les trois fils de Casimir, Jean-Albert, Alexandre et Sigismond Ier, se succéder heureusement sur le trône de Pologne, pendant que leur aîné, Ladislas, régnait en Bohême et en Hongrie [1]. Mais au sein de cette prospérité commençait à poindre à l'horizon le nuage qui, poussé par les vents d'Asie, devait apporter la tempête, embraser de feux sinistres le ciel serein de la Pologne

1. Il avait renoncé au trône de Pologne.

et ravager ce malheureux pays, comme l'orage qui s'abat sur un champ fertile, détruit la moisson et ne laisse après lui que la ruine et la stérilité. L'empereur Frédéric III tourna les yeux de ce côté.

Les tsars de Moscou venaient de secouer le joug des Tartares mongols et déjà leur ambition les entraînait vers l'Occident. Ivan III avait pris et dévasté la ville libre de Novogrod, ouvrage avancé du système polonais dans le nord. La politique autrichienne alla aussitôt au-devant de ce nouvel ennemi des Jagellons. Deux ambassades partirent pour Moscou, en 1488 et en 1490. Ce furent les premières relations entre la maison d'Autriche et le futur empire de Russie. Les agents autrichiens devaient entretenir Ivan du mariage de sa fille avec le roi de Rome, Maximilien [1] : en réalité le but de leur mission était d'amener le tsar à se déclarer en faveur de l'ordre Teutonique, que Frédéric excitait sous main à la révolte [2].

Cette première démarche n'eut pas de suite. Mais, en 1491, un traité d'alliance offensive contre la Hongrie et la Pologne fut définitivement signé entre l'Autriche et le

1. Maximilien Ier.

2. « L'ambassadeur impérial instruisit le grand-duc des vues de la politique autrichienne. La longue guerre de l'ordre Teutonique avec la Pologne s'était terminée par l'entière soumission des chevaliers à Casimir ; le grand-maître Louis avait pris le titre de vassal de ce monarque, et l'ordre, jadis souverain, gémissait sous le joug d'une puissance étrangère. Maximilien l'excitait secrètement à briser ce joug et à recourir une seconde fois aux armes ; mais les maîtres des ordres Teutonique et Livonien exigeaient qu'on leur assurât préalablement la protection du puissant et formidable monarque de la Russie. Délator (c'était le nom de l'ambassadeur) pria instamment le grand-duc d'envoyer en Livonie un ministre chargé de négocier avec les chevaliers une paix éternelle, par laquelle il s'engageait à les prendre sous sa généreuse sauvegarde. » Karamsin, t. VI, p. 273.

grand-duc de Moscou[1]. Par ce traité, Ivan et Maximilien reconnaissaient Casimir pour leur ennemi commun. Ivan III promettait d'aider Maximilien à renverser Ladislas du trône de Hongrie, et Maximilien s'engageait, de son côté, à prêter main-forte à Ivan, qui rêvait la conquête de la principauté de Kiev et des autres provinces orientales de la Pologne[2].

Sous le règne de Vassili, successeur d'Ivan, un nouveau traité fut signé entre Vienne et Moscou. L'armée moscovite avait à plusieurs reprises assiégé Smolensk sans pouvoir s'en emparer. Vassili alla chercher des secours en Allemagne. La maison d'Autriche n'était que trop disposée à lui en fournir[3] : il fut convenu que Vassili enva-

1. Karamsin, t. VI, p. 272.

2. « Nous Ivan, etc..., sommes convenu avec notre frère Maximilien, etc., si le roi de Pologne et ses enfants vous déclaraient la guerre au sujet de la Hongrie, votre patrimoine, à vous mon frère, faites-nous le savoir, et nous jurons sincèrement de vous prêter main-forte; mais si, à notre tour, nous jugeons à propos de commencer la conquête de la grande principauté de Kiev et autres provinces russes, usurpées par la Lithuanie, vous nous prêterez un généreux secours dès que nous vous en aurons témoigné le désir. » (Karamsin, t. VI, ch. v, p. 266.) — Ladislas ayant été élu roi par les Hongrois malgré les efforts de l'Empire, Ivan fit faire de nouvelles propositions : « Si mon frère Maximilien jugeait à propos de recommencer la guerre, je marcherais aussitôt contre Casimir et contre ses fils Ladislas et Albert. » *Ibid.*, t. VI, p. 275.

3. « Inter Austriæ domum illustrem, cujus tunc Maximilianus Cæsar erat longe princeps, et Casimiriadem *familiam*, *quæ in* Sarmatia, Pannonia, et Germania late imperitabat, magna odia exarserant, ob regni Ungariæ et Bohemiæ sibi ereptam possessionem... Maximilianus Sigismundo regi ex confesso hostis, ejus rebus longe infestior esse cœpit, hostesque ei undequaque etiam barbaros et schismaticos nefaria conspiratione ac societate quæsivit, ac bellicis terroribus concussit... Moscovitas, Tartaros, Valachos, ac Turcos, semotas ac præferoces gentes, frequentibus legationibus contra Sigismundum Poloniæ regem concitabat, quarum gentium bellis rex diu multumque est exercitatus. Nec deerant Germanorum minacissimæ belli denuntiationes, Maximiliano auctore et impulsore, qui Fredericum ex ducibus Saxoniæ et inde Albertum

hirait la Lithuanie pendant que Maximilien, de son côté, entrerait en Pologne[1]. « Au mois de mai 1514, un ambassadeur impérial, Georges Pamer, vint conclure à Moscou un traité dont le but était de réunir contre la Pologne les forces de l'Allemagne et de la Russie. Il y avait déjà un projet de partage. Vassili devait avoir la Lithuanie, et Maximilien les provinces prussiennes. Il était alors question de faire de la Prusse un nouveau cercle de l'Empire[2]. » Ce traité, dit Karamsin, devait être observé, non-seulement pendant le règne de Maximilien, mais à perpétuité[3].

Maximilien fournit en outre à Vassili le matériel de guerre dont il avait besoin pour pousser le siége de Smolensk, et d'habiles ouvriers qui fondirent pour l'armée du tsar trois cents pièces de canon[4]. Smolensk fut pris; mais les Moscovites essuyèrent bientôt après, à Orsza (1514), une défaite qui les mit pour longtemps hors d'état de rien entreprendre. L'Empereur rompit alors avec eux. En faisant cause commune avec les ennemis de la Pologne, il avait espéré renverser Ladislas du trône et s'emparer de la

Brandeburgensem, ultimos in Prussia magistros, ad rebellionem animavit, et ne debitum fidelitatis et obedientiæ ex priorum magistrorum ordinis formula præstarent, præpediebat. » Bernardi Vapovii *Fragmentum Sigismundi senioris regis Poloniæ res gestas Cromeri descriptione posteriores continuans,* p. 558, à la suite de Cromer, édition de Cologne, 1589.

1. Solignac, t. IV, p. 337.

2. Filon, *Histoire de l'Europe au* XVI[e] *siècle,* t. I, p. 457.

3. Karamsin, t. VII, p. 47.

4. On lit dans Solignac : « Toujours occupé du dessein d'attaquer la Pologne, Maximilien eut recours aux Moscovites... Ce qui anima le plus l'Empereur à susciter ces peuples contre la république, ce fut le mariage que Sigismond I[er] venait de contracter avec la fille du comte Scepus, Etienne Zapolia, palatin de Transylvanie (1512). » T. IV, p. 338.

Bohême et de la Hongrie. Mais la dynastie des Jagellons avait su triompher de tous les obstacles que lui suscitait la politique impériale. Maximilien crut alors prudent de se rapprocher de la Pologne, et fit savoir à Sigismond Ier qu'il était disposé à un accommodement[1]. « Fidèle à la politique autrichienne, dit M. Filon, dans son *Histoire du* XVIe *siècle,* il s'efforça de regagner par des mariages ce que les armes ne pouvaient lui donner[2]. » Les prétentions orgueilleuses des grands-ducs et leur politique envahissante commençaient aussi à l'inquiéter. « L'Empereur comprit, dit le même historien, la faute qu'il avait faite en favorisant l'ambition des Russes. Il se rapprocha des Jagellons par ses alliances. Il craignait pour l'Allemagne le tsar presque autant que le sultan. Il écrivait au grand-maître de l'ordre Teutonique ces paroles significatives : Il n'est pas bon que la Russie devienne si puissante ; et il représentait l'intégrité de la Pologne comme nécessaire à l'équilibre de l'Europe[3]. » Sigismond comprit de son côté quel intérêt il y avait pour lui à rompre l'union des Moscovites et de

1. « Nec Maximilianus victoriosi ac præpotentis regis congressum declinabat. Videbat siquidem ab oriente sole Scythas, Tartaros ac Moldavos, fœderatos suos, per Polonos cruentis aliquot conflictibus attritos esse, et anno exacto Basilium, magnum Moscovitarum ducem, in quo spem maximam collocabat, per Sigismundum regem magno prælio victum pacem magis quam bellum quærere. In Germanis vero principibus, qui mutuis certabant odiis, parum inesse spei. Opes etiam et potentiam Vladislai Ungariæ et Bohemiæ regis horrebat. Quo factum est, ut cum armis et vi non posset, affinitate horum duorum regum fratrum amicitiam, eorum societatem et fœdus nancisceretur, Turcicam animo volvens expeditionem, si res Gallicas ac Italicas, quæ ipsum plus nimio premebant, componi contigisset. » Vapovii *Fragmentum,* ubi supra.

2. *Histoire de l'Europe au* XVIe *siècle,* t. I, p. 415.

3. *Ibid.*, t. I, p. 459.

l'Empereur. Attiré par les avances qu'on lui fit, il se rendit à Vienne accompagné de son frère Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême. Celui-ci avait amené avec lui son fils Louis[1], déjà reconnu roi de Bohême, et sa fille la princesse Anne. Un traité d'alliance fut arrêté dans cette entrevue (1515) et cimenté par un double mariage : celui de Marie, petite-fille de l'Empereur, avec Louis, fils du roi de Hongrie ; et celui de Ferdinand, frère de Marie, avec Anne[2]. Maximi-

1. Né en 1506.

2. « La crainte de voir les Polonais, enhardis par leurs succès, tourner leurs armes contre l'Autriche fit résoudre Maximilien à renoncer à son alliance avec Vassili et à rechercher l'amitié de Sigismond, qui était en effet sur le point de se joindre à son frère, le roi de Hongrie, et à son neveu, Louis, déjà roi de Bohême, pour porter l'incendie qu'il venait d'éteindre dans ses États jusque dans les lieux mêmes où une haine obscure en avait allumé les premières étincelles. Maximilien s'adressa d'abord au roi de Hongrie, dont il savait que la droiture et la sincérité ne lui feraient point acheter par des difficultés ménagées avec adresse le service qu'il avait le dessein de lui demander. Il obtint que Ladislas engageât Sigismond à faire le voyage de Vienne. Il ne se reposait que sur lui-même du soin de gagner ce prince et de cimenter avec la Pologne l'union qu'il désirait. Sigismond, entraîné par son frère et par son neveu (1515), consentit à les suivre... Les trois monarques étaient accompagnés d'une foule de seigneurs de leurs États qui, pour faire honneur à leurs souverains, à leur nation et à eux-mêmes, étalèrent à l'envi une magnificence qui confondit peut-être le faste des Allemands. Ce fut sous un arbre aux environs de Vienne que se fit l'entrevue de ces princes avec Maximilien. Celui-ci souhaitait vivement de se réconcilier avec la Pologne et les États voisins, afin d'être plus en état de s'opposer au roi de France, François Ier, qui venait de porter la guerre en Italie. Maximilien s'engagea à prendre les armes contre les Moscovites s'ils s'avisaient encore d'attaquer les Polonais, et à donner du secours à Sigismond contre les Teutoniques si leur grand-maître s'obstinait à refuser à la République l'hommage qu'il lui devait en qualité de vassal. Il promit en mariage au roi de Bohême la princesse Marie, sa petite-fille, et il demanda pour Ferdinand la princesse Anne de Hongrie. On convint de ces alliances et elles furent contractées peu de temps après, quoiqu'elles fussent dans le fond moins avantageuses à la maison des Jagellons qu'à celle d'Autriche. L'Empereur n'avait en vue que de joindre un jour à ses États la Hongrie et la Bohême.» Solignac, t. IV, p. 355.

lien I[er], dans la crainte de voir surgir quelque empêchement à la conclusion de ce dernier mariage, se fit fiancer, lui et ses deux petits-fils, Charles et Ferdinand, à la petite princesse Anne, alors âgée de douze ans[1].

On l'a souvent remarqué, jamais conquérant par ses victoires n'obtint autant de royaumes que Maximilien par sa politique matrimoniale. Son mariage avec Marie de Bourgogne lui valut l'héritage des États de Charles le Téméraire; celui de son fils, Philippe le Beau, avec Jeanne, fille des rois catholiques, donna l'Espagne, la moitié de l'Italie et le nouveau monde à la maison d'Autriche, et celui de Ferdinand avec la princesse Anne lui apporta la Bohême et la Hongrie, car le fils de Ladislas ne régna que peu d'années et mourut, comme on le sait, sans enfants (1526). Ferdinand lui succéda, du chef d'Anne, sa femme; il parvint au trône impérial à la mort de Charles-Quint, et sur

1. Vapovius, après avoir exposé en détail les négociations qui eurent lieu entre l'Empereur et les deux rois, raconte ainsi la cérémonie qui termina l'entrevue de Vienne. « Die postera julii vicesima secunda, qui erat Divæ Magdalenæ sacer Cæsar cum regibus nec non legato pontificio, multorumque regum ac principum oratoribus, turbaque purpuratorum innumera, in templum Divi Stephani augustissimum concessère, ubi divinis multa sacrorum cærimonia peractis, Maximilianus imperiali amictu et majestate adornatus, in theatrum ad hoc erectum, auro et oloserico undique constratum, cum regibus et principibus viris conscendit, ubi Annam Vladislai Ungariæ regis filiam sibi vel ex nepotibus duobus alteri, per Thomam Strigoniensem antistitem cardinalem, rite despondit, eamque corona capiti ejus imposita Reginam appellavit. Vicissim Ludovico Ungariæ regi Mariam neptem ex Phillippo Hispaniarum rege prognatam, matrimonio conjunxit. » (*Fragmentum* Vapovii, à la suite de Cromer, p. 561.) — Bielski, liv. V, dit aussi que le vieil empereur fut fiancé à la princesse Anne.

Maximilien, né en 1459, mourut en 1519. Le mariage de Louis II et de Marie fut célébré en 1521, celui de Ferdinand et d'Anne Jagellon eut lieu la même année. Anne et Ferdinand étaient nés tous deux en 1503.

sa tête se trouvèrent alors réunies les trois couronnes de l'Empire, de la Bohême et de la Hongrie, que, depuis Albert d'Autriche, aucun Habsbourg n'avait simultanément portées. Ainsi fut atteint le but si longtemps poursuivi par la maison d'Autriche, et qui, pour un moment, avait paru lui échapper. Après avoir gravité pendant tout le xve siècle entre l'influence autrichienne et celle des Jagellons, la Bohême et la Hongrie, en se livrant aux Habsbourg, aliénèrent pour jamais leur indépendance nationale.

La maison d'Autriche poursuivit son système d'alliances avec les Jagellons. Sigismond-Auguste, fils et successeur de Sigismond Ier, épousa deux archiduchesses, filles de Ferdinand[1]. A la mort de Sigismond-Auguste, l'Empereur mit en avant, comme compétiteur au trône de Pologne, son fils, l'archiduc Ernest. Celui-ci l'eût obtenu si le duc d'Anjou ne se fût mis sur les rangs.

1. On voulut mettre comme condition au second mariage (1553), que si le roi Sigismond-Auguste mourait sans enfants, son successeur serait choisi dans la maison d'Autriche. Voy. Bielski, liv. VI, p. 106.

CHAPITRE IX.

Pologne et Moscovie sous les Jagellons. — Ivan III. — Il prend le titre de tsar et fonde l'autocratie. — Novogrod la Grande. — Premier choc de la Pologne et de la Moscovie. — Historique de Novogrod. — Ses anciennes libertés. —Elle veut rompre avec le grand-duché de Moscou. — Première conquête des tsars du côté de l'occident. — Son caractère. — La politique des Mongols adoptée par Ivan. — Destruction de Novogrod, d'après le récit de Karamsin. — Bataille de Chélona. — Stratagème qui sert de prétexte à une nouvelle expédition. — Siége et prise de Novogrod. — Déportation en masse. — Ivan IV. — Fausse dénonciation. — Ivan marche sur Novogrod à la tête de son armée. — Massacre dans les campagnes. — Horreurs commises dans la ville. — La messe des morts. — La mémoire d'Ivan IV restée populaire en Russie. — Antagonisme de la Pologne et de la Russie. — Ses causes. — Antécédents historiques. — Opposition du génie slave et du génie moscovite. — Mouvement général des deux histoires de Pologne et de Russie. — Premières guerres de la Pologne et de la Moscovie au XVIe siècle. — Le grand-duché de Moscou limitrophe de la Pologne. — Vassili et Sigismond Ier. — Dix ans d'hostilités. — Prise de Smolensk. — Bataille d'Orsza. — Guerre de Livonie. — L'ordre des Porte-glaive. — Entrée des Moscovites en Livonie. — Prise de Narva et de Dorpat. — Les Suédois à Rével. — L'ordre feudataire de la Pologne. — *Pactum subjectionis.* — Duché de Courlande et Semigalle. — L'armée moscovite en Lithuanie. — Prise de Poloçk. — Victoire d'Ula. — Trêve de trois ans signée en 1570. — Coup d'œil général sur le résultat des premières guerres de la Pologne et de la Moscovie. — Espoir de la noblesse dans l'élection du duc d'Anjou.

Le revirement subit de la politique polonaise et le nouveau système d'alliance inauguré en 1515 entre la

dynastie jagellonienne et la maison d'Autriche s'expliquent par la situation où se trouvait alors Sigismond I[er]. Enveloppé d'ennemis à l'est, les Moscovites, à l'ouest l'ordre Teutonique toujours prêt à recommencer la guerre [1], au sud les Tartares, les Turcs [2] et les Valaques, il devait, quoique victorieux, craindre que la Pologne ne finît par succomber sous le poids d'une lutte inégale. Dans son alliance avec la maison d'Autriche, il se montra d'une scrupuleuse fidélité [3]; ses successeurs en ont été mal récompensés.

Ce fut surtout la nécessité de se fortifier contre les Moscovites qui fit abandonner à Sigismond l'ancienne tradition de sa famille et le rapprocha de l'Autriche. La Pologne et la Moscovie étaient aux prises depuis la fin du dernier siècle, et déjà l'on pouvait juger de l'immi-

1. L'ordre Teutonique, vassal de la Pologne, essaya une dernière fois, sous Sigismond I[er], de recouvrer son indépendance. Ayant échoué dans cette entreprise, il fut sécularisé par son grand-maître, Albert de Brandebourg, en 1525, comme nous l'avons déjà vu.

2. Sigismond I[er] écrivait en 1524 à François I[er], roi de France : « Cum autem communis rei christianæ hostis in dies magis invalescat, et hæc duo sola regna, nostrum et Ungariæ, fessa jam sint et attrita, in tanta mole et vi continue sustinenda, ita ut amplius ad hoc onus ferendum absque supetiis aliorum principum christianorum sufficere non possunt, rogamus Mtem Vestram, quæ est et habetur merito christianissima, ut, cujus prædecessores præ ceteris tuendæ rei christianæ incumbebant, ipsa quoque illorum vestigia sequi velit, et, sepositis bellis cum christianis, valde in hoc communi discrimine non congruentibus, animum inducat ad subsidia nobis et regnis nostris laborantibus ferenda. » Charrière, t. I, p. 151.

3. François I[er], qui disputait l'Empire à Charles-Quint, fit demander à Sigismond I[er] de lui accorder son suffrage. Le roi de Pologne disposait alors d'une voix, comme tuteur de Louis II, son neveu, roi de Bohême et Électeur. François I[er] lui envoya à cet effet deux ambassadeurs, Jean de Langeac et Antoine de Lameth. Mais Sigismond I[er] refusa et soutint Charles-Quint.

nence du danger. L'ambition du grand-duché de Moscou croissait avec sa force ; les provinces orientales de la Pologne étaient sans cesse menacées; plus d'une fois ses frontières avaient été franchies; Smolensk venait d'être pris (1513).

Cette longue et terrible lutte du royaume de Pologne et du tsarat moscovite, qui s'est terminée sous Catherine II, à la fin du XVIIIe siècle, d'une manière si fatale pour la nation polonaise et si funeste pour la morale et l'équilibre de l'Europe, a commencé sous les Jagellons, dans la seconde moitié du XVe siècle, et a dominé, depuis cette époque, l'histoire de leur dynastie. Les premiers démêlés de la Pologne et du futur empire russe sont pleins d'enseignements : l'esprit et les tendances moscovites s'y révèlent tout entiers; la politique inaugurée par Ivan III, alors grand-duc, n'a pas changé; elle est encore aujourd'hui celle des empereurs de Russie.

Ivan III venait de secouer le joug des Tartares, qui avait pesé pendant plus de deux siècles sur ses prédécesseurs. Il épousa la princesse Sophie, nièce du dernier empereur grec, Paléologue, et joignit au titre de tsar, porté jusque-là par les chefs mongols, l'aigle à deux têtes des empereurs d'Orient, comme pour arborer par avance toutes les prétentions de la Russie. Il jeta les premières bases de la puissance spirituelle des tsars[1], et s'intitula : « Par la grâce de Dieu seul et véritable monarque héréditaire de toutes les Russies et de plusieurs autres contrées du Nord et de l'Orient[2]. » Il fonda le despotisme

1. Voy. Karamsin, *Hist. de Russie,* t. VI, ch. IV.
2. Dans une lettre à Bajazet; *ibid.,* p. 200.

russe. « Ayant enfin pénétré le secret de l'autocratie, dit Karamsin, il devint comme un dieu terrestre aux yeux des Russes, qui commencèrent dès lors à étonner les autres nations par leur aveugle soumission à la volonté de leur souverain [1]. » Il fut cruel et sanguinaire. Ses sujets l'ont appelé Ivan le Terrible; il n'a perdu ce juste surnom que pour avoir été surpassé en cruauté par Ivan IV, son petit-fils. Il avait pour contemporain en Pologne Casimir III, second fils de Jagellon, et successeur de Ladislas le Varnénien.

Ce fut à Novogrod, ville libre, république riche et puissante, que l'influence des tsars et celle de la Pologne se heurtèrent pour la première fois.

Novogrod était une colonie slave, fondée dans les temps les plus reculés sur les bords du lac Ilmen. « Dès le XIe siècle, dit Karamsin, les audacieux Novogrodiens, conquérants du nord-est de la Sibérie, s'enrichissaient déjà par le trafic de pelleteries précieuses [2]. » Au XIVe siècle, Novogrod comptait au moins deux cent mille habitants, et jouissait d'une complète indépendance, sauf dans la hiérarchie ecclésiastique, son métropolite relevant du siége de Moscou [3]. Elle étendait au loin son commerce et trafiquait avec Constantinople et toutes les villes anséatiques. Son territoire, compris entre le lac Ladoga et le golfe de Finlande, était presque aussi vaste que celui du grand-duché de Moscou. Elle s'appuyait, à l'ouest, sur une autre république, Pskof, sa sœur cadette, comme l'appellent les

1. Karamsin, t. VI, p. 434.
2. *Idem*, t. IX, p. 470.
3. Lelewel, *Histoire de la Lithuanie*, etc., p. 169.

chroniqueurs, et qui avait également prospéré par le commerce.

C'était à Novogrod que les Varègues, à l'époque de l'invasion des pays slaves (IXe siècle), avaient fondé leur premier établissement. Mais les chefs varègues s'étaient engagés par serment à respecter les institutions de la république. « Celui qui était élevé à la dignité de kniaz, dit Lelewel, ou qui était reçu en cette qualité à Novogrod, s'engageait sous la foi du serment et par un écrit revêtu des signatures de l'archevêque, du posadnik et des autres magistrats, à observer toutes les lois, à réformer les abus introduits par son prédécesseur, à n'employer au service de l'État que des hommes du pays, à n'admettre à la possession des biens-fonds que ceux auxquels la loi permettait de les posséder, à ne rendre aucun décret qu'en présence du posadnik, à n'entreprendre aucune guerre sans le consentement du peuple. Pour peu qu'il manquât à un de ces devoirs, ou qu'il commît quelque chose qui pût exciter les soupçons ou soulever l'indignation de ses administrés, la cloche de la commune sonnait le tocsin, tous les citoyens accouraient en foule sur la place des comices et y exerçaient leur souveraineté dans toute sa plénitude et dans toute sa rigueur[1]. »

La république sut conserver ses libertés et ses priviléges intacts tant que dura la domination des grands-ducs de Kiev.

Au XIIe siècle, la prépondérance de Kiev disparut. Un nouvel État, la principauté de Souzdal et Vladimir sur la

1. *Hist. de la Lith.*, p. 104.

Klazma, devenue en 1328 le grand-duché de Moscou, entreprit de ruiner l'ancienne métropole des Rurykovitches et de s'élever à ses dépens. André, fils de Dolgorouki, le fondateur de cette principauté, prit et saccagea Kiev, qu'il livra à la fureur de ses soldats et dont il fit un monceau de ruines[1]. Réservant le même sort à la grande république du nord, il marcha sur Novogrod, à la tête d'une puissante armée. Mais les Novogrodiens, encouragés par leur archevêque, résistèrent énergiquement et sauvèrent leur liberté. « Le puissant André, qui venait de soumettre l'ancienne capitale de l'empire, dit Karamsin, voulut aussi subjuguer les Novogrodiens. Son armée mit à feu et à sang tous les villages de la province de Novogrod, jeta dans les fers les malheureux habitants des campagnes de tout âge et de tout sexe. Le bruit de tant de forfaits, les gémissements, le désespoir de tant d'innocentes victimes allumèrent le courroux des Novogrodiens, et firent naître dans tous les cœurs une haine profonde et la soif de la vengeance. Les Novogrodiens voyaient dans les soldats d'André non-seulement leurs ennemis personnels, mais aussi les sacriléges ennemis de Dieu. Ils se rappelaient le sort cruel de Kiev, dévasté par les armes d'André, la spoliation des églises, le pillage des choses saintes et des antiquités sacrées. A ces tristes souvenirs, ils jurèrent tous de mourir pour la liberté, pour le temple de Sainte-Sophie, et de se battre jusqu'à la dernière goutte de leur sang. L'archevêque Jean, accompagné de tout le clergé, prit l'image de la sainte Vierge et la porta sur les fortifications extérieures.

1. « A sa honte éternelle, dit Karamsin, le vainqueur oublia qu'il était Russe. »

Aux cris des combattants se mêlait le chant des hymnes saintes, le peuple priait en versant des larmes et s'écriait : *Seigneur, ayez pitié de nous*[1] *!* » Les Novogrodiens remportèrent une brillante victoire et l'armée d'André se retira en désordre.

A l'époque de la grande invasion des Mongols, Novogrod sut également maintenir son indépendance. Quand s'éleva la puissance des grands-ducs de Lithuanie, elle se mit sous leur protection, en leur payant un impôt annuel[2]. Au XV[e] siècle, elle se détermina enfin à briser les faibles liens qui l'unissaient au grand-duché de Moscou, et à rompre entièrement avec la descendance de Ruryk. Le despotisme du tsar lui était odieux. Dans le clergé même, un parti assez nombreux voulait se soustraire à la suprématie du siége métropolitain de Moscou, pour reconnaître l'autorité ecclésiastique des archevêques de Kiev, qui, séparés de l'Église orthodoxe, avaient accepté l'union avec Rome[3]. Les Novogrodiens résolurent alors de se mettre sous le patronage du roi de Pologne. « Une nombreuse ambassade, dit Karamsin, partit en conséquence pour la Lithuanie avec de riches présents, afin de proposer à Casimir le titre de chef de Novogrod, d'après les anciennes institutions de sa liberté civile[4]. »

Casimir III accepta l'offre de la république et pendant quelque temps les impôts y furent perçus en son nom.

1. Karamsin, t. III, p. 11.

2. Sous Olgierd, vers la fin du XIV[e] siècle. Voy. Lelewel, *Hist. de la Lith.*, etc., p. 128 ; et la Chronique de Stryjkowski (Kronika polska, litewska, żmódźka, i wszystkiéj Rusi). Varsovie, 1846, t. II, p. 283.

3. Lelewel, *Hist. de la Lith.*, p. 161.

4. Karamsin, t. VI, p. 35.

Ivan se prépara aussitôt à la guerre, leva une armée et la fit marcher sur Novogrod. L'histoire de cette première conquête des tsars du côté de l'occident est celle de toutes les conquêtes moscovites ; à ce titre, elle mérite de fixer l'attention : c'est la première scène d'un drame long et douloureux, la première agonie de la liberté slave expirant sous les étreintes du despotisme moscovite. Les moyens employés pour subjuguer Novogrod, la violence et la dévastation, la patience et l'astuce, sont ceux que la Russie a constamment employés depuis pour étendre son empire.

Ivan III avait résolu d'étouffer toute liberté, de fonder la puissance et l'unité de l'État sur l'oppression et l'autocratie. Il avait secoué le joug de la tyrannie mongole, mais pour en appliquer à son peuple le dogme politique. Après avoir détruit tous les apanages des princes de sa famille, il voulut aussi détruire une république puissante, éprise de ses libertés, qui contestait à chaque instant l'autorité des tsars, et incorporer son territoire au grand-duché. Ce fut à la fois pour lui une guerre de principe et d'ambition ; il mit en œuvre pour y réussir une habileté perfide et opiniâtre.

Il contraignit d'abord les Novogrodiens par la force des armes à reconnaître sa suprématie, ravit à la république son indépendance, mais jura de respecter ses priviléges et ses libertés. Puis il sema l'or, multiplia les intrigues, excita les partis les uns contre les autres, et se prépara ainsi des occasions d'intervenir dans les affaires des Novogrodiens, « par sollicitude pour eux et pour épargner à la république, disait-il, les agitations politiques. »

Prétendant que les magistrats ne rendaient pas la justice au peuple d'une manière équitable, il établit à leur place ses propres officiers. Tous les habitants qui n'étaient pas partisans du grand-duc furent poursuivis ; on acheta les faibles, on abattit les forts; les Novogrodiens riches et influents se virent, sous des prétextes frivoles, dépouillés de leurs biens ou jetés en prison ; tout sentiment national fut brisé, toute pensée de liberté flétrie. Les popes orthodoxes firent le reste, et, quand le fruit fut mûr, Ivan III le cueillit, c'est-à-dire qu'il envoya à Novogrod son armée, qui prit la ville et massacra une partie des habitants. Ensuite apparut le tsar lui-même : il proclama solennellement la destruction de toutes les anciennes libertés de la république et le règne de l'autocratie moscovite.

Quand Ivan IV, son petit-fils, parvint au tsarat, il ne restait plus des anciennes libertés de Novogrod que le souvenir. Mais c'en était assez pour exciter la rage du tyran ; il se jeta avec ses séides sur la malheureuse cité sans défense et organisa des massacres qui ne laissèrent plus à Novogrod la Grande que son nom. On sait à peine aujourd'hui que ce fut pendant plusieurs siècles une république riche et puissante, et que les Novogrodiens ont été, dans le Nord, les premiers pionniers de la civilisation.

Les historiens officiels de la Russie affectent de voir dans Novogrod le berceau de l'empire russe, et c'est de là qu'ils font rayonner tous les droits que prétend avoir cet empire sur l'immense pays qui s'étend de l'Oural à la rive droite du San. On a donné à la contrée dont Novogrod est le centre le nom de Grande Russie, de Russie par excellence. A ce titre, il est curieux de savoir comment

sont parvenus à s'y introduire les prédécesseurs de Catherine et d'étudier les premiers rapports de Novogrod et de Moscou. Nous allons donc, en l'abrégeant et en omettant bien des scènes d'horreur, reproduire le récit qu'a fait Karamsin de la double destruction de Novogrod par les deux Ivan.

La première attaque des tsars contre cette ville eut lieu, comme nous venons de le dire, pendant le règne de Casimir III en Pologne, et dans les circonstances que nous avons racontées tout à l'heure. Ce fut en 1471 qu'Ivan III fit envahir par son armée le territoire de la république. « Tout fut livré au pillage et à la dévastation, dit l'historiographe de la Russie ; les soldats d'Ivan mirent à feu et à sang le pays de Novogrod ; des torrents de flammes, du sang, et les cris du désespoir offraient sur le bord du lac Ilmen le plus douloureux spectacle[1]. »

Les troupes de Novogrod s'avancèrent à la rencontre de l'armée d'Ivan. Une grande bataille fut livrée sur les bords de la Chélona (9 juillet 1471); la cavalerie tartare, qui accompagnait l'armée moscovite, décida de la victoire et les Novogrodiens furent mis en fuite et taillés en pièces. « Les soldats d'Ivan, dit Karamsin, leur tuèrent douze mille hommes et leur firent dix-sept cents prisonniers. Ils ne s'arrêtèrent dans la poursuite que rassasiés de carnage[2]. » Casimir, engagé dans une guerre contre Mathias, roi de Hongrie, ne put venir au secours de la république[3]. Pskof avait abandonné sa sœur aînée ; plus éloignée vers l'ouest,

1. Karamsin, t. VI, p. 44.
2. *Idem*, p. 49.
3. Lelewel, *Hist. de la Lith.*, p. 170.

elle se croyait à l'abri des atteintes de la Moscovie, et avait même joint ses soldats à ceux du grand-duc, espérant mériter par là la protection d'Ivan, et assurer ses propres libertés, en aidant à détruire celles de Novogrod. Une ruine complète fut plus tard sa récompense. « Comment pouvait-elle, dit Karamsin, se flatter d'échapper au système général de l'autocratie[1] ? »

A la nouvelle de la victoire de Chélona, Ivan III accourut et mit lui-même le siége devant Novogrod. Prise à l'improviste, la ville manquait d'approvisionnements ; l'armée moscovite était nombreuse, et les habitants s'épouvantaient à l'idée des vengeances du grand-duc. On essaya pourtant de résister. Mais bientôt on s'aperçut que la défense était impossible ; les partisans du grand-duc soulevaient le peuple et enclouaient les canons sur les remparts[2]. Les Novogrodiens se déterminèrent alors à envoyer une députation à Ivan, qui, « cédant aux inspirations de la charité chrétienne, » accorda son pardon à Novogrod[3]. Les portes de la ville s'ouvrirent devant lui. « Il jura qu'il gouvernerait la république d'après ses anciens statuts et sans exercer aucune violence à son égard, » se fit payer par les habitants un impôt exorbitant et, satisfait de cette première expédition, retourna à Moscou. « Novogrod restait bien encore une république, dit Karamsin, mais sa liberté ne tenait plus qu'à la faveur d'Ivan et devait cesser d'exister au premier signe de ce souverain pour l'anéantir[4]. »

1. Karamsin, t. VII, p. 32.
2. *Idem*, t. VI, p. 52.
3. *Ibid.*, p. 55.
4. « Toutes les provinces novogrodiennes présentaient le tableau des affreux

Ivan attendit patiemment que le moment fût venu de consommer la ruine de Novogrod. « Il tenait les yeux constamment fixés sur cette république, dit encore Karamsin ; il y augmentait tous les jours le nombre de ses créatures, entretenait des germes de discorde entre les boïars et le peuple. Ses lieutenants manquaient-ils de satisfaire aux justes plaintes des particuliers, il en accusait l'insuffisance des anciennes lois des Novogrodiens et parlait de se rendre au milieu d'eux, afin de découvrir la cause du mécontentement du peuple et de mettre un frein à l'injuste pouvoir que s'arrogeaient ses oppresseurs[1]. »

En 1475, Novogrod eut en effet la visite du tsar. « Il avait annoncé qu'il allait rendre le repos à la république[2]. » Il y séjourna deux mois au milieu de fêtes et de réjouissances publiques, « prodiguant aux Novogrodiens toutes les caresses dont un monarque peut honorer ses sujets[3], » et se faisant donner beaucoup d'argent et des présents de toute sorte. Il se mit ensuite à rendre lui-même la justice. Sous prétexte que le posadnik, les magistrats et les principaux citoyens opprimaient le peuple, il les fit charger de fers et conduire par ses soldats à Moscou[4]. Puis les fêtes recommencèrent. Elles cachaient d'affreuses souffrances. Tous les habitants étaient frappés de terreur. « Cantonnés

ravages exercés par l'armée du grand-prince et par des bandes de volontaires. Pendant deux mois consécutifs, des troupes d'habitants des villes et des villages moscovites s'y rendirent en foule, pour s'enrichir aux dépens des infortunés sujets de Novogrod, dont ils tuèrent un grand nombre. » Karamsin, t. VI, p. 58.

1. *Ibid.*, p. 120.
2. *Ibid.*, p. 121.
3. *Ibid.*, p. 126.
4. *Ibid.*, p. 125.

autour de la ville, les gardes d'Ivan nageaient dans l'abondance, car ils prenaient, dit Karamsin, tout ce qui était à leur convenance, sans que personne osât murmurer. » Enfin, après un séjour de deux mois, Ivan quitta Novogrod en emportant une énorme quantité d'or et d'argent[1].

Deux années s'écoulèrent encore : Ivan, résolu d'en finir avec la république, eut recours à un odieux stratagème. Nous copions ici textuellement le récit de Karamsin : « Les nombreux partisans du grand-prince, soit de leur propre mouvement, dit-il, soit qu'ils fussent d'accord avec lui, imaginèrent la ruse suivante. Deux des leurs se présentèrent en 1477 devant Jean, comme ambassadeurs de Novogrod, envoyés par leurs compatriotes, et au lieu du titre de « seigneur, » que prenaient auparavant les grands-ducs de Moscou dans leurs rapports avec cette république, ils lui donnèrent celui de « souverain » de Novogrod. En conséquence, Jean dépêcha aux habitants de cette ville pour leur demander ce qu'ils entendaient par le nom de souverain ; c'est-à-dire, s'ils étaient disposés à lui prêter serment comme des sujets à leur monarque, leur unique législateur et juge[2]. » Les Novogrodiens, indignés, firent répondre à Ivan « que c'était une odieuse imposture, que jamais ils n'avaient fait une semblable proposition, qu'ils consentaient à lui rendre hommage comme seigneur et grand-duc, mais que jamais il ne serait leur souverain[3]. » Habitués à ne dépendre que d'eux-mêmes, ils tremblaient,

1. Karamsin, t. VI, p. 127.
2. *Idem*, p. 129.
3. *Idem*, p. 130.

dit Karamsin, de voir leur sort entre les mains de juges moscovites [1]. « A la réception de cette téméraire déclaration, Ivan déclara douloureusement à sa mère et à ses boïars que Novogrod, qui volontairement lui avait accordé le titre de souverain, le désavouait maintenant et lui donnait un démenti formel aux yeux de la Russie [2]. »

Les boïars furent tous d'avis qu'il fallait châtier les rebelles. Aussitôt Ivan se mit à la tête de son armée et vint assiéger Novogrod pour la seconde fois. La malheureuse cité, prise au dépourvu, résista cependant quelques semaines. Mais, se trouvant bientôt sans munitions et sans vivres, pressés d'ailleurs par les nombreux partisans que l'or d'Ivan avait faits au milieu d'eux, les Novogrodiens tentèrent de fléchir le courroux du tsar et implorèrent sa clémence dans les termes les plus humbles. Ils consentirent à le reconnaître pour leur souverain, mais « eurent la hardiesse de lui demander à quelles conditions il voulait régner sur eux » et essayèrent d'obtenir quelques garanties. « Vous tous, Novogrodiens, leur répondit Ivan III, vous m'avez nommé votre souverain ; auriez-vous la prétention de m'enseigner aujourd'hui comment il faut vous gouverner? Sachez que je veux régner à Novogrod comme je règne à Moscou [3]. » Ivan fit alors son entrée dans la ville. « Il jeta, dit Karamsin, le voile de l'oubli sur tous les torts de Novogrod, à condition que cette cité lui jurerait fidélité éternelle et ne le trahirait plus ni en actions *ni en pensées* [4]. » Puis, après avoir reçu le serment du peuple,

1. Karamsin, t. VI, p. 130.
2. *Idem*, p. 133.
3. *Idem*, p. 148.
4. *Idem*, p. 155.

le tsar annonça « qu'il accordait sa faveur à Novogrod la Grande. » A la suite de cette déclaration, il y eut de nombreuses arrestations ; beaucoup de notables furent mis à la torture ou emmenés prisonniers. La grande cloche qui depuis des siècles appelait les habitants au « célèbre *vetché,* » ou conseil national, fut transportée à Moscou, et l'autocratie moscovite remplaça pour toujours les anciennes lois de la république [1].

Ivan quitta enfin Novogrod, traînant après lui trois cents chariots chargés de l'or et des pierreries qu'il avait enlevés dans la ville [2]. Mais la persécution ne cessa pas avec son départ. Ses lieutenants suivirent son exemple. Ils faisaient mettre à la torture les principaux habitants, et la confession de complots imaginaires qu'on arrachait à ces infortunés au milieu des tourments devenait le prétexte de nouvelles violences. Les exécutions durèrent ainsi plusieurs années ; non-seulement les boïars, mais tous les riches marchands de Novogrod furent massacrés, emprisonnés ou bannis, et leurs biens confisqués au profit du tsar [3]. Il y eut ensuite des déportations en masse. En une seule fois (1488), huit mille individus furent ravis à leurs foyers, et transportés au fond de la Moscovie. Tout ce qu'ils possédaient fut distribué aux soldats d'Ivan.

Novogrod, cette ville naguère si opulente, si fière de ses libertés, et qui dans le moyen âge avait porté le commerce et la civilisation jusque sur les bords de la mer Blanche, était à jamais ruinée. Sa population décimée

1. Karamsin, t. VI, p. 155 et 159.
2. Dlugosz, t. II, p. 588, édit. de 1712.
3. Karamsin, t. VI, p. 170.

tremblait sous l'oppression des grands-ducs de Moscou, sans même tenter de secouer le joug, et cependant elle n'échappa pas à la terrible colère du petit-fils d'Ivan III[1].

En 1570, deux ans seulement avant la mort de Sigismond-Auguste et le commencement de l'interrègne dont nous avons entrepris l'histoire, elle subit une nouvelle dévastation, plus épouvantable que la première. Les anciens de la ville parlaient encore de la bataille de Chélona et conservaient le souvenir du temps où s'assemblait le conseil national[2]. C'était là tout le crime de Novogrod; mais, aux yeux d'Ivan IV, il était irrémissible. Comme l'avait fait Ivan III, le nouveau tsar chercha dans une ruse honteuse le prétexte de sévir contre les Novogrodiens. Nous

1. Pskof eut le même sort que Novogrod. Elle fut deux fois visitée, c'est-à-dire dévastée, par Ivan III d'abord et ensuite par Vassili, son successeur. Voy. Karamsin, t. VII, p. 48 à 52.

2. « Novogrod et Pskof, autrefois républiques florissantes, domptées depuis par l'autocratie, privées de leurs anciens droits et de leurs principaux habitants, peuplées en partie de citoyens étrangers, avaient perdu leur antique esprit national; cependant elles conservaient encore une ombre de splendeur, basée sur le souvenir des temps écoulés et sur quelques débris de leur existence civile. Novogrod portait comme jadis le titre de Grande; elle concluait des traités avec les rois de Suède et choisissait, ainsi que Pskof, ses propres jurés. Une secrète inimitié contre Moscou y était comme un héritage de famille: on racontait encore dans la première de ces villes la bataille de Chélona, et il existait à Pskof des témoins oculaires de la dernière assemblée nationale. On avait oublié les inconvénients de la liberté, sans perdre le souvenir de ses avantages. Quoique ces dispositions de deux villes affaiblies ne fussent en aucune façon dangereuses pour la puissante autocratie, elles irritaient, elles alarmaient le tsar; de sorte qu'au printemps de l'année 1569, imitant l'exemple de son père et de son aïeul, il fit transporter à Moscou cinq cents familles de Pskof et cent cinquante de Novogrod. Ceux qu'on arrachait à leur patrie versaient des larmes amères; ceux qu'on y laissait tremblaient dans l'attente des événements qu'annonçaient ces premières mesures. » Karamsin, t. IX, p. 179.

citerons encore ici Karamsin. « A cette époque, dit-il, un vagabond nommé Pierre, natif de Volhynie, ayant reçu à Novogrod le châtiment de sa mauvaise conduite, résolut de s'en venger sur les habitants. Certain que Jean était fortement prévenu contre eux, il fabriqua sous le nom de l'archevêque et des habitants de cette ville une lettre pour le roi de Pologne. Il la cacha derrière l'image de la Vierge dans l'église de Sainte-Sophie, puis il alla se réfugier à Moscou et déclara au tsar que Novogrod trahissait la Russie. Comme une accusation de cette nature exigeait des preuves, le tsar fit accompagner ce misérable par un homme de confiance, et celui-ci, arrivé à Novogrod, trouva à la place indiquée la lettre où il était dit que l'archevêque, le clergé, les chefs de la ville, enfin la population entière se soumettaient à la Pologne. Sans exiger d'autres témoignages, considérant cette absurde accusation comme une vérité reconnue, le tsar décida la destruction de Novogrod[1]. »

Il se mit en route, à la tête de sa légion d'exterminateurs, traînant à sa suite son fils et toute sa cour (en 1569). Où allait-il ? Nul ne le savait. « Tous ceux que l'on rencontrait sur la route, dit Karamsin, étaient massacrés, sous prétexte que l'expédition devait être un secret pour la Russie. » A peine arrivé sur le territoire de l'ancienne république, Ivan vit tous les habitants s'empresser à sa rencontre. Ne pouvant s'imaginer le sort qui les attendait, « ils recevaient leur monarque comme un père[2]. » Le tsar les fit égorger tous sans pitié, hommes, femmes et en-

1. Karamsin, t. IX, p. 180.
2. *Ibid.*

fants[1]. Rien n'échappa à la fureur des soldats. Les couvents des environs furent livrés au pillage, et les religieux assommés à coups de massue. Avant d'entrer à Novogrod, Ivan prit ses précautions. Par son ordre la ville fut entourée d'une forte palissade, afin que personne ne pût s'échapper[2]. Puis il fit son entrée, et se rendit directement à l'église de Sainte-Sophie, où on le vit se livrer à de grandes démonstrations de piété. Ensuite, il alla au palais épiscopal, commanda un somptueux festin et se mit à table avec ses boïars. « Tout à coup, dit Karamsin, le tsar se lève et pousse un cri effroyable. A ce signal, ses satellites paraissent : ils saisissent l'archevêque, ses officiers, ses gens de service. Le palais, les cellules sont à l'instant livrés au pillage. Léon Soltikof, maître de la cour, et Eustache, confesseur du tsar, osèrent même dévaster l'église de Sainte-Sophie, enlevant le tré-

1. « Croyant, sans doute, que les habitants de cette province, soumise par son aïeul, étaient tous des ennemis secrets de la souveraineté de Moscou, Jean donne à sa légion d'exterminateurs le signal de la guerre, des meurtres, du pillage, dans ces lieux où personne ne songeait à l'ennemi, où des sujets paisibles, n'ayant aucun crime à se reprocher, accueillaient leur monarque comme un père, comme un défenseur. Aussitôt les maisons, les rues se remplissent de cadavres. On massacre même les femmes et les enfants. » Karamsin, t. IX, p. 181, 182.

2. « Le 2 janvier, la nombreuse avant-garde du tsar entra dans Novogrod : elle avait eu soin d'entourer la ville de fortes barrières, afin qu'il ne pût s'échapper un seul homme. On commença par fermer les églises et les couvents, par garrotter les moines et les prêtres, exigeant d'eux vingt roubles par tête. Celui qui se trouvait hors d'état de payer cette amende était battu, fustigé publiquement du matin jusqu'au soir. » Karamsin, t. IX, p. 184. — Voy. Gvagnin : *De crudeli Magni Ducis Moschorum tyrannide quam in Novogrodia Magna, Pskovia, Tveria et Narva civitatibus perpetravit anno Domini 1569*, t. II, p. 259, édit. de Francfort, 1584. Voy. aussi, même ouvrage : *Archiepiscopo Novogrodensi quid contigerit*, p. 263.

sor, les vases sacrés, les images, les cloches; ils dépouillèrent également les églises des riches monastères; après ces sacriléges commencèrent les jugements... Ils étaient rendus par Jean et son fils de la manière suivante : tous les jours on amenait devant eux cinq cents et jusqu'à mille Novogrodiens, qui étaient aussitôt assommés, torturés ou brûlés au moyen d'une composition combustible. Quelquefois ces malheureux, attachés à des traîneaux par la tête ou par les pieds, étaient traînés sur la rive du Volkof, à l'endroit où cette rivière ne se couvre pas de glace en hiver. Là, de la hauteur du pont, on les précipitait dans l'eau par familles entières, les femmes avec leurs maris, les mères avec leurs enfants à la mamelle, tandis que les hommes d'armes moscovites, armés de pieux, de lances et de haches, se promenaient en bateau sur le Volkof, perçant, mettant en pièces ceux des infortunés qui surnageaient. Ce massacre dura cinq semaines et se termina par un pillage général. Jean, suivi de sa légion, visita tous les monastères des environs; partout il fit enlever les trésors des églises, dévaster les bâtiments, détruire les chevaux, le bétail, brûler les grains. Novogrod fut également pillée de fond en comble. Le tsar en personne parcourait les rues, regardant ses soldats assiéger les maisons et les magasins, escalader les fenêtres, se partager les étoffes de soie et les pelleteries, brûler le chanvre et les cuirs, jeter dans la rivière la cire et le suif. Des bandes de ces brigands furent aussi envoyées dans les domaines de Novogrod pour y piller et exterminer les habitants sans distinction ni examen[1]. »

1. Karamsin, t. IX, p. 186.

Les massacres et les pillages durèrent six semaines. Ivan quitta enfin Novogrod (en février 1570), après avoir fait périr plus de soixante mille personnes et ne laissant derrière lui que la famine et la maladie. Il avait amassé un immense butin, qu'il fit transporter à Moscou. Quand il se fut éloigné, le peu d'habitants qui avaient échappé à sa fureur se réunirent et célébrèrent le service des morts [1]. Le nom de Novogrod existe encore aujourd'hui ; c'est une bourgade de huit mille habitants [2].

On voudrait laisser dans l'oubli d'aussi hideux souvenirs ; mais c'est qu'il ne s'agit pas seulement ici de la cruauté de princes sanguinaires ; ces atrocités mêmes sont un grand enseignement : elles montrent la fureur qu'in-

1. « Jean quitta sans délai Novogrod et se dirigea sur Pskof, après avoir expédié à Moscou la proie acquise par le sacrilége et le pillage. Il n'y avait plus personne pour regretter ces richesses : ceux des habitants qui avaient conservé la vie rendaient grâce au Seigneur, ou bien se trouvaient dans une espèce de délire. On assure qu'il périt, tant à Novogrod qu'aux environs, jusqu'à soixante mille hommes. Le Volkof était encombré de cadavres, de membres mutilés, et ses flots teints de sang furent longtemps à les charrier jusqu'au lac Ladoga. La famine et les maladies vinrent achever la vengeance de Jean ; pendant six à sept mois les prêtres ne pouvaient suffire à donner la sépulture aux morts : on les jetait dans une fosse commune, sans aucune cérémonie funèbre. Cependant Novogrod parut enfin se réveiller de sa morne stupeur : le 8 du mois de septembre, les débris de la population se rassemblèrent pour célébrer une messe des morts dans un champ situé près de l'église de la Nativité, vaste cimetière où se trouvaient dix mille cadavres chrétiens, enfouis sans funérailles ! » Karamsin, t. IX, p. 189.

2. « La ville de Novogrod, avec le surnom de *Veliki,* la Grande, est un débris historique. Elle présente encore une vaste enceinte sur les deux bords du Volkof. » Malte-Brun, t. III, p. 538. « Novogrod la Grande se débattait en vain contre un ennemi aussi rusé, aussi persévérant, aussi puissant que le grand-prince (Ivan III . Cette république, dépouillée de ses libertés, distraite de ses relations avec la ligue anséatique, privée même de ses habitants, déchut de sa gloire jusqu'à tomber dans une nullité parfaite. » Schnitzler, *Essai de statistique générale sur l'empire de Russie.*

spire aux premiers tsars tout ce qui s'appelle liberté, institutions nationales, tout ce qui n'adore pas leur despotisme. Karamsin, en racontant ces crimes, les blâme sévèrement, mais, en même temps, il semble y voir comme une fatalité providentielle, une nécessité terrible, imposée à la Russie afin que pût s'établir l'autocratie des tsars [1]. « Il est à remarquer, dit-il à la fin du neuvième volume de son histoire, que dans la mémoire du peuple la brillante renommée d'Ivan a survécu à ses mauvaises qualités. » Un si triste phénomène n'est possible que chez une nation qui, comme le dit ailleurs son historien, est convaincue que le prince est « l'exécuteur des décrets célestes et l'image de la Divinité. »

Cette idolâtrie du prince et ce despotisme absolu, que les grands-ducs de Moscou avaient appris des khans mongols, devinrent, à partir de cette époque, le trait dominant du caractère moscovite, et l'instrument employé par les tsars pour écraser la race slave et fonder le colosse de l'empire russe. Une monstrueuse concentration de pouvoirs de toute nature dans la main d'un seul homme a été

1. « Parmi les nombreuses et cruelles épreuves accumulées par le destin sur la Russie, après les calamités du système féodal, soustraite à peine au joug des Mogols, elle avait dû se voir encore la proie d'un tyran. Elle le supporta, et conserva l'amour de l'autocratie, persuadée que Dieu lui-même envoyait parmi les hommes la peste, les tremblements de terre et les tyrans. Au lieu de briser entre les mains de Jean le sceptre de fer dont il l'accablait, elle se soumit au destructeur pendant vingt-quatre années, sans autre soutien que la prière et la patience, afin d'obtenir, dans des temps plus heureux, Pierre le Grand et Catherine II. (L'histoire n'aime pas à citer les vivants.) Comme les Grecs aux Thermopyles, d'humbles et généreux martyrs périssaient sur les échafauds, pour la patrie, la religion et la foi jurée, sans concevoir même l'idée de la révolte. » Karamsin, t. IX, p. 556.

le principe de l'autocratie; une politique habile, perfide, caressant sa victime pour l'immoler ensuite sans pitié, l'arme dont elle s'est constamment servie. Au contraire, ce qui dominait chez les Slaves, c'était l'amour de l'indépendance personnelle, une extrême susceptibilité politiquè, le besoin de se gouverner par soi-même et de contrôler en tout l'autorité. Le gouvernement s'y distinguait par sa tolérance et son honnêteté. Avec de pareilles tendances, des institutions vagues, une politique sans astuce, et les interminables discussions de leurs diètes, les Polonais, représentants les plus avancés et les plus brillants de la race et du génie slaves, ne devaient-ils pas finir par succomber?

Mais où chercher la cause de ce déchirement profond du monde slave, de cette lutte acharnée, sanglante, de la Pologne et de la Russie? A quoi attribuer la haine de ces deux peuples, que l'on dit avoir eu la même origine et qui paraissent appartenir à la même race? Leur lutte a commencé le jour où les Tartares mongols ont quitté le sol de l'Europe, elle dure encore et semble devoir durer toujours; lutte de géants et de martyrs, qui cache en soi quelque chose de mystérieux, que l'esprit ne peut définir. La Russie se dit un empire slave; sa langue est slave, la plupart des pays où elle domine sont habités par des Slaves. Quant à la Pologne, ce royaume qui était en même temps une république, elle ne se composait que d'éléments slaves. Son territoire dépassait en étendue celui que la Russie possédait en Europe, et il était beaucoup plus peuplé. D'où vient donc la haine de tant de milliers de Slaves contre la Russie, et l'acharnement que met la

Russie dans son œuvre de destruction? Comment l'apaisement n'a-t-il pas succédé aux irritations de la conquête? Comment des populations de même race n'ont-elles pas fini par se rapprocher, conformément à la loi naturelle dont l'histoire offre de si nombreux exemples? D'où vient qu'entre Polonais et Russes il existe une haine originelle, que rien ne peut tempérer?

Certains historiens enseignent que les Russes ne sont pas Slaves. Une étude approfondie des origines de la Russie pourrait seule éclaircir cette question. Notre sujet ne nous permet pas d'aborder ici ce grand débat d'ethnographie[1], mais nous devons cependant rappeler en peu de mots les principaux faits historiques.

Au IXe siècle, des Normands ou Varègues, appelés Russes, du nom de la province qu'ils habitaient sur la Baltique, ayant quitté les côtes de la Scandinavie et traversé la mer, vinrent s'établir dans toute la partie orientale des pays slaves, de la Baltique au Dnieper méridional. Ils fondèrent un État moitié féodal, moitié fédératif, une sorte d'oligarchie, dont le caractère est difficile à définir, et qui prit le nom générique de Russie ou Ruthénie. Cet État eut pour capitale la ville de Kiev, sur le Dnieper. Son unité ne put se constituer que d'une manière éphémère, une première fois sous saint Vladimir, une seconde fois sous Yaroslav le Grand. Miné par l'anarchie et par la rivalité des nombreuses familles princières qui descendaient de Rurik, son fondateur, le grand-duché de Russie se fractionna en une foule de petits États, qui bientôt n'eurent

1. On peut consulter à ce sujet les travaux qui ont paru dans ces derniers temps, entre autres ceux de M. Duchinski, de Kiev.

plus aucun lien commun et subirent, au XIIIe siècle, la terrible conquête des Mongols. La domination des Mongols dura plus de deux cents ans. Pendant cette période la Russie tomba en dissolution et disparut, les nombreuses branches de la famille de Rurik s'éteignirent successivement, et, obéissant à une loi naturelle, les diverses fractions de cette Russie slave allèrent s'unir, dans le XIVe siècle, au grand État slave du moment, la Pologne[1], où elles trouvèrent un abri contre la tyrannie des Mongols. Un fait de la plus haute importance, un fait géographique, et qui par conséquent offre un terrain solide à la discussion, c'est que les frontières de la Pologne se trouvèrent alors être précisément à l'est, du côté de la Moscovie, celles qu'avait eues la race slave avant l'arrivée des Varègues ou Russes. C'est donc l'unité slave, brisée au IXe siècle par l'invasion des Russes, qui fut reconstituée au XIVe siècle sous l'influence de la Pologne.

Cependant une seule des provinces qui avaient relevé du grand-duché ou grand-kniazat de Russie, une colonie jetée tout au nord, au milieu des pays non slaves du Volga[2], où, trois siècles après l'arrivée des Varègues, étaient venus se fixer des princes cadets de la famille des conquérants, resta en dehors de ce mouvement général; c'était le kniazat de Souzdal et Vladimir, qui devint plus tard (1328) le grand-duché de Moscou. Dès son origine, ce nouvel État se signala par son esprit d'hostilité envers les autres principautés varègues. Quand arrivèrent les Mon-

1. Par la réunion du duché de Halitch en 1340, et l'union de la Lithuanie et de la Pologne en 1386.

2. Ces pays étaient habités par des tribus de race ouralienne.

gols, loin de les combattre, il accepta volontiers leur tutelle sanglante et se fit même l'instrument de leur tyrannie contre les autres États slaves et les princes du sang de Rurik. Par la protection des khans mongols et grâce aux honteux services qu'il leur rendit, il parvint à une sorte de suprématie[1] sur les principautés qui l'environnaient. Le grand-duché de Russie ayant cessé d'exister et les Mongols ayant disparu, les princes de Moscou s'intitulèrent alors grands-princes et héritiers de toutes les Russies. De là les droits que les empereurs russes reven-

1. Le titre de *veliki kniaz*, grand-duc, ou grand-prince, avait été exclusivement porté par les princes de Kiev. C'était le signe de leur suprématie, le plus souvent nominale, sur les autres princes de la famille de Rurik. Il est intéressant de savoir comment les ducs de Moscou en ont hérité. Karamsin s'est chargé de nous l'apprendre. « Les habitants de la principauté de Tver et leur prince s'étaient, dit-il, révoltés contre la tyrannie des Mongols. Le khan Usbeck, enflammé de courroux, jura d'anéantir le repaire des séditieux, et remit sa vengeance aux Russes eux-mêmes. Il fit venir Jean Danilovitch, prince de Moscou, lui promit le titre de grand-prince et lui donna une armée de cinquante mille hommes commandés par cinq généraux Tartares, pour marcher contre le prince de Tver. Celui-ci alla chercher un refuge à Pskof. Toutes les villes de sa principauté furent prises et pillées, les villages et les bourgs brûlés, tout le pays ravagé, la plus grande partie des habitants détruits par le fer et par le feu, d'autres traînés en captivité. La joie du khan à la réception de ces nouvelles égala l'impatience avec laquelle il les avait attendues. Les ruines fumantes des villes et des villages tvériens lui parurent un monument digne de sa royale colère. Content de la fidélité du prince de Moscou, Usbeck lui donna l'autorisation de prendre le titre de grand-prince, titre acquis au prix de tous les malheurs qui venaient de fondre sur la Russie (1328). » Karamsin, t. IV, p 254-256.—A partir de cette époque, les descendants et successeurs de Dolgorouki portèrent le titre de grand-duc de Moscou jusqu'à ce que Pierre le Grand se déclarât empereur. Le titre de grand-duc de Russie fut porté par le prince lithuanien Gedymin, et par ses descendants et ses successeurs, grands-ducs de Lithuanie et rois de Pologne. Gedymin était entré à Kiev en 1320, et y avait été reconnu en qualité de grand-duc de Russie. Voy. Kojalowitch, *Historiæ Lituanæ* pars prior, p. 259.

diquent sur tout pays ayant appartenu à des princes quelconques de la famille de Rurik ; de là leurs prétentions à dominer la race slave.

Mais le peu de fondement des prétentions historiques de la Russie moderne n'est cependant pas, selon nous, le principal élément de la question ; car, l'esprit humain n'ayant pas su discerner la loi de la Providence dans le mystérieux enchaînement des phases diverses de l'humanité, le code des nationalités est encore vague et obscur, et, dans certaines grandes questions, tout droit, quelque spécieux qu'il semble à son principe, devient à la fin légitime, s'il obtient la sanction des siècles, s'il est conforme aux besoins des peuples, s'il répond à quelques-unes de ces aspirations latentes que devinent parfois les grands hommes ou les révolutions, et qui sont la raison d'être de leurs œuvres, en font la force et la durée.

Ce qui importe le plus n'est donc pas que le droit historique de la Moscovie à s'appeler Russie puisse être dénié, ni qu'il y ait doute sur les origines de la Moscovie en tant que pays slave, ou que sa domination sur les peuples slaves repose sur des bases dont ses annales ne peuvent justifier la légalité : là n'est pas la véritable cause de l'antagonisme qui a existé de tout temps entre la Pologne et la Moscovie, devenue l'empire russe, mais dans l'opposition manifeste du génie slave et du génie russe. Que l'on scrute, en effet, le caractère national et politique de la Russie, telle que l'ont faite les deux Ivan, Pierre le Grand, Catherine et Nicolas, et l'on verra combien il diffère du type slave. Ce qui a toujours dominé chez les Slaves,

tels que nous les montrent la tradition, les anciennes chroniques et l'histoire, c'est l'amour, excessif peut-être, des libertés civiles et politiques, et l'impatience de toute espèce de joug. Il est de principe chez eux que les citoyens sont tous égaux et que chacun est virtuellement capable des plus hautes dignités. La théorie philosophique de l'État a de bonne heure primé, dans les pays slaves, celle du droit monarchique ; contrôler les actes du pouvoir et lui mettre des entraves pour le rendre impuissant à nuire constituent, d'après les idées slaves, les premiers droits du citoyen ; le respect de la liberté individuelle est la base de toutes les institutions. On sait que, dans les temps reculés, les Slaves n'étaient qu'une vaste agglomération de tribus et de communes agricoles se régissant elles-mêmes, et que plus tard, sur toute la surface du royaume de Pologne, chaque noble eut le droit de prendre part, en personne ou par ses représentants, à ces diètes, trop souvent tumultueuses, qui décidaient des affaires publiques. Quoi de plus antirusse, de plus antimoscovite que l'électivité du trône et le droit de libre discussion? de plus antipolonais, de plus antislave que l'oukaze? Or ce caractère des Slaves, dont les traits sont si fortement accusés, est universel dans toute la race : on le retrouve chez les Bohêmes, chez les Serbes, et aujourd'hui encore au Monténégro, comme sur les bords de la Vistule et sur les rivages de la Baltique. La sage application de ces généreux principes, qu'a toujours professés la race slave, produit les grands hommes et les grandes nations ; de leur abus sort l'anarchie.

Ce qui domine, au contraire, dans le caractère russe

(nous parlons ici de la Moscovie, devenue l'empire de toutes les Russies, et nullement de la Russie slave du moyen âge, où, sur les bords du Dnieper, florissaient les institutions libres), c'est la patience, la résignation, l'obéissance aveugle, l'annihilation du citoyen et de toute personnalité. Le véritable Russe se courbe sous un ordre du tsar comme sous un décret de la Providence. Fatalité du destin, oukase de l'empereur, c'est tout un pour lui. Le point d'honneur consiste à accepter sans murmure l'ordre du maître; la dignité de l'homme, à obéir[1]. Et ce n'est pas encore assez de souffrir avec patience tous les châtiments que le tsar inflige, de subir sa colère comme la volonté divine, mais au milieu même des tourments le cœur de la victime s'élève vers le tsar et le bénit, par une déplorable parodie de ces élans de résignation chrétienne qui font bénir et remercier Dieu des épreuves qu'il impose.

On en trouve plus d'un exemple dans les annales moscovites, entre autres sous Ivan IV, le grand destructeur d'hommes, dont le règne est comme l'exorde de l'histoire de Russie. « Une fois, dit un historien moderne, ce tsar mit à la torture un de ses boïars sous le prétexte le plus futile, et le fit empaler; cet infortuné vécut ainsi vingt-quatre heures, au milieu d'atroces souffrances, en s'entretenant avec sa femme et ses enfants et en répétant sans

1. Karamsin, en racontant la destruction de la république de Pskof, les exécutions et les violences commises par le tsar, parle en ces termes des Pskoviens, qui n'essayèrent pas même de résister et de défendre leurs libertés, comme l'avaient fait les citoyens de Novogrod : « Ils cédèrent, dit-il, à la nécessité, mais avec une noble résignation, *digne d'hommes libres.* » De pareils mots dans la bouche d'un historien national, homme d'esprit et patriote, suffisent à peindre une nation.

cesse : Grand Dieu, protégez le tsar ! Ces détails expliquent l'histoire russe, ajoute l'auteur auquel nous empruntons cette citation, la terreur a passé dans le sang des générations, elle fait partie de leurs âmes[1]. » Briser les hommes, en faire des esclaves soumis, tel fut en effet le but que poursuivit la politique des premiers tsars de Moscou[2]. Ce principe du despotisme absolu, de l'autocratie tsarienne, que la Russie a reçu des Mongols, ses maîtres pendant plus de deux cents ans, a fait toute la force de son empire, et bien que par moments la Russie en ait horreur, elle semble condamnée à y rester rivée ou à périr, du moins dans sa forme historique et actuelle.

Il existe donc entre le génie du peuple russe et celui du peuple polonais un abîme que rien ne saurait combler. Les deux peuples représentent deux principes diamétralement opposés. De là cet acharnement de la Russie contre la Pologne ; de là cette résistance désespérée de la Pologne, résistance légitime, résistance providentielle : aussi la Pologne, malgré sa chute, est-elle toujours demeurée le foyer de la vie et des idées slaves.

Ce caractère des deux nations, tel que nous venons de

1. Extrait d'un historien contemporain cité par Mickiewicz, *Cours de littérature*, t. II, 36[e] leçon.

2. « Ivan forçait souvent les fils à être les bourreaux de leurs parents. Un jour, le grand-duc s'inquiétait de ce qu'un de ses boïars n'avait pas paru à la cour depuis longtemps. Comme on lui répondit que ce seigneur venait d'épouser une belle femme, le grand-duc pénétra chez lui avec ses satellites, fit déshonorer la femme sous les yeux du mari, la fit pendre, et ordonna au mari de faire sentinelle auprès du cadavre et d'empêcher qu'on ne coupât la corde. » Mickiewicz, *Cours de littérature*, 36[e] leçon. — Sur les cruautés d'Ivan IV, voyez : Gvagnin, *De Magni Moschoviæ Ducis, Joannis Basiliadis, tyrannide*, t. II, cap. v, p. 238.

l'indiquer, domine toute leur histoire. Il en est le principe et s'y développe avec une inflexible logique. La vallée de la Vistule est le berceau de la Pologne, la vallée du Volga celui de l'empire russe. La Pologne se forme et grandit sous la dynastie slave et nationale des Piasts; les ancêtres des tsars moscovites, prédécesseurs des empereurs de Russie, n'étaient que des aventuriers scandinaves. Après avoir dominé pendant quatre siècles toute la partie orientale des pays slaves, leur oligarchie est subjuguée par l'invasion mongole, qui vient se briser aux frontières polonaises. La domination des Varègues ou Varangiens disparaît alors; tout ce qu'ils avaient possédé dans les pays slaves va se joindre à la Pologne et, quand le flot mongol s'est retiré, il ne reste plus de l'ancienne Russie ou Varangie[1] qu'une seule principauté, qui prend le nom nouveau de tsarat de Moscou[2].

L'union de la Lithuanie et de la Russie à la Pologne est solennellement votée, à la diète de Horodlo d'abord, puis

1. Le nom de Russie donne lieu à de fâcheuses confusions. Au moyen âge, ce n'était, à vrai dire, qu'une expression géographique, car la Russie comprenait alors une foule de principautés indépendantes et rivales. Au XIV[e] siècle, la presque totalité de la Russie se trouva comprise dans la Lithuanie d'une part et dans la Pologne de l'autre; les Tartares occupaient le reste du pays, et pendant longtemps les grands-ducs de Moscou n'en possédèrent qu'une faible portion. Jamais les anciens historiens ne confondent la Russie avec la Moscovie; mais souvent ils disent: « la partie de la Russie qui appartient à la Moscovie. » Dans les derniers temps du grand-duché de Kiev, comme nous l'apprend Karamsin, le nom de Russie ne désignait que les provinces méridionales; et au XIV[e] siècle c'était un palatinat polonais (la Galicie actuelle), qui était appelé palatinat de Russie. Le nom de Varangie pourrait donc être dans certains cas assez utilement employé pour désigner, au point de vue géographique, l'ensemble des pays occupés dans le moyen âge par les Varègues ou Varangiens.

2. Originairement, comme on le sait, kniazat de Souzdal et Vladimir.

à celle de Lublin. Sous la dynastie des Jagellons, se développent les libertés de la république polonaise : l'État devient homogène ; le palatin de Kiev siége au sénat à côté du palatin de Posen ; la diète de Varsovie forme le centre de l'unité nationale, et la Pologne est la grande nation slave. L'œuvre des premiers tsars, au contraire, est de fonder l'autocratie et le plus abrutissant despotisme, de fouler aux pieds les restes des anciennes libertés municipales dans toutes les villes slaves qui tombent en leur pouvoir.

Parvenus au trône de Pologne, les Jagellons donnent l'exemple de vertus que l'on rencontre trop rarement chez les princes. Sous leur gouvernement, pas un crime, pas une violence n'interviennent dans la politique ; ils professent pour la légalité un admirable respect. Les trois premiers tsars, au contraire, sont des monstres de cruauté. Ivan III tue son fils. Ivan IV assomme le sien d'un coup de bâton. Vassili, pour ravir le trône à son neveu, le fait périr dans un cachot [1].

La Pologne devient un centre d'attraction : la Prusse, la Livonie et la Courlande lui tendent les bras et réclament la faveur d'être admises au sein de la République. La douceur de ses lois, son amour pour la légalité, son respect des institutions locales font l'envie de ses voisins. La Bohême et la Hongrie recherchent son alliance et demandent des rois à la dynastie jagellonienne. Les annexions sont toutes volontaires, et sanctionnées par le suffrage des populations. Loin d'ambitionner des conquetes, la Pologne

1. Karamsin, t. VII, p. 2.

refuse de s'incorporer les pays qui n'appartiennent pas à sa nationalité. Elle ne fait la guerre que pour défendre ses frontières. Son idéal est l'unité slave au nord des Carpathes, son type est la liberté.

Le tsarat de Moscou, à la même époque, ne procède que par la violence, la conquête et la destruction. Les descendants de Dolgorouki dépouillent les autres princes, leurs voisins et leurs parents, s'approprient leurs domaines par d'infâmes trahisons, et le plus souvent les font massacrer. Nous avons raconté tout à l'heure la ruine de Novogrod. A peine affranchi du joug des Mongols, le tsarat moscovite élève des prétentions au double héritage de saint Vladimir et de Gengiskhan, légataire universel de Rurik pour les Slaves, représentant de la Horde-d'Or pour les Tartares; en même temps il convoite déjà, dans un avenir éloigné, la succession des Césars de Byzance. Une partie de sa force est dans la folie même de son orgueil[1]. Il s'avance à la fois vers la Caspienne et vers la Baltique, et plus de la moitié de son armée est composée de Tartares. Son ambition est dévorante; il travaille sans relâche à la création de cet empire, immense imposture ethnographique, qui devait effrayer l'Europe sous le nom « d'empire de toutes les Russies. »

Vers la fin du XVIIe siècle et au XVIIIe, la puissance politique de la Pologne s'affaiblit dans l'anarchie législative; les tumultes parlementaires deviennent une calamité périodique; cependant les orages de la tribune passent

1. Ivan IV ajoutait à tous les titres réels ou imaginaires qu'il portait : « et magnarum regionum orientem, meridiem, septentrionem et occidentem versus, dominus legitimus, hæres, et successor. » Gvagnin, t. II, p. 239.

sans éclater et laissent la République s'engourdir dans un bien-être matériel que vient seule troubler l'apparition soudaine du héros vaincu à Pultava. Mais l'anarchie morale et la corruption minent l'empire russe, et les révolutions de palais s'y succèdent avec rapidité.

Dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle commencent les grands malheurs de la Pologne. Les tsars n'avaient cessé de l'attaquer depuis le XVI[e] : ce que n'avait pu la guerre, les partages l'accomplissent. Catherine règne alors sur tous les pays qui avaient au X[e] siècle reconnu la suprématie de saint Vladimir, et s'adjuge en outre la Lithuanie, la Livonie, la Courlande et la Samogitie. Ce but atteint, une nouvelle phase commence pour la Russie. On pourrait dire qu'elle change de religion ethnographique. Après avoir été, au nom de la nationalité russe, l'ennemie la plus acharnée des Slaves polonais; après avoir, pour assouvir son ambition, détruit la plus grande nationalité slave, la Pologne, et livré dix millions de Slaves à la Prusse et à l'Autriche, la Russie se donne pour mission de reconstituer l'unité slave sous le joug de son autocratie; en 1815, elle reprend à l'Autriche et à la Prusse la majeure partie de l'ancien royaume des Piasts, et les tsars de Pétersbourg prétendent ètre les tsars de tous les Slaves. La Russie est cette fausse mère, condamnée par Salomon pour avoir consenti à laisser couper en deux son enfant. Elle ne saurait être la patrie des Slaves.

De nos jours, l'empire russe s'étend des bords de l'Oder à l'embouchure du fleuve Amour; les deux tiers de son programme sont accomplis : reste le rêve de Constantinople. Les successeurs des petits princes de Souzdal pos-

sèdent tout ce qu'ont possédé les nombreux rejetons de la famille de Rurik; ils dominent aussi, sauf quelques districts, sur tous les pays jadis gouvernés par les rois de Pologne. Les frontières de l'empire russe sont à peu de chose près celles de l'empire de Gengiskhan; elles sont du moins aussi étendues; car si la Russie n'a pas encore pénétré en Perse et dans les Indes septentrionales, elle a pris en revanche une grande presqu'île du continent américain, et ses Cosaques ravagent les bords de la Vistule, où n'ont jamais paru les baskaks[1] des Mongols. Pour avoir reçu des Jagellons, devenus leurs possesseurs légitimes, trois provinces (Volhynie, Ukraine et partie de la Podolie) qui, dans le moyen âge, avaient appartenu à des princes du sang de Rurik, la Pologne s'est vue accusée par la Russie du crime de lèse-nationalité, condamnée à mort et exécutée avec l'aide de la Prusse et de l'Autriche. Mais l'empire de Russie lui-même n'est qu'un monstrueux assemblage de nationalités, de races et de religions les plus diverses et les plus opposées, Suédois, Allemands, Lithuaniens, Polonais, Ruthènes, Moscovites, Cosaques, Tcherkesses, Tartares, Mandchoux, Samoïèdes et Kirghisses; catholiques, grecs-unis, grecs-orthodoxes, juifs, musulmans, et shâmanes.

Cette lutte de la Pologne et de l'empire russe, dont nous venons de suivre les conséquences jusque dans les temps modernes, a commencé dès les premières années du XVI[e] siècle. La république de Novogrod détruite, le grand-duché de Moscou se trouvait limitrophe de la Lithuanie. Smolensk devint désormais son objectif. La Pologne, qui n'avait rien fait pour sauver Novogrod, se vit alors elle-

1. Lieutenants chargés de lever l'impôt sur les peuples vaincus.

même aux prises avec les Moscovites et dut combattre pour la défense de ses propres frontières.

Alexandre, fils de Casimir III, avant de monter sur le trône et n'étant encore que grand-duc de Lithuanie, avait épousé la princesse Hélène, fille d'Ivan III. On espérait que cette union serait un gage de paix; elle servit au contraire de prétexte à la guerre. Ivan, du reste, n'avait donné sa fille à Alexandre que dans la vue d'en faire l'instrument de ses intrigues et de ses projets. Il entretenait auprès d'elle une cour de boïars et de popes, qui lui servaient d'espions[1]. Sous prétexte qu'on ne laissait pas la princesse libre de suivre la religion grecque, il fit entrer à l'improviste une armée en Lithuanie, malgré les assurances et les protestations d'Hélène, qui écrivait à son père: « J'eusse préféré mourir dans mon pays, à tes pieds, plutôt que d'entendre dire que tu as envoyé ta fille en Lithuanie pour asservir ce pays[2]. »

Alexandre ne régna que peu de temps, et l'on vit deux nouveaux souverains monter presque simultanément sur les trônes de Pologne et de Moscovie. Vassili succéda à son père Ivan III, en 1505, Sigismond Ier à son frère Alexandre, en 1506. Vassili essaya d'entraver l'avénement de Sigismond. Il écrivit à sa sœur, la princesse Hélène, « qu'elle pourrait s'illustrer à jamais par une grande entreprise politique, en persuadant aux grands de ses États de l'élire roi[3]. »

Entre le nouveau souverain de la Pologne et le nouveau

1. Karamsin, t. VI, p. 415.
2. Lelewel, *Hist. de la Lithuanie*, p. 184.
3. Karamsin, t. VII, p. 11.

tsar, ce fut une guerre acharnée, qui dura dix ans sans interruption. Les expéditions se multiplièrent ; souvent il y en eut deux dans la même année ; la Lithuanie fut à plusieurs reprises horriblement ravagée, et de leur côté les troupes polonaises s'avancèrent jusqu'aux environs de Moscou. Smolensk finit par succomber après avoir été assiégée jusqu'à quatre fois. Mais les Polonais remportèrent, comme on l'a vu, une grande victoire près d'Orsza, sur la rive droite du haut Dnieper (8 octobre 1514). « Cette funeste journée, dit Karamsin, coûta à la Russie trente mille guerriers[1]. » Elle mit pour longtemps la Pologne à l'abri des attaques des Moscovites.

La guerre ne recommença qu'en 1562, sous Ivan IV et Sigismond-Auguste. Elle devait se terminer par les victoires de Battori : au moment où s'ouvrit l'interrègne, elle était suspendue par une trêve de trois ans, conclue en 1570, et qui, par conséquent, était près d'expirer.

L'objet de cette guerre fut la possession de la Livonie, qui appartenait à l'ordre des Porte-glaive[2]. Depuis longtemps déjà cette province excitait la convoitise des Moscovites. Au commencement du siècle, Ivan III avait essayé de s'en emparer (1500) ; mais son armée avait été littéralement taillée en pièces par les chevaliers[3], « ces hommes de fer, dont la vue seule, dit un historien, suffisait pour mettre en fuite les soldats moscovites[4]. » Le grand-duc avait

1. Karamsin, t. VII, p. 83. — L'armée russe était de quatre-vingt mille hommes; l'armée polonaise, de trente-cinq mille.

2. Les États de l'ordre des Porte-glaive se composaient de la Livonie, de l'Esthonie et de la Courlande.

3. A la bataille de Pskof et de Maholm, 1500 et 1502.

4. « Teutones ferreos vocabant. » Voy. *Historia belli Livonici* quod

alors signé avec l'ordre une trêve de cinquante ans, qui fut observée de part et d'autre. Ivan IV voulut reprendre les projets de son grand-père. Pour la Pologne, il y allait de son avenir de ne pas laisser les Moscovites s'établir en Livonie et contourner sa frontière septentrionale.

L'ordre des Porte-glaive, fondé au commencement du XIII[e] siècle, s'était, comme on le sait, réuni bientôt après à celui des chevaliers Teutoniques, dont il fut pendant de longues années l'auxiliaire. Au XVI[e] siècle (1521) il s'en était séparé. L'introduction du luthéranisme l'avait jeté en pleine décadence[1]; une guerre civile, qui éclata entre le grand-maître et l'archevêque de Riga, acheva de préparer sa ruine (1556). Ivan IV, espérant saisir une proie facile, jeta une armée en Livonie (au mois de janvier 1558). Elle était commandée par un chef tartare, nommé Shig-Alei. « Outre les Russes, dit Karamsin, l'armée d'Ivan était composée de Tartares, de Tchérémisses, de Mordviens et de Tcherkesses de Piatigor[2]. » Ces hordes de barbares envahirent la province de Dorpat. Comme toujours, l'armée moscovite procéda par le meurtre et l'incendie[3]. Les

magnus Moschovitarum dux contra Livones gessit, per Tilmanum Bredenbachium conscripta. Antverpiæ, 1564. — Gvagnin, que plusieurs auteurs ont accusé de plagiat, a reproduit intégralement la dernière partie de l'ouvrage de Bredenbach (*Tertii belli descriptio*, anno 1558, quo civitas et provincia Torpatensis a principe Moschovitarum expugnata, victa et subjugata est) sans en indiquer la provenance. Voy. Gvagnin, t. III, 682, éd. de Francfort, 1584. Voy. aussi, sur la guerre de Livonie, Poolsum, *Description de la Livonie*, avec une relation de l'origine, du progrès et de la décadence de l'ordre Teutonique, Utrecht, 1705.

1. Le mouvement réformiste commença à Dorpat dès 1527.

2. Karamsin, t. VIII, p. 307.

3. « Les historiens allemands parlent avec effroi de la férocité des Russes, se plaignant surtout d'une troupe désignée sous le nom de Masseurs et

chefs avaient reçu l'ordre de tout mettre à feu et à sang : les villages furent livrés aux flammes, les habitants massacrés ou horriblement mutilés, les jeunes filles et les garçons adultes seuls épargnés, pour être vendus comme esclaves [1]. N'ayant d'autre but que la dévastation, les Moscovites ne s'attaquaient pas aux villes capables de se défendre. Dorpat, la capitale de la province, ne put contenir tous ceux qui étaient venus s'y réfugier. Dix mille malheureux, hommes, femmes et enfants, entassés dans les fossés extérieurs de la ville, y furent égorgés par les soldats du tsar, sans que le peu de canons des remparts aient pu empêcher cette horrible boucherie. Enfin, au bout de quarante jours, l'armée moscovite se retira, ne laissant derrière elle que des ruines et des cadavres. Elle sortit de la Livonie par Narva, en se livrant sur son chemin à de nouvelles dévastations et à de nouveaux massacres. Toute

composée de Novogrodiens et de Pskoviens, qui, trouvant la Livonie sans défense, dévastaient tous les lieux habités et surpassaient en cruauté les Tatars et les Tcherkesses employés dans l'armée. Les Russes, dont le but n'était pas de soumettre, mais seulement de ravager le pays, croyaient remplir un devoir en faisant le plus de mal possible... Les infortunés agriculteurs échappés au glaive ou à l'esclavage, ne pouvant trouver un refuge dans les villes, mouraient d'épuisement ou de froid au milieu des forêts et dans les cimetières ; les lamentations du peuple appelaient la paix ou des défenseurs. » Karamsin, t. VIII, p. 308-310.

1. « Pueros infra annum decimum necant ; qui intra annum decimum et vigesimum annum constituti, Tartaris velut mancipia venduntur ; qui vigesimum superabant, universi nulla miseratione trucidantur. Greges, armenta et jumenta, quæ nec assumi, nec adduci in Moschoviam poterant, universa mactantur ; pagos, vicos ac domos priusquam incendio vastant, prædatoria manu despoliant, omniaque usibus suis accommoda diripiunt, ita ut ingentem frumentorum, pecorum, aliarumque rerum prædam avcherent... Viros brachiis truncant, mulieribus ubera abscindunt, alios in frusta dissecant et membra trementia huc illucque disseminant. Crudele profecto et plus quam belluinum spectaculum ! » Bredenbach, f° 37 et 38.

la partie orientale de la Livonie, de Pskof au golfe de Finlande, avait été complétement ravagée[1].

Incapable de résister, l'ordre envoya des ambassadeurs à Moscou pour entrer en arrangements avec le grand-duc. Ce fut en vain : Ivan prit le titre de souverain de Livonie, et recommença la guerre, mais cette fois avec la résolution de s'emparer du pays et de le réunir à ses États. La campagne débuta par le siége de Narva, qui se rendit au bout de huit jours. Située sur le golfe de Finlande, à l'embouchure de la Narva, cette ville couvrait au nord-est la frontière de la Livonie. Réunie au grand-duché de Moscou, elle lui ouvrit un important débouché sur la Baltique[2]. Après cette facile conquête, l'armée d'Ivan, suivie d'un corps de trente mille Tartares, mit à feu et à sang les environs de Narva et marcha sur Dorpat. Les Moscovites coupèrent le nez et les oreilles à leurs prisonniers et les envoyèrent ainsi mutilés à Dorpat, pour apprendre aux habitants le sort qui les attendait, s'ils osaient résister aux armes du tsar. La ville essaya cependant de se défendre et obtint une capitulation, qui fut violée par les Tartares. Les petites places des environs ayant été prises, les deux provinces de Narva et de Dorpat se trouvèrent entièrement subjuguées.

L'ordre désorganisé étant impuissant à arrêter les envahisseurs et à protéger les malheureux habitants, chacun,

1. « Igitur provincia Torpatensi funditus devastata in ditionem Teutonici magistri per territorium Leidense proficiscuntur, ibidemque, ut antea fecerant, universa depopulantur, ut ne tugurium quidem unum incolume permaneret. » Bredenbach, f° 39.

2. Nous avons parlé précédemment de l'importance qu'avait pour les Moscovites la possession de Narva.

dans cette extrémité, pensa à son propre salut. Les Esthoniens implorèrent la protection du roi de Suède. Erick, qui venait de succéder au vieux Gustave Vasa, mort en 1560, fit aussitôt passer des troupes à Revel, capitale de l'Esthonie, et les états de cette province lui prêtèrent serment de fidélité. Hapsal, en face de l'île d'OEsel[1], Piltau, en Courlande, et quelques autres villes, s'adressèrent au roi de Danemark, qui leur envoya son frère Magnus. Ce jeune prince, d'un esprit entreprenant, vint en Livonie avec le projet de s'y créer un royaume.

Le grand-maître de l'ordre, Gothard Kettler, n'avait d'espoir que dans la Pologne. Il se rendit à Cracovie et réclama l'assistance du roi. Sigismond-Auguste, qui n'aimait pas la guerre, comprit cependant le danger qu'il y aurait pour la Pologne à laisser les Moscovites s'établir en Livonie. Dans ces circonstances, il déploya un grand zèle pour le bien de la République; la noblesse polonaise ayant montré peu d'empressement à se mêler des affaires de la Livonie, il convoqua une diète à Vilna, où l'on décida que le grand-duché prendrait en main la défense de cette province. Aussitôt le roi ordonna une levée générale de toute la noblesse lithuanienne, et envoya en Livonie ses deux meilleurs généraux, Nicolas Radzivil[2] et Chodkiewicz.

1. L'île d'OEsel appartenait au Danemark, ayant été achetée quelques années auparavant par Christian III, roi de ce pays. Frédéric II, fils et successeur de Christian, céda à son frère Magnus la possession de cette île. — Voy. Poolsum, *Hist. de Livonie,* p. 105, et Solignac, *Histoire générale de Pologne,* t. V, p. 98.

2. Radzivil le Noir, ardent propagateur de la réforme en Lithuanie, cousin germain de Radzivil le Roux et de Barbe, que Sigismond-Auguste épousa en secondes noces.

En présence de ces événements, les chevaliers Porte-glaive comprirent que leur temps était passé. Depuis de longues années, il n'y avait plus de païens à convertir. Du reste, en embrassant le protestantisme, l'ordre avait rendu sa chute inévitable, et, si les efforts de Sigismond-Auguste parvenaient à repousser pour cette fois les Moscovites, il était aisé de prévoir que la Pologne se lasserait de défendre la Livonie, mais que les tsars ne se lasseraient pas de l'attaquer. Abandonné à lui-même, n'ayant pu réveiller les sympathies de l'Allemagne, l'ordre, pour échapper aux Moscovites, se donna à la Pologne. Le grand-maître et l'archevêque de Riga vinrent à Vilna, en novembre 1561, et signèrent un traité par lequel ils abandonnèrent à Sigismond-Auguste toutes les possessions des Porte-glaive. La Courlande avec la Semigalle fut érigée en duché de Courlande et Semigalle, et laissée à Gothard Kettler, à titre de fief relevant de la couronne de Pologne et devant lui faire retour en cas d'extinction de la descendance masculine du duc. Sigismond-Auguste s'engagea de son côté à respecter la liberté religieuse dans la Livonie et les provinces qui en dépendaient. Ce traité, appelé *Pactum subjectionis*, fut approuvé et ratifié par les états de l'ordre, à Riga. Kettler renonça solennellement à tous les droits de souveraineté que les grands-maîtres, ses prédécesseurs, avaient exercés sur la Livonie, quitta ainsi que les chevaliers l'habit des Porte-glaive et remit à Radzivil, nommé par Sigismond-Auguste gouverneur de la Livonie, les insignes de grand-maître, la croix et le sceau de l'ordre[1]. Bientôt après il se maria[2]. Ainsi finit l'ordre

1. Voy. Poolsum, p. 109; et Solignac, t. V, p. 107. — 2. En 1566.

des Porte-glaive, comme avait fini quelques années auparavant celui des chevaliers Teutoniques.

Sigismond-Auguste s'occupa aussitôt de mettre ses nouvelles possessions en état de défense. Il eut à se maintenir à la fois contre l'armée moscovite et contre les troupes du roi de Suède, car Erick et Ivan, qui avaient vu avec une égale jalousie l'ordre céder ses droits à la Pologne, signèrent ensemble une trêve de sept ans. Des négociations entamées entre Sigismond-Auguste et le grand-duc de Moscou ne purent aboutir. Ivan éleva des prétentions exorbitantes. Ayant fait demander au roi de Pologne la main de sa sœur, la princesse Catherine, il fut éconduit assez durement[1]. De part et d'autre on se prépara à la guerre.

L'armée d'Ivan réunie sur les confins de la Livonie s'élevait à plus de trois cent mille hommes[2]. Elle se mit en marche à la fin de décembre de l'année 1562, et, au lieu de s'avancer en Livonie, se jeta inopinément sur la Lithuanie, qui se trouvait dégarnie. Ivan marchait lui-même à la tête de son armée[3]. Il mit le siége devant Poloçk, qui

1. « Quand Ivan, dit Karamsin, eut tout à fait abandonné l'idée de devenir beau-frère de Sigismond-Auguste, il chercha, à l'exemple de nos anciens princes, une épouse dans les contrées asiatiques. » T. IX, p. 41. — Il épousa la fille d'un prince tcherkesse, nommé Temgrouk.

2. « A l'entrée de l'hiver, l'armée russe s'assembla à Mojaïsk. Le tsar s'y rendit en personne accompagné du prince Vladimir Andreïévitsch, des tsars de Kasan, Alexandre et Siméon, des tsarévitchs Ibak, Tokhtamouisch, Bekboulath, Kaiboula, et des plus illustres voïévodes et boïars. On assure que le nombre des combattants s'élevait à deux cent quatre-vingt mille; celui des hommes préposés aux bagages à quatre-vingt mille neuf cents, et que l'artillerie avait deux cents bouches à feu. » Karamsin, t. IX, p. 44.

3. Un brillant fait d'armes, où mille cavaliers polonais et cinq cents Lithuaniens tinrent tête près de Nevel à un corps de trente mille hommes, ne put arrêter la marche des Moscovites. Voy. Lelewel, *Polska, dzieje i rzeczy jéj*, t. XIII, p. 554.

fut obligé de capituler (15 février 1563)[1]. « Le tsar promit aux habitants la liberté personnelle, l'intégrité des fortunes, et ne tint pas parole, » dit Karamsin[2]. Tous les gentilshommes et tous les marchands se virent dépouillés de leurs richesses et de leurs biens. Les églises latines furent détruites et les juifs baptisés selon le rite grec, « avec ordre de précipiter les mutins dans la Dvina[3]. »

L'hiver suivant vit revenir l'armée moscovite. Ivan avait annoncé que ses soldats entreraient à Vilna. Il espérait conquérir la Lithuanie entière. Mais cette fois la fortune fut pour la Pologne. Toute la noblesse du grand-duché et beaucoup de gentilshommes du royaume avaient pris les armes sous la conduite de Radzivil et de Chodkievicz. L'armée du tsar était divisée en deux corps. Le premier, attaqué par Radzivil, fut taillé en pièces sur les bords de la petite rivière Ula[4] (26 janvier 1564). Vingt-cinq mille soldats et leur général Schouiski restèrent sur le champ de bataille. Cette brillante victoire sauva la Lithuanie. Le reste de l'armée d'Ivan fut battu séparément et obligé de se replier sur Poloçk. La retraite des Moscovites se changea en une véritable déroute. Harcelés par

1. De nouvelles négociations, aussi inutiles que les précédentes, furent entamées dans le courant de l'été de la même année. Ivan se montra très-blessé de ce que les ambassadeurs ne lui donnaient pas le titre de tsar. « Votre roi, leur dit-il, est le maître de me refuser le nom de tsar. Je n'ai pas besoin de titres, car personne n'ignore que ma dynastie descend de César-Auguste, et il est hors du pouvoir des hommes de ravir ce que Dieu a donné. » Karamsin, t. IX, p. 64.

2. T. IX, p. 45. — Le gouverneur de la ville, sa femme, ses enfants et tous les soldats furent chargés de fers et emmenés en captivité. Voy. Solignac, t. V, p. 120.

3. Karamsin, t. IX, p. 46.

4. Près de la Dvina, entre Poloçk et Vitebsk.

la cavalerie polonaise, ils se virent aussi poursuivis par les paysans, qui avaient à venger les ravages commis dans les campagnes.

Découragé par ce revers, menacé d'un autre côté par les Tartares de Crimée, Ivan ne poursuivit plus que mollement la guerre contre la Pologne. Les hostilités se bornèrent pendant les années suivantes à quelques escarmouches aux environs de Poloçk et sur les frontières de la province de Dorpat. Enfin, en 1570, le tsar se décida à signer avec Sigismond-Auguste une trêve de trois ans [1], par laquelle les belligérants furent maintenus dans leurs positions respectives. On espérait que cette suspension d'armes amènerait une paix durable [2]. Ivan ne cherchait, au contraire, qu'une occasion de recommencer la guerre [3], quand une terrible invasion de Tartares, qui vin-

1. « Le tsar, qui le premier offrit cette trêve, dit Solignac, la demandait pour cinq ans. Après bien des contestations de la part des Polonais, résolus d'abord à ne l'accorder que pour une année, elle fut réglée à trois ans, durant lesquels chacune des deux puissances resterait en possession de tout ce qu'elle avait conquis. » Solignac, t. V, p. 151.

2. *Ibid.*, p. 153.

3. Ivan avait conclu un traité d'alliance avec Érick, roi de Suède, en lui abandonnant l'Esthonie, à condition qu'il se joignît à lui pour attaquer la Pologne et qu'il lui livrât la princesse Catherine, sœur de Sigismond-Auguste, dont le tsar avait en vain demandé la main et que venait d'épouser Jean, frère du roi de Suède. Le traité était au moment de s'exécuter. Érick avait fait jeter Jean en prison, et les ambassadeurs moscovites étaient déjà arrivés en Suède, quand éclata une révolution qui renversa Érick du trône et donna la couronne à son frère (1569). L'indigne traité signé par Érick avec le tsar n'avait pas peu contribué à soulever la haine du peuple contre lui. Le nouveau roi de Suède, beau-frère du roi de Pologne, refusa toute alliance avec Ivan, qui pensa alors à faire du jeune prince Magnus, frère du roi de Danemark, l'instrument de sa vengeance et de ses projets. Il le fit venir à Moscou, lui promit en mariage une de ses nièces et le proclama roi de Livonie. Le nouveau royaume devait payer un impôt au grand-duché de Moscou. Ivan

rent incendier Moscou en 1571[1], le contraignit de différer l'exécution de ses projets. Mais en 1572, au moment de l'élection du nouveau roi de Pologne, la guerre était imminente entre les Polonais et les Moscovites, et pouvait éclater d'un jour à l'autre.

Ainsi, la première période de la lutte entre la Pologne et la Moscovie est marquée par la chute des républiques de Novogrod et de Pskof, alliées naturelles de la Pologne, par la prise de Smolensk et de Poloçk, et par l'établissement des Moscovites à Narva et dans la province de Dorpat. Mais ces pertes étaient compensées pour les Polonais par l'entrée en possession de la Livonie et la création du duché de Courlande, feudataire de la République. Ivan IV, en voulant s'emparer des États des Porte-glaive, les avait jetés dans les bras de la Pologne.

Cette lutte contre les envahissements moscovites, soutenue avec tant de fermeté par les Jagellons, devait, sous les rois électifs, prendre des proportions plus grandes encore. Toute l'énergie de la Pologne se porta dès lors

fournit à Magnus des troupes avec lesquelles celui-ci essaya, mais en vain, d'enlever Revel aux Suédois. Cet échec le fit tomber dans la disgrâce du grand-duc (1570-71). L'année suivante (1572), au mois de décembre, Ivan vint lui-même à la tête d'une armée de 80,000 hommes ravager l'Esthonie, enleva aux Suédois la place forte de Weisenstein (au commencement de l'année 1573), mais n'attaqua pas les positions de l'armée polonaise. Sigismond-Auguste étant mort, on avait laissé croire à Ivan qu'il avait des chances pour être élu roi de Pologne. Ce fut peut-être à cette crédulité du tsar que la Lithuanie dut d'échapper pendant l'interrègne à une terrible invasion. Ivan se contenta de mettre toute l'Esthonie à feu et à sang. Il avait donné à ses soldats l'ordre de n'épargner personne, de piller les maisons, d'égorger les habitants et de violer les jeunes filles. Voy. Karamsin, t. IX, p. 273.

1. Karamsin, t. IX, p. 227.

de ce côté. La noblesse était décidée à recouvrer ce qui avait été distrait du territoire polonais et à faire valoir sur la Livonie entière les droits que lui avaient cédés les Porte-glaive. Elle comprenait ce qu'avait de menaçant pour la République l'orgueil barbare et l'ambition sans bornes des tsars, et s'alarmait à juste titre des progrès rapides de ce despotisme asiatique qui brisait tout devant lui et versait à flots le sang humain pour fonder sa tyrannie. Henri de Valois ne porta qu'un instant la couronne que lui décernèrent les Polonais, mais, dans Battori, ils trouvèrent un souverain digne de leur choix. Il chassa les Moscovites de la Livonie, reprit Poloçk et fit signer à Ivan IV un traité humiliant[1]. Il eût poussé plus loin ses conquêtes sans l'intervention inopportune du jésuite Possevin[2]. Quelques années plus tard, Ladislas[3], le quatrième des rois électifs, rétablit les frontières du royaume de Pologne telles qu'elles avaient été à la fin du xve siècle, et rentra en

1. Traité de Khiverova gorka, en 1582. Ivan IV en faisant demander la paix à Battori, « avait enjoint à ses envoyés, humiliation inouïe, dit Karamsin, de supporter non-seulement des injures, mais jusqu'aux voies de fait.» T. IX, p. 404.

2. Ivan IV avait envoyé à Rome un ambassadeur pour obtenir la médiation du Saint-Siége, en laissant croire qu'il était disposé à la réunion des deux Églises. Le pape, Grégoire XIII, lui envoya Possevin, avec une lettre où il l'appelait « son fils chéri. » (Kar., t. IX, p. 414.) Une fois la paix avec la Pologne signée, Possevin revint à Moscou espérant y recueillir le prix de ses bons offices, et essaya dans une discussion solennelle de décider Ivan à reconnaître, comme il l'avait fait espérer, la suprématie du Saint-Siége. Mais le tsar prétendit n'avoir jamais parlé de religion et mit fin à la discussion en s'écriant que le pape de Rome n'était pas un pasteur, mais un loup. « Si le pape est un loup, répondit Possevin, je n'ai plus rien à dire, » et il se retira. — Karamsin, t. IX, p. 460.

3. Traité de Polanow sur la Polanòwka, entre Ladislas IV et Michel III Fedorowitch, signé en 1634 et ratifié de nouveau en 1650.

possession de la ville et du palatinat de Smolensk (1634)[1].

Ce qui mérite le plus de fixer l'attention dans ce premier siècle de guerres entre la Pologne et la Moscovie, c'est le caractère même de ces guerres et le rôle que prennent les tsars au milieu du monde slave, à mesure que grandit leur puissance. La Lithuanie sert presque toujours de champ de bataille : c'est à la façon des Tartares, leurs anciens maîtres, que les Moscovites font la guerre ; ils ont souvent, au reste, des chefs tartares pour généraux et comptent toujours dans leurs rangs un grand nombre de ces barbares. Leurs armées sont immenses et, sous Ivan IV, s'élèvent déjà à plus de trois cent mille hommes. Ils commencent par ravager périodiquement les provinces qu'ils veulent conquérir, détruisent les moissons, brûlent les villages, enlèvent les habitants, dont ils trafiquent sur les marchés d'Asie, et ne disparaissent que pour revenir l'année suivante achever leur œuvre de destruction. Ils n'assiégent les places fortes qu'après avoir ruiné le pays environnant. Ils attaquent à l'improviste, et rompent sans aucun scrupule les trêves qu'ils viennent de signer. Dans les batailles rangées, ils sont rarement vainqueurs. Dès qu'un peuple voisin menace la Pologne, ils recherchent son alliance ; ils font des avances à Mathias Corvin, à Étienne IV de Valachie, à Albert de Brandebourg, et ne s'adressent pas seulement aux adversaires de la Pologne, mais font cause commune avec les plus redoutables ennemis de la race slave, avec les Turcs[2] et la maison d'Autriche. Les

1. Smolensk fut de nouveau détaché de la Pologne en 1667 ; Poloçk en 1772 seulement, à l'époque du premier partage.

2. « L'espérance de nuire à Casimir par la Porte Ottomane, dit Karamsin,

khans de Crimée sont leurs plus fidèles alliés ; ils leur donnent le nom de frères et d'amis : « Mengli-Gherei [1], conformément à nos désirs, met tout à feu dans les États de Casimir, » écrivait Ivan III à Mathias Corvin, en l'engageant à l'imiter. L'opprobre et la destruction s'avançaient avec l'armée moscovite. De tous les pays qui tombaient sous la domination des tsars, on pouvait dire comme Karamsin parlant de Novogrod, « que ce n'était plus qu'un corps sans âme. »

A l'époque où s'ouvrit l'interrègne, la question moscovite dominait en Pologne toute la politique extérieure. La noblesse voulait un roi capable de mener la guerre avec vigueur et dont l'élection garantît à la République l'appui d'une puissance militaire. Cette préoccupation guida son choix et le fit tomber sur le frère de Charles IX, à qui l'on avait fait une réputation de grand capitaine. Il est remarquable que, dès le XVIe siècle, pour se défendre contre le futur empire de Russie, la Pologne ait d'abord tourné les yeux vers la France [2].

fut le motif qui porta le grand-prince à conclure un traité d'alliance avec cette cour. »

1. Un des khans tartares de la Crimée, au XVe siècle.

2. Henri de Valois, dans les instructions données à Montluc, prenait, comme nous l'avons déjà dit, l'engagement suivant : « Incontinent que serons parvenu à la couronne dudit royaume de Pologne, ferons la guerre au Moscovite pour le recouvrement des pays qu'il occupe sur les confins de Lithuanie. »

CHAPITRE X.

La Pologne, les Turcs, les Tartares et les Moldo-Valaques sous les Jagellons. — Les Tartares. — Dispersion de la Grande horde. — Tartares de Crimée, du Budjak et d'Oczakof. — Leurs incursions en Pologne. — Institution des Cosaques. — La Moldavie et la Valachie. — Pierre, palatin de Moldavie, vassal de la Pologne. — Invasion des Turcs en Europe. — Empire de Servie. — Ladislas, roi de Pologne, élu roi de Hongrie. — Bataille de Varna. — Anarchie en Moldavie. — Étienne le Grand. — Ses victoires. — Il s'attaque à la Hongrie et à la Pologne. — Défaite de la Bukovine. — La Podolie ravagée. — Quadruple alliance entre la Moldavie, la Valachie, la Hongrie et la Pologne. — Bogdan. — Il fait sa soumission à la Turquie. — Soliman. — Bataille de Mohacz. — Les palatins moldaves sont à la discrétion des sultans. — Traité signé entre Sigismond Ier et Soliman. — Rivalité de Ferdinand et de Zapoly, en Hongrie. — Neutralité de la Pologne. — Sigismond-Auguste refuse d'entrer dans la Ligue. — Guerre d'Ivonia.

Exposer l'ensemble des guerres défensives que la Pologne eut à soutenir sous la dynastie des Jagellons, c'est faire le circuit de ses frontières. Aux prises avec l'ordre Teutonique et les empereurs d'Allemagne, en Prusse, en Bohême et en Hongrie; menacée au nord et sur les confins de la Lithuanie par les Moscovites, elle avait encore à se préserver au sud des envahissements de la Turquie.

On sait les combats héroïques des Polonais contre les Turcs. Deux princes de la famille des Jagellons y trouvè-

rent la mort, Ladislas à Varna et Louis II à Mohacz. Jamais, du reste, la guerre ne cessait pour la Pologne sur ses frontières méridionales ; elle avait de ce côté des ennemis plus à craindre que les armées du Grand Seigneur : c'étaient les Tartares. Attachés aux flancs de la République, ils ravageaient périodiquement ses plus belles provinces ; repoussés, dispersés, ils reparaissaient toujours ; auxiliaires de la Porte, ils se chargeaient d'exécuter ses ordres de destruction [1]. La Moldavie occupait souvent aussi les armes de la Pologne. Les Jagellons voulurent la disputer aux sultans.

A la dispersion de la Grande horde des Mongols, les Tartares d'Europe s'étaient divisés pour former la horde des Nogaïs, sur le Don, et celle de Pérécop, en Crimée, rivales l'une de l'autre. Il y avait aussi les Tartares d'Oczakof, à l'embouchure du Boh, et ceux du Budjak, dans la Bessarabie méridionale. De tous ces Tartares ceux de Crimée étaient les plus redoutables pour la Pologne : proches du Dnieper, ils le franchissaient à chaque instant et pouvaient mettre en campagne des multitudes de cavaliers. Leurs chefs ou khans, vassaux de la Turquie, recevaient l'investiture du sultan [2].

C'était un fléau terrible pour les possessions méridionales de la Pologne que le voisinage des Tartares. Ils avaient créé une véritable tactique du pillage, inventé les combinaisons les plus compliquées et les plus savantes

1. « Les Tartares n'entraient jamais en Pologne, dit Solignac, que par un ordre ou une permission expresse du Grand Seigneur. » *Histoire de Pologne*, t. II, p. 395.

2. « Leur khan peut mettre cent mille hommes en campagne. Lui et ses peuples sont vassaux du Grand Seigneur. » *Ibid.*, t. II, p. 382.

manœuvres pour ravager systématiquement des provinces entières sans que rien pût échapper à leur rapacité. Ils arrivaient à l'improviste, surprenaient les fermes isolées, les villages et les châteaux, quelquefois les grandes villes, enlevaient les bestiaux et les habitants, faisaient un butin immense, et possédaient l'art de se rendre insaisissables. Quand arrivaient les troupes polonaises envoyées à leur poursuite, ils avaient déjà disparu, sans qu'il fût possible de retrouver leurs traces [1]. « Les Tartares, dit Vigenère, sont d'un naturel cruel et ravissant, tout ainsi que si c'estoyent loups ou autres bestes sauvages et farouches, car il ne se passe année qu'ils ne viennent misérablement courir et piller la Russie [2], la Lithuanie, Valachie, Poloigne et bien souvent encore la Moscovie. » En effet, ne bornant pas leurs ravages aux provinces voisines de la Crimée, les Tartares menaçaient quelquefois la Pologne d'une invasion générale, et l'on voyait des armées de plus de cent mille hommes pénétrer au cœur même du pays. La République était obligée de mettre toutes ses forces sur pied pour repousser ces irruptions. Les deux plus célèbres victoires remportées par les Polonais sur les Tartares furent celle de Jean-Albert, en 1489 [3], et celle de Glinski, en 1506, qui rendit à la liberté quarante mille Lithuaniens destinés à fournir d'esclaves

1. On peut lire dans Beauplan (p. 83) de curieux détails sur la tactique des Tartares. « Ce sont, dit ce voyageur, ces Tartares de Crimée qui courent si souvent en Pologne et en Moscovie jusqu'au nombre de quatre-vingt-mille qui brûlent et ravagent tout ce qu'ils rencontrent, puis ramènent avec soi des cinquante voire soixante mille esclaves en leur pays et les vendent pour le service des galères, car ces peuples ne vivent que de rapines. » *Description de l'Ukranie,* nouvelle édition, publiée par le prince Galitzin, p. 65.

2. Russie ou Ruthénie Rouge.

3. Du vivant de son père, le roi Casimir. Voy. Solignac, t. IV, p. 231.

le marché turc[1]. Ce fut pour protéger les frontières de la Pologne contre les continuelles incursions des Tartares, que Sigismond I[er] organisa la milice des Cosaques et les prit à sa solde[2].

Avec la Moldavie, la Pologne entretint des relations qui furent, selon les circonstances, amicales ou hostiles. On comprend combien importait à la République le sort de cette province. A l'avénement des Jagellons, elle était venue d'elle-même se placer sous leur suzeraineté; quand il fallut, dans les premières années du XVI[e] siècle, se retirer devant les Turcs et les voir se saisir du protectorat officiel de la Moldavie, la Pologne profita alors des troubles qui, durant de longues années, désolèrent ce malheureux pays, pour gagner à ses intérêts les voïevodes établis par la Porte, ou précipiter la chute de ceux qui résistaient à ses avances. Quelques mois seulement avant l'interrègne de 1572, il y eut, comme nous l'avons déjà dit, une prise d'armes dans la Ruthénie Rouge en vue de soutenir le fils d'un ancien protégé de la République contre un nouveau prince désigné par la Turquie. La noblesse polonaise désirait ardemment de remettre la Moldavie sous les lois de la Pologne. Aussi Charles IX, dans les instructions données à Montluc, s'engageait-il à obtenir que Sélim II renonçât

1. « On compta qu'il périt en cette occasion vingt mille de ces barbares. On leur prit vingt-trois mille chevaux et quarante mille habitants du duché qu'ils emmenaient esclaves. Le roi (Alexandre) était à l'agonie quand il reçut la nouvelle de cette heureuse expédition; il avait perdu l'usage de la parole, mais on vit ses yeux mouillés de larmes. Il leva les mains au ciel, et parut rappeler tout ce qui lui restait de forces pour marquer la joie qu'il en ressentait. » Solignac, t. IV, p. 307.

2. A la diète de Piotrkow, en 1518, et à une autre diète, en 1529. Voy. Lesur, *Histoire des Cosaques*, t. I, p. 21.

à l'investiture des voïevodes ou palatins moldaves, pour céder ce droit au duc d'Anjou. C'était une des conditions sur lesquelles il comptait le plus pour faire réussir l'élection de son frère.

La Moldavie joue donc un rôle important dans l'histoire des Jagellons. Longtemps vassale des rois de Pologne, elle est un des éléments de la résistance qu'ils opposent aux progrès de la Turquie. A ce titre, il convient de passer rapidement en revue les événements dont elle fut le théâtre aux xve et xvie siècles.

La Moldavie et la Valachie, bien que déjà séparées à cette époque en deux principautés, n'en étaient pas moins désignées par les chroniqueurs polonais sous le nom général de Valachie. Mais, quand ils voulaient distinguer ces deux pays, c'était, par un singulier renversement de noms, la Moldavie actuelle qu'ils nommaient le plus habituellement Valachie, et la Valachie qu'ils appelaient Moldavie [1].

1. «Valachia fuit intra hos ducentos annos in clientela regum Polonorum, sed suis legibus, sua lingua, suisque ducibus utens, qui voievodæ seu palatini dicuntur. Qui duo primum fuere, Transalpinensis et Moldavicus; quorum hic a nostratibus peculiariter Valachiæ palatinus dicitur, ille vero Multaniensis. Verum exstitit postea tertius Bessarabicus ad Pontum Euxinum, diviso inter fratres principatu Moldavico.» Martini Cromeri *Polonia*, p. 40, Lugduni Batavorum, Elz., 1627.

« Combien que la Valachie soit aussi appelée Moldavie, et que ces deux noms soient le plus souvent confondus l'un pour l'autre, neantmoins il y a difference; car proprement les Valaques sont ceux qui du costé d'orient et septentrion confinent à la Podolie; et les autres, qui habitent au delà des montagnes et touchent devers midy à la Transylvanie, sont les Moldaves, qu'on appelle aussi Transalpins. On divise encore ces deux païs d'une autre sorte. Celui qui est en haut devers Russie du costé d'occident est la Valachie, dont la principale ville s'appelle Socavie (Soczava; Jassy ne devint la capitale de la Moldavie que vers le milieu du xvie siècle), forte à merveilles et quasi inexpugnable. L'autre qui est le long des rivages du Pont-Euxin, où sont

La même confusion existe dans les actes officiels et dans les correspondances diplomatiques du temps. De là une certaine obscurité, qu'il n'est pas toujours facile de pénétrer.

Devenue, depuis la chute de l'empire romain, la proie de tous les peuples barbares qui se succédèrent sur les bords du Danube, la Moldavie avait dû sa délivrance au dernier roi Piast, Casimir le Grand, dont les victoires refoulèrent les Mongols au delà du Dniester [1]. C'est de la seconde année du règne de Jagellon que date la suzeraineté de la Pologne sur les Moldaves. La jeune reine Hedvige venait alors de faire, à la tête d'une armée polonaise, son entrée dans la Russie Rouge, que lui disputait son beau-frère Sigismond, roi de Hongrie [2], et de la réunir définitivement à la Pologne. Limitrophe de la Russie Rouge, du côté de la Podolie, liée à cette province par des intérêts solidaires, et cherchant un appui contre les Turcs, qui venaient de mettre le pied en Europe, la Moldavie n'hésita pas à préférer le protectorat de la Pologne à celui que la Hongrie lui imposait depuis quelques années. En 1387, Pierre, alors voïevode, vint à Léopol avec ses barons

les forteresses de Bialogrod et celle de Kilie, est la Moldavie ou Bessarabie. » *Description de la Poloigne,* f° 39, à la suite des *Chroniques et Annales de Poloigne,* par Blaise de Vigenère, Paris, 1573. — La Moldavie était quelquefois appelée Valachie supérieure, et la Valachie nommée Moldavie Transalpine, ou encore Valachie Transalpine.

1. En 1344, à la bataille de Lublin. Voy. Solignac, t. III, p. 140; et *La Romanie,* par Vaillant, t. I, p. 156.

2. La Russie Rouge avait été dévolue par héritage à Casimir le Grand. Louis, roi de Hongrie et de Pologne, qui lui succéda, profita de son règne sur les deux pays pour détacher la Russie Rouge de la couronne de Pologne et l'annexer à la Hongrie.

prêter entre les mains d'Hedvige et de Jagellon serment de vasselage et de fidélité, pour lui et tous ses successeurs. Des rapports intimes ne tardèrent pas alors à s'établir entre le pays vassal et le pays suzerain. Le palatin de Moldavie épousa la sœur de Vitold, cousin germain du roi de Pologne, d'importants priviléges furent accordés au commerce moldave, et la capitale de la Russie Rouge, Léopol, en devint le principal entrepôt [1]. De son côté, la Valachie se vit bientôt amenée à conclure une ligue défensive avec la Pologne. A leur avénement, Roman et Étienne, fils et successeurs de Pierre, vinrent renouveler entre les mains de Jagellon le serment prêté par leur père (1393 et 1395)[2].

Au xve siècle, les Moldo-Valaques se sont fait une place glorieuse dans l'histoire de l'Europe, en prenant une part active à la lutte soutenue sur les deux rives du Danube contre l'invasion ottomane. Une fois le Bosphore franchi, les armées des sultans avaient eu bon marché des populations grecques, qui se courbaient sous le joug sans résister. Mais derrière les Grecs s'éleva un rempart de peuples slaves, où vinrent plusieurs fois se briser les efforts des Turcs. L'empire éphémère de Servie semble n'avoir été créé que pour recevoir les premiers coups des

1. Vaillant, t. I, p. 179.

2. « Comme Vladislaüs était en la ville de Sniatin en Russie, un peu devant les festes de Penthecouste, le palatin de Valachie le vint trouver, accompagné de la noblesse de ses pays en fort bon ordre et équipage, lequel en public et devant tout le monde s'estant prosterné à ses pieds, lui fit la submission et obeissance, ayant mis bas sa bannière et estendard, avec serment solennel de vouloir à toujours demeurer soubz la protection et sauvegarde du royaume de Poloigne. » Vigenère, p. 298.

infidèles et disparaître. Il n'est grand que par sa chute. Les bardes serbes chantent encore aujourd'hui le chant national du désastre de Kossovo[1], les exploits du chevalier Milosch, qui poignarda le sultan[2] au milieu de ses gardes, et la mort du grand kral Lazare.

Les Slaves du Danube vaincus, la Hongrie et la Pologne entrèrent en lice. On offrit la couronne de saint Étienne au jeune roi de Pologne, Ladislas, qui venait de succéder à Jagellon. « Je ne la prends, dit-il, que pour mieux combattre les Turcs. » Il tint parole. A la tête de l'armée hongroise, des Moldo-Valaques et de l'élite de la noblesse polonaise, escorté de Jean Hunyade et de Cesarini, légat du saint-siége, Ladislas traversa le Danube, franchit les Balkans et marcha de victoire en victoire. Le bruit de ses exploits remplit l'Occident. On crut un instant que les Turcs seraient chassés d'Europe. Amurat accourut du fond de l'Asie Mineure, reprit en main le sceptre de l'empire, qu'il venait de déposer, et s'avança sur les chrétiens. La rencontre eut lieu près de Varna. Hongrois, Polonais et Valaques, malgré l'infériorité du nombre, marchèrent intrépidement au combat. Déjà la défaite des musulmans paraissait certaine ; le sultan voulait fuir ; un de ses beys saisit son cheval par la bride et l'arrêta. Mais l'armée chrétienne se laissa emporter par la trop grande ardeur du jeune roi de Pologne. Tout le monde s'était mis à la poursuite des Turcs ; Hunyade avait été entraîné loin du champ de bataille ; le cardinal Cesarini, avec les chevaliers de l'Occident, croisés pour combattre les infi-

1. En 1339.
2. Amurat Ier.

dèles, s'était engagé dans des marais. Ladislas, au plus fort de la mêlée, avait pénétré jusqu'à la tente du sultan, mais, enveloppé par les janissaires, il fut jeté à bas de son cheval et percé de coups. Sa mort acheva de mettre le désordre dans l'armée des alliés, la fortune tourna et la défaite des Turcs se changea en une victoire éclatante (10 novembre 1444). Plantée au haut d'une pique, la tête du roi de Pologne servit de trophée aux infidèles, et fut promenée triomphalement dans toutes les provinces de leur empire [1]. Ladislas avait à peine vingt ans; l'histoire l'a surnommé « Ladislas le Varnénien. »

Entraînés dans le tourbillon de la guerre continuelle des chrétiens et des Turcs, les palatins moldaves, tout en prêtant, avec assez de régularité, à leur avénement, serment de vasselage à la Pologne [2], se montrèrent cepen-

1. Ladislas avait été élu roi de Hongrie, sur les conseils de Jean Hunyade Corvin, en 1439. Il commença la guerre contre les Turcs, vers la fin de l'année 1443, et par les nombreuses victoires qu'il remporta de concert avec Hunyade, força Amurat II à signer une trève de dix ans, dont les conditions étaient très-avantageuses pour la Hongrie (Traité de Ségedin, 12 juillet 1444). Mais alors intervint le légat du pape, Cesarini, qui fit aussitôt prêter au jeune roi le serment de reprendre les armes, au mépris du traité, alléguant que toute promesse faite aux infidèles était nulle, et donnant à Ladislas l'absolution au nom du saint-siége. Jean Hunyade fit entendre inutilement de plus sages conseils. Croyant la guerre terminée, la plupart des Polonais avaient quitté l'armée. Le pape Eugène IV, les Génois et les Vénitiens avaient promis à Ladislas de grands secours, mais ne lui en envoyèrent aucun. L'armée turque marcha au combat en portant au haut d'une pique le traité violé de Ségedin. La bataille de Varna eut lieu le 10 novembre 1444. — Voy. Hammer, *Histoire de l'empire Ottoman,* t. II, liv. X et XI; et l'*Histoire de Ladislas,* par Callimaque, son secrétaire, qui prit part à la bataille de Varna, où il perdit un œil : Philippi Callimachi, *De rebus gestis à Vladislao Polonorum atque Hungarorum rege,* lib. II et III.

2. La formule du serment, que les palatins de Moldavie prêtaient aux

dant plus préoccupés de leurs intérêts que désireux d'être les martyrs de l'Europe. Oscillant, suivant les événements, entre la Pologne et la Hongrie, entre les chrétiens et les Turcs, ils eurent recours tantôt aux sultans pour se soustraire à la domination des Polonais, tantôt aux Polonais pour se défendre contre l'oppression des Turcs.

La journée de Varna avait eu en Moldavie les plus funestes conséquences. Le trouble général qui suivit ce grand désastre y mit le désordre et l'anarchie[1]. Plusieurs fois la Pologne fut obligée d'intervenir et de diriger contre les

rois de Pologne, est insérée au statut de Laski. Voy. *Volum. legum,* t. I, p. 152.

1. Troubles de Moldavie depuis la bataille de Varna jusqu'à l'avénement d'Étienne le Grand. — Deux frères, Étienne et Élie, se partageaient le palatinat. Étienne, jaloux de la préférence dont Élie était l'objet de la part des Polonais, lui fait crever les yeux. Élie meurt l'année suivante. Roman, son fils, fait assassiner Étienne (1447). Pierre, fils d'Étienne, se venge bientôt de Roman : avec l'aide de Corvin, il le chasse de Moldavie (1448). Roman meurt empoisonné. Casimir envoie des commissaires en Moldavie pour recevoir le serment de Pierre. Expédition de Casimir en Moldavie. Pierre est vaincu et tué. Casimir rentre triomphant en Pologne, et laisse deux inconnus, Étienne et Czuber, se disputer le pouvoir. Trois mois après, le fils d'Élie, Alexandre II, est rétabli en Moldavie par l'intervention des Polonais (1449), et sa mère nommée régente. Bogdan, fils naturel d'Alexandre le Bon (troisième fils de Pierre, qui le premier avait prêté serment de vasselage entre les mains d'Hedvige et de Jagellon), supplante Alexandre. La Pologne soutient Alexandre et sa mère, qui sont rétablis pour quelques mois, puis de nouveau chassés. Alexândre est ramené une troisième fois par les Polonais. Bogdan surprend l'armée polonaise et lui fait éprouver de grandes pertes (1450). La diète de Pologne consent à laisser le trône à Bogdan, jusqu'à la majorité d'Alexandre. En 1456, un autre fils naturel d'Alexandre le Bon, Pierre-Aaron empoisonne Bogdan et s'empare du trône. Une armée polonaise ramène Alexandre pour la quatrième fois. Mais il se fait haïr des Moldaves et meurt empoisonné. Pierre-Aaron conserve le trône et prête serment à la Pologne (1456). Il est bientôt chassé par Étienne le Grand, fils de Bogdan, qui venge la mort de son père.

Moldaves des expéditions qui n'étaient pas sans danger. Casimir, frère et successeur de Ladislas le Varnénien[1], proposa d'incorporer cette principauté au royaume, comme le seul moyen de la pacifier. Mais la diète ne goûta pas l'avis du roi. Elle craignait que le caractère turbulent des Moldaves ne compromît le repos de la République. On trouva qu'il valait mieux continuer de traiter la Moldavie en pays vassal de la couronne[2].

En 1456 parvint au palatinat un jeune prince doué de qualités brillantes, Étienne, que les Moldaves ont appelé « le Grand. » Il régna quarante-six ans et jeta sur sa patrie un dernier éclat. Il arrivait au pouvoir dans des circonstances difficiles : l'empire d'Orient n'existait plus, depuis trois ans Constantinople était tombé aux mains des Musulmans.

Étienne, comme l'avaient fait ses prédécesseurs, se reconnut, à son avénement, vassal de la Pologne. Sans se laisser intimider par la puissance de Mahomet II, il entreprit de s'opposer aux progrès des Turcs. Ses efforts furent plusieurs fois couronnés de succès. En 1475, il remporta à Rahovitcz une brillante victoire[3], et envoya en Pologne à Casimir III, qui lui avait fourni des secours, trente-huit drapeaux enlevés à l'armée ottom ne. L'année suivante il repoussa une invasion de Tartares. En 1484, menacé encore par les Turcs, il vint en personne, accompagné des magnats de Moldavie[4], renouveler entre les mains de

1. Casimir régna quarante-sept ans, de 1445 à 1492.
2. Vaillant, t. Ier, p. 217.
3. *Ibid.*, p. 243.
4. *Ibid.*, p. 255.

Casimir le serment de vasselage [1], obtint de lui de nouveaux secours et fut une seconde fois vainqueur des infidèles[2]. Le pape Sixte IV lui décerna le titre glorieux « d'athlète du Christ. »

Enhardi par ses succès, Étienne crut alors pouvoir s'affranchir de la protection de ses voisins et de la tutelle de la Pologne. Il s'attaqua d'abord aux Hongrois, qu'il battit dans plusieurs rencontres. Casimir était mort[3]. Son fils aîné Ladislas régnait en Hongrie; son second fils, Jean-Albert, en Pologne. Les deux frères s'entendirent pour chasser Étienne de ses États. Jean-Albert pénétra en Moldavie à la tête d'une armée nombreuse. Mais cette expédition eut une issue funeste; l'armée de Jean fut taillée en pièces et le désastre de Bukovine (1496) est resté tris-

1. Voy. *Volum. legum,* t. I, p. 152. — Blaise de Vigenère donne la formule du serment prêté à cette occasion par les barons et le palatin de Moldavie : « Nous Barons, vassaux et généralement tout le pays de Moldavie, prestons foy et hommage, tant en nostre nom, que pour toute la communauté du dit pays de Moldavie, au serenissime prince et seigneur Casimir, et à ses successeurs Roys de Poloigne, et à la couronne d'iceluy Royaume, promettons et jurons toute fidelité, subiection, et obeyssance à sa sérénité, au Royaume et aux Roys de Poloigne. Ainsi Dieu nous ayde et la saincte croix. » — Autre serment que le grand-vayvode, ou palatin de Moldavie, Estienne, feit ès mains de Casimir, et au Royaume de Poloigne, au camp de Colomie, l'an 1485 : « Tres gracieux Roy, je vous fais hommage, jure et promets loyaument, sans dol ne fraude, à vostre serenité, aux successeurs Roys d'icelle, et à la sacrée couronne du Royaume de Poloigne, toute fidelité, tant pour moi, que pour tous mes pays, barons et subiects : et d'estre fidele et obeyssant à vostre serenité, vos successeurs, et couronne du Royaume de Poloigne. Ainsi m'ayde Dieu et la saincte croix. » *Description de la Poloigne*, à la suite des *Chroniques et Annales de la Poloigne,* par Blaise de Vigenère, f° 39.

2. Victoire de la Vallée-Blanche; voy. Vaillant, t. I, p. 256.

3. Il laissa quatre fils : l'aîné, Ladislas, fut roi de Bohême et de Hongrie; les trois autres, Jean-Albert, Alexandre et Sigismond, montèrent successivement sur le trône de Pologne.

tement célèbre dans les annales polonaises. La vengeance d'Étienne ne se tint pas pour satisfaite : il appela à lui les Turcs, et, de concert avec eux, ravagea toute la Podolie. On dit que plus de cent mille habitants furent emmenés en esclavage. Mais bientôt Étienne revint à une politique plus sage et se rapprocha de la Pologne. Une quadruple alliance contre les Turcs fut conclue entre la Moldavie, la Valachie, la Pologne et la Hongrie [1].

Il était trop tard pour arrêter les conquêtes des Musulmans. Bogdan, fils et successeur d'Étienne le Grand (1505-1517), loin de suivre l'exemple de son père, se hâta de faire sa soumission à la Turquie, déclara la guerre à la Pologne et envahit la Russie Rouge. Sigismond Ier usa de représailles; il fit entrer son armée en Moldavie (1509), et força Bogdan de prêter à la Pologne le serment de vasselage qu'il avait refusé jusque-là.

Cependant Soliman venait de succéder à Sélim (1520) et de ramener la guerre d'Asie en Europe. Il semblait que rien ne pût lui résister. Il avait conquis Rhodes, dispersé les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, subjugué les Valaques, envahi la Bosnie, assiégé et pris Belgrade. La Hongrie était au moment de tomber en son pouvoir. Ne recevant aucun secours de l'Occident, elle renouvela avec la Pologne et les palatins de Moldavie et de Valachie la quadruple alliance d'Étienne le Grand. Le jeune roi de Hongrie, Louis II, petit-fils de Casimir et neveu de Sigismond Ier, se mit à la tête de l'armée alliée. Il rencontra les Turcs près de Mohacz, sur la rive gauche du Danube, et,

1. Voy. Vaillant, t. I, p. 268.

avec trente mille hommes [1], attaqua l'armée de Soliman, forte de cent mille soldats et de trois cents pièces de canon. Ce fut une répétition de la bataille de Varna. A la première charge, les cavaliers hongrois rompirent les lignes de l'ennemi, pénétrèrent jusqu'à l'endroit où se tenait Soliman, et dispersèrent les janissaires. Mais une volée d'artillerie à bout portant jeta le désordre dans leurs rangs. Pendant ce temps un détachement turc avait tourné les positions des alliés et mis le feu au camp hongrois. A la vue des flammes qui s'élevaient derrière eux, les soldats se mirent à fuir de toutes parts. La déroute fut complète et l'armée chrétienne taillée en pièces; la bataille n'avait duré que deux heures. Le palatin de Moldavie, Étienne, resta sur le terrain; le jeune roi de Hongrie parvint à fuir, mais se noya dans des marais (1526).

A partir de cette époque, la Moldavie se trouva sous la complète dépendance de Constantinople. Les sultans firent et défirent à leur gré les palatins, en exigeant d'eux un tribut considérable et en donnant la préférence au plus offrant. Un fils naturel d'Étienne le Grand, Pierre Rarès, parvint au palatinat. Il se rendit à l'armée de Soliman, qui marchait sur Vienne, et lui prêta hommage (1529). A son retour, il envahit la Pocutie [2], qui appartenait alors à la Pologne (en 1531). L'année suivante, Sigismond envoya en Moldavie un de ses plus habiles généraux, Tarnowski,

1. Sigismond Ier n'avait pu fournir à son neveu qu'un faible secours, car Soliman s'était ménagé une diversion utile, en envoyant les Tartares ravager la Pologne. Il fallut employer à les repousser les forces qui avaient été préparées pour la guerre contre les Turcs. — Voy. Vapovius, p. 597.

2. Au nord-ouest de la Moldavie. Cette petite province avait été la cause de dissensions continuelles entre la Pologne et les Moldaves.

grand hetman de la couronne, avec une petite armée de six mille hommes. Vingt-deux mille Valaques furent complétement défaits dans la journée d'Obertyn. Tarnowski reprit les canons que l'armée polonaise avait perdus à la bataille de Bukovine. A son entrée à Cracovie, il se vit décerner les honneurs du triomphe.

Ébranlée par la grande querelle des rois de France et d'Espagne, l'Europe n'avait rien fait pour arrêter les progrès de la Turquie. Charles-Quint était absorbé par les projets de sa vaste ambition. La fortune avait trahi François Ier. Vaincu à Pavie, prisonnier de son rival, rendu à la liberté sous le coup du traité de Madrid, il s'était vu dans l'impuissance de prendre aucune part à ce qui se passait en Orient [1]. Sigismond Ier, ne voulant pas risquer de rester seul en face des Turcs, se décida à conclure avec Soliman une paix définitive. D'ailleurs, depuis la mort de son neveu Louis, à Mohacz, il ne prenait plus le même intérêt aux destinées de la Hongrie. L'alliance de famille

1. Ce fut la nécessité de trouver un contre-poids au trop grand développement de la puissance de Charles-Quint qui décida François Ier à rechercher l'alliance de la Turquie. Au commencement de son règne il avait manifesté des intentions toutes différentes. Il voulait alors conclure avec Sigismond Ier et Louis II, roi de Bohême et de Hongrie, une alliance contre les Turcs. A cet effet il envoya en Pologne un ambassadeur, Antoine de Lameth, et fit proposer à Sigismond Ier un double mariage : d'une part entre son fils, le duc d'Orléans (depuis Henri II) et la fille aînée du roi de Pologne; de l'autre, entre une de ses filles et le jeune Sigismond-Auguste. Sigismond Ier se montra disposé à accepter les ouvertures de François Ier, et fit immédiatement partir Jérôme Laski pour la cour de Fontainebleau. La bataille de Pavie renversa tous ces projets. (Voy. dans *Zbiòr pamiętnikòw, etc.*, *Collection de documents historiques sur l'ancienne Pologne,* par Niemcewicz, t. IV, p. 13, les instructions données à Laski; et dans Charrière, t. III p. 149, la réponse faite par Sigismond à François Ier.) — Au sortir de sa

conclue à Vienne, en 1515, entre la maison d'Autriche et la dynastie jagellonienne[1], n'avait profité qu'aux Habsbourg. Louis II n'ayant pas laissé d'enfants, l'archiduc Ferdinand, frère de l'empereur Charles-Quint, était parvenu au trône de Hongrie, du chef de sa femme, sœur de Louis, malgré l'opposition du parti national, qui voulait donner la couronne à un noble Hongrois, Jean Zapoly, comte de Scépus et palatin de Transylvanie.

Sigismond envoya comme ambassadeur auprès du sultan Pierre Opalinski. Un traité de paix fut signé entre la Pologne et la Turquie (1532)[2]. Soliman s'engageait à faire respecter les frontières de la République par le palatin de Moldavie et les Tartares, et promettait, en cas de guerre, de fournir des secours à la Pologne. Sigismond s'engageait de son côté à n'entrer dans aucune alliance avec

prison de Madrid, François Ier fit faire des propositions analogues à Jean Zapoly, qui, porté au trône par une partie de la noblesse hongroise, pouvait seul empêcher que le désastre de Mohacz ne devînt pour la maison d'Autriche l'occasion d'un accroissement de puissance. Il l'encouragea à ne pas faiblir devant les prétentions de Ferdinand et à maintenir énergiquement ses droits, lui promettant l'appui de la France et celui de la ligue qu'il venait de conclure avec Henri VIII, le pape et les Vénitiens. Voy. « Ratification du Roy Jehan de Hongrie, du traicté faict par ses ambassadeurs avec le Roy Francoys Ier, où est incéré ledict traicté faict à Paris, le 28 octobre 1528, le pouvoir et la ratification dudict seigneur roy, faict au camp devant Bude, le 1er septembre 1529; contenant, entre autres choses, l'adoption de Monsieur Henry, duc d'Orléans, pour filz et successeur du royaume de Hongrie. » Charrière, t. I, p. 162.

1. Le mariage de Louis, fils de Ladislas Jagellon, roi de Bohême et de Hongrie, avec l'archiduchesse Marie, et celui de l'archiduc Ferdinand avec la princesse Anne, sœur de Louis.

2. Ce traité devait être valable pour les règnes de Soliman et de Sigismond Ier et pour ceux de leurs fils, Sigismond-Auguste et Mustapha. Voy. Vapovius, p. 610, et Hammer, t. V, p. 175.

les ennemis de Soliman et à ne leur donner ni aide ni secours, soit directement, soit d'une manière détournée.

Malgré les sympathies de la noblesse polonaise pour la cause de Zapoly, Sigismond Ier se tint à l'écart des événements dont la Hongrie fut le théâtre; il se contenta d'offrir sa médiation aux deux prétendants[1], et, jusqu'à la fin de son règne, rien ne vint troubler les rapports pacifiques qu'il avait noués avec la Turquie.

Sigismond-Auguste (1548-1572) suivit dans ses relations avec la Porte les errements tracés par son père. Le traité de paix, conclu par les soins d'Opalinski, fut maintenu, ce qui n'empêcha pas les Tartares de faire des incursions en Pologne et la noblesse polonaise de guerroyer en Moldavie.

Les grands événements qui ébranlèrent l'Europe à l'avénement de Sélim (1566), la prise de Chypre, la conclusion de la Sainte-Ligue et la victoire de Lépante, ne purent faire abandonner à la Pologne la politique de réserve que lui imposait son voisinage avec la Turquie. Un cardinal, qui jouera un grand rôle dans l'élection du duc d'Anjou, le cardinal Commendon, envoyé par Pie V à Sigismond-Auguste pour le presser d'entrer dans la Ligue, épuisa devant la diète, mais sans parvenir à l'émouvoir, toutes les ressources de son éloquence. On se souvenait en Pologne de la bataille de Varna et du cardinal Cesarini. On savait combien étaient précaires les liens de la nouvelle

1. Un accord intervint entre Ferdinand et Zapoly. Il fut convenu que Zapoly garderait sa vie durant la Transylvanie et une partie de la Hongrie, avec le titre de roi (1539). La même année, il épousa Isabelle, fille de Sigismond Ier.

ligue : une fois l'union de Venise et de Philippe II dissoute, la Pologne se fût trouvée seule à soutenir tout le poids de la guerre contre les Turcs.

Ce qui se passait sur la rive droite du Dniester intéressait beaucoup plus la noblesse polonaise que les vastes projets de l'Occident, dont elle n'attendait pas de résultats définitifs. La Moldavie continuait d'être le théâtre d'une affreuse anarchie et la proie des aventuriers. La Pologne trouvait son compte à ces désordres. Elle en profitait pour substituer ses créatures à celles de la Porte, mais sans que le gouvernement de la République intervînt officiellement dans ces intrigues. C'était l'affaire de la noblesse de Russie Rouge et de Podolie : des expéditions s'organisaient spontanément, pénétraient en Moldavie, renversaient un palatin complice de la Turquie et le remplaçaient par un ami de la Pologne, qui lui-même était bientôt détrôné par l'arrivée des troupes turques ou des Tartares. L'expédition de ce genre, qui fut entreprise peu de temps avant la mort de Sigismond-Auguste, faillit avoir des conséquences assez graves.

Cet épisode appartient à l'interrègne de 1572. Nous devons le raconter sommairement.

En 1552 le bruit s'était répandu que le palatin Étienne avait embrassé l'islamisme et promis de livrer la Moldavie au sultan, pour qu'elle fût incorporée à l'empire comme province turque [1]. On s'en émut en Pologne ; on parvint à renverser Étienne, et un autre palatin, nommé Alexandre,

1. Bielski (*Kronika Marcina Bielskiego*), Varsovie 1764, liv. V, p. 540. — Vaillant, t. I, p. 306.

fut mis à sa place[1]. Trois palatins se succédèrent alors en peu d'années[2]. Ils furent chassés l'un après l'autre; deux d'entre eux périrent misérablement, l'un décapité à Léopol[3], l'autre précipité d'un château du Bosphore sur des crochets de fer, fixés aux murailles, où il resta suspendu pendant trois jours[4].

L'ancien palatin Alexandre revint alors en Moldavie. Il eut pour successeur son fils Bogdan. Celui-ci, à peine confirmé par la Porte, car le palatinat de Moldavie était toujours censé électif, laissa voir l'intention de replacer la Moldavie sous la suzeraineté de la Pologne, et prit l'engagement de fournir à Sigismond-Auguste un secours de vingt-quatre mille hommes, chaque fois qu'il en serait requis[5]. On eut connaissance à Constantinople des projets de Bogdan, et sa perte fut aussitôt résolue. Le hasard en fournit une singulière occasion.

Bogdan se rendait en Pologne pour y célébrer son mariage avec la fille d'un grand seigneur de ce pays[6]. Il traversait le palatinat de Russie et marchait sans défiance, accompagné d'un petit nombre de serviteurs, quand il se

1. Ce fut, selon Bielski, grâce à l'intervention du palatin de Russie, Nicolas Sieniawski, hetman du royaume.

2. Un aventurier, nommé Jacob Héraclide Démétrius, soutenu par Albert Laski, palatin de Sieradz (Bielski, p. 553, et Vaillant, t. I, p. 311); un hetman moldave, Etienne Tomsa (Bielski, p. 557 et Vaillant, p. 313); enfin un gentilhomme polonais, Démétrius Wisniowiecki (Bielski, p. 558).

3. Tomsa; par les ordres du roi de Pologne (Bielski, p. 558).

4. Wisniowiecki; dans son agonie il suppliait qu'on l'achevât: n'ayant pu toucher par ses prières les soldats turcs qui le gardaient, il parvint à les irriter en blasphémant le nom de Mahomet. Une flèche mit fin à ses tourments. (Bielski, *ibid.*)

5. Bielski, p. 587.

6. Jean Tarlo,

vit assailli par une troupe d'hommes armés, appartenant à Christophe Zborowski, qui, fiancé à la fille du palatin de Moldavie, puis éconduit sans motif, avait juré de venger cet affront. Nous verrons la famille de Zborowski, une des plus puissantes de Pologne, employer tout son crédit en faveur du duc d'Anjou. Bogdan, fait prisonnier et enfermé dans un château des environs, ne recouvra sa liberté qu'au prix d'une forte rançon. Il gagna en toute hâte la Moldavie. Mais il trouva établi à sa place un aventurier, nommé Ivonia, qui avait su capter les bonnes grâces de la Porte. Bogdan réclama le secours de ses amis de Pologne : on réunit une petite armée d'environ deux mille hommes; Nicolas Mielecki, palatin de Podolie, en prit le commandement avec le fils du palatin de Russie, s'avança jusqu'aux environs de Jassy, mais, après quelques brillants faits d'armes, fut obligé de battre en retraite devant une armée turque forte de douze mille hommes. Dénué de ressources, Bogdan erra quelque temps en Pologne, cherchant de nouveaux défenseurs, puis passa en Moscovie, où il mourut. Ivonia offrit alors de se reconnaître à son tour vassal de la République et prêta serment de fidélité entre les mains de Jazlowiecki, palatin de Russie et grand hetman, au moment même où Sigismond-Auguste expirait dans son château de Knyszyn. Cependant les Turcs, mécontents d'Ivonia, le remplacèrent bientôt par un autre palatin, qui promit de payer un tribut plus élevé[1]. Ivonia voulut se défendre. Il vint à la diète du couronnement de Henri implorer le secours de la Pologne : il obtint celui des Cosa-

1. Ce fut Pierre, frère d'Alexandre, palatin de Valachie. Voy. Vaillant, t. I, p. 319.

ques ; leur chef, Swierczowski, vigoureux soldat, rompu à la guerre de partisans, réussit à le soutenir pendant quelque temps contre trente mille hommes, que les Turcs avaient fait entrer en Moldavie. On vit dans cette courte campagne des prodiges de valeur. Mais le nombre l'emporta. Ivonia fut vaincu, pris et décapité ; sa tête envoyée à Constantinople[1] (1574).

Toute cette affaire avait fort envenimé les relations de la Pologne et de la Turquie. Une armée turque, massée dans l'hiver de 1573 sur les bords du Danube, devait se mettre en marche au printemps. Serait-elle jetée sur la Hongrie ou sur Vienne? « Il y a bien plus d'apparence, écrivait l'évêque de Dax, que ce tonnerre menace la Pologne. »

Ainsi, au moment où s'ouvrit l'interrègne, la paix était mal assurée sur les frontières méridionales de la République, du côté des Turcs ; la guerre imminente au Nord, en Livonie, du côté des Moscovites.

1. Bielski, liv. VI, p. 658. — Vaillant, t. I, p 320.

CHAPITRE XI.

La Lithuanie. — Sa fusion avec la Pologne est l'œuvre capitale de la dynastie des Jagellons. — Premiers temps de la Lithuanie. — Mendog. — Vitenès. — Gedymin. — Olgierd et Kieistut. — Jagellon. — Il épouse Hedvige. — Union de la Lithuanie et de la Pologne. — Ses causes. — Diète de Horodlo. — Difficultés qui viennent traverser l'union des deux peuples. — Rivalité de Vitold et de Skirgiello. — Les chevaliers Teutoniques en Lithuanie. — Vitold grand-duc. — Révolte de Svidrigaïlo. — Nouvelle tentative des chevaliers. — Politique de Vitold. — Son ambition. — Il veut renverser l'empire de Tamerlan. — Perd la bataille de la Vorskla. — Veut être roi de Lithuanie. — Sa mort. — Nouvelle guerre de prétendants. — Casimir *III* grand-duc de Lithuanie et roi de Pologne. — Il gouverne directement les deux pays. — Progrès de l'union. — Concile de Florence. — Kiev métropole indépendante. — Réaction. — Difficultés entre le royaume et le grand-duché. — Affaiblissement mutuel qui en résulte. — Proclamation de la noblesse lithuanienne à Vilna. — Statut d'Alexandre. — Abolition des grands-ducs particuliers. — Dernière tentative du parti séparatiste. — Glinski. — Perte de Smolensk. — Sigismond-Auguste. — Son désintéressement. — La réforme de la République. — Mesures préparatoires dans le grand-duché. — L'unité parlementaire établie. — Sigismond-Auguste fait abandon de ses droits héréditaires. — Grande diète de Lublin.

Nous avançons, trop lentement peut-être au gré de ceux qui veulent bien nous lire, dans la tâche préliminaire que nous avons entreprise. Cependant on a pu se convaincre qu'un examen rétrospectif de la politique exté-

rieure des Jagellons n'était pas inutile pour jeter sur la situation de la Pologne, au moment où s'ouvrit l'interrègne, une clarté nécessaire, et pour expliquer le succès que devait rencontrer auprès de la noblesse polonaise la candidature du duc d'Anjou. L'histoire de la Pologne, dans ses relations avec les peuples voisins pendant les xve et xvie siècles, a été tracée à grands traits : on a vu successivement l'ordre Teutonique s'attaquer aux Polonais, qui l'avaient aidé dans ses premières conquêtes; les Empereurs disputer aux Jagellons les trônes de Bohême et de Hongrie et se faire contre eux les alliés des tsars, puis, à cette hostilité constante de l'Allemagne, se substituer la politique cauteleuse de la maison d'Autriche; le grand-duché de Moscou naître sur les bords de la Klazma, se développer avec une effrayante rapidité et marcher à grands pas vers l'Occident dans les ruines et le sang; les Turcs enfin passer le Bosphore, franchir le Danube et ravir à la Pologne la suzeraineté de la Moldavie : au milieu de ces dangers, les Jagellons se défendre victorieusement contre tous les ennemis de la République. A cette grande dynastie, descendue dans la tombe, quand il fallut désigner un successeur, nul ne parut plus digne de l'être que Henri, frère du roi de France, de la chevaleresque maison de Valois. Il était jeune, on le croyait un héros, les Polonais comptaient sur lui pour conduire vigoureusement la guerre et chasser les Moscovites de Livonie; l'alliance intime de la cour du Louvre et de la Porte ottomane promettait la paix avec la Turquie; enfin, pour employer ici une expression usitée à la diète d'élection, le duc d'Anjou n'était pas de « voisinage suspect, » c'est-à-dire que le puissant royaume de France, dont il ap-

portait à la Pologne l'utile appui, ne se trouvait pas, comme l'Autriche, situé sur les confins de la République, et ne pouvait, par conséquent, porter aucun ombrage aux chères libertés de la noblesse, qui s'alarmait à la pensée d'une armée impériale passant la frontière sur le premier signe d'un archiduc, devenu le successeur des Jagellons, et faisant tomber la Pologne, comme la Bohême et la Hongrie, sous la tutelle de l'Empire. Il nous semble donc que nous n'avons pas à regretter l'entraînement auquel nous avons cédé en remontant en arrière dans l'histoire de la Pologne, et tout en paraissant fuir notre sujet n'avons-nous pas, au contraire, recueilli des matériaux utiles sur lesquels appuyer notre travail?

Nous devons maintenant étudier la politique des Jagellons à l'intérieur et tracer le tableau de la Pologne et de ses institutions à l'époque où s'ouvrit l'interrègne, qui, par les modifications introduites dans les lois de la République, allait inaugurer la nouvelle et dernière période de son histoire.

Une première question, l'union de la Lithuanie à la Pologne, s'offre à notre étude, et nous la traiterons avec quelque développement, car la fusion de ces deux pays en un seul État a été l'œuvre capitale des Jagellons. Chacun des princes de cette famille, en montant sur le trône, y travailla à son tour : contractée, en 1386, par le mariage d'Hedvige et de Jagellon, l'union des deux pays ne fut consommée que cent quatre-vingt-trois ans plus tard, en 1569, à la grande diète de Lublin, trois années seulement avant la mort de Sigismond-Auguste, le dernier roi de sa dynastie. « Tous les efforts des princes jagellons, dit

Mickiewicz, tendaient à réunir les deux peuples, et ils ont enfin réussi. C'est peut-être le seul exemple dans l'histoire d'une fusion complète entre deux races, sans qu'elle ait coûté une goutte de sang. Il y a eu des résistances fortes du côté des Lithuaniens ; les Polonais aussi plus d'une fois voulaient rompre l'union, mais jamais on n'a employé la violence. La politique profonde des rois jagellons consistait dans la patience et la douceur. »

Peu connue, l'histoire du peuple lithuanien, que nous esquisserons rapidement, est pleine de mouvement et d'intérêt. L'ethnographie n'a sur lui que des données incertaines[1] ; il est le rameau principal de la race let-

1. « Entre le lac Peipus et la Poméranie, le long de la mer Baltique habitent les populations connues sous le nom de Livoniens, de Lettons et de Prussiens (qu'il ne faut pas confondre avec les Prussiens Allemands), populations peu nombreuses qui ne s'élevaient pas au delà de quelques millions d'âmes, divisées entre elles, opprimées par les Slaves et les Normands. L'origine de ces populations est un mystère ; elles appartiennent à la race indo-germanique, mais elles ne sont ni allemandes, ni slaves, parlant une langue qui leur est propre et qui de toutes les langues se rapproche le plus du sanscrit. Leur mythologie très-riche et très-développée diffère de celle des Gaulois, des Germains, et c'est un tissu de traditions sur les esprits. Toute la nature y apparait comme animée par des esprits qui agissent sous mille formes, dans les arbres, dans les fontaines, dans les échos et dans tous les phénomènes de la nature. Ces peuples étaient régis religieusement par un ordre qui ressemble beaucoup à celui des Druides, par un ordre de prêtres poëtes, exerçant un grand pouvoir, même sur les princes, ordre gouverné à son tour par un grand prêtre qui résidait en Prusse sous le nom de Krivé. Ce pape païen envoyait ses ordres en Livonie et jusque dans les pays de Poméranie et de Rügen... Une partie de ces populations plus éloignées de la mer, moins exposées aux invasions des Normands, excitées par les luttes entre les Prussiens et les chevaliers, sortit tout d'un coup de ses forêts, de ses marais, et se fit connaître sous le nom de Lithuaniens ; population peu nombreuse, qui devait devenir plus tard un empire et résoudre la question capitale de la prépondérance entre les Slaves du Midi et les Slaves du Nord. » Mickiewicz, *Cours de littérature,* 23e leçon.

tone[1] : sa langue, encore en usage aujourd'hui dans quelques districts, est, de tous les idiomes de l'Europe, celui qui se rapproche le plus du sanscrit[2].

Devenue au XIVe siècle un vaste empire, la Lithuanie n'occupait primitivement qu'un territoire peu étendu, resserré entre le Niémen et la Vilia. « Ce pays, nul sur la carte, dit Mickiewicz, est immense dans l'histoire. » Des forêts profondes, dont les débris offrent encore aux bisons un asile impénétrable, le couvraient en entier. Au fond de ces forêts vivait le peuple lithuanien, ignoré, sans communication avec les nations voisines, uniquement adonné au culte de ses dieux. Il fut tout à coup saisi de l'esprit de conquête et d'aventure, animé d'une force d'expansion qui se fit sentir au loin. De ses rangs sortirent des guerriers hardis, entreprenants, et ses victoires reculèrent indéfiniment ses frontières. Aux provinces dont il s'emparait, il imposait des chefs ; mais, loin de se les assimiler, c'est lui au contraire qui subissait leur influence : aussi disparut-il bientôt au milieu même de ses conquêtes. Ce petit peuple avait été tiré de sa léthargie, jeté dans la guerre, par les agressions de l'ordre Teutonique. Il s'était vu entouré par l'incendie de la conversion, qui gagnait de proche en proche. Le pays des Prussiens, à l'ouest, avait été ravagé, brûlé, soumis de force au baptême ; au nord, la Livonie subjuguée par les Porte-glaive ;

1. Voy. Eichof, *Histoire de la langue et de la littérature Slave*, p. 18.

2. Les peuplades lettones les plus importantes étaient : les Lithuaniens, les Samogitiens, les Semigalliens, les Kourons, les Yadzvingues et les Sudaves. Les Prussiens ou Prousses, les Livoniens et les Esthoniens avaient une grande affinité avec la race lettone. La classification de toutes ces peuplades n'est pas encore établie d'une manière certaine.

la Samogitie elle-même menacée. Les adorateurs de Perkun[1] s'étaient alors trouvés face à face avec les moines de Marienbourg. Aux chants de ses bardes qui l'appelaient au combat, la Lithuanie tressaillit. Caste guerrière et aristocratique, le peuple lithuanien, animé par l'enthousiasme religieux, sentit en lui-même une force prodigieuse. Il se fit le défenseur du paganisme, et le paganisme devint la cause de son indépendance et de sa nationalité.

Le premier grand-duc de Lithuanie sur qui l'histoire ait des données certaines, est Mendog, fils de Ringold (1245-1263). Ses succès armèrent contre lui de puissants ennemis. Daniel, alors roi de Galicie ou Russie Rouge[2], l'ordre Teutonique et les chevaliers Porte-glaive se liguèrent contre la Lithuanie. Assailli de tous les côtés à la fois, hors d'état de résister, Mendog tourna les yeux vers Rome et se fit chrétien. Pour prix de sa conversion, le pape Innocent IV le nomma roi de Lithuanie[3]. Mais ni la conversion de Mendog, ni la protection du saint-siége ne purent suspendre les attaques des chevaliers Teutoniques. Mendog, déçu dans son espoir, retourna à ses anciens dieux et jura de les défendre. Il proclama la guerre sainte du paganisme. Les peuplades qui entouraient la Lithuanie, Samogitiens, Kourons, Yadzvingues, Sudaves et Prussiens s'armèrent à sa voix; le monde païen du Nord s'ébranla tout entier.

Alors s'engagea une lutte terrible qui devait se pro-

1. La principale divinité de la mythologie lithuanienne.
2. Romanovitch, couronné en 1246, par un légat du pape.
3. Kojalowicz, *Historia Lituana*, t. I, p. 96; Stryjkowski, t. I, p. 288.

longer plus d'un siècle. Les nationalités menacées s'appuyaient aux autels des faux dieux; une milice austère, mais implacable, sanguinaire et avide, imposait le baptême aux vaincus, et l'esclavage en même temps que le baptême. Le fer et le feu à la main, les chevaliers avançaient toujours, sans que rien pût les arrêter. Les Lithuaniens reculaient pas à pas, en se défendant; puis, acculés au fond de leurs forêts, ayant à dos d'autres ennemis, les Tartares, ils se rejetaient sur les envahisseurs allemands, les faisaient reculer à leur tour et reprenaient possession de leur pays ravagé, jusqu'à ce qu'une nouvelle incursion vînt encore les en chasser. C'était une guerre sans pitié. Les chevaliers avaient pour devise « Exterminer ou convertir. » Ils enlevaient des populations entières, allumaient des incendies immenses, qui dévoraient toute une province. Les représailles des Lithuaniens étaient terribles : ils brûlaient les prisonniers et les offraient à leurs dieux en holocauste[1].

Mendog, l'initiateur des grandes destinées de son pays, périt assassiné. Sa mort fut suivie de vingt années de troubles. Mais la Lithuanie ne s'arrêta pas dans la voie où il l'avait lancée. Une nouvelle dynastie monta sur le trône: elle eut pour chef Vitenès, l'aïeul des rois de Pologne, le père des Jagellons, race de princes belliqueux, mais doués en même temps d'un sens politique très-fin et très-profond. Le règne de Vitenès fut une suite non interrompue de batailles et d'expéditions (1283-1315). Le paganisme continua

1. « E bellis revertentes manubias et unum aliquem de captivis eximium victimæ loco igni cremabant. » Cromer, *De rebus Polonorum*, lib. XV, p. 241. — Voy. aussi Stryjkowski, t. I, p. 295, et Kojalowicz, t. I, p. 105.

de faire la force de la Lithuanie et d'être son principal moyen d'action; les prises d'armes contre les chevaliers se multiplièrent; ils s'étaient avancés jusqu'au cœur de la Lithuanie et avaient mis le siége devant Grodno et Novogrodek : Vitenès arriva à temps pour les obliger à la retraite et sauver ces deux villes[1]. La Prusse fut plusieurs fois envahie et ravagée, ainsi que la Livonie; la Samogitie devint le théâtre de fréquents combats[2]. Les bandes lithuaniennes faisaient l'effroi de tous les pays à portée de leurs coups : sous Mendog, elles avaient pillé la Mazovie, la Cuiavie et le palatinat de Lublin; sous Vitenès, elles pénétrèrent encore plus loin et leurs incursions s'étendirent jusqu'au midi de la Pologne, à Sandomir et à Lentsitsa. Il y eut de véritables batailles rangées : en une seule fois les Lithuaniens firent aux Polonais trente-quatre mille prisonniers[3]. Divisée par les troubles qui précédèrent l'avénement de Lokietek, la Pologne offrait une proie facile à ses audacieux voisins, dont les expéditions n'avaient d'autre but que le pillage et la rapine.

Sous Vitenès, le grand-duché de Lithuanie avait pour limites au midi la Polésie, à l'est le duché indépendant de Smolensk, qui le séparait de la Moscovie; au nord, il touchait aux républiques de Pskof et de Novogrod, à l'ouest à la Pologne et aux possessions des chevaliers Teutoniques[4].

Sous Gedymin, il prit un accroissement immense. Ce prince, le véritable fondateur de la puissance lithua-

1. En 1306 et 1314. Voy. Kojalowicz, t. I, p. 228 et 240.
2. Voy. Kojalowicz, lib. VI, et Stryjkowski, t. I, p. 331 et suivantes.
3. En 1294; voy. Kojalowicz, t. I, p. 206.
4. Lelewel, *Hist. de la Lithuanie et de la Ruthénie,* p. 119.

nienne, joignit à ses États Vitebsk[1], Pinsk, la Volhynie ou duché de Vlodimir[2], le duché de Luçk[3], et tout le duché de Kiev, heureux de trouver sous son sceptre un abri contre les Tartares (1321). A son entrée dans l'ancienne métropole des Rurykovitches, Gedymin fut proclamé par le peuple grand-duc de Kiev et de Russie[4]. Franchissant le Dnieper, il conquit presque toute la Sévérie; Pskof et Novogrod se mirent sous sa protection[5] : son empire s'étendit alors de la Baltique à la mer Noire.

1. Vitebsk relevait déjà du grand-duché de Lithuanie, mais en continuant d'être gouvernée par ses ducs ou kniaz. Olgierd, un des fils de Gedymin, ayant épousé la fille unique du dernier duc de Vitebsk, il succéda à son beau-père dans la possession de ce duché. Voy. Stryjkowski, t. II, p. 381.

2. Les kniaz ruthènes de ces provinces avaient déjà reconnu la suprématie du grand-duché de Lithuanie, mais violaient à chaque instant leurs engagements. Gedymin marcha contre eux, les dépossèda et fit gouverner leurs États par ses fils ou ses lieutenants : « Gedymino enim hactenus in Russos intento, plerique Russorum duces obsequia detractare et ducis supremi reverentiam excutere. Alii etiam fœdera violare et Novogrodensium agros (Novogrodek) armis infectare ausi. » Kojalowicz, t. I, p. 251-252. — Stryjkowski dit également : « En cette année (1320), Gedymin marcha contre les princes de Volhynie, qui s'étaient révoltés contre lui, » t. I, p. 363. — Le duc de Volhynie avait appelé les Tartares à son secours (Stryjk., p. 363). Il fut tué dans la bataille que lui livra Gedymin. Un des fils de Gedymin, Lubart, qui avait épousé la fille du duc de Volhynie, hérita alors de tous les États de son beau-père. *Ibid.*, p. 382.

3. Voy. Stryjkowski et Kojalowicz.

4. « Communi consilio arcis atque urbis deditio sponte facta est. Ordines universi e civitate progressi victorem Gedyminum, Kioviæ atque Russiæ magnum ducem salutant et provinciam ditioni ejus, jurejurando dato, addicunt. Occupata eo bello Kiovia, Volynia et magna Severiæ parte, ditionis Lituaniæ terminos Putivilum usque protulit. Atque is demum kioviensis per Russiam monarchiæ, quæ triginta annis supra quadringentos, inter varios successus eventusque stetit, exitus fuit, cum Kiovia in jus Lituani ducis transivisset. » Kojalowicz, t. I, p. 259.

5. « Narimunt, fils de Gedymin, plongé jusqu'alors dans les erreurs du paganisme, déclara aux Novogrodiens qu'il avait embrassé la religion chré-

A l'égard de la Pologne, Gedymin ne suivit pas la politique de ses prédécesseurs. L'ennemi de la Lithuanie, l'ordre Teutonique, était devenu celui de la République, son ancienne protectrice. Les deux peuples s'unirent contre lui (1325). Un mariage cimenta leur alliance; la fille de Gedymin, Anne Aldona, épousa Casimir, fils de Ladislas Lokietek [1], et le roi de Pologne remporta à Plovcé, en Cuiavie, une brillante victoire (1331). Ce fut la première atteinte à la puissance de l'ordre. Quelques années après, Gedymin mourut, comme il avait vécu, en combattant les chevaliers [2]. Un coup de feu mit fin à ses exploits [3].

tienne. Le conseil du peuple lui envoya en conséquence des ambassadeurs et, après avoir exigé de lui le serment de rester à jamais fidèle à Novogrod, il lui donna en patrimoine, réversible sur ses fils et ses petits-fils, Ladoga, Orekhof, Kexholm, toute la Carélie et une partie de Koporié. Le droit héréditaire accordé à ses descendants consistait à rendre la justice, à disposer des forces militaires et à entrer en jouissance de certains revenus déterminés. » Karamsin, t. IV, p. 279. -- Voy. aussi Lelewel, *Hist. de la Lithuanie et de la Ruthénie*, p. 122.

1. Stryjkowski, t. I, p. 377.

2. Il fut atteint d'une blessure mortelle en délivrant un château fort assiégé par les chevaliers (vers 1340).

3. Stryjkowski donne le partage que Gedymin fit de ses États entre ses fils. Nous traduisons littéralement ce passage, qui fournit des notions exactes sur l'état territorial et les divisions du grand-duché à cette époque. « Gedymin, fils de Vitenès, grand-duc de Lithuanie, eut sept fils : Montivid, Nazimunt, Olgierd, Kieistut, Lubart, Yavnuta et Koriat. Pour prévenir les dissensions intérieures, il leur assigna à tous, de son vivant, des duchés indépendants. Il donna Kiernov et Slonim à Montivid. Narimunt obtint Pinsk, avec tous les pays voisins, sur les deux bords du Prypeç, jusqu'au Dnieper. Le château de Krevo échut en partage à Olgierd, dont l'apanage s'étendit à l'est, jusqu'à la Bérézina; celui-ci épousa la fille du duc de Vitebsk, Julienne, qui lui apporta en dot tout le duché de son père, de la Bérézina à la rivière Ougra, en Moscovie. Cette rivière devint plus tard la limite de l'empire de Vitold, neveu d'Olgierd, conformément au traité conclu par lui avec Vassili, grand-duc de Moscou. Troki, avec tout le duché de Samogitie,

L'activité des princes lithuaniens à cette époque est prodigieuse. Ils étaient sans cesse sous les armes ; à peine revenus d'une expédition, on les voyait se lancer dans de nouvelles aventures. Le fils de Gedymin, Olgierd, porta dignement le titre de grand-duc de Lithuanie et de Russie. Il entreprit de venger son père et poursuivit sans relâche la guerre contre l'ordre Teutonique. Son frère, Kieistut, le Bayard lithuanien, en fut le héros. La Russie, malgré les victoires de Gedymin, n'était pas complétement délivrée de la présence des Tartares[1]. Par leurs baskaks ils levaient encore sur une partie du pays un impôt régulier et faisaient de continuelles incursions dans la Kiovie et la Volhy-

Grodno, Kovno, Upita, Lida, jusqu'à la Podlachie et à la frontière de Prusse, échurent en partage à Kieistut. Koriat eut le duché de Novogrodek, avec Volkovisk et Mscibov, jusqu'à la rivière de la Sluça. Lubart, qui avait épousé la fille de Vlodomir, duc de Vlodimir et de Volhynie, eut pour sa part une partie de ce pays, comme dot de sa femme. Il l'obtint ensuite en entier, son beau-père ayant été défait et tué par Gedymin dans une bataille rangée. Le même Lubart acquit encore le duché de Luçk, devenu vacant par la mort de Léon, duc de Luçk, tué dans une autre bataille, livrée à quelque distance de Kiev. Enfin il étendit ses domaines, tant par le droit de succession que par les armes, jusqu'aux montagnes de Hongrie, comme l'attestent Dlugosz, Miechovita et Cromer, et forma un État ruthène pour la possession duquel il guerroya longtemps avec Casimir, roi de Pologne, son beau-frère, et ensuite avec Louis, roi de Hongrie et de Pologne. Gedymin, qui avait une tendresse particulière pour Yavnuta, un de ses plus jeunes fils, lui transmit la souveraineté sur le grand-duché de Lithuanie, de Russie et de Samogitie, et lui donna la suprématie sur ses frères avec la capitale, Vilna, les deux châteaux forts de cette ville, et les districts d'Ochmiana, de Vilkomir et de Braçlav. » Stryjkowski, t. I, p. 381.

1. « Tartari e Taurica Chersonesso olim cum Batejo duce egressi, post universam prope Russiam partim vastatam, partim occupatam, eos campos cis et trans Borysthenem insederant, quos nunc *desertos* populari nomine vocamus. Inde et Podoliæ per impositos Baskakos, seu præfectos, imperabant et de Volyniensibus Kioviensibusque agris infectis incursionibus prædas agebant. » Kojalowicz, t. I, p. 287.

nie [1]. Olgierd résolut d'en finir avec eux, les défit dans une grande bataille, et les poursuivit au delà du Dnieper (1331). Puis il revint en Podolie, où étaient établies à poste fixe plusieurs tribus tartares [2], les délogea et donna cette province aux fils de Koriat, ses neveux. Les Pskoviens lui offrirent le gouvernement de leur république [3]; il fit sentir sa puissance à Novogrod [4] ; envoya ses troupes ravager les domaines du grand-duc de Moscou [5], remporta sur les Moscovites en 1368 une brillante victoire [6], et vint lui-même camper deux fois, à la tête de son armée, jusque sous les tours du Kremlin [7]. Mais l'alliance de la Lithuanie et de la

1. « Facile totam exercitus Scythici molem in fugam traxit. Tres reguli in pugna cæsi; promiscua fugientium cædes amplissimos campos cadaveribus late instravit. Pulsi sunt ea expeditione Tartari omnibus iis agris, qui Kiovia Oczakoviam usque, et Putivilo ad ostia Tanais protenduntur. Arces Tarhovicia, Bialocerkvia, Svinigrodum et aliæ, ereptæ. » Kojalowicz, t. I, p. 289. — Voy. aussi Stryjkowski, t. II, p. 7.

2. Kojalowicz dit que les tribus tartares chassées par Olgierd allèrent s'établir dans les environs d'Oczakof.

3. « Les Pskoviens supplièrent Olgierd d'embrasser la religion chrétienne et de régner dans leur principauté. Olgierd leur donna son fils André, auquel il permit de recevoir le saint baptême. Mais bientôt ce jeune prince se fit remplacer par un lieutenant, afin de suivre son père en Lithuanie (1342). » Karamsin, t. IV, p. 322.

4. *Id.*, p. 327.

5. Karamsin raconte une expédition faite en 1341 par Olgierd, qui vint mettre le siége devant Mojaïsk dans l'intention de réunir cette ville aux États de Smolensk, dont le prince était allié des Lithuaniens. Voy. Kar., t. IV, p. 317. — Dans une autre expédition, les troupes d'Olgierd s'avancèrent jusqu'à Tver. *Id.*, p. 373.

6. Le 21 novembre. « Un graud nombre de nos princes et de nos boïars perdirent la vie dans cette fatale journée, et les troupes moscovites furent complétement détruites. » Karamsin, t. V, p. 19.

7. La première fois en 1368, à la suite de la grande victoire qu'il remporta sur l'armée moscovite. « Le grand-prince, son frère Vladimir et les boïars s'étaient renfermés dans le Kremlin, après avoir livré aux flammes

Pologne fut rompue. Des prétentions mutuelles sur la Volhynie et la Podolie allumèrent la guerre[1]. Il y eut de part et d'autre de fréquentes expéditions; les hostilités durèrent jusque sous le règne de Louis de Hongrie.

Jagellon, fils d'Olgierd[2], succéda à son père comme

tous les édifices environnants. Pendant trois jours entiers qu'Olgierd resta sous les murs de Moscou, il pilla les églises et les monastères, sans donner l'assaut à la ville, dont les tours de brique l'épouvantaient. Enfin la rigueur de l'hiver ne lui permettant pas d'entreprendre un siége pénible, il s'éloigna suivi d'une multitude de prisonniers. » Kar., p. 19. — La seconde fois qu'Olgierd parut devant Moscou, ce fut en 1371. « Le 6 novembre, Olgierd et le valeureux Kieistut vinrent, accompagnés de Sviatoslaf, prince de Smolensk, camper près de Moscou. Mais une autre fois encore Olgierd fut intimidé à l'aspect du Kremlin, où Dimitri commandait en personne. » *Id.*, p. 24.

1. Le dernier duc de Halitch, Boleslas, étant mort sans enfants (1340), ainsi que nous l'avons dit précédemment, le duché de Halitch fut réuni à la Pologne par Casimir, héritier de Boleslas, qui réclama la Volhynie et la Podolie, comme dépendances du duché de Halitch.

2. Stryjkowski fait l'énumération suivante des fils d'Olgierd et de Kieistut, et des apanages qui leur furent assignés. « Olgierd avait pour femme Julienne, fille unique du duc de Vitebsk, dont il eut six fils, qui furent tous baptisés selon le rite grec : l'aîné, Vlodimir, obtint le duché de Kiev, et laissa un fils nommé Alexandre, ou Olelko, qui fonda Sluçk et devint le chef de la famille ducale des Olelkovitch ; le second, Ivan, eut la Podolie; le troisième, Siméon Lingvenus, eut Mscislav; le quatrième, Vigund, ou André, non content de son apanage de Trupszczek, conquit avec le secours des chevaliers Teutoniques Poloçk et Lukomla, pendant que Jagellon se faisait couronner roi de Pologne, à Cracovie, mais vaincu et pris par Vitold, il fut envoyé à Chenciny et y resta trois ans prisonnier; le cinquième, Constantin, eut en apanage Tchernichov en Sévérie et Czartorysk; c'est de lui que descendent les princes Czartoryski; le sixième, Fédor Sanguszko, est le chef des ducs de Kosser et de Kovel. A la mort de Julienne, Olgierd épousa en secondes noces Marie, fille du duc de Tver. Il en eut 1° Jagellon, nommé Vladislas à l'époque de son avénement au trône de Pologne; 2° Skirgiello, appelé Casimir sur les fonts de baptême; 3° Svidrigaïlo, ou Boleslas; 4° Koribut, ou Démétrius, duquel descendent les ducs de Zbaraz et de Visniovietz; 5° Dimitri, chef de la famille des ducs de Koretz; 6° Vigund, nommé d'abord Vassili, puis Alexandre, quand il fut rebaptisé selon le rite latin. Kieistut eut de Biruta, née à Polonga en Samogitie, six fils : Vitold, Patrik, Totivil, Sigisd ou

grand-duc de Lithuanie et de Russie. La diète de Pologne lui donna la main d'Hedvige et la couronne. En montant sur le trône des Piasts, il prit le nom de Vladislas II (1386). Dès lors les destinées de la Lithuanie se confondirent avec celles de la Pologne en une seule et même histoire.

Pour tout le nord de l'Europe, ce fut un grand événement que cette union de la Lithuanie avec la Pologne.

A la fin du XIVe siècle, la mission de la Lithuanie se trouvait en partie accomplie. En groupant les peuplades à demi barbares éparses autour d'elle, en s'appuyant sur le paganisme, en resserrant ces peuplades dans les liens d'une religion commune et nationale, la Lithuanie avait d'une part arrêté les empiétements de la race allemande, et de l'autre refoulé les invasions de la Grande horde, donnant au monde ce singulier spectacle d'un peuple païen qui, dans la fin du moyen âge, servait à l'Europe chrétienne de rempart contre les Mongols. Du moment qu'elle cessa d'être un lien national, la religion de Perkun disparut sans résistance, et l'on vit la Lithuanie entière, qui pendant plus d'un siècle avait repoussé le baptême, le recevoir en un jour des mains d'Hedvige et de Jagellon[1].

Sigismond, Voïdat; et deux filles, Ringala et Danute, ou Anne, qui épousa Janus, duc de Masovie. Patrik, dont l'apanage était Bransk, Suraz et Stramela, se distingua dans les guerres contre les chevaliers Teutoniques, et fut tué par les Tartares en 1398. Voïdat fut fait prisonnier par les chevaliers, lorsqu'ils prirent Kovno. Totivil fut tué par un coup de canon en montant avec son frère Vitold à l'assaut du château supérieur de Vilna. Sigismond, qui avait eu pour apanage Starodub, devint ensuite grand-duc de Lithuanie et fut égorgé à Troki. » Stryjkowski, t. II, p. 57.

1. On ne lira pas sans intérêt le récit que fait Vigenère de la conversion et du baptême de la Lithuanie. Ce passage est presque littéralement traduit de la chronique latine de Dlugosz. « L'hiver ensuyvant, Vla-

Un rapprochement entre la Lithuanie et la Pologne était dans la nature même des choses. Sans la force nouvelle que lui apportait cette union, la Lithuanie, incapable de maintenir seule les barrières protectrices qu'elle venait de poser, eût fatalement succombé dans sa mission. D'un autre côté, les intérêts de la Pologne se trouvaient, sur plusieurs points, d'accord avec ceux de la Lithuanie. Elle avait, comme la Lithuanie, tout à redouter des Tartares et des chevaliers Teutoniques, représentants des visées de l'Allemagne. Séparés, les deux pays auraient inutilement usé leurs forces l'un contre l'autre, des intérêts semblables ne pouvant manquer de les mettre souvent aux prises. En s'unissant, au contraire, ils doublaient leur puissance,

dislaus avec la Royne sa femme, et grand nombre de la noblesse de Poloigne, passèrent en Lithuanie, menant quant et eux l'archevesque de Gnesne, et plusieurs prebstres doctes et de saincte vie. Et ayant faict assembler tous les habitans du pays de Vilne, sur l'entrée du caresme, leur fut fort estroictement faict instance de delaisser leurs vieilles et faulses superstitions, et se ranger à la foy chretienne. En quoy le Roy mesme faisoit un extrême devoir, tantost les enhortant gracieusement avec prieres et promesses, une autrefois usant de menasses et paroles rigoureuses, et faisoit luy mesme l'office de truchement, pour ce que les prestres polonois ne sçavoyent parler le langage du pays. Et luy qui avoit connoissance de la langue ruthénique, les entendoit, et rapportoit puis après au peuple ce qu'ilz vouloyent dire. Ces Barbares toutesfois bien à regret se departoyent de la religion de leurs ancestres. Mais après que par le commandement du Roy, le feu sacré eut esté estainct, le temple et autel d'iceluy renversé, et mis par terre, et la sacristie destruicte d'où se rendoyent les oracles à Vilne, par le ministre qui en avoit la charge, les serpens mis à mort, et les forests couppees où estoyent leurs principales devotions (voire ne recognoissoyent autres dieux) sans toutesfois que pour cela aucun mal ny inconvenient fust advenu à personne, ce que ne pouvoient croire. Alors venant à recognoistre leurs abus et deceptions, furent beaucoup plus prompts et disposez à recevoir la religion de leurs princes. Par quoy ayant par quelques jours esté catechisez, et instruictz ès points et articles de la foy, ilz receurent tous le sainct Baptesme. Mais pour ce que c'eust esté une trop grand peine et longueur de les tenir sur les fons les uns

acquéraient une force de résistance qu'ils n'avaient pas isolément et, marchant ensemble vers un même but, étaient sûrs de l'atteindre. Aussi l'Allemagne et l'ordre Teutonique mirent-ils tout en œuvre pour rompre cette union.

Le besoin d'accroître leur puissance contre des ennemis communs et la similitude de leurs intérêts n'étaient pas d'ailleurs les seuls motifs qui, en rapprochant la Pologne de la Lithuanie, devaient les décider à ne plus former qu'un seul État. Une autre cause, d'une nature plus intime, les y portait également.

Les événements des XIII[e] et XIV[e] siècles avaient changé, à l'Orient, la face des pays slaves. L'œuvre des Varègues

après les autres, cela fut observé seulement à l'endroict des principaux, puis le reste du peuple fut departy par troupes, et arrousé d'eau beniste par les prestres donnant seulement à chacune d'icelles un nom pour les hommes, et un autre pour les femmes. On regarda puis après pour l'église Métropolitaine qui fut mise à Vilne, où le Roy assigna de grands revenus, collations et benefices, et fut desdiée par l'archevesque Bozenta au nom de sainct Stanislaus. On fit d'avantage sept paroisses que le Roy renta toutes fort richement, et la Royne les pourveut d'ornemens, meubles et ustanciles requis pour le service divin. Ainsi Vladislaus passa toute ceste annee en Lithuanie, à y ordonner et establir les affaires de la religion, et depescher à Rome Dobrogosti, evesque de Posnanie, devers le pape Urbain le sixième pour prester l'obedience en son nom, selon la coustume des autres Roys chretiens.» (*Chroniques et Annales de Poloigne,* par Blaise de Vigenère, p. 266.) Nous compléterons le récit de Vigenère par le passage suivant de Dlugosz : « Per dies autem aliquot gens et natio universa Lithuanorum de articulis fidei quos credere oportet edocta, sacri baptismatis unda renata est, largiente Vladislao Rege singulis ex popularium numero, post susceptum baptisma, de panno ex Polonia adducto, novas vestes, tunicas, et indumenta. Qua quidem provida liberalitate et largitione effecit, ut rudis illa natio et pannosa lineis in eam diem contenta, fama hujusmodi liberalitatis vulgata, pro consequendis laneis vestibus, catervatim ad suscipiendum baptisma, ex omni regione accurreret. » Dlugosz, lib. X, p. 110

était détruite : le grand-duché de Kiev n'avait pu fonder l'unité; aucun système, ni monarchique, ni féodal, ni fédératif, n'était parvenu à s'établir. Épuisée par les discordes intestines, morcelée en une foule de principautés rivales, la création des Varègues s'était affaissée sur elle-même. L'apparition des Mongols avait achevé sa destruction; presque toutes les familles princières, issues de la race de Ruryk, s'étaient éteintes, et les ducs de Souzdal, sortis des pays slaves pour aller sur les bords de la Klazma jeter les fondements de la Moscovie, se faisaient les esclaves des khans et les instruments de leurs exactions. Livrées à elles-mêmes, incapables de se défendre contre les lieutenants et les successeurs de Gengiskhan, les Russies ou Ruthénies désagrégées étaient venues s'agglomérer, comme on l'a déjà vu, autour de la Lithuanie d'une part, et de l'autre autour de la Pologne. Divisées, elles tendaient à se réunir pour ne plus former, dans la fusion lithuano-polonaise, qu'un seul grand État slave. La Pologne et la Lithuanie n'étaient donc pas seulement portées à se rapprocher par les nécessités de leur politique, mais elles y étaient encore puissamment sollicitées par l'affinité même des éléments qui les composaient.

Solennellement consentie et ratifiée par la noblesse des deux pays, l'union de la Pologne et de la Lithuanie fut déclarée perpétuelle et indissoluble[1]. Les deux peuples

1. Voici un extrait des passages les plus importants de l'acte de l'Union :

Incorporatio terrarum M. D. Lit. Regno Poloniæ, cum concessione armorum Lithuanis de Regno Poloniæ, etc. « Nos Vladislaus, Dei gratia rex

se promirent aide et assistance mutuelle contre tous leurs ennemis et en toute circonstance. Ils ne devaient plus avoir qu'un seul souverain et qu'un seul parlement[1]. Dans le cas où le roi de Pologne viendrait à décéder sans enfants, son successeur ne pourrait être élu qu'avec le concours et du consentement de la noblesse lithuanienne.

Ce fut à Horodlo[2], dans une diète générale, que l'on posa les bases immuables de l'Union. Un des caractères les plus remarquables de cet acte, c'est la part qu'y prennent les deux peuples, les sentiments de fraternité qui les animent et la fusion complète en une seule famille des deux noblesses de Pologne et de Lithuanie. Comme

Poloniæ... volentes Terras Lithuaniæ propter hostiles insultus et insidias Cruciferorum et eis adhærentium, ac aliorum quorumcumque inimicorum, qui præfatas Terras Lithuaniæ et Regnum Poloniæ demoliri nituntur et in ipsorum destructionem machinantur, in certitudine, securitate et tutela melioribus reponere et eis perpetuum commodum procurare, easdem Terras quas semper cum pleno dominio ac jure mero et mixto hactenus habuimus, et habemus usque modo a progenitoribus nostris, et ordine geniture, tanquam Domini legitimi; Baronum, Nobilium, Boiarorum voluntate, ratihabitione et consensu adhibitis, prædicto Regno Poloniæ incorporamus, inviseeramus, appropriamus, conjungimus, adjungimus, confœderamus et perpetuò annectimus, decernentes ipsas cum omnibus earum dominiis, terris, ducatibus, principatibus, districtibus, proprietatibus, omnique jure mero et mixto Coronæ Regni Poloniæ perpetuis temporibus irrevocabiliter et irrefragabiliter semper esse unitas. » Actum in oppido Hrodlo, circa flumen Bug, die secunda mensis Decembris, sub anno Domini millesimo quadringentesimo decimo tertio. — *Volum. legum,* t. I, p. 30.

1. « Prælati, Barones et Nobiles Regni Poloniæ, Rege Poloniæ sine liberis et successoribus legitimis decedente, Regem et Dominum non debent ipsis eligere sine scitu et concilio nostro, videlicet Alexandri Magni ducis, Baronumque et Nobilium Terrarum Lithuaniæ. » (*Ibid.,* p. 31.) « Hoc etiam addito specialiter et expresso quod præfati Barones et Nobiles Regni Poloniæ et Terrarum Lithuaniæ conventiones et parlamenta, quando necesse fuerit, in Lublin vel in Parczow celebrabunt. » *Ibid.*, p. 31.

2. En 1413.

signe sensible de cette sorte de communion nobiliaire, la noblesse polonaise partagea ses blasons avec la noblesse lithuanienne : les armoiries des grands, des barons et des hommes nobles[1] de Pologne furent arborées par les barons et les boïars[2] de Lithuanie. A cette occasion, remise fut faite par le roi à la noblesse lithuanienne de toutes ses charges et redevances envers la couronne grand-ducale, et les nobles lithuaniens furent admis à toutes les libertés, priviléges, immunités et prérogatives dont jouissaient les nobles polonais[3]. « Jamais, dit l'auteur d'une savante et consciencieuse étude sur la question polonaise[4], union de deux peuples ne fut accomplie sous des auspices plus brillants, avec des formes plus solennelles et en termes plus empreints de dignité et de grandeur. Le privilége d'Horodlo, qui nous a été conservé, exprime dans son admirable préambule cet esprit de fraternité qui a présidé à la reconstitution de l'unité slave. Nous ne pouvons résister au plaisir d'en traduire quelques passages : « C'est une vérité évidente qu'on ne peut marcher au salut sans le secours de la charité. Cette vertu ne sait pas commettre le mal et brille de la bonté qui est son essence ; c'est elle qui réconcilie les cœurs désunis, qui apaise les rixes, dissipe les haines, brise les rancunes, procure à tous les hommes la paix féconde, rassemble ce qui était dispersé, relève les ruines, aplanit les aspérités, re-

1. « Proceres, Barones et Nobiles. »
2. « Barones et Boiari terrarum Lithuaniæ. »
3. Voy. *Volum. leg.*, même acte, t. I, p. 30.
4. Revue Contemporaine, 31 octobre 1861. *La Lithuanie et la Ruthénie dans leurs relations avec la Pologne*, par M. Ernest Dottain.

dresse les voies tortueuses, inspire à tous la vertu; personne n'est lésé par elle, elle embrasse tout dans son amour. Celui qui se réfugie dans ses bras y trouve la sécurité et ne redoute aucun assaut; elle préside à la création des lois, au gouvernement des royaumes, à l'ordre et à la grandeur des cités. Celui qui vient à la mépriser renonce à toute chance de bien. En conséquence, nous prélats, barons, nobles et grands du royaume de Pologne, tous au nom de tous et chacun au nom de chacun, nous signifions à tous ceux à qui il appartient, présents et à venir, qu'ils aient connaissance du présent acte. Afin que nous puissions trouver le repos à l'ombre des ailes de la charité, et vivre sous son empire selon les aspirations de nos religieux désirs, nous avons uni et confondu, nous unissons, joignons, confondons et conformons, par la teneur des présentes, nos maisons, nos généalogies, nos lignées, nos armes, avec les nobles et boïars des terres de Lithuanie, afin que dès ce jour et perpétuellement ils puissent les posséder, en user et en jouir de la même façon que nous les avons reçues de nos pères et de nos ancêtres, avec toute la puissance de la vraie charité et d'une union fraternelle, tout autant que s'ils les avaient reçues comme un patrimoine héréditaire. Que la charité unisse à nous et place sur le pied d'égalité ces frères que le culte d'une même religion et l'identité des droits et des grâces ont fait nos compagnons. Nous promettons de bonne foi, par notre parole ferme et loyale, sur l'honneur et sous le poids du serment, de ne les abandonner jamais dans toutes leurs adversités et nécessités, mais au contraire de leur prêter

toujours nos conseils et notre secours contre les embûches de tous leurs ennemis[1]. »

L'union de la Lithuanie avec la Pologne, si loyalement acceptée de part et d'autre et si généreusement interprétée, rencontra cependant des obstacles dont on ne triompha qu'avec peine, et il fallut près de deux siècles et les efforts de toute la dynastie des Jagellons pour que l'unification des deux pays devînt un fait accompli. Ce fut un travail lent et difficile. On eut à extirper les causes de la résistance à l'union, à apaiser les protestations des intérêts compromis, à attendre la consécration du temps. Mais l'œuvre de la fusion y gagna en solidité, et quand l'acte solennel de Lublin vint y mettre le dernier sceau, les deux peuples étaient déjà confondus en une seule nation et ne connaissaient qu'une seule patrie, à laquelle ils furent l'un et l'autre, dans les temps heureux comme dans l'adversité, d'une inébranlable fidélité.

Les difficultés qui retardèrent la fusion des deux pays tenaient à trois causes : c'étaient, dans les premiers temps, l'ambition turbulente des princes de la famille de Gedymin, qui cherchaient à se ravir l'un à l'autre le gouvernement; puis la querelle des provinces contestées, Volhynie, Podolie et Kiovie, dont les Lithuaniens ne voulaient pas se dessaisir, question qui sera encore débattue pendant l'interrègne; enfin la persistance des traditions féodales et aristocratiques dans le grand-duché, où l'on ne se pliait qu'avec peine aux idées égalitaires de la noblesse polonaise. Ajoutez à cela les

1. Voy. le texte latin dans Rzyszczewski, *Codex diplomaticus Poloniæ*, p. 286, et dans Lelewel, *Hist. de la Lith. et de la Ruth.*, p. 152.

intrigues des ennemis de la Pologne et de la Lithuanie, qui cherchaient à exploiter ces ferments de discorde.

Aussi les dispositions du privilége de Horodlo ne furent-elles pas toutes exécutées, celle entre autres qui prescrivait la réunion des deux noblesses en une seule diète. On maintint au contraire l'usage d'assembler les diètes séparément, jusqu'à ce que l'union de Lublin ait consacré pour toujours l'unité parlementaire, et ce fut à la grande assemblée, convoquée à Varsovie lors de l'élection du duc d'Anjou, que les deux noblesses de Pologne et de Lithuanie vinrent pour la première fois décider en commun des grands intérêts de l'État. Mais avant d'en arriver là, les deux peuples devaient encore traverser bien des épreuves.

En montant sur le trône de Pologne, Jagellon avait donné à l'un de ses frères, nommé Skirgiello, le gouvernement de la Lithuanie avec le titre de grand-duc. Le fils de Kieistut, Vitold, cousin germain du roi, s'était flatté de l'obtenir. Les victoires de son père et ses propres services lui semblaient des droits incontestables. Son ambition déçue le jeta dans les bras de l'ordre Teutonique, toujours habile à exploiter les passions des mécontents. Les chevaliers prirent en main la cause de Vitold. Après avoir été le fléau de la Lithuanie, ils furent subitement saisis d'un zèle extraordinaire pour son indépendance et se posèrent en défenseurs de sa nationalité. Voulant empêcher à tout prix la réunion du grand-duché à la Pologne, ils résolurent de frapper un coup décisif, et prêchèrent dans toute l'Europe une grande croisade contre les Lithuaniens, persistant à les traiter de païens et d'idolâtres, malgré leur conversion récente. En Occident, on était mal instruit de ce qui se

passait sur les bords du Niémen. La chevalerie se rendit à l'appel de l'ordre Teutonique : le duc de Lancastre (depuis Henri IV) et la noblesse anglaise, les barons allemands, les chevaliers français, à leur tête Boucicaut[1], vinrent s'enrôler sous sa bannière. La Lithuanie fut envahie (1390), Troki brûlée, Vilna investie[2]. Jagellon accourut. Mais Skirgiello, par son injustice et ses cruautés,

1. « Boucicaut trouva à Königsberg beaucoup de noblesse étrangère de différents royaumes de la chrétienté, qui était accourue sur la nouvelle que les chevaliers allaient être attaqués par les infidèles... Notre brave étant arrivé en Prusse, y vit tout disposé à la guerre ; le grand maître était mort, et celui qui avait été élu en sa place avait mis sur pied une armée fort nombreuse. Boucicaut leva une compagnie de cavalerie à ses dépens, à la tête de laquelle il fit pendant cette campagne des actions qui peuvent passer pour des prodiges de valeur. Ayant remarqué une île fort propre à tenir les ennemis en bride, il représenta au grand maître qu'il était de la dernière importance de la fortifier. Ce grand maître en tomba d'accord ; mais, occupé à soutenir les efforts de ses ennemis, il n'osait faire aucun détachement de son armée pour couvrir les travailleurs qui seraient employés à la construction de ce fort. Boucicaut leva cette difficulté, il promit de les soutenir, et le fit. Il repoussa souvent les ennemis, qui vinrent le charger pour empêcher la construction de ce fort, et ne se retira que lorsqu'il fut dans sa perfection.» *Histoire du maréchal de Boucicaut*, Paris, 1697, p. 45. — Voy. aussi Dlugosz, p. 127. — Solignac, t. III, p. 253. — Szajnocha, *Hedvige et Jagellon*, t. III, p. 24.

2. Sous les murs de Vilna, il y eut un incident assez curieux. Les chevaliers français furent provoqués en combat singulier par les Polonais : « Obsidione autem durante, crebræ inter partes utrasque altercationes et improperia succrescebant, Polonos Francigenis criminantibus, quod barbaris contra fideles opem ferrent; Polonis refellentibus, sancte et pie agere, dum neophytos in fidei favorem defensarent, contra perversos religiosos. Conventumque fuit inter utrosque, ut tam Poloni quam Francigenæ, ad probandam suæ actionis justitiam, in curia Venceslai, ea tempestate Romanorum et Bohemorum Regis, in æquo quaternarii numero, militarem pugnam et duellum pro die certa Pragæ inirent. Qua adveniente, ab utrisque pacto paritum. Et quatuor militibus pro parte Vladislai Regis, videlicet Joanne de Wloszczevo, Castellano Dobrzinensi, Nicolao de Vashmunthow, Joanne de Zdakow et Jaroslao Bohemo; pro parte vero Francigenarum, aliis quatuor

s'était fait haïr des Lithuaniens[1]. Le roi renonça à le soutenir et fit sa paix avec Vitold, auquel il accorda, à titre de fief, sa vie durant, la souveraineté de la Lithuanie[2]. Skirgiello reçut en dédommagement le duché de Kiev[3] et quelques autres domaines, sous la dépendance du nouveau grand-duc de Lithuanie.

Ce fut à son tour de se révolter; mais il périt bientôt empoisonné, pendant qu'un autre frère de Jagellon, Svidrigaïlo, mécontent de la part qui lui avait été faite dans l'héritage paternel, allait se livrer aux chevaliers Teutoniques, et devenait entre leurs mains un nouveau brandon de discorde. Ils revinrent en Lithuanie; mais la fermeté de Vitold les arrêta.

Les talents du fils de Kieistut justifiaient son ambi-

militibus Pragæ comparentibus, in hortum ferarum, ad experiendam palæstram et vim fortunæ itum est. Verum Venceslao Romanorum et Bohemiæ Rege mandante, poloni milites, per Joannem ducem Lucemburgensem, germanum Venceslai Regis, Galli vero per Jodocum, Marchionem Moraviæ, a congressu amoti et retracti. Et Polono Gallum, Gallo Polonum associante, ad mensam regiam perducti, primum opipare tractati, post etiam per Venceslaum Regem, velut mediatorem, reconciliati, et ad pacem reducti sunt. » Joannis Dlugossi seu Longini *Historiæ Polonicæ* libri XII, Francofurti, anno 1711, t. I, lib. X, p. 130.

1. *Ibid.*, p. 125 et 131.

2. « Wladislaus autem rege plenam Withawdo tribuente de transgressionibus suis veniam, Vilnam itum est (1392); ubi Iaszkone de Oleschnicza ex capitaneatu Lithuanico amoto, Withawdo duci illius demandat regimen. Et non solum sortem illi paternam et castra adempta restituit, sed et universorum castrorum Lithuaniæ et Russiæ et terrarum prædictarum administrationem plenariam suæ tradidit ditioni, obligante se duce Withawdo, tam jurejurando quam publicis litteris, terras præfatas pro rege et regno Poloniæ fideliter tenere et reges atque regnum Poloniæ nunquam deserere in prosperis et adversis. » *Ibid.*, p. 136. — Voy. aussi Kojalowicz, t. II, p. 33.

3. Kojalowicz, ubi supra.

tion. Son génie actif le lança dans de vastes entreprises, et les trente-huit années de son gouvernement jetèrent sur la Lithuanie un vif éclat. Sous l'énergique impulsion de son grand-duc, on la vit développer rapidement sa puissance. La tâche qu'elle avait remplie seule avant l'union, elle la partageait maintenant avec la Pologne; lui laissant l'Occident à défendre, elle fit face à l'Orient. Ce fut à la Pologne de soutenir tout le poids de la lutte contre l'ordre Teutonique : à l'abri de ce côté, la Lithuanie ne combattait plus que mollement son ancien ennemi, et la secrète ambition de Vitold trouvait son compte à ménager les chevaliers. Présent à la grande bataille de Grünewald (1410), il contribua au succès de la journée; mais, en emmenant trop tôt ses troupes, il empêcha Jagellon de recueillir tous les fruits qu'on devait espérer de cette grande victoire. L'ordre avait fait proposer à Vitold de traiter séparément, en offrant de lui céder la souveraineté de la Samogitie[1].

Le but principal que poursuivit Vitold, ce fut d'étendre et de fortifier à l'est la frontière du grand-duché; le vœu le plus cher de son ambition fut de se mesurer avec Tamerlan et de refouler les Mongols. Par l'ascendant de son autorité ou par la force des armes, il apaisa la turbulence de tous les princes, ses vassaux et ses parents; il acquit le duché de Smolensk[2], qu'il réunit définitivement à la Lithuanie, et perçut de Pskof et de la grande république de Novogrod un tribut régulier[3]. Ayant

1. Voy. Dlugosz, t. I, p. 281, et Solignac, t. III, p. 320.

2. En 1396; Stryjkowski, t. II, p. 110. — Smolensk était déjà sous la dépendance de la Lithuanie; voy. Karamsin, t. IV, p. 355.

3. Stryjkowski, t. II, p. 150.

eu à se plaindre du duc de Rezan, il ravagea tout son duché[1]; mécontent de son gendre, le grand-duc de Moscou[2], il fit en Moscovie plusieurs incursions heureuses[3]. En 1396, ses armées s'avancèrent jusqu'au Don et dispersèrent les hordes tartares[4]. L'année suivante, il se mit lui-même à la tête d'une nouvelle expédition, franchit le Don au-dessus d'Azov et remporta sur les Nogaïs une éclatante victoire. Des tribus entières de Tartares faits prisonniers furent, par ses ordres, transportées en Lithuanie[5].

Enhardi par ces succès, Vitold conçut le projet audacieux de pénétrer au fond de l'Asie pour y renverser l'empire de Tamerlan. Jagellon essaya en vain de lui faire entendre de sages conseils. La jeune reine elle-même, Hedvige, à qui ses contemporains ont attribué le don de prophétie, lui prédit une éclatante défaite[6]. Rien ne put le détourner de ses desseins ambitieux : fils d'un héros et d'une prêtresse de Samogitie, il se croyait appelé à être le vainqueur des Mongols et le vengeur de l'Europe. Une armée nombreuse s'assembla à Kiev (1398). On y vit

1. Stryjkowski, t. II, p. 111.

2. Vassili II.

3. En 1406 et 1407; voy. Kojalowicz, t. II, p. 72. — Il fut décidé que l'Ougra servirait de limite entre la Lithuanie et la Moscovie. Karamsin, t. V, p. 227.

4. Kojalowicz, t. II, p. 58.

5. « Superato Azoviam versus Tanai, prius Scythis pugnandum fuit quam nuncius de adventu Vitoldi venisset : in ea pugna ingenti clade Trans-Volgensium et Nahaiensium populorum exercitus attriti sunt. Captivorum integræ tribus (Hordas illi vocant) cum imbelli sexu atque ætate abductæ sunt. » Kojalowicz, t. II, p. 59.

6. « Hedvigis, Poloniæ regina, spiritu revelante, Alexandri alias Witowdi, magni ducis Lithuaniæ, et catholici exercitus ruinam, barbarorum vero victoriam prævidens. » Dlugosz, lib. X, p. 156.

accourir les plus grands seigneurs de Pologne, et toute la noblesse lithuanienne, commandée par cinquante princes, issus du sang de Gedymin. En ces temps de chevalerie, chacun voulait avoir des mécréants à combattre. Quelques années auparavant c'étaient les chevaliers de l'Occident qui se croisaient contre les Lithuaniens : ceux-ci à leur tour se croisaient contre les Mongols[1]. Vitold se mit en marche « tout joyeux et rempli de grandes espérances pour se voir une si belle armée[2]. » Les Tartares, commandés par Édiga, un des meilleurs lieutenants de Tamerlan, l'attendaient sur les bords de la Vorskla, entre le Doneç et le Dnieper. Enveloppés par la multitude des ennemis, Lithuaniens et Polonais furent taillés en pièces. Deux frères de Jagellon, la plupart des chefs, entre autres le célèbre palatin de Cracovie, Spytko de Melstyn, une foule de guerriers illustres, trouvèrent la mort dans ce combat. Vitold put s'échapper grâce à la vitesse de son cheval. Ediga vint assiéger Kiev et ravagea tout le pays.

Malgré cette défaite, Vitold sut encore imposer aux Tartares. Il maintint ceux de la Crimée sous l'obéissance de la Lithuanie, intervint même plusieurs fois dans les affaires de la Grande horde du Kaptchak, au delà du Volga, et fit élever au khanat les chefs qui méritèrent sa protection[3].

La vieillesse ne fit qu'accroître son ambition. Le titre de grand-duc ne lui suffit plus. Ardent patriote, resté Lithuanien de cœur et d'âme, il rêva pour la Lithuanie

1. « Militiæ illi velut sacræ, contra religionis christianæ hostes Mahometanos sponte sua nomina dederunt. » Kojalowicz, t. II, p. 61.
2. Vigenère, p. 270. — 3. Stryjkowski, t. II, p. 158. — Cromer, lib. XVIII.

l'indépendance et pour lui-même une couronne. L'empereur d'Allemagne, Sigismond, la lui fit offrir. La Lithuanie érigée en royaume devait faire partie de la confédération germanique. C'en était fait de l'union : on s'émut en Pologne, on convoqua la diète. Vitold y vint, fit lui-même valoir ses prétentions, demanda à être reconnu comme roi indépendant, mais essuya un refus. Plein de colère, il déclara qu'il saurait se passer du consentement de la Pologne, se retira en Lithuanie, et leva des troupes. La guerre allait éclater; Jagellon, pour la prévenir, offrit à Vitold d'abdiquer en sa faveur et de lui céder la couronne de Pologne, à condition que l'union des deux pays fût maintenue. Vitold repoussa une si généreuse proposition; ce qu'il voulait c'était le royaume de Lithuanie. La noblesse polonaise, qui avait montré quelque hésitation, se groupa alors autour de son vieux roi; les agents de Sigismond et les commissaires impériaux, qui apportaient la couronne et les insignes royaux destinés au sacre du roi de Lithuanie, furent, comme nous l'avons déjà dit, arrêtés à la frontière. Vitold vit que ses projets ambitieux allaient échouer; habitué à faire tout céder devant sa volonté, il en conçut un violent chagrin et mourut la même année (1430). Il avait quatre-vingts ans; son cousin Jagellon en avait quatre-vingt-deux.

La mort de Vitold amena de nouveaux troubles en Lithuanie. Deux prétendants, l'un frère de Jagellon, Svidrigaïlo, l'autre frère de Vitold, Sigismond, se disputèrent le grand-duché. L'ordre Teutonique intervint. Les chevaliers entrèrent en Lithuanie et y fomentèrent la guerre civile, qui se prolongea sous le règne de Ladislas le

Varnénien. Ce fut Sigismond qui l'emporta. Il gouverna le grand-duché quelques années et périt assassiné (1440).

A la mort de Sigismond, les Lithuaniens voulurent faire acte d'indépendance et nommèrent le grand-duc de leur propre autorité. C'était une violation du privilége de Horodlo, mais qui n'eut pas grande portée; car pendant que les Lithuaniens choisissaient Casimir, second fils de Jagellon, Ladislas avait pris les devants et déjà nommé son frère grand-duc et gouverneur de Lithuanie.

Le trône de Pologne se trouva bientôt vacant. Ladislas périt à Varna ; Casimir lui succéda. Le nouveau roi de Pologne n'institua pas de grand-duc, mais gouverna directement le royaume et le grand-duché. Ce fut un pas important vers la fusion des deux pays : leurs rapports devinrent forcément plus intimes; pendant les quarante années du règne de Casimir, ils apprirent à se mieux connaître; la Lithuanie vit son repos assuré et ne fut plus ensanglantée par les querelles des prétendants.

Un événement religieux qui ne porta ses fruits que dans les pays ruthènes était venu aussi contribuer au rapprochement des différentes parties de l'empire des Jagellons. Isidore de Thessalonique, métropolitain de l'Église gréco-russe, avait signé, au concile de Florence (1440), avec le pape Eugène IV et l'empereur Jean Paléologue, la réunion des Églises d'Orient et d'Occident. A son retour d'Italie, il se rendit d'abord à Kiev[1], « où on le reçut, dit Karamsin, comme le seul et unique métropolitain de tous les diocèses

1. Kiev avait été anciennement la métropole de tous les pays ruthènes. Ce fut à l'époque de l'invasion des Mongols que les métropolitains furent transportés à Moscou.

russes[1]. » Mais à Moscou il en fut autrement. Isidore, désavoué par le synode, se vit jeter en prison sur l'ordre du tsar (Ivan III), qui, de sa propre autorité, nomma un nouveau métropolitain[2]. Il y eut alors séparation complète entre l'Église russe et l'Église moscovite. Kiev devint une métropole indépendante de celle de Moscou, avec son métropolitain particulier, soumis à l'autorité de Rome et de qui relevèrent tous les évêques grecs de Russie et de Lithuanie[3]. Le privilége de Horodlo, donné par Jagellon en faveur des seuls nobles catholiques, fut, par un acte nouveau de Ladislas III (1443), étendu à toute la noblesse lithuanienne et ruthène qui embrassa l'union religieuse, et le clergé grec uni partagea tous les droits dont jouissait le clergé latin. « L'union de Florence, dit Lelewel, reçue en Pologne et en Lithuanie, rapprocha politiquement les habitants des deux pays[4]. »

Mais une réaction suivit bientôt ce mouvement général. Il y avait dans la noblesse lithuanienne un parti assez

1. Karamsin, t. V, p. 350.

2. Isidore, nommé métropolitain de l'Église gréco-russe par le patriarche de Constantinople, avait été confirmé par le synode de Moscou et le grand-duc. Il s'échappa de sa prison et retourna à Rome.

3. « Les évêques de la Russie méridionale, dit Karamsin, eurent un métropolitain particulier, nommé Grégoire, Bulgare de nation, disciple d'Isidore et sorti de Moscou avec ce prélat. Ils admirent le décret d'union du concile de Florence, qui, en Lithuanie et en Pologne, leur procura tous les priviléges et avantages dont jouissait le clergé latin, priviléges confirmés en 1443 par une ordonnance du roi Vladislas III. La métropole de Moscou resta de la sorte indépendante, et celle de Kiev, qui demeura sous la puissance de Rome, comprenait les diocèses de Briansk, de Smolensk, de Peremysle, de Tourof, de Loutzk, de Vladimir, de Polotsk, de Chelm et de Halitch. » Karamsin, t. V, p. 355. — Voy. aussi Lelewel, *Hist. de Lith.*, p. 160.

4. *Hist. de Lith.*, p. 161.

nombreux, qui se montrait très-jaloux des priviléges et de l'autonomie du grand-duché. Il s'alarma des progrès de la fusion, entreprit d'y résister et ne recula pas devant l'emploi de la violence.

Le roi Casimir se trouvait dans une situation fort délicate. Ses préférences étaient pour la Lithuanie. Il avait même hésité quelque temps avant d'accepter la couronne de la main des Polonais[1]. Nommé grand-duc par les Lithuaniens, il avait juré de maintenir l'intégrité du grand-duché; élu ensuite roi de Pologne, il eut à prêter serment de faire restituer au royaume tous les pays qui en avaient été distraits. C'était toujours des provinces contestées, Volhynie, Podolie et Kiovie, qu'il s'agissait[2].

Le grand-duché ne voulait pas s'en dessaisir. Abandonner ces provinces, c'était rompre l'équilibre, se mettre à la merci de la Pologne et des idées polonaises, opposées sous beaucoup de rapports aux idées lithuaniennes. Si, en Lithuanie, on acceptait l'union, on voulait cependant ne pas être absorbé, et conserver intactes les anciennes institutions du pays. Une aristocratie puissante concentrait dans ses mains tout le gouvernement; le sénat lithuanien n'était pas, comme celui de Pologne, uniquement composé du haut clergé et des grands fonctionnaires de l'État; au contraire, il y avait beaucoup de kniaz et de seigneurs qui représentaient leurs propres terres, et dont les siéges étaient par conséquent héréditaires.

1. Solignac, t. IV, p. 124 et 127.

2. La possession de la Podlachie, en tout ou en partie, était également contestée. Quant à la Podolie, c'était seulement sur la partie orientale de cette province, ou Braçlavie, que portaient les prétentions des Lithuaniens.

Dès qu'on laissait assimiler le grand-duché au royaume, les traces de cette féodalité devaient forcément disparaître et l'aristocratie lithuanienne perdre ses prérogatives. C'était en vue de les maintenir qu'elle résistait aux progrès de l'union, et pour échapper au principe de l'égalité de la noblesse, qui devenait en Pologne la base de tout le système politique.

Le parti pris par Casimir de gouverner directement le royaume et le grand-duché ne pouvait donc que déplaire aux Lithuaniens, qui prévoyaient les conséquences de cette innovation. Ils pressèrent le roi de nommer un grand-duc, comme l'avaient fait ses prédécesseurs. Son refus irrita les esprits : il y eut des mouvements séditieux; on attenta même aux jours de Casimir; une diète tumultueuse, réunie à Vilna en 1457, voulut proclamer un grand-duc de sa propre autorité.

Ces tentatives de désunion envenimèrent les relations des deux pays. La querelle des provinces contestées mit les armes aux mains de la noblesse et amena des combats de frontière entre les gentilshommes de la Petite-Pologne et les boïars lithuaniens. Il en résulta un affaiblissement mutuel. Au lieu de s'entr'aider, le royaume et le grand-duché agirent isolément. La Pologne ne fut pas secondée par les Lithuaniens dans la longue guerre qu'elle soutint, sous Casimir, contre l'ordre Teutonique; de son côté le grand-duché vit les Moscovites se rapprocher de ses frontières et Ivan III écraser les républiques de Novogrod et de Pskof, sans que, livrés à eux-mêmes, les Lithuaniens aient pu tenter de défendre ces deux boulevards des libertés slaves. A la mort de Casimir, la Lithuanie fit un nouvel

effort pour s'isoler : tandis que les Polonais donnaient la couronne à Jean Albert[1], elle choisit pour grand-duc son frère cadet Alexandre.

Cependant les Lithuaniens comprirent bientôt le danger de leur isolement et s'alarmèrent d'une situation critique dont ils étaient les premiers auteurs. La puissance des Moscovites grandissait de jour en jour : Novogrod et Pskof subjuguées, ils s'étaient attaqués à Smolensk; le fils d'Ivan III, Démétrius, commandait le siége en personne, et les Tartares, ses alliés, ravageaient la Volhynie et s'avançaient jusqu'à Lublin. En présence de ces événements, le grand-duché n'hésita plus à se rapprocher de la Pologne. Il voulut, par un acte éclatant, raffermir l'union compromise : le 20 juillet 1499, les grands seigneurs lithuaniens se réunirent spontanément à Vilna, et signèrent un manifeste par lequel ils déclaraient maintenir et confirmer les clauses du privilége de Horodlo et rester inviolablement attachés à l'union[2].

Jean Albert ne régna que neuf ans (1492-1501). Alexandre le remplaça sur le trône. La nécessité de resserrer les liens qui unissaient la Lithuanie à la Pologne dominait toutes les autres questions. Aussi le premier acte du nouveau règne, si fécond en statuts, si bien rempli par la grande réforme de la législation polonaise, fut-il de renouveler solennellement le pacte de l'union et d'établir comme loi fondamentale de l'État que, la Lithuanie cessant

1. Second fils de Casimir. Son frère aîné, Ladislas, était roi de Bohême et de Hongrie.

2. Voy. *Volumina legum*, t. I, p. 129 : Proceres Lithuaniæ confirmant veterem societatem Magni Ducatus adjuncti Regno Poloniæ.

d'avoir des grands-ducs particuliers, le roi de Pologne et le grand-duc de Lithuanie seraient désormais une seule et même personne. La mesure inaugurée par Casimir devenait ainsi obligatoire pour l'avenir : c'était un nouveau pas vers l'unité politique des deux États, qui, pour se constituer lentement, n'en devait être que plus solide. « Que le royaume de Pologne et le grand-duché de Lithuanie, disait la proclamation d'Alexandre, soient unis et confondus en un seul et même corps indivisible et identique, qu'il n'y ait plus qu'une nation, un peuple, une confraternité, animés d'un même esprit, et que ce corps n'ait plus qu'une tête, qu'un roi, et qu'un seigneur[1]. »

Une grande victoire sur les Tartares, remportée par

1. Voici le préambule et les principaux passages de cet acte. « Optimorum regum et principum præcipuum munus esse solet fulcire titubantia, recreare afflicta, sedare tumultuosa et cuncta redigere ad unionem et tranquillitatem : concordiâ enim parvæ res crescunt, discordiâ maximæ dilabuntur,.. Ideoque exploratum compertumque habentes unionem inclyti Regni Poloniæ et Magni Ducatus Lithuaniæ non solum nobis utilem, verum etiam summopere necessariam; unionis autem ipsius, quæ maxime in Regnis dominiisque quæritur, congruentior causa est unus quam multi. Quocirca ille etiam rerum naturæ sagacissimus interpres, ubi diutissimam, optimam, præstantissimamque regendæ ac gubernandæ universitatis rationem quæsierat, sic Homericis tandem verbis exclamat : Rex unus sit; egregie insinuans cuncta alia facile uniri posse, si diversarum gentium duntaxat rex unus fuerit... Proinde nos Alexander, etc... quod licet veteres fuerint inscriptiones amicitiæ et fœdera, augmentum et conditionem meliorem promoventia Reipublicæ tam Regni Poloniæ quam Magni Ducatus Lithuaniæ, tamen cum aliquid in eis videretur contineri ab optima et sincera fraternitatis fiducia discrepans; idcirco ob solidiorem communis ac mutuæ charitatis fraternæ connexionem, perpetuam dominiorum defensionem communem, æviternam, indubitatam fraternitatis fidem... veteres ipsas confœderationes innovare et moderari decernimus sub articulis infrascriptis. Primum quidem Regnum Poloniæ et Magnus Ducatus Lithuaniæ uniantur et conglutinentur in unum et indivisum ac indifferens corpus; ut sit una gens, unus populus, una fraternitas, et communia consilia, eidemque corpori unum caput, unus Rex, unusque Do-

les deux armées réunies, sous le commandement de Glinski, fut la première récompense de ce nouveau rapprochement des deux peuples [1].

Alexandre eut pour successeur son frère Sigismond Ier, quatrième fils de Casimir. Se conformant au nouveau statut, la Lithuanie reconnut son grand-duc dans le roi de Pologne, et Sigismond put, sans opposition, gouverner directement les deux pays. Le parti contraire à l'union, réduit à un très-petit nombre de grands seigneurs et d'une impuissance manifeste, eut alors recours à la violence et tenta un dernier effort, qui le jeta dans la trahison. Glinski, le vainqueur des Tartares, s'en fit le chef. Descendant d'une ancienne famille de kniaz ruthènes [2], dévoré d'ambition, croyant irrésistible le prestige de sa récente victoire, il conçut le projet de rétablir un duché indépendant de Ruthénie, dont il se flattait d'obtenir la souveraineté. Il eut peu de partisans parmi la noblesse lithuanienne, mais trouva dans le grand-duc de Moscou un protecteur empressé. Appelés par Glinski, les Moscovites entrèrent en Lithuanie au nombre de soixante mille. Sigismond marcha contre eux, les défit et les contraignit de signer une paix dont il dicta les conditions [3]. Glinski, avec le petit groupe de parents et d'amis qui

minus in loco et tempore assignatis per præsentes et ad electionem conventionis communibus votis eligatur. » *Volumina legum*, t. I, p. 131.

1. En 1506, dans les environs de Kleçk. Lelewel, *Hist. de la Lithuanie*, p. 186. — Solignac, t. IV, p. 306.

2. Karamsin le fait descendre d'une ancienne famille de princes tartares; voy. t. VII, ch. I.

3. Le grand-duc Vassili s'engagea par ce traité à ne plus revendiquer aucun des pays ruthènes appartenant à la Pologne.

avaient embrassé sa cause, se retira à Moscou. Il en revint bientôt, ramenant une seconde fois les Moscovites contre sa patrie. Lui-même commandait leur armée. Il mit le siége devant Smolensk, et cette ville, qui avait jusque-là résisté à toutes les attaques, fut livrée par les secrètes intelligences que le traître Glinski s'était ménagées dans la place. Il reçut, du reste, son châtiment de la main de ceux qu'il avait servis. Ayant déplu à la tsarine, il eut les yeux crevés, et mourut en prison [1].

Ce fut la dernière tentative d'un parti qui ne laissa pas de traces. « Un calme profond, dit Lelewel, succéda à l'ébranlement occasionné en Lithuanie par la défection de Glinski [2] »

A partir de cette époque, la prospérité se développa rapidement dans le grand-duché. Protégées contre les incursions des Tartares, les contrées méridionales furent rendues à la culture; un statut de Sigismond Ier, promulgué en 1529, dota les différentes provinces d'une législation uniforme; la langue polonaise remplaça dans toute la Lithuanie le dialecte ruthénien, et, ne trouvant plus d'obstacle, l'assimilation des deux pays fit chaque jour de nouveaux progrès.

C'est à Sigismond-Auguste, le dernier des Jagellons, qu'il était réservé de consommer cette grande œuvre de l'union entre la Lithuanie et la Pologne, et de mettre le sceau à la fusion des deux peuples en un seul État homogène, en une seule république indivisible. Les résistances politiques étaient disparues; Polonais et Li-

1. Lelewel, *Hist. de la Lithuanie*, p. 191.
2. *Ibid.*

thuaniens avaient un égal désir de parfaire leur union ; mais la diversité des institutions, la différence de l'état social et de l'organisation des deux peuples, présentaient encore des obstacles qu'il fallait beaucoup de temps, beaucoup de patience et de fermeté pour aplanir. Sigismond-Auguste s'y consacra. Ce fut la tâche de son règne.

Dans les dix dernières années de sa vie, on le vit redoubler d'efforts. Il n'avait pas d'enfants et n'espérait plus d'en avoir. Il prévoyait toutes les difficultés qui surgiraient le lendemain de sa mort : le trône vacant, la dynastie éteinte, la Pologne affaiblie en butte aux coups de ses ennemis; le grand-duché livré aux ambitieux, se séparant du royaume, devenant la proie des Moscovites, ou se rejetant sans condition sous la dépendance des Polonais : en un mot, toute l'œuvre des Jagellons compromise. N'ayant pas d'héritiers à lui laisser, il voulut, avant de mourir, assurer l'avenir de son pays en le dotant d'institutions fortes et stables et en abandonnant à la République le grand-duché de Lithuanie, patrimoine de ses ancêtres. C'était comme le legs de toute la dynastie des Jagellons à la Pologne.

Pour garantir la durée de son œuvre, il y fit participer la noblesse des deux pays. Des mesures nouvelles furent prises dans les diètes que le roi multiplia et qu'il anima du zèle dont il était rempli pour le bien public. On entreprit une révision complète de la législation polonaise. Ce grand travail fut appelé la réforme de la république. Malheureusement Sigismond-Auguste ne devait pas en voir l'achèvement. En Pologne, il eut bien des lenteurs à vaincre, bien des difficultés à surmonter; mais en Lithua-

nie, où l'autorité du souverain n'était pas entourée des mêmes entraves, ses plans purent se réaliser avec plus de rapidité. Il édicta de nombreux règlements; à chaque nouvelle mesure, c'était un des priviléges de sa couronne héréditaire qu'il sacrifiait : rare et beau spectacle que celui d'un prince usant de son initiative pour se dépouiller lui-même en vue des intérêts de l'État.

L'union ne pouvait être complète sans que l'organisation politique et sociale du grand-duché fût mise en harmonie avec celle de la Pologne. C'était une transformation radicale que devait subir la Lithuanie : statuts fondamentaux à modifier, intérêts privés à sacrifier, préjugés à vaincre, il y avait à aborder et à résoudre les questions les plus irritantes. Le dévouement des Lithuaniens y vint en aide à la persévérance du roi.

Le système lithuanien était l'opposé du système polonais. En Pologne, il n'y avait ni dignités ni charges héréditaires : le noble ne relevait que de lui-même et jouissait personnellement et directement de tous les droits civils et politiques. En Lithuanie, au contraire, subsistait la hiérarchie féodale avec toutes ses complications : les grands seigneurs dépendaient de la couronne, mais, suzerains dans leurs vastes domaines [1], ils recevaient l'hommage des

1. « Il y avait des nobles en Lithuanie, dit Lelewel, mais il n'y avait pas un ordre de noblesse, comme en Pologne, en Mazovie et dans la Ruthénie Rouge. La noblesse n'y exerçait aucun droit politique, n'était revêtue d'aucune autorité publique; on remarquait seulement dans tout le duché de Lithuanie un enchaînement de domination des uns sur les autres et une telle dépendance personnelle qu'il n'y avait presque pas d'hommes libres. » (*Hist. de Lith.*, p. 203 et 210.) Le même historien dit ailleurs : « L'établissement des palatinats de Vilno, de Troki, puis de ceux de Vitebsk, de Polotzk, de Mscislav, de Kiiov (1470), de Volhynie, mit fin à la distribution et à la

kniaz et des boïars leurs vassaux[1]; les siéges du sénat lithuanien étaient pour la plupart héréditaires; point de nonces élus par la noblesse, c'est-à-dire, point de représentation nationale. Il fallait réduire à un même type ces deux sociétés si dissemblables. Toutes les modifications devaient être à la charge du grand-duché : c'était la Lithuanie qui avait à se façonner au système polonais.

Sigismond-Auguste s'appliqua d'abord à créer une petite noblesse, élément indispensable du nouveau système politique. L'aristocratie résista d'abord : elle ne se voyait pas sans regrets dépouiller de ses vassaux; mais dans les terres de la couronne, où rien ne gênait sa volonté, le roi fit de l'anoblissement une mesure presque générale et organisa des communes entières de nobles[2]. A cette noblesse

possession des provinces, mais ne diminua pas le nombre des grands seigneurs dépendant immédiatement de la couronne, possesseurs de vastes territoires et par conséquent exerçant une sorte de souveraineté sur une foule de petits propriétaires. » *Ibid.*, p. 209.

1. Le privilége de Horodlo, qui avait accordé aux Lithuaniens les mêmes droits qu'à la noblesse polonaise, n'avait été que très-imparfaitement exécuté. Les gentilshommes lithuaniens pauvres étaient restés sous le joug de leurs seigneurs ou y étaient bientôt retombés : « Ceux des Ruthènes qui possédaient des domaines, dit Lelewel, portaient le titre de boïar ou de kniaz; mais lorsqu'ils devinrent dépendants des grands seigneurs de différents grades, le titre de boïar perdit de son importance, et celui de kniaz n'eut aucune valeur depuis que le nombre des titulaires eut augmenté à un tel point que des contrées entières se trouvèrent peuplées de kniaz. » *Hist. de Lith.*, p. 209.

2. « Il importait beaucoup d'augmenter la noblesse. Mais Sigismond rencontra en cela une forte opposition de la part des kniaz et des autres grands seigneurs, qui loin de vouloir consentir à l'émancipation des paysans, qu'ils regardaient comme leurs sujets, voulurent maintenir leur suprématie sur des hommes libres, des boïars, propriétaires fonciers. Malgré ces obstacles Sigismond-Auguste parvint à créér une petite noblesse, partout où il put agir directement, et organisa des communes entières de nobles. » Lelewel, *Hist. de Lith.*, p. 215.

en voie de formation, il confirma les libertés qui, inscrites au privilége de Horodlo, avaient été jusque-là lettre morte.

Une clause du privilége de Horodlo continuait à exclure les non catholiques des prérogatives de la noblesse[1]; Sigismond-Auguste fit abolir cette restriction. Les schismatiques et les dissidents, grecs non unis, luthériens, calvinistes, zwingliens, frères bohêmes, sociniens, toutes les religions et tous les rites furent admis aux droits et libertés de la noblesse polonaise. « Si c'est une gloire de notre siècle, dit Lelewel, d'écarter la question de religion de la vie civile et politique, cette gloire appartient sans contredit à la Pologne et à la Lithuanie, où ce principe avait été, il y a près de trois cents ans, très-bien compris et mis en pratique. On n'y refusait pas les droits de citoyens aux mahométans eux-mêmes, exemple de tolérance et de fraternité qui jusqu'alors n'était pas à trouver dans l'histoire d'aucune autre nation[2]. »

Poursuivant son œuvre, Sigismond-Auguste établit en Lithuanie une chambre des nonces[3]. Ils furent élus par la noblesse lithuanienne réunie en diétines, comme cela avait lieu en Pologne. Le grand-duché eut ainsi sa représentation nationale. Le grand-duc (c'est-à-dire le roi, en sa qualité de grand-duc de Lithuanie) et les seigneurs qui composaient le sénat, furent maintenus dans leurs anciens

1. Cette clause avait été, comme nous l'avons vu, abolie en faveur des grecs unis.

2. Lelewel, *Hist. de Lith.*, p. 217. « Les sectateurs de la loi de Moïse auraient obtenu les mêmes droits, s'ils l'avaient voulu, surtout en Podolie, où ils possédaient des biens-fonds, comme les Tartares en Lithuanie. »

3. En 1560. Voy. Lelewel, *Hist. de Lith.*, p. 213.

droits, et la diète de Lithuanie se trouva composée, à l'imitation de la diète de Pologne, du souverain (siégeant comme grand-duc) et de la réunion des deux chambres, celle du sénat et celle des nonces.

Mais la séparation des diètes ne pouvait être longtemps maintenue[1]. En 1564, Sigismond-Auguste décréta l'unité parlementaire. Les deux parlements furent réunis. Les sénateurs lithuaniens siégèrent avec les sénateurs polonais. Il en fut de même pour les nonces. Dès lors il n'y eut plus qu'un sénat, qu'une chambre des nonces et qu'une diète, sous la présidence royale[2]. Grâce à l'initiative et aux efforts de Sigismond-Auguste, l'organisation politique du grand-duché se trouvait conforme à celle du royaume; mais une différence essentielle subsistait encore : la couronne, élective en Pologne, était héréditaire en Lithuanie. Sigismond-Auguste n'hésita pas. Mettant de côté toute ambition de famille et ne pensant qu'au bien de l'État, il se dépouilla de ses droits héréditaires pour les céder « à la République et à l'illustre couronne de Pologne[3]. »

C'est là un exemple de désintéressement unique peut-être dans l'histoire de l'Europe. Sigismond-Auguste, s'il n'avait pas d'enfants, avait des sœurs et un neveu, le fils du roi de Suède, qu'il pouvait adopter. On ne sait pas quelles furent ses intentions, ni quels projets il a pu for-

1. Les affaires se traitaient par des députations que le sénat lithuanien envoyait à la diète de Pologne.

2. Voy. les deux actes suivants : Deklaracya o Unii et Reces sejmu koronnego warszawskiego, w sprawie okolo Unii litewskiej. *Volum. leg.*, t. II, p. 29 et 30.

3. *Volum. leg.*, t. II, p. 29.

mer au sujet de sa succession. La mort vint le surprendre plus tôt qu'il ne l'attendait; mais il fit preuve d'une haute sagesse politique en liant indissolublement le sort de la Lithuanie aux destinées de la couronne de Pologne. Sous les Jagellons, qu'entourait l'amour du peuple, aucun obstacle n'avait surgi de la fiction constitutionnelle qui faisait du souverain, héréditaire en Lithuanie, un roi électif en Pologne, bien que ces deux pays, au mariage d'Hedvige, eussent été déclarés inséparables et unis à perpétuité : mais pouvait-on prévoir ce qui adviendrait à la mort du roi? ne verrait-on pas se former dans le grand-duché un parti pour l'hérédité? les sœurs du roi défunt ne viendraient-elles pas réclamer leur part de l'héritage de famille? quelque rejeton éloigné du sang de Gedymin n'élèverait-il pas des prétentions à la couronne de Lithuanie? Ces dangers, Sigismond-Auguste les conjura en faisant abandon de ses droits héréditaires. Par ce grand acte il couronnait l'œuvre de ses ancêtres et donnait un dernier et suprême exemple de cette absence de tout égoïsme dynastique, de ce renoncement aux intérêts de famille, vertu si peu commune chez les princes, et qui avait fait la force de la dynastie jagellonienne.

Un événement dont nous avons déjà parlé, la guerre de Livonie, montra aussi combien il était urgent de consommer l'union et d'attacher les deux peuples par des nœuds que rien ne pût rompre.

Ivan IV ayant, comme on le sait, subitement envahi la Livonie, l'ordre des Porte-glaive, incapable de se défendre, s'était adressé à la Pologne, et Gothard Kettler était venu lui-même à Cracovie demander des secours que la

diète, malgré les instances du roi, avait obstinément refusés, en déclarant ne vouloir prendre aucune part à cette guerre. Inquiet pour l'avenir, comprenant le danger de laisser les Moscovites s'emparer de la Livonie, le roi se décida à agir de sa propre autorité, accepta, mais au nom du grand-duché, la cession que lui firent les chevaliers de toutes les possessions de l'ordre, et envoya de l'argent et une armée en Livonie. Les Moscovites furent arrêtés ; mais le grand-duché se vit lui-même envahi et perdit Poloçk, que ne purent sauver de brillantes victoires. De là un certain refroidissement entre les deux pays et un nouvel obstacle à l'union. Les Lithuaniens furent blessés de l'abandon où les avaient laissés les Polonais dans un si pressant danger ; les succès de l'armée lithuanienne réveillèrent l'esprit national, et le grand-duché ne voulut pas faire profiter le royaume de ses nouvelles acquisitions[1]. L'intervention de Sigismond-Auguste aplanit encore ces difficultés. Il avait eu soin de faire inscrire dans le traité signé entre lui et Kettler « que la Livonie, soumise immédiatement au roi de Pologne, serait d'abord jointe au grand-duché de Lithuanie et dans la suite à la Pologne, à moins que les ordres du royaume n'en décidassent autrement. » On trancha la question en déclarant que la Livonie serait considérée comme appartenant en commun au royaume et au grand-duché[2].

Ce fut à la diète de Varsovie, en 1564, que Sigismond-Auguste fit la renonciation solennelle de ses droits héré-

1. Solignac, *Histoire de Pologne*, liv. XX.
2. Voy. *Volum. leg.*, t. II, p. 94 et 106.

ditaires au grand-duché de Lithuanie[1]. Il s'exprime ainsi dans sa proclamation : « Le Seigneur, dit-il, n'ayant pas daigné nous accorder jusqu'à ce jour de postérité, et pour le cas même où dans sa grâce et sa bonté infinies il daignerait par la suite nous en accorder, nous cependant, ne mettant aucune considération ni aucun avantage temporel au-dessus du bien et du profit de la République, et ne tenant aucune chose pour aussi douce et agréable que le bien et la gloire de nos États, et les devoirs et obligations que nous avons contractés ; sachant aussi qu'il n'est pas donné à chacun d'être béni dans sa postérité, mais que le service fait à la République et l'accomplissement du devoir sont des actions glorieuses qui resplendiront dans tous les temps et en tout lieu : pour ces causes, renonçant aux droits héréditaires que nous avons, nous et notre postérité, sur la terre de Lithuanie, nous la cédons et abandonnons à perpétuité et de notre plein gré à la République et à l'illustre couronne de Pologne[2]. »

La diète générale tenue en 1569 à Lublin, où fut consommée l'union du royaume et du grand-duché, est un des événements les plus considérables de l'histoire de la Pologne. On voulut entourer ce grand acte de fortes garanties et en faire la manifestation évidente de la volonté des

1. « Deux ans plus tard, en 1566, Sigismond-Auguste renonça à la propriété des biens de la noblesse qu'il possédait en vertu du droit féodal, et depuis ce temps chaque noble fut libre d'aliéner ses terres, de les charger de dettes, de les léguer, d'en faire donation, en un mot, d'en disposer selon son bon plaisir. Il dénoua par là comme seigneur suzerain tous les liens de dépendance qui assujettissaient les nobles à leurs anciens chefs féodaux. » Lelewel, p. 214.

2. Deklaracya o Unii, *Volum. leg.*, t. II, p. 28.

deux peuples. Les deux ordres de l'un et de l'autre pays, les prélats, barons et grands dignitaires de Pologne et de Lithuanie, les représentants de la noblesse polonaise et ceux de la noblesse lithuanienne, furent confondus en une seule diète et siégèrent ensemble sous la présidence royale. Pour donner à cet événement plus de retentissement en Europe, on invita les puissances étrangères à se faire représenter à la diète de Lublin, et ce fut en présence du légat du pape et du grand cardinal Hosius, devant les ambassadeurs de l'empereur Maximilien, ceux de Jean, roi de Suède, ceux du sultan, et sous les yeux d'un représentant du grand-duc de Moscovie[1] que s'accomplit l'acte indélébile de l'union[2].

Le caractère principal de l'union dé la Lithuanie et de la Pologne c'est d'être une confédération libre et volontaire des deux pays, un acte émanant de la volonté mutuelle des deux peuples et conclu sur le pied d'une parfaite égalité par leurs représentants légitimes, délibérant et agissant dans la plénitude de leurs droits et de leur liberté. C'est en leur propre nom, au nom de tous leurs concitoyens et en vertu du mandat spécial qu'ils ont reçu à cet effet, que les sénateurs et les nonces de Lithuanie et de Pologne proclament l'union des deux pays et déclarent accomplie et perpétuelle la fusion des deux peuples en un seul peuple, des deux nations en une seule nation, des

1. Bielski, liv. V, p. 179.

2. Le journal de la diète de Lublin a été publié par le comte Działyński. On peut y lire le compte rendu des séances, les discours prononcés à la diète et le texte des différents actes. Voy. *Diariusz lubelskiego sejmu Unii*, Posen, 1856.

deux républiques en une seule république, sous un roi unique, élu par le suffrage commun des Polonais et des Lithuaniens[1]. A la proclamation émanant de la diète vint se joindre un diplôme royal, qui, sous le titre de « Confirmation de l'Union, » en validait toutes les clauses[2].

Cette fusion si intime des deux pays équivalait à l'érection d'un nouvel édifice politique et devait nécessairement entraîner un remaniement général dans la législation. Aussi la diète de Lublin ne se borna pas à proclamer l'union, mais émit une série de lois organiques, qui devaient servir de base à la constitution du nouveau corps politique, de la nouvelle république formée de la réunion des deux États[3].

Il fut statué par la diète que les deux peuples, unis et confondus en un seul, n'ayant plus qu'un souverain, le roi de Pologne, son élection désormais aurait toujours lieu en Pologne, par le commun suffrage des Polonais et des Lithuaniens réunis, sans que l'absence de l'une des deux parties pût infirmer l'élection, tous les ordres de la noblesse de Pologne et de Lithuanie ayant été dûment et légalement convoqués; que le roi élu serait oint, sacré et couronné roi de Pologne, à Cracovie; que le titre de

1. Voy. l'Acte de l'Union, art. 2, 3 et suivants.

2. Ces deux actes se trouvent dans *Volumina legum :* Przywilej, etc. (Charte de l'Union du grand-duché de Lithuanie avec la couronne, à la grande diète de Lublin, par les seigneurs du Conseil, ecclésiastiques et laïques, et les nonces terrestres, proclamée à Lublin l'an du Seigneur 1569.) — Potwierdzenie Unii, etc. (Confirmation de l'Union entre les Polonais et les Lithuaniens accomplie à la grande diète de Lublin, le 11 août 1569). *Volum. leg.*, t. II, p. 87 et 92.

3. Voy. Konstytucye, etc... (Lois et constitutions de la diète de Lublin). *Volum. leg.*, t. II, p. 94.

grand-duc de Lithuanie serait maintenu, mais qu'il n'y aurait plus, comme par le passé, élection particulière en Lithuanie, ni cérémonie pour le couronnement du grand-duc; qu'il ne serait toléré aucun insigne ni marque extérieure quelconque rappelant la dignité de grand-duc; qu'à son couronnement, le roi élu serait proclamé roi de Pologne et grand-duc de Lithuanie, de Russie, de Prusse, de Mazovie, de Samogitie, de Kiovie, de Volhynie, de Podlachie et de Livonie. Par rapport aux diètes, il fut décidé que les deux nations ne tiendraient plus de diètes séparées, mais qu'elles auraient une seule diète commune, siégeant en Pologne[1], sous la présidence du roi; que le sénat de Pologne et le sénat de Lithuanie seraient à tout jamais confondus en un seul sénat[2]; que les nonces polonais et les nonces lithuaniens siégeraient ensemble[3]; enfin que la noblesse du grand-duché jouirait de tous les droits, priviléges et libertés de la noblesse polonaise, et que les charges des grands dignitaires de Lithuanie seraient maintenues et placées au rang des grandes charges de Pologne.

Ces lois fondamentales étaient suivies de décisions d'une moindre importance, concernant la tenue des diétines, les impôts, les taxes, les douanes et les monnaies[4].

1. A Varsovie, et en cas d'empêchement majeur dans une autre ville de Pologne. Voy. Potwierdzenie Unii, etc., art. 3.

2. A cette occasion fut réglé l'ordre de préséance entre les sénateurs. *Volum. leg.*, t. II, p. 93.

3. Le nombre des nonces pour le royaume avait été fixé par le roi en 1552; on détermina celui des nonces pour la Lithuanie dans la même proportion; voy. Lelewel, p. 222.

4. Par un mouvement spontané de générosité, Sigismond-Auguste fit abandon à la République du quart des revenus de la Couronne, pour être employé à l'entretien des troupes régulières. *Volum. leg.*, t. II, p. 94.

La question la plus difficile à résoudre fut celle des provinces contestées. Les Polonais menaçaient de rompre l'union si le grand-duché refusait de les restituer; les Lithuaniens, de leur côté, ne voulaient pas s'en dessaisir. Il fallut que le roi intervînt : il décida de sa propre autorité que ces provinces feraient désormais partie du royaume. Les Lithuaniens cédèrent, quoique à regret, devant la fermeté du roi [1] et ratifièrent trois actes de cession, en vertu desquels la Podlachie, la Volhynie avec la Podolie, et la Kiovie furent déclarées faire retour à la couronne de Pologne [2].

Surchargée d'affaires, la diète de Lublin se sépara sans avoir mis la dernière main à la nouvelle constitution. D'importantes questions, telles que le mode de l'élection du roi et la législation spéciale des interrègnes, furent laissées en suspens [3]. La solution en était remise à une

1. Le passage suivant de Kojalowicz montre toutes les peines qu'eut le roi à triompher de l'opposition des Lithuaniens. « Vix superabile opus plerisque videbatur, duas nationes concordiâ perenni jungere : quarum una ingenti contentione tres amplissimas provincias, Kiioviam, Voliniam, Podlachiam, repetebat; altera non minore studio obstabat, ne earum possessione detruderetur. Rex omni ope pro Polonis annitebatur, etiam minis in Lituanos intentatis si pergerent obnunciare. Præcipui procerum, cum reclamando nihil proficerent, ne legem cui libera voce ac constante animo adversabantur presentia comprobare viderentur, Lublino, insalutato rege, abiverunt. Rex interea suo edicto nominatas provincias regno Poloniæ addixit. Subscripserunt regiæ sententiæ e proceribus Lituaniæ, Constantinus, dux de Ostrog, palatinus Kiioviæ, et Alexander, dux Czartorysky, palatinus Voliniæ. » Kojalowicz, *Historiæ Lituanæ* pars altera, p. 488.

2. Voy. *Volum. leg.*, t. II, p. 77, 80 et 84, les trois actes par lesquels la terre de Podlachie, la terre de Volhynie (y compris la partie orientale de la Podolie) et le duché de Kiev sont déclarés faire retour à la couronne de Pologne.

3. « ... de interregno, de modo et loco electionis regis. » Voy. Konstytucye, etc., art. 88, *Volum. leg.*, t. II, p. 101.

diète suivante, dont Sigismond-Auguste avait annoncé la convocation prochaine. Il voulait que la Pologne pût aborder les difficultés de l'interrègne armée d'une législation complète. Mais il mourut avant d'y avoir réussi.

Cette lacune de la constitution polonaise sur les interrègnes, l'incertitude dans laquelle on se trouva sur la marche à suivre pour l'élection du roi et sur le mode de suffrage à adopter, furent en grande partie la cause des difficultés au milieu desquelles nous verrons s'accomplir l'élection du duc d'Anjou.

CHAPITRE XII.

Caractère politique de la période des Jagellons. — L'extension territoriale et l'unité nationale. — Mouvement des esprits. — La Renaissance. — La république polonaise et la république romaine. — Littérature. — Polémique religieuse. — Histoire. — Tribune. — Les Diètes. — Le pouvoir royal réduit à un rôle secondaire. — Toute-puissance de la petite noblesse. — Ses dernières conquêtes pendant l'interrègne de 1572. — Nombreuses descriptions de la Pologne. — *La Pologne* de Martin Cromer.

C'était un magnifique héritage que le grand-duché de Lithuanie, légué par la dynastie des Jagellons à la république polonaise. Il comprenait, outre la Lithuanie proprement dite, la Samogitie, la Ruthénie Blanche[1], la Ruthénie Noire[2] et la Polésie[3]. A cette vaste étendue de pays que la Pologne reçut des Jagellons, il faut encore ajouter la Prusse royale, avec le grand entrepôt commercial de Dantzick, la Mazovie[4], incorporée au royaume par l'extinction

1. Palatinats de Minsk, de Vitebsk et de Poloçk. En 1572, cette dernière ville était, comme on le sait, entre les mains des Moscovites ; elle fut reprise par le successeur de Henri de Valois, Étienne Battori.

2. Palatinat de Novogródek.

3. Palatinat de Brześć litewski, c'est-à-dire, Brest en Lithuanie.

4. La Mazovie faisait partie de la Pologne ; mais, depuis le partage de Boleslas *III* Bouche de travers, elle avait été gouvernée par des ducs particuliers. « Extincta, anno 1526, ducum virili stirpe, Mazovia regibus Poloniæ plane subesse cœpit, et licet rogaretur Sigismundus I ut ducem præficeret Sigismundum Augustum filium, satius tamen duxit Mazoviam, confirmatis ejus juribus, Majori Poloniæ anno 1529 jungere. Stephanus Mazovios anno

de la famille ducale, et enfin la Livonie, cédée par l'ordre des Porte-glaive. En outre, la Podlachie, la Volhynie, une partie de la Podolie[1] et le duché ou palatinat de Kiev venaient d'être déclarés par Sigismond-Auguste parties intégrantes du royaume. La Pologne avait pour vassaux le duc de Prusse[2] et le duc de Courlande. Au sud, sur le Dnieper, ses Cosaques, institution nouvelle, la protégeaient contre les Tartares. Tous ces agrandissements avaient fort reculé les frontières de la Pologne, et le royaume, dont Montluc devait briguer la couronne pour le duc d'Anjou, s'étendait des glaces de la Baltique aux steppes du midi, qui seules le séparaient de la mer Noire.

Reconstitué par les derniers Piasts, le royaume de Pologne s'était ainsi plus que triplé entre les mains des Jagellons. Mais l'œuvre matérielle de l'agrandissement territorial eût été stérile sans l'œuvre morale : à ce grand corps il fallait donner une même vie, assimiler entre elles les différentes provinces, les ramener à un type unique, national, en un mot, fonder l'unité politique ; il fallait à l'ancienne hostilité de la Lithuanie et de la Pologne substituer l'union fraternelle, la charité politique, qui était le principal élément et comme l'âme des institutions polonaises ; faire refleurir l'esprit slave dans les provinces où

1576 in communionem jurium regni suscepit, nonnullis tamen illorum consuetudinibus salvis. » Lengnich, *Jus publicum Regni poloni*, Dantzick, 1742, lib. I, p. 19.

1. La partie orientale, ou palatinat de Braçlav.

2. La Prusse, comme nous l'avons dit, se divisait en Prusse royale, qui faisait partie intégrante de la Pologne, et en Prusse ducale, donnée comme fief au dernier grand-maître de l'ordre Teutonique et à sa postérité.

la domination des princes varègues et l'invasion des Tartares avaient dû l'effacer; faire enfin des hommes libres avec les vassaux de la féodalité lithuanienne, et des citoyens avec les victimes de l'oppression mongole.

Ce fut un travail de deux siècles environ, et l'œuvre de toute la dynastie jagellonienne : la grande diète de Lublin y mit, comme nous venons de le voir, le dernier sceau.

En même temps que la vie politique s'était aussi développée la vie intellectuelle. Aucun genre de gloire ne devait manquer aux Jagellons : ils avaient eu celle des armes ; par leur sagesse, par la douceur et l'équité de leur gouvernement, ils avaient rendu la Pologne heureuse et prospère, et l'avaient préservée des luttes intestines et des guerres de religion, qui, près d'elle, en Bohême, sévissaient avec tant de fureur. A ces titres illustres s'ajouta un nouveau prestige, celui des belles-lettres, qui donne aux couronnes des princes leur éclat le plus pur. Les sciences et la littérature firent sous les Jagellons de rapides progrès: il suffit, quant aux sciences, de citer le nom de Copernik; l'université de Cracovie devint une pépinière de théologiens, de légistes et d'érudits : elle avait eu pour fondatrice Hedvige d'Anjou [1].

1. « Environ ce temps, qui fut l'an 1401, l'Académie de Cracovie fut du tout parachevee, suyvant le testament de la Royne Hedvigis, à quoy le Roy adiousta encores du sien une bonne somme de deniers. Et y furent bastis deux Colleges. l'un pour la faculté de Théologie et les lettres humaines, en la place où souloit estre la demeure des Juifs, maintenant appelee saincte Anne : et l'autre pour les jurisconsultes et médecins, en cest endroit qu'on monte de la ville au chasteau. Les regens et hommes doctes pour lire furent appelez de l'Université de Prage en Boheme, les gages et salaires desquels furent assignez sur le revenu des salines, et autres fermes et gabelles du Roy, avec quelques prebendes en l'eglise de sainct Florian. » Vigenère, p. 274.

Ce fut sous les deux derniers Jagellons, Sigismond Ier et Sigismond-Auguste, que la Pologne atteignit le sommet de sa prospérité : les lettres prirent alors leur essor le plus élevé; c'était l'âge d'or, *wick złoty,* disent les historiens polonais.

C'était le XVIe siècle, l'époque féconde pour tous les peuples, l'époque de la Renaissance. La noblesse polonaise but avidement à cette coupe enchantée. Les jeunes gentilshommes couraient en foule aux universités d'Allemagne, de France et d'Italie. A ces écoles se formèrent de brillants esprits. On sait avec quelle facilité les Slaves s'imprègnent des idées des peuples étrangers. Cette puissance d'assimilation est inhérente au génie même de leur race. Au XIIIe siècle, on voit le germanisme envahir la Pologne : au XVIe, elle se laissa dominer par les idées de la Rome républicaine, dont l'image lui parvenait à travers le prisme séduisant, mais parfois trompeur, de la Renaissance, et subit l'influence d'une antiquité, refaite plus selon les vues et les aspirations de l'époque, qu'elle n'était conforme à la réalité.

Depuis longtemps, au reste, une étude continuelle de la latinité et l'usage journalier de la langue des Gracques dans les affaires publiques, mettaient les Polonais, pour qui le titre de noble se confondait avec celui de citoyen, à même de se pénétrer des idées romaines. « Chose étrange, dit Mickiewicz, la renaissance païenne, qui ne commence en Occident qu'avec le XVIe siècle, on en trouve déjà des traces dans le XIIIe chez les Polonais... On raisonnait en latin sur les constitutions polonaises. Cet élément étranger, qui d'abord n'avait agi qu'en théorie, entra au XVe

siècle dans la vie pratique, et causa par la suite, ajoute Mickiewicz, de grands malheurs à la République[1]. » Cette tendance ne fit qu'aller en croissant, et la mode de tout rapporter aux anciennes lois de Rome influa sensiblement sur le développement politique de la Pologne[2]. On en retrouve la trace dans presque tous les écrits du temps. Un des ouvrages les plus marquants dans ce genre fut celui du jeune Zamoyski, qui devait jouer un rôle actif pendant l'interrègne, et parvenir, sous Battori, aux premières charges de l'État. Cet ouvrage avait pour titre : *De senatu romano*. C'était un parallèle entre la république romaine et la république polonaise ; il eut un grand succès et valut à son auteur une popularité précoce.

Les œuvres purement littéraires qui ont paru en Pologne à cette époque, ignorées des étrangers, sont encore admirées aujourd'hui des critiques polonais. Un moraliste, érudit et bel esprit, Nicolas Rey, a été comparé par Mickiewicz à notre Montaigne. Son ouvrage principal est intitulé : *le Miroir de la noblesse*. C'est une très-curieuse description de la vie d'un gentilhomme polonais, des mœurs, des coutumes politiques et du mécanisme gouvernemental de l'ancienne Pologne[3]. Un grand poëte, Jean Kochanowski, ami de Ronsard, fut le premier qui fit des vers en polonais. C'est à Paris, où il était venu terminer ses études, que se déclara son génie poétique. Envoyés en Pologne, ses premiers essais y excitèrent

1. *Cours de littérature*, t. I, 24e leçon.
2. Voy. Lelewel, *Histoire de Pologne*, t. II, p. 174.
3. Mickiewicz, dans son *Cours de littérature*, a consacré un chapitre intéressant à l'étude de cet ouvrage, plein d'originalité.

l'enthousiasme ; on n'avait encore versifié qu'en latin et les vers de Kochanowski furent un événement à la fois littéraire et national. Il s'est ensuite essayé dans les genres les plus divers, a composé une tragédie classique, dont le sujet est tiré de la guerre de Troie, a traduit les psaumes de David dans un style d'une remarquable pureté, laissé des odes, des épigrammes, des satires, et une série d'élégies, pleines de sentiment et d'originalité, sur la mort de sa fille, ravie encore enfant à sa tendresse. Ces élégies sont peut-être la plus belle œuvre de Kochanowski. Il fut le chef de toute une école de poëtes qui s'efforcèrent de l'imiter [1].

L'introduction de la Réforme en Pologne et l'ardente polémique qu'elle y souleva vinrent aussi aiguiser la plume des écrivains polonais. Un des publicistes qui déploya le plus de verve dans ces controverses, fut un prêtre marié, Orzechowski, plusieurs fois renégat, et qui attaqua tour à tour et avec la même violence catholiques et protestants.

Mais ce fut surtout vers l'étude de l'histoire nationale que se dirigea l'activité des esprits. Le XVIe siècle vit surgir en Pologne de nombreux historiens, qui remplacèrent les chroniqueurs du moyen âge. L'histoire entre leurs mains s'anima, devint instructive. Quelques-uns, abandonnant le latin, écrivirent en polonais. Contemporains de l'interrègne de 1572, Cromer, Bielski, Vapovius, Stryjkowski et

1. On trouve dans les œuvres de Kochanowski une ode en vers latins, adressée au duc d'Anjou, dans laquelle le poëte presse le nouvel élu de venir prendre possession du trône et de se mettre à la tête de l'armée polonaise pour marcher contre les Moscovites.

Gvagnin[1] ont composé des histoires générales de Pologne et de Lithuanie; d'autres se sont bornés à raconter les événements dont ils étaient témoins. Nous citerons, parmi ces derniers, Heidenstein, Solikowski et Orzelski, qui, présents à l'élection du duc d'Anjou, en ont retracé, avec plus ou moins de développements, les différents épisodes[2]. Nous aurons souvent à invoquer leur témoignage. Un légiste, Herburt, édita en 1570 le premier recueil des lois et des constitutions de la Pologne qui ait été publié en polonais[3]. Un grand prédicateur, Skarga, commença vers la même époque le cours de ses sermons prophétiques.

La Pologne vit aussi fleurir pendant cette période l'éloquence parlementaire, inconnue au reste de l'Europe. Les diètes offraient aux gentilshommes polonais des occasions fréquentes de s'exercer dans l'art de la parole. Ils s'inspiraient de Salluste, de Tite-Live et de Cicéron ; l'imita-

1. Bielski et Stryjkowski ont écrit en polonais; Cromer, Gvagnin et Vapovius, ou Wapowski, en latin. Nous avons déjà eu l'occasion de les citer. On ne connaissait des œuvres de Wapowski qu'un fragment inséré à la suite de l'histoire de Cromer; mais son manuscrit ayant été retrouvé il y a quelques années, on en a publié une excellente traduction polonaise, malheureusement inachevée: *Dzieje Korony polskiej*, etc., Vilna, 1847.

2. Reinholdi Heidensteinii, secretarii regii, *Rerum polonicarum ab excessu Sigismundi Augusti libri XII.* — Joannis Demetrii Sulikovii, archiepiscopi Leopoliensis, *Commentarius brevis rerum polonicarum a morte Sigismundi Augusti.* — Sventoslai de Bozeiewice Orzelscii, capitanei Radziejoviensis, etc., *Historia polonica res post obitum Sigismundi Augusti gestas ab anno 1572 ad annum 1576 complectens libris VIII.* Cet ouvrage d'Orzelski n'a pas été publié. Il se trouve en manuscrit dans la bibliothèque du prince Czartoryski, qui a bien voulu nous le communiquer, ainsi qu'à la bibliothèque impériale. Une traduction polonaise en a paru, il y a quelques années, à Pétersbourg; elle laisse à désirer.

3. Voy. Lengnich, lib. I, p. 4. — Une première édition en latin parut en 1563 : *Statuta Regni Poloniæ in ordinem alphabeti digesta,* a Joanne Herburto de Fulstin, castellano Sanocensi, etc.

tion est constamment visible ; les réminiscences classiques percent à chaque instant, et, sauf quelques exceptions, on retrouve en eux plus du rhétoricien que du véritable orateur politique. Leurs discussions cependant ont de l'intérêt : il ne faut pas oublier que la Pologne est la première nation moderne qui ait élevé une tribune.

C'est que la vie publique, dès le xve et surtout au xvie siècle, avait pris un grand développement, et l'ère des Jagellons, remarquable sous tant de rapports, l'est spécialement par le travail intérieur qui s'accomplit alors et donna à la République sa forme politique définitive.

Sous la dynastie jagellonienne, les lois se fixèrent : la loi qu'on nommait terrestre, c'est-à-dire la législation nationale, la législation polonaise, remplaça définitivement la loi étrangère, la loi teutonique, qui, au xiiie siècle, avait envahi le pays avec les négociants allemands, établis dans les villes. En 1505, le roi Alexandre ordonna une révision générale des lois, et leur publication en un seul code, appelé « Statut de Laski » ou « Statut d'Alexandre. » Sigismond-Auguste, comme on l'a vu, donna également tous ses soins à la législation.

La puissance des diètes alla toujours en croissant. Un double mouvement signale cette période : l'abaissement des magnats, de l'aristocratie, d'une part, et de l'autre l'asservissement des paysans, le tout au profit de la petite noblesse, qui accapara les pouvoirs publics, et au détriment de la royauté, que l'on dépouilla peu à peu de ses prérogatives les plus essentielles. Les « frères cadets, » pour employer ici l'expression polonaise, c'est-à-dire les petits nobles, devinrent en tout les égaux des « frères

aînés » ou grands seigneurs; la féodalité lithuanienne, si fortement constituée, fut entraînée dans ce mouvement égalitaire de la noblesse polonaise et disparut ; la royauté se vit réduite à un rôle secondaire. « Sous la dynastie des Jagellons, écrit l'ambassadeur vénitien Lippomano, le pouvoir royal fut de plus en plus circonscrit, et toute l'autorité se concentra dans les mains de la noblesse. »

L'interrègne de 1572 et la vacance du trône vinrent fournir à la noblesse polonaise l'occasion d'un suprême triomphe. Pendant dix-huit mois elle se trouva maîtresse absolue du gouvernement; l'électivité du trône, qui n'avait guère été jusque-là qu'une fiction constitutionnelle, devint une réalité; l'hérédité fut à jamais abolie et la noblesse exerça dans toute sa plénitude son droit d'élection. Elle fit plus : avant cette époque, elle avait confié l'expression de sa volonté à ses nonces ou députés; pour l'élection du successeur de Sigismond-Auguste, il fut décidé que le suffrage serait direct, et que tout noble aurait le droit d'y prendre part. Qu'on ajoute à cela les *Pacta conventa*, conditions imposées au roi élu par la diète d'élection et qu'il devait prêter serment d'observer, sous peine de déchéance, et l'on verra que la royauté en Pologne fut réduite à n'être plus qu'un mandat à vie, délivré conditionnellement par la noblesse.

Ces grands changements, introduits dans la constitution polonaise pendant l'interrègne qui suivit la mort de Sigismond-Auguste, font de l'élection du duc d'Anjou, comme nous l'avons déjà dit, un des épisodes les plus importants de l'histoire intérieure de la Pologne. De cet interrègne naquit un régime politique nouveau. Aussi,

avant d'en venir au récit même de cette élection, convient-il d'étudier les institutions polonaises telles qu'elles étaient à la mort du dernier Jagellon.

Il ne manque pas de sources où puiser : les « Descriptions de Pologne » publiées précisément dans les deux années de l'interrègne ou dans celles qui l'ont immédiatement précédé sont fort nombreuses. Les préoccupations de la politique dominaient alors l'esprit des Polonais; ils écrivaient de longues dissertations sur les lois et la constitution de leur patrie; fiers de leur République, ils voulaient la faire connaître à l'Europe. D'autre part, la curiosité des étrangers était excitée : aucun voyageur ne venait en Pologne sans publier à son retour une relation. A Paris surtout, on était avide de renseignements; on préparait des documents pour le règne de Henri de Valois; il fallait que le jeune souverain apprît à connaître son futur royaume.

Une histoire de Pologne, suivie d'un tableau de la constitution polonaise, fut dressée à cette intention par Blaise de Vigenère, et publiée à Paris en 1573 [1]. Nous

1. *Les Chroniques et Annales de Poloigne,* par Blaise de Vigenere, secretaire de feu Monseigneur le Duc de Nyvernois, chez Jean Richer, libraire, rue S. Jean de Latran, à l'enseigne de l'Arbre verdoyant, dédiées à tres Haut, tres Puissant, tres Illustre et Invincible Prince, Henry Fils et Frere de Roy, Duc Danjou, de Bourbonnois, et d'Auvergne, Conte de Forests, la Marche, Quercy, Roüergue, et Montfort, par la Grace de Dieu esleu roi de Poloigne, grand Duc de Lithuanie, Russie, Masovie, Samogithie, Chiovie, Vollinie, Podlachie, et Livonie.

Vigenère, dans sa dédicace, disait au nouveau roi de Pologne : « Icy Tres-Valeureux et Magnanime Monarque, se pourront veoir en vostre langue naturelle representees et descriptes les Provinces, les contrees, et regions qui doyvent d'oresenavant estre soubz l'obeissance de vostre Majesté. Les mœurs, conditions et façons de faire des peuples et natiōns qui les ha-

avons eu l'occasion de la citer plusieurs fois. D'autre part le duc de Nevers[1], qui accompagna Henri dans ses nouveaux États, a laissé des notes détaillées sur les finances, le commerce et les forces militaires de la Pologne à l'époque dont il s'agit, avec un long mémoire sur la manière de gouverner une république « mêlée de roi, d'optimat et de populaire. » Il y disait au frère de Charles IX : « Avant tout que Votre Majesté advise ne jamais rompre et détruire cette forte et inexpugnable tour, à savoir, l'amour des citoyens[2]. »

On peut aussi puiser de précieux renseignements dans

bitent : les fleuves, et rivières plus notables, les villes et citez, Eveschez, Magistrats, charges, et dignitez de vostre Royaume : Avec les faits et gestes de voz predecesseurs. Le tout neantmoins par forme de recueil et abbregé, attendant que la traduction de l'Histoire generale de Martin Cromer sorte en lumiere, lequel a compris en trente livres tout ce qui est advenu, depuis le commencement et origine du peuple slavon, dont les Polaques sont immediatement descendus, jusques au temps du Roy Sigismund Auguste n'agueres decedé. » — Pour la partie historique de son ouvrage, Vigenère n'a fait que traduire un abrégé de l'Histoire de Pologne par Fulstyn.

1. Louis de Gonzague, duc de Nevers, troisième fils de Frédéric II, duc de Mantoue.

2. Étant tombé malade, le duc de Nevers fut obligé de quitter la Pologne sans avoir pu compléter son travail, ni mettre ses notes en ordre. On y trouve néanmoins des détails fort curieux. Nous en donnons plusieurs extraits aux Documents et Pièces justificatives, t. III du présent ouvrage. Voy. Coppie d'un livre que monseigneur le duc de Neveres a laisse au Roy de Pollongne a son partement de Cracovie le 20 Avril 1574. Auquel son contenuz partie des memoires qu'il a faict en deux mois quil a este areste en la dite ville et ce sans une infinite daultres memoires qu'il avoit projecte et non poinct encore mis par ordre pour le continuel estourdissement de teste, ce que il espere faire aussitost qu'il aura ung peu de loisir et les envoyer a sa Ma^te affin quelle congnoisse de quelle affection et assiduite mon dit Seigneur cest employe a son service. Le dit livre mis entre les mains de monsieur Bellyevre ambassadeur du Roy en Pollongne pour examiner et en faire raport à sa Majeste. Bibliothèque de l'Arsenal, Ms., vol. 672.

les relations de deux nonces apostoliques, Fulvius et Jules Ruggieri, envoyés en Pologne par le saint-siége, le premier en 1565 et le second en 1568 [1], et dans celle de Jérôme Lippomano [2], ambassadeur vénitien, nommé par la sérenissime République pour assister au couronnement de Henri de Valois à Cracovie. Un jugement impartial, de judicieuses remarques et la finesse de l'esprit italien donnent à ces documents un intérêt tout particulier.

Il existe aussi une description politique de la Pologne, dédiée au nouveau roi, dont l'auteur, un jeune étudiant polonais qui terminait ses études à l'université de Bologne sous l'illustre professeur Sigonius, portait un des plus grands noms de son pays. C'était Jean Krasinski; son oncle, alors évêque de Cracovie, se distingua pendant l'interrègne par sa tolérance et son extrême modération [3].

Gvagnin, que nous avons déjà cité, publia également

1. Ces deux relations, traduites en polonais sur les manuscrits italiens par M. Rykaczewski, se trouvent dans l'ouvrage intitulé : *Relacye nuncyuszów apostolskich,* etc. (Relations des nonces apostoliques et de quelques autres personnages sur la Pologne, de 1548 à 1690, publiées par les soins de la Bibliothèque polonaise de Paris).

2. *Le relazioni degli ambasciatori veneti al Senato durante il secolo decimo sesto, raccolte ed illustrate da Eugenio Alberi.* Série 1, vol. VI, p. 270. — Cette relation a été aussi traduite en polonais dans l'ouvrage cité ci-dessus.

3. *Joannis Crassinii Polonia, ad Serenis. et Potentis. Henricum I Valesium, Dei gratia Utriusque Poloniæ regem.* Bononiæ, 1574. Cet opuscule, très-rare aujourd'hui, a été traduit en polonais par M. Budzynski; Varsovie, 1852. — Nous avons retrouvé parmi les manuscrits qu'a bien voulu nous communiquer le prince Czartoryski (collection Naruszewicz), la lettre suivante écrite par Krasinski à Henri de Valois comme dédicace de son ouvrage. « Quantam et quam uberem universus terrarum orbis, ex felicissima post hominum memoriam Majestatis Vestræ in Regem Poloniæ electione, volup

une description des pays slaves pour faire suite à son histoire de Pologne. Officier italien au service de l'armée polonaise, il avait pris une part active, sous le règne de Sigismond-Auguste, à la guerre contre les Moscovites [1].

Mais de tous ces documents le plus précieux est un ouvrage de Cromer, intitulé : *la Pologne*. Il offre un tableau complet de la République au XVIe siècle. Auteur

tatem cœperit, vel ex eo facile quisque judicare potest, quod tantæ rei fama accepta, nunc certatim omnes, et de Polonia et de universa Reipublicæ Poloniæ administratione, avidissime percontantur... Fit enim, ut propter mediocria nostrorum hominum cum occidentalibus populis commercia et tanta locorum intervalla non minus illæ gentes, in judicandis Reipublicæ nostræ negotiis, ignorationis quam vanitatis habeant. Quod cum jam inde postquam in Italia versari cœpi ita se habere animadvertissem, non cogitare non potui quonam pacto et communi externarum gentium utilitati consulere et nobilissimæ Gallorum nationi, quæ nunc incredibili cognoscendarum polonicarum rerum studio flagrare dicitur, pro virili mea parte gratificari possem. Decebat enim me, qui in imperio Majestatis Vestræ natus et ecclesiasticis honoribus auctus sum, omne meum studium ad excolendam imprimis Regiæ dignitatis amplitudinem, deinde etiam ad illustrandam patriam (qua nobis nihil carius in vita esse debet) conferre. Quæ causa effecit ut hoc de Polonia scribendi negotium, urgente potissimum Carolo Sigonio præceptore meo, virum politiorum litterarum in tota Europa facile principe, non invitus susceperim... » Bononiæ, XX mensis maii, anno salutis humanæ 1573, Majestatis Vestræ devotissimus subditus, Joannes Crassinius.

1. Voy. le tome second de l'ouvrage de Gvagnin, intitulé : « *Rerum polonicarum*, tomi tres, quorum primus omnium Poloniæ regum res gestas complectitur, secundus provinciarum, quæ uno Sarmatiæ Europeæ nomine vulgo veniunt, chorographicam descriptionem continet, etc... Alexandro Gvagnino, equite aurato, peditumque præfecto authore. Francofurti, 1584. » Gvagnin obtint l'indigénat et fut nommé commandant de Vitebsk. On l'a accusé d'avoir dérobé à Stryjkowski le manuscrit de la *Description de la Sarmatie Européenne*, et de l'avoir publié comme étant de lui. Il mourut en 1614, à Cracovie. Son ouvrage renferme quelques morceaux détachés sur l'histoire de Pologne qui offrent un grand intérêt. Il y a une belle édition de Gvagnin avec images; sans date, in 4°, typis Matthiæ Wierzbiętæ.

d'une histoire générale de son pays[1], qui l'avait rendu célèbre en Europe, chargé par Sigismond-Auguste de plusieurs missions importantes à Rome, à Vienne, en Danemark et en Suède, Cromer s'était vu confier à son retour un travail difficile et qui demandait une grande érudition, celui de mettre en ordre les archives du royaume. En 1566, il fut nommé coadjuteur de l'évêque de Varmie, le cardinal Hosius, auquel il devait plus tard succéder, et chargé en son absence de l'administration de ce grand diocèse[2]. A l'arrivée de Henri dans ses nouveaux États, Cromer lui fit hommage de sa description de Pologne. « C'est un présent vraiment digne d'un roi, *dignum certe rege munus,* » dit-on au jeune souverain[3].

La Pologne de Martin Cromer sera notre guide principal dans la description de la République que nous voulons essayer à notre tour.

Le premier livre de cet ouvrage est consacré à la géographie de la Pologne, à la description de ses fleuves, de

1. Nous l'avons plusieurs fois citée. La première édition fut imprimée à Bâle, en 1555. Cromer était né à Biecz, en 1512.

2. A l'issue du concile de Trente, où il présida, le cardinal Hosius était allé se fixer à Rome.

3. Publiée pour la première fois en 1577, *la Pologne* de Cromer fut présentée en manuscrit au duc d'Anjou par Karnkowski, évêque de Cujavie, avec la lettre suivante : « Misit ad me Cromerus, pro eo ac me amat, *Poloniam* suam, ut eam reviderem et tibi nomine ejus offerrem. Feci libenter, libros legi, ac iterum relegi. Dignum certe rege munus. In his enim libris non solum formam Reipublicæ, Regni et legum nostrarum accuratissime descripsit, omnemque modum ejus administrandæ complexus est, verum etiam situs locorum, fluviorum, portuum, arcium, civitatum ita ad vivum expressit, ut non scripsisse, sed oculis cuncta subjecisse videatur. Et leges tu quidem illos libros de Republica cum ea diligentia qua merito debes. » *Illustrium virorum epistolæ,* à la suite de Dlugosz, édit. de 1712, t. II, p. 1795.

ses forêts et de ses différentes provinces; le second à l'examen de ses lois et de ses institutions[1]. Tout en vantant la prospérité de son pays sous le règne des deux derniers Jagellons, l'évêque se prend à regretter les heureux jours du bon vieux temps, âge d'or, mirage trompeur qui recule toujours à mesure que l'on remonte le cours des siècles. « Nos ancêtres, dit-il, ne s'épuisaient pas au travail pour obtenir la richesse : un labeur facile leur procurait de quoi vivre eux et leurs familles, sinon dans le luxe, au moins dans une aisance honnête. Plus grande alors était la tranquillité, moins de procès, moins de querelles, moins de meurtres, moins de fraudes et moins de parjures. »

Nous imiterons Cromer; comme lui nous commencerons par décrire sous son aspect physique la Pologne de 1572, pour étudier ensuite, sous sa direction et celle de ses contemporains, les institutions de la République.

1. Voy. à la suite de l'histoire de Pologne par Cromer, éd. de Cologne, 1589 : *De situ Poloniæ et gente polona, liber prior; de Republica et magistratibus Polonorum, liber alter*. — Le même ouvrage se trouve dans une charmante petite édition des Elzévirs, Lyon, 1672.

CHAPITRE XIII.

Description physique de la Pologne. — Division des eaux. — Bassin de la Vistule. — Bassin du Dnieper. — Plateau Baltique. — L'hydrographie et l'éthnographie. — Lithuaniens, Ruthènes et Polonais. — Diffusion des tribus slaves dans les vallées de la Vistule et du Dnieper. — Chronique de Nestor. — Réunion des Slaves de la Vistule et du Dnieper sous le sceptre des Jagellons. — Unité nationale et géographique. — Configuration générale du pays. — Ligne de partage des eaux. — Accouplement des sources du San et du Dniester, de celles du Dnieper et de la Dvina. — Confusion des eaux en Polésie. — Jonction des trois systèmes fluviaux de la Pologne.

Nous parlerons d'abord des fleuves de la Pologne. C'est par l'examen des grands cours d'eau et de leurs différentes directions, par l'étude du système fluvial d'un pays, qu'on peut le mieux en apprécier les conditions physiques, en saisir la conformation générale.

L'ancienne Pologne, dans ses frontières naturelles, se composait de la juxtaposition de deux grands plateaux ou bassins qui s'inclinaient en sens inverse, l'un du sud au nord et l'autre du nord au sud : c'étaient les deux bassins de la Vistule et du Dnieper. Dans sa partie septentrionale, sur le littoral de la mer, s'étendait, au contraire, une zone de pays dont les eaux formaient un système spécial et que sillonnaient plusieurs grandes rivières indépen-

dantes les unes des autres, qui, suivant dans leur cours des directions presque parallèles, se dirigeaient vers la Baltique. La plus orientale de ces rivières du nord était la Dvina; venait ensuite le Niémen, qui traversait la Lithuanie dans toute sa longueur, puis la Prégel, en Prusse, et enfin un cours d'eau moins important, la Alle.

La Vistule a sa source aux pieds des Carpathes, sur la frontière de Silésie. Elle coule d'abord de l'ouest à l'est, parallèlement aux montagnes, et recueille toutes les eaux qui en descendent. Arrivée à Sandomir, elle change de direction, et grossie du San, le dernier contingent des Carpathes, elle s'avance vers le nord et la Baltique. Su sa rive droite, elle reçoit un grand nombre de rivières : de ce côté, son affluent principal est le Bug; il prend naissance près de Léopol, longe la Volhynie, s'accroît du Muchawietz, traverse la Podlachie et vient se réunir à la Narew, au nord de Varsovie.

Sur sa rive gauche, au contraire, la Vistule reçoit un tribut peu considérable; la Warta, sa voisine, dont le cours est longtemps parallèle au sien, lui ravit une grande partie des petites rivières de cette contrée et porte leurs eaux à l'Oder, laissant la Vistule régner sans partage sur toute la Poméranie. De sa source à son embouchure, c'est le cœur même du pays polonais que traverse la Vistule; elle baigne les principales villes de la Pologne, Cracovie, Sandomir, Varsovie, Ploçko, Thorn et enfin Dantzick.

La physionomie du Dnieper diffère totalement de celle de la Vistule; le bassin de ce fleuve embrasse à son sommet une contrée immense et contient une multitude de

rivières; à sa base, il ne présente plus qu'une vallée relativement étroite. C'est bien au delà de Smolensk, à la pointe nord-est du grand-duché de Lithuanie, qu'il faut aller chercher les sources du Dnieper; c'est à l'autre extrémité de la Pologne, vers le sud-ouest, au centre même de la Galicie, près de Léopol et juxtaposées au Bug, que se trouvent les sources du Styr, l'un de ses affluents, qui s'unit au Prypetz et traverse toute la Polésie avant d'aller rejoindre le grand fleuve[1]. Le Dnieper recueille ainsi, sur un arc de cercle qui a un développement de plus de deux cent cinquante lieues et coupe en diagonale presque toute l'ancienne Pologne, les eaux d'une immense étendue de pays, et, riche du tribut de ses mille rivières, il vient baigner Kiev, puis, franchissant les cataractes des Zaporogues, se coude brusquement à l'ouest pour se jeter dans la mer Noire, près d'Oczakov. Dans cette partie méridionale de son cours, de petites rivières et des ruisseaux lui apportent seuls le faible appoint de leurs eaux. On dirait un vieux chêne qui projette au loin ses bras puissants et noueux, et dont le tronc, tordu par l'âge, s'est garni de plantes parasites. Le Boh, qui descend en droite ligne de la Podolie, vient se perdre dans le Dnieper à l'endroit même de son embouchure. Plus à

1. Si l'on veut bien jeter les yeux sur la carte jointe à cet ouvrage, on verra, un peu au nord de Gliniany, dans la Russie Rouge, combien se trouvent rapprochées les sources de trois rivières qui coulent dans les directions les plus opposées : le Bug, dont les eaux se jettent dans la Vistule et vont à la Baltique; le Styr, qui va se joindre au Dnieper; et le Seret, qui se jette dans le Dniester, en face de la Bukovine. Une multitude de petits cours d'eau qui accompagnent ceux que nous venons de nommer coulent également dans ces trois directions différentes. Il faudrait, pour s'en rendre un compte exact, consulter une carte hydrographique.

l'ouest, le Dniester, sorti des contre-forts de la chaîne orientale des Carpathes, coule parallèlement au Boh, et se jette près de Bialygrod (Ackerman) dans la mer Noire. Ce fleuve séparait la Pologne de la Moldavie.

Si la Vistule était la grande artère des pays polonais proprement dits, le Dnieper était le fleuve des pays ruthènes. Dans le bassin de la Vistule on ne parlait que polonais, dans celui du Dnieper on parlait ruthénien. Entre ces deux langues, il y a d'ailleurs une grande affinité : « elles ne diffèrent que par l'écriture, dit le nonce Ruggieri dans sa relation sur la Pologne; mais pour le reste elles se ressemblent tant qu'on doit les considérer comme les dialectes d'une même langue[1]. »

Le pays qui s'étendait au nord sur le littoral de la mer Baltique avait, comme nous venons de le dire, un système fluvial particulier. Les géographes appellent cette zone septentrionale de la Pologne le plateau Baltique. Non-seulement le cours des eaux, mais la nature même du sol y ont un caractère différent de celui qui règne ailleurs en Pologne. Ce pays était habité par une race particulière, étrangère aux autres peuples de la République, étrangère même aux Slaves, la race lettone, dont les ethnographes, on le sait, n'ont pas encore établi l'origine avec précision. Les Lettes, Semigalles, Kourons, Samogitiens, Lithuaniens et Prussiens en formaient les tribus principales. Le territoire qu'elles occupaient s'étendait de la Livonie aux embouchures de la Vistule; ces tribus parlaient toutes la même langue ou du moins des dialectes ne différant pas essentiellement entre eux. Elles restèrent longtemps iso-

1. *Relacye nuncyuszów apostolskich*, t. I, p. 171.

lées au fond de leurs forêts et rebelles à toute civilisation jusqu'au moment où, entraînées par les Lithuaniens, elles s'unirent dans un mouvement de résistance nationale contre les agressions de l'ordre Teutonique et formèrent le grand-duché de Lithuanie. Le Niémen était le fleuve national des Lithuaniens ; il s'unissait près de Kowno à la Wilia, qu'a chantée dans ses vers l'auteur de *Wallenrod*[1].

Ainsi le partage des eaux, et c'est là un fait remarquable, fournissait une ligne de démarcation précise entre les diverses populations de l'ancienne Pologne. Trois systèmes distincts, ceux de la Vistule, du Dnieper et du Niémen, ou plus exactement du plateau Baltique, couvraient de leurs ramifications aquatiques le sol de la Pologne ; la République renfermait dans son sein trois groupes distincts de populations : les Polonais, les Ruthènes et les Lithuaniens.

Étrangers à la race slave, les habitants du plateau Baltique, les Lithuaniens, lui furent bientôt assimilés, d'abord par leurs conquêtes dans les pays ruthènes, dont ils apprirent promptement la langue et les mœurs, ensuite par le mariage de Jagellon avec Hedvige, l'introduction du christianisme et la réunion du grand-duché au royaume de Pologne.

Les habitants des deux grandes vallées de la Vistule et du Dnieper appartenaient, au contraire, à la même race, à la même famille ethnographique. Polonais et Ruthènes étaient unis par les liens de la plus étroite parenté. De même, les deux grands fleuves de la République étaient par leurs affluents dans une étroite corrélation : le pli de

1. Voy. le deuxième chant du poëme de *Konrad Wallenrod*, par Mickiewicz.

terrain qui sépare le bassin de la Vistule du bassin du Dnieper est à peine sensible ; les affluents occidentaux de l'un s'entre-croisent avec les affluents orientaux de l'autre, leurs sources se confondent presque, tant elles sont proches, et l'on voit à l'époque des grandes pluies une foule de petites rivières, dont les unes coulent vers le nord et la Baltique, les autres vers le Dnieper et la mer Noire, communiquer ensemble dans la partie supérieure de leur cours et mêler leurs eaux voisines sous les inondations fréquentes qui couvrent le pays.

On a souvent fait cette remarque que dans les vallées des grands fleuves et de leurs affluents sont venus se concentrer des groupes de populations homogènes. Or cette étroite conjonction des bassins de la Vistule et du Dnieper explique la marche des peuples slaves, qui, partis des bords du Danube, comme le dit Nestor dans sa chronique, se sont répandus simultanément dans les vallées de la Vistule et du Dnieper, sans rencontrer d'accident géographique propre à amener une séparation de nationalités entre les nombreuses tribus slaves qui prirent possession de cette partie du continent. Nestor constate en effet qu'il y avait entre toutes ces tribus unité parfaite de mœurs, de langue et de religion ; que les tribus léchites établies sur la Vistule étaient de la même famille que les tribus établies sur le Dnieper, et qu'il y avait même des Polaniens le long du Dnieper méridional qui procédaient des Polaniens de la Vistule, la plus importante des tribus léchites[1]. Il nous apprend en outre, et c'est là un témoi-

1. Les Voloches attaquèrent les Slaves, qui demeuraient près du Danube, et les expulsèrent. Quelques-uns de ceux-ci s'établirent proche

gnage important, qu'il existait encore à la fin du x[e] siècle, sur la rive orientale du Dnieper, au sud de Smolensk, là où se trouve aujourd'hui le district de Mohilev[1], une tribu léchite qui refusait de payer l'impôt au prince varègue de Kiev. « En l'année 6492 (984), dit la chronique de Nestor, Vladimir marcha contre les Radimitches : or il y avait un capitaine, nommé *Queue-de-Loup*, qu'il envoya devant lui et qui rencontra les ennemis proche la rivière Piétchana[2]. *Queue-de-Loup* mit en pièces les Radimitches, d'où est venu chez les Russes le proverbe : les queues de loups font peur aux Radimitches. Ces Radimitches tiraient leur origine des Lekes et habitaient sur les bords de la Piétchana[3]. » Il est donc avéré qu'au x[e] siècle, sur la rive

de la Visla et furent appelés Leckes; partie des Leckes se nommait Polaniens; d'autres Loutitches, Mazoviens et Poméraniens. C'est d'eux que vinrent aussi les Slaves qui habitèrent le long du Dnieper; quelques-uns conservèrent le nom de Polaniens; d'autres prirent celui de Drevliens, parce qu'ils restaient dans les forêts; d'autres celui de Drégovitches et s'établirent entre la Pripette et la Dvina; d'autres, proches de la Dvina, furent appelés Polotaniens, à cause d'une petite rivière qui coule dans la Dvina et qui porte le nom de Polota; enfin les Slaves qui s'établirent près du lac Ilmen conservèrent leur propre dénomination et y élevèrent une ville, qu'ils appelèrent la Ville-Neuve (Novogrod); d'autres, enfin, se retirèrent aux environs du fleuve de la Desna, à Sémi et à Sul, et prirent le nom de Sévériens. C'est ainsi que la langue slavonne fut dispersée : quant à ses lettres (son alphabet), elles prirent naissance plus tard. » *Chronique de Nestor,* traduction de M. Louis Paris, t. I, p. 5.

1. Partie orientale du palatinat de Mscislav.

2. La Piétchana est un des affluents du Dnieper. La carte ethnographique publiée par Karamsin à la fin du premier volume de son *Histoire de Russie* donne la position de la tribu des Radimitches, sur la rive gauche du Dnieper.

3. Nestor, t. I, p. 121. — Le nom de capitaine *Queue-de-loup* montre combien les Russes établis à Kiev étaient restés Normands même après un siècle de conquête. Les aventuriers scandinaves qui, dans le IX[e] siècle, remontaient les grands fleuves d'Occident portaient souvent de ces surnoms bizarres.

orientale du Dnieper, il y avait des Lekes, c'est-à-dire des Polonais.

La séparation des Slaves de la Vistule et des Slaves du Dnieper en Polonais et en Ruthènes ou Russes, la division des pays slaves en royaume de Pologne et en kniazats ruthènes au moyen âge, n'émanait donc pas de la nature des choses, mais était le résultat d'un accident historique, l'invasion scandinave des guerriers varègues, qui, sous le nom de Russes ou Ruthènes, s'établirent à la fin du IXe siècle dans toute l'étendue du vaste bassin du Dnieper.

Les familles princières, d'origine varègue, qui avaient régné sur la partie orientale de la Slavie, une fois éteintes, et les Mongols refoulés par l'activité belliqueuse des Lithuaniens, on vit aussitôt les Slaves du Dnieper se réunir librement à leurs frères de la Vistule, et les pays ruthènes se joindre aux pays polonais dans une seule république, sous l'union royale d'Hedvige et de Jagellon, comme au printemps, à la fonte des neiges, on voit les affluents du Dnieper et ceux de la Vistule mêler ensemble leurs eaux et leurs sources voisines.

Ainsi, bien que la nature n'ait pas doté la Pologne de frontières fortes et nettement tracées, sauvegarde de la plupart des autres nations de l'Europe, qui peuvent, à l'abri de ces défenses naturelles, travailler sans crainte au développement de leur prospérité ; bien que la Pologne ait dû constamment se tenir sous les armes pour repousser les agressions de ses voisins, cependant l'ensemble du pays qui formait la République se trouvait être admirablement disposé pour servir de cadre à une grande nation,

et présentait une unité géographique qui répondait à l'unité nationale.

La diffusion des eaux sur le sol de la Pologne et la direction de ses fleuves et de ses rivières indiquent suffisamment quelle était la disposition générale du pays plaine immense, qui d'un côté inclinait vers la Baltique, de l'autre vers la mer Noire, sans qu'il y ait, comme on l'a déjà fait remarquer, une différence de niveau très-sensible à l'intersection de ces deux plans inclinés. A sa base, cette grande plaine était dominée par la chaîne des Carpathes : « Au sommet de ces montagnes, a dit un poëte de la Pologne, est assis l'oiseau slave, qui d'une aile bat la mer Noire et de l'autre la Baltique[1]. »

C'est, en effet, à l'extrémité orientale de la chaîne des Carpathes, à l'endroit où les montagnes se repliant sur elles-mêmes changent de direction pour revenir vers le sud-ouest, qu'avait son point de départ la ligne de partage de toutes les eaux de la Pologne, ligne qui coïncidait nécessairement avec l'arête surbaissée des deux versants ou plateaux inclinés que nous signalions tout à l'heure. Là, dans un vallon des Carpathes, un vieux chêne légendaire, dit Cromer, voyait jaillir entre ses racines les sources de deux rivières. L'une était le San, affluent de la Vistule, l'autre le Dniester. Ainsi, du même point partaient deux grands cours d'eau, dont le premier se dirigeait au nord, le second au sud. C'est de là que partait aussi la ligne du partage des eaux entre les rivières qui se jetaient dans la Baltique et celles qui se jetaient dans la mer Noire; et si, de ce

1. Mickiewicz, *Cours de littérature*, t. I, p. 25.

point, l'on veut suivre, en la prenant à sa base, cette ligne imaginaire, on la verra s'avancer dans une direction constante vers le nord-est, onduler entre les sources d'une multitude de rivières, effleurer l'extrémité de la Volhynie, puis traverser la Polésie et la Russie Blanche, coupant ainsi presque toute l'ancienne Pologne en diagonale, pòur aboutir à l'autre point extrême du partage des eaux, où se rencontrent côte à côte les sources du Dnieper et celles de la Dvina.

Là commençait un tout autre système fluvial, celui du Volga et de ses affluents, qui se dirigeaient vers Moscou et la mer Caspienne; là aussi s'était arrêtée l'expansion des peuples slaves; là commençait une race toute différente, celle des tribus asiatiques on touraniennes, au milieu desquelles la Moscovie est venue fonder son berceau.

Ainsi, à l'une et à l'autre extrémité de la Pologne se répétait le même phénomène, celui de deux fleuves, au sud-ouest le San et le Dniester, au nord-est le Dnieper et la Dvina, dont les sources sont contiguës, et qui cependant coulent dans des directions diamétralement opposées.

Ce que nous disions tout à l'heure des affluents de la Vistule et de ceux du Dnieper, de leur affinité, de la contiguité de leurs sources et de la confusion de leurs eaux à certaines périodes de l'année, peut s'appliquer aussi au Niémen et aux autres rivières du plateau Baltique. Le long de la grande ligne du partage des eaux, que nous venons d'indiquer, surtout à l'endroit où elle traverse les palatinats de Minsk et de Novogrodek, on voit la plupart de ces rivières enchevêtrer leurs sources dans celles des affluents du Dnieper et des affluents de la rive droite de la

Vistule. Aussi, dans toute la Ruthénie Blanche, et principalement dans la Polésie, que le Prypetz couvre de ses innombrables ramifications, est-ce une confusion sans égale de sources, de rivières et de mille petits cours d'eau qui, bien que coulant dans deux directions opposées, se croisent et s'entre-croisent, s'évitent et se rapprochent, se glissent dans les moindres plis de terrain et font de toute la contrée un vaste marécage. Un canal, appelé canal d'Oginski, fait aujourd'hui communiquer un des affluents du Prypetz et par conséquent le Dnieper avec le Niémen; un autre canal unit par la Bérézina le Dnieper à la Dvina; un troisième canal enfin, celui de la République, en joignant la Pina[1] au Muchawietz[2], met le Dnieper en communication avec la Vistule[3]. Ainsi les trois grands fleuves de l'ancienne Pologne et les trois systèmes de ses cours d'eau étaient étroitement unis et se touchaient par mille points, et l'on peut dire, pour employer une expression de Nestor, que « la dispersion de la langue slave » a suivi la dispersion des eaux.

1. Affluent du Prypetz et par conséquent du Dnieper.

2. Le Muchawietz se jette dans le Bug, qui, comme on le sait, va rejoindre la Vistule.

3. Nous avons consulté pour cette partie de notre travail un *Essai sur l'hydrographie, la géologie et les productions naturelles de la Pologne*, par M. J. Domeyko, ancien élève de l'École des mines, manuscrit inédit que l'on a bien voulu nous communiquer.

CHAPITRE XIV.

Aspect général de la Pologne. — Sa diversité. — Lacs, forêts et plaines. — Les lacs de la Polésie et la chaîne des lacs du Nord. — Les forêts. — Sapins et bouleaux. — Forêts de la Podolie, de la Bukovine et de la Lithuanie. — Citation de Mickiewicz. — Caractère particulier de la Lithuanie. — La Russie Rouge. — Sa fécondité. — Les grandes plaines de blé. — Lutte contre les Tartares. — La Podolie. — Sa description par Vigenère et Lippomano. — L'apiculture en Pologne.

La Pologne, comme l'indique la dispersion de ses eaux, était un pays plat, ouvert, une grande et vaste plaine où les dépressions de terrain se faisaient à peine sentir. Les seules montagnes qu'elle connût étaient les Carpathes, qui dressaient sur les frontières de Hongrie leurs sommets ardus et boisés. Il y avait bien, dans l'intérieur du palatinat de Sandomir, un petit groupe de montagnes, dont la principale était le Mont-Chauve, ou Lysagora, célèbre dans les vieilles légendes; mais ces montagnes avaient plus d'importance par les trésors industriels qu'elles recélaient, leurs mines de houille et de différents métaux, fer,

plomb, cuivre et argent, que par leur élévation qui était peu considérable[1].

Malgré l'unité de son ensemble et son caractère général et persistant de pays de plaines, la Pologne offrait cependant une certaine diversité : ici c'étaient de sombres forêts de pins, qui couvraient des provinces entières, ou de grands bois de chênes et d'autres arbres forestiers; là des multitudes de lacs groupés avec symétrie, et qui paraient le pays de l'éclat de leurs eaux limpides; ailleurs on ne trouvait que des marais fangeux à la surface triste et noirâtre.

C'est au pied des Carpathes, dans les palatinats de Russie et vers la Pokucie que le pays prenait son aspect le plus pittoresque. Des rochers, des torrents, des gorges étroites, de larges vallées, des coteaux, et sur le flanc de ces coteaux des petits champs soigneusement cultivés; la fraîche végétation des pays de montagnes, des arbres de toute espèce, une flore abondante et variée animaient le paysage, que fermait l'imposante grandeur des Carpathes ou Tatry, comme les appellent en cet endroit les gens du pays. Ailleurs, la nature était loin de présenter la même variété. En Prusse et en Cuiavie se déroulaient d'immenses plaines aux ondulations monotones, où le sol fécond indemnisait de leurs peines les habitants laborieux. Dans le palati-

1. « Sta, fuor che oro, ogni sorta di metallo; cioè, mediocramente dell' argento che tiene un poco dell' oro, allume, vetriolo, lattone, rame, ferro, piombo, azzurro e sale in tanta quantità, che oltre al servire a tutto quel regno, se ne somministra anco largamente alla Slesia, alla Moscovia, alla Boemia ed all' Austria, essendone una miniera nella Russia, e due nella Polonia minore; e sopra una, che è vicina a Cracovia, è fabbricato in terra piana il castello di Vielisca. » *Relazione di Lippomano,* p. 276.

nat de Lublin et dans une partie de la Podlachie dominaient les sables et les sapins; mais sur le bord des rivières et aux environs des grandes villes, comme Cracovie, Sandomir, Varsovie, Thorn et Dantzick, se multipliaient les jardins et les vergers, où malgré la rigueur des hivers de la Pologne croissaient des légumes et des fruits de toutes sortes. Cromer dit, avec un certain orgueil, qu'ils ne le cédaient en rien pour la saveur et la beauté à ceux de l'Italie. Dans la Lithuanie et la Samogitie le chanvre et le lin couvraient la plaine partout où les forêts et les lacs permettaient à la culture de se développer. Au sud de la République, la Podolie et l'Ukraine fournissaient le blé en abondance; arrachées par les Jagellons à la barbarie des Tartares, ces belles provinces devaient continuer longtèmps encore d'être le champ de bataille de la noblesse polonaise : « Sur cette terre labourée par les pieds des chevaux, engraissée de cadavres humains et toute parsemée d'ossements blanchis, croissent, a dit un ancien poëte, les moissons de la tristesse[1]. » Au midi de l'Ukraine et de la Podolie commençaient les grands steppes d'où toute culture est bannie et sur lesquels s'étend une herbe sauvage et dure, perpétuellement agitée par les vents de l'Asie. Ces espaces sans bornes, ces horizons sans fin ont leur poésie, triste et monotone, mais saisissante.

De vastes champs de blé, des forêts et des lacs, tels étaient donc les trois caractères dominants de la Pologne. Ils divisaient son territoire en trois zones distinctes : le froment régnait sur la contrée du midi, dans les plaines

1. Mickiewicz, *Cours de littérature*, t. I, p. 34.

de l'Ukraine, de la Podolie et d'une grande partie de la Volhynie; les forêts composaient la zone du milieu et s'étendaient en Lithuanie ; au nord des forêts se prolongeait une longue ligne de lacs, des sources de la Dvina jusqu'à la Poméranie.

La multitude de lacs dont étaient parsemées certaines parties de la Pologne leur donnait un aspect particulier. « Il y a des milliers de lacs en Pologne, dit l'auteur d'un mémoire inédit sur l'hydrographie de ce pays que nous avons utilement consulté[1], et lorsqu'on examine la manière dont ils sont disposés, on trouve qu'ils forment des chaînes continues, et que ces chaînes courent sur des plateaux allongés, en se groupant le long des lignes du partage des eaux. »

Les deux chaînes de lacs les plus importantes étaient celle du nord, qui va de la Dvina à la Poméranie, et celle de la Polésie, au centre de la Pologne.

Les lacs de la Polésie n'étaient le plus souvent que de vastes étangs aux bords fangeux et inaccessibles. Ils imprimaient à toute cette province un caractère sombre et uniforme. Partant de la Bérézina, c'est aux environs de Pinsk et vers les sources du Prypetz et de la Pina qu'ils étaient le plus nombreux. Là, ils devenaient de véritables marais, des tourbières, au milieu desquelles on ne se risquait pas sans danger. Les affluents du Prypetz et les sources des mille ruisseaux qui en grossissaient le cours se répandaient dans ces marécages, et telle était la confusion de toutes ces eaux bourbeuses, qu'aucune carte n'a

1. Cité ci-dessus.

pu jusqu'ici en reproduire exactement les contours. Les géologues ont retrouvé dans cette partie centrale de la Pologne les traces évidentes d'une ancienne mer intérieure.

Les lacs du nord avaient un caractère différent, et qui leur était propre. Ils formaient une chaîne continue; loin d'être marécageux, le pays qu'ils traversaient présentait un sol ferme, souvent même accidenté; leurs eaux atteignaient à une très-grande profondeur, qui allait pour quelques-uns jusqu'à mille pieds; leurs rives étaient d'un accès facile, en pente douce le plus souvent, quelquefois escarpées. Dans certaines contrées, ils devenaient innombrables et formaient alors comme un véritable archipel. « Ces milliers de lacs, dit l'auteur du mémoire que nous citions tout à l'heure, donnent au pays un aspect pittoresque et riant que l'on ne saurait comparer à celui d'aucun autre pays de l'Europe. De jolis bois composés de toutes sortes d'arbres et des lacs de toute grandeur, entremêlés de terres labourées, de prairies et de villages, des collines qui ondulent au milieu de ces lacs, impriment à ce pays une physionomie difficile à décrire. » Une remarque intéressante faite par le même auteur, c'est qu'en Suède, de l'autre côté de la Baltique, on rencontre une succession de lacs qui ont le même caractère et suivent la même direction que les lacs du nord de la Pologne.

Cette chaîne de lacs avait son origine aux sources de la Dvina; elle s'avançait avec assez de régularité de l'est à l'ouest, sur une large bande de pays, traversait toute la Lithuanie, et pénétrait jusque dans la Poméranie, séparant ainsi le plateau Baltique des bassins du Dnieper et de la Vistule, le sol slave proprement dit du sol lithuanien.

Le premier de ces lacs au nord-est, le Peypus, offrait une immense nappe d'eau ; en Lithuanie les lacs étaient petits, mais fort nombreux; dans la Prusse royale, sur la rive gauche du Niémen, et dans la Warmie ils se multipliaient à l'infini. Les derniers anneaux de cette chaîne traversaient enfin la Vistule : sur la rive gauche de ce fleuve, dans la Prusse royale et le nord de la Grande-Pologne, on retrouve encore des lacs en assez grand nombre.

Au midi de la ligne des lacs s'étendait, dans une direction à peu près parallèle, de l'est à l'ouest, la zone des forêts, qui d'un côté franchissaient la Vistule pour s'avancer jusqu'à l'Oder, de l'autre le Dnieper pour aller rejoindre les forêts de la Moscovie et de l'Oural. C'était comme une large route boisée qui se prolongeait d'Asie en Allemagne. « L'émigration de toutes les bêtes fauves répandues en Europe, dit Mickiewicz, a dû descendre par cette grande voie de verdure. »

La Polésie était le pays des forêts par excellence[1]. Si dans la partie marécageuse de cette province on ne trouvait que des arbres chétifs, au contraire, en s'élevant sur les deux versants du bassin formé par le Prypetz, on voyait se dérouler d'épaisses forêts qui s'avançaient jusque dans les plaines sablonneuses du palatinat de Lublin. Ces forêts couvraient des espaces infinis. Les pins y croissaient seuls et répandaient sur tout le pays la morne teinte de leur sombre verdure : de là peut-être le nom de Noire[2], donné à cette partie de l'ancienne Pologne.

1. Polésie signifie « pays de forêts. » C'est là qu'habitait l'ancienne tribu des Drevliens ou « hommes des bois. »

2. La Ruthénie Noire.

Aux forêts de pins succédaient, en remontant vers le nord, les forêts blanches, les forêts de bouleaux : c'était la Ruthénie Blanche. Le bouleau atteint en Pologne à des proportions plus grandes que dans les autres pays de l'Europe : il y devient un arbre de haute futaie; le tronc en est plus élancé, le branchage plus épais, la forme générale plus élégante. Avec son écorce de neige et son feuillage argenté, qui sous les nuits brillantes du Nord prend de merveilleux reflets, le bouleau a de tout temps frappé l'imagination slave. « C'est l'arbre favori de la poésie, dit Mickiewicz, l'arbre de la chanson populaire, si souvent célébré par les bardes lithuaniens. »

Dans la partie méridionale de la Pologne on trouvait de vastes et belles forêts de chênes. Des futaies de tilleuls s'élevaient parfois près des villages. C'est à l'ombre d'un de ces tilleuls que le grand poëte du XVIe siècle, Jean Kochanowski, aimait à venir chercher les inspirations de son génie. Le vieil arbre est longtemps resté debout, entouré du respect des générations; il n'a disparu que depuis peu.

De l'autre côté du Dniester, au sud-ouest de la Podolie, s'étendaient sur toute la Bukovine[1] d'épaisses forêts de hêtres, célèbres dans l'histoire de Pologne par la cruelle défaite que, sous le règne de Jean-Albert, les Moldaves y firent subir à l'armée polonaise.

Mais de toutes les provinces de la République, aucune ne pouvait rivaliser avec la Lithuanie pour l'étendue de ses forêts. Mickiewicz, dans son épopée populaire de *Tha-*

1. Le nom de Bukovine veut dire « pays de hêtres. »

dée, fait une description des forêts de la Lithuanie que l'on cite comme un des beaux morceaux de la poésie slave :

« Qui a jamais osé, dit-il, sonder l'immensité des forêts lithuaniennes, leurs ombres mystérieuses et le secret de leurs abîmes? La terreur et la fable savent seules ce qui s'y passe. Le fond de la mer se rit des efforts du pêcheur, et les forêts de Lithuanie défient le chasseur de violer le secret de leur sanctuaire. Là sont des retraites qui n'appartiennent pas au monde, des lieux que le regard de l'homme n'a jamais pénétrés. C'est là que règnent depuis des siècles le despote des forêts, le bison orgueilleux, et l'ours terrible, entourés de leur cour sauvage... Là sont des lacs que recouvre une trompeuse verdure ; nul n'en pourrait sonder le fond; leurs eaux ont comme une odeur de sang; c'est là, dit-on, qu'habitent les démons[1]. »

S'adressant ensuite aux arbres de son pays natal :

« Contemporains des grands kniaz de Lithuanie, leur dit le poëte, arbres de Bialowiez, de Switez, de Ponary et de Kuszelew, dont l'ombre tombait jadis sur les têtes couronnées du terrible Vitenès, du grand Mendog et de Gedymin... Forêts qui avez vu les chasses du dernier de nos rois qui ait porté le kolpak de Vitold, du dernier des Jagellons... Arbres de mon pays, si le ciel permet que je re-

1. Dans l'ancienne mythologie lithuanienne, les forêts jouaient un très-grand rôle. Il y avait des bois sacrés et des chênes, appelés *Baublis*, qui rendaient des oracles. C'est au milieu des bois qu'étaient les cimetières, et que s'accomplissaient les cérémonies lugubres du rite lithuanien, les tristes et silencieuses fêtes des morts. Au fond de ces forêts, où personne n'avait pu pénétrer, habitaient, disait-on, des spectres, des fantômes et des nymphes malfaisantes, ou *Launes*. Gvagnin dit en parlant de la Lithuanie : « Provincia hæc nemoribus sylvisque abundat, in quibus horrendæ quandoque visiones fieri dicuntur. »

vienne vers vous, mes vieux amis, vous retrouverai-je encore ? Êtes-vous encore vivants, ô vous autour desquels, enfant, j'essayais mes premiers pas[1] ? »

Toute sorte de gibier peuplait les forêts de la Lithuanie[2], ours, sangliers, cerfs, daims, loups et renards. Il y avait même des martes et des castors, dont la queue était regardée du temps de Cromer comme un mets fort délicat, et des animaux inconnus au reste de l'Europe, le bison[3],

1. *Pan Tadeusz,* chant IV.

2. « Omni genere ferarum abundat Lithuania propter vastitatem sylvestrem. » Cromeri *Polonia,* éd. Elz., p. 73.

3. Blaise de Vigenère donne une description du bison et de la manière dont on le chassait :

« Le bison, que les Lithuaniens appellent *suber* (*żubr*), est une beste sauvage et cruelle, ayant le manteau presque comme un lion, avec une grande et longue barbe, qui luy pend au-dessous du menton : la tête petite, les yeux grands et enflambez, regardant de travers fort furieusement, le front large et les cornes si estendues et spacieuses que trois hommes de bonne corpulence se pourroyent asseoir entre deux... Il faut que ceux qui entreprennent de les chasser soient bien legers, habiles et assurez, car ces animaux sont fiers et cruels, parquoy on ne peut les avoir sinon en certaines trappes ou fosses couvertes de branches et de feuilles qu'on leur dresse és lieux solitaires et desvoyez où ils repairent. Mais si on veult avoir le passe-temps de les chasser, il faut choisir quelque lieu semé d'arbres assez esloignez les uns des autres; lors on fait lancer la beste à grand bruit de cor et de huee tant que les chiens l'ayent poussee en ce parquet, où tout incontinant qu'elle aura descouvert quelqu'un, ne fauldra d'aller à luy d'une grande impétuosité et furie. Mais il se rempare de l'arbre et luy donne s'il peut quelque coup d'espieu en passant, de quoy elle s'irrite davantage, car elle ne tumbe pas si tost. Si toutesfois tournoyant en ce combat, qui dure le plus souvent plus longtemps qu'on ne voudroit, le chasseur se trouvoit lassé, il ne fait que luy jeter un bonnet ou quelque pièce de drap qui soit rouge, sur quoy elle ira soudain à coups de pieds et de cornes descharger sa colère et sa rage, et ce pendant il peut reprendre haleine. Et de ce moyen se servent les chasseurs pour se relayer l'un l'autre tant qu'on ayt mis la beste à mort. » (*La Description de Poloigne*, par Vigenère, fol. 25.) Quand la cour voulait assister à la chasse, on dressait un échafaud sur lequel le roi, les seigneurs et les dames venaient s'asseoir pour jouir sans danger du spectacle de ce combat.

l'urus[1], le lynx, l'onagre, qui habitaient de préférence les grandes forêts de Radzivil et de Bialowiez. Dans cette dernière forêt on conserve encore aujourd'hui quelques bisons, comme échantillons d'une race entièrement disparue. Il est défendu de les tuer, sous les peines les plus sévères. « La loi, dit l'auteur de *Thadée,* protége ces anciens représentants de la Slavie[2]. » On peut ajouter que ce sont les seuls.

Avec ses bois impénétrables, son climat rigoureux, ses longs hivers, la Lithuanie avait un caractère particulier qui la distinguait des autres provinces de la République. Sa nature âpre et sauvage avait réagi sur les habitants ; les mœurs y étaient plus rudes que dans le reste de la Pologne, la population grossière, le bas peuple plongé dans une épaisse ignorance. La féodalité bâtarde qui s'était implantée dans le grand-duché d'Olgierd et de Gedymin ne s'effaçait que lentement ; le paganisme, en Samogitie surtout, avait laissé des traces profondes, et l'on y trouvait encore au XVIe siècle les restes des anciennes superstitions. Les serpents, dit Gvagnin, continuaient d'y avoir des adorateurs[3].

1. Ou taureau sauvage ; Vigenère en donne la description, fol. 23.

2. *Cours de littérature,* t. I, p. 60.

3. « Sunt etiam nunc illic inter agrestes idololatræ complures, qui serpentes quosdam quatuor brevibus lacertarum instar pedibus, nigro obesoque corpore, *givojtos* patria lingua dictos, tanquam penates domi sui nutriunt, eosque domo lustrata certis diebus ad appositum cibum prorepentes, cum tota familia, quoad saturati in locum suum revertantur, timore quodam circumstantes venerantur... Agrestis turba in Samogitia sacrificium quoddam, solennesque epulas gentili more sub finem mensis octobris, collectis frugibus quotannis celebrant. » (Gvagnin, t. II, p. 87, 89.) — Lippomano dit en parlant de la Lithuanie : « Vi sono alcuni idolatri, che adorano il sole, le selve

L'état des paysans était aussi plus misérable en Lithuanie qu'ailleurs. « Il n'y a pas au monde de sort plus triste que celui des paysans lithuaniens, dit Lippomano[1] ». Vigenère confirme ce témoignage : « Quant aux laboureurs et paysans, écrit-il, il ne faut pas penser qu'il y ait de plus pauvres et misérables gens en tout le reste du monde ; car, outre ce qu'il faut qu'ils travaillent incessamment jour et nuit et encore en un climat si âpre et rigoureux, pour le service de leurs maîtres, qui sucent tout le fruit de leur labeur, s'il leur reste encore quelque chose pour leur nourriture et entretenement, les premiers cinq ou six chevaux qui passent le leur ravissent et consument, estant accoutumés de tenir les champs partout à si petite compagnie[2]. » Dans les campagnes on parlait encore l'an-

ed i serpenti, tenendoli in casa per loro devozione, e dando loro da mangiare del latte, con far loro sacrificio. » (Collection Alberi, Ire série, vol. VI, p. 281.) — Cromer, dans son histoire, décrit en ces termes les superstitions du paganisme lithuanien : « Fuit gens Lithuanica multorum deorum, seu verius dæmonum, superstitioni dedita. Quin et ignem pro deo colebat et eum in celebrioribus locis atque oppidis perpetuum asservabat. Fulmini quoque, quod Percunum vocabat, divinum honorem tribuebat. Lucos et eximias quasdam arbores in sylvis sacrosanctas habebat, ita ut violare eas ferro nefas esset : nec impune erat tale quicquam ausis. Nam violentia dæmonum vel interibant subito, vel membro aliquo capiebantur. Viperas item atque serpentes divinitatis non exortes esse credebat, et alebantur ii quasi lares quidam familiares in singulis domibus atque familiis, lac eis libabatur, et galli gallinacei immolabantur. Eratque inauspicatum et exitiabile toti familiæ, quempiam ex iis occidisse aut violasse. » Cromer, *De rebus Polonorum*, lib. XV, p. 245.

1. « I contadini sono miserissimi, non avendo niente di proprio, ed essendo costretti a dar quattro contribuzioni all' anno per i soldati che stanno in presidio contra i Moscoviti. » (Lippomano, p. 281.) — « Gens misera maxime in villis et pagis gravi servitute oppressa..... Coloni quinque dies, aliquando sex, dominis suis laborant. » Gvagnin, t. II, p. 91.

2. *La Description de Poloigne*, fol. 23.

cienne langue lithuanienne, mais le dialecte le plus répandu était le ruthénien, un peu différent de celui des provinces méridionales et se rapprochant encore davantage du polonais.

L'introduction du christianisme et l'union de la Lithuanie avec la Pologne avaient cependant porté des fruits. Mais c'était surtout dans les classes supérieures qu'ils se laissaient apercevoir. Mis fréquemment en contact par la guerre et les affaires publiques avec les gentilshommes polonais, les boïars lithuaniens en eurent bientôt adopté les mœurs et l'esprit. La cour venait souvent habiter la Lithuanie ; la noblesse polonaise l'y suivait, attirée par les plaisirs de la chasse et ceux de la table, car le grand-duché était renommé pour sa bonne chère, et les dames lithuaniennes passaient, à ce que dit Vigenère, pour les plus aimables du royaume : « et est ce pays si coquin, ajoute-t-il, à ceux qui y sont une fois affriandés, qu'ils n'en peuvent partir puis après [1]. »

1. « Les gentilshommes ne se meslent que d'aller à la guerre, ou bien d'y envoyer pour eux, ce qui leur est permis, et encores sans préjudice de leur honneur. Et en temps de paix boire d'autant et prendre leur plaisir aux belles chasses qui sont là autant à propos qu'en nul autre endroit de la terre. Les riches et aisez se donnent aussi du bon temps autant qu'ils peuvent, comme font les femmes de leur costé qui ne se soucient que de se parer et donner audience à leurs mignons et favorits. Et leur estoit permis anciennement d'avoir, outre leurs marys, cinq ou six serviteurs pour leur faire la cour. Maintenant que le peuple est venu à la cognoissance de la foy, elles sont un peu plus retenues en apparence ; au reste, elles ne laissent pas de jouer soubz main le mesme jeu, un peu toutesfois plus couvertement, là où ce seroit un crime de leze majesté qu'un pauvre mary regardast seulement du coing de l'œil une autre femme que la sienne. Et certes ils se soucient aussi plus de boire que faire l'amour, à tout le moins le commun, car il se trouve tousjours de galants hommes partout. » Vigenère, *la Description de Pologne*, fol. 22.

Rien ne contrastait autant avec la froide Lithuanie que les belles contrées qui, sous le nom général de Ruthénie ou Russie Rouge, s'étendaient au midi de la Pologne, de la rive droite du San aux bords du Dnieper. C'était le pays des vastes champs de blé, des épis dorés, des riches moissons, des grands troupeaux, le pays de l'abondance. Le sol y était d'une admirable fertilité, le climat plus doux que dans le reste de la Pologne, les hivers moins longs, le soleil plus radieux. Ainsi favorisé par la nature, ce pays exerçait un puissant attrait sur l'esprit des Polonais. Ils l'aimaient non-seulement pour sa richesse, son ciel plus clément et sa fécondité, mais comme on aime toute création nouvelle. La Ruthénie était l'œuvre de la noblesse polonaise : c'étaient les gentilshommes de Pologne qui l'avaient arrachée aux Tartares par des batailles et des combats continuels; qui l'avaient repeuplée, cultivée, qui avaient converti en champs fertiles des déserts incultes. « C'est l'arquebuse au dos, dit, en décrivant la Russie Rouge, un poëte polonais du XVI[e] siècle, Klonowicz, c'est le sabre au côté, que le laboureur conduit sa charrue dans les champs, et souvent la terre qu'il cultive s'arrose de son sang et les épis se teignent du sang de celui qui les avait semés. »

Un étranger qui traversait ces provinces au moyen âge écrivait : « On n'y rencontre ni villes ni villages, on n'y aperçoit que les animaux sauvages qui regardent avec surprise passer le voyageur, comme une apparition extraordinaire[1]. » Au XVI[e] siècle, quelle transformation! Gratiani qui visitait la Russie avec le cardinal Commendon, l'année

1. Extrait de Karamsin, cité par M. Szajnocha, *Histoire d'Hedvige et de Jagellon*, t. III, p. 288.

même qui précéda l'interrègne, ne se lasse pas d'en admirer la richesse. « Ces pays autrefois dépeuplés et misérables, dit-il, sont maintenant si prospères et si peuplés qu'ils peuvent être comparés avec les plus belles provinces de la Pologne[1]. » Le rendement de la terre y était extraordinaire. « Pour un setier de froment, dit encore Gratiani, on en recueille ordinairement plus de cinquante[2]. » De son côté Lippomano parle de l'extrême abondance du bétail. « Outre de beaux troupeaux de bœufs, disait-il dans sa relation au sénat vénitien, il y a tant de moutons dans ces provinces, qu'on peut les acheter pour un jules[3]. » On voyait aussi courir sur les prés de grandes troupes de chevaux, qui paissaient en liberté, et, quand ils venaient le soir s'abreuver à la rivière, les postes prenaient les armes, croyant que c'était un parti de Moscovites ou de Tartares[4].

Comblée de la sorte, sous un ciel qui ne connaissait pas les longues rigueurs des hivers du nord, la Ruthénie paraissait aux gentilshommes polonais un pays béni et enchanteur. Ils y accouraient en foule, non-seulement pour exploiter les richesses de son sol fécond, mais aussi pour le plaisir de guerroyer les Tartares[5]. Ne la jugeant

1. *La vie du cardinal Commendon* écrite en latin par Antoine Marie Gratiani, évêque d'Amélia, et traduite en françois par M. Fléchier, évêque de Nismes, Paris, 1702, t. I, p. 247.

2. *Ibid.*, p. 272.

3. Le jules était une monnaie romaine qui valait un florin et sept gros de Pologne.

4. « Sono in questa regione tanti bisonti e cavalli salvatici, che andando la notte all' acqua per bere, spaventano i soldati che stanno in quei confini per guardia contro Moscoviti et Tartari. » *Le Relazioni degli ambasciatori veneti al senato*, Ire série, vol. VI, p. 281.

5. « In Russia meridionali præsertim, jam fere usitatior est polonica dia-

que par comparaison, ils s'en exagéraient les beautés. Son aspect heureux et riant était nouveau pour eux. Ils n'y retrouvaient ni ces plaines immenses de la Grande-Pologne et de la Polésie, parsemées de lacs et de marais, ni les sapins et les sables de la Mazovie, ni la nature sauvage et les neiges de la Lithuanie. Des chaînes de petites montagnes, que couronnaient dans le lointain les cimes élevées des Carpathes, entrecoupaient l'horizon et s'abaissaient insensiblement en collines et en ondulations de terrain, pour venir se perdre dans les champs fertiles de la Podolie.

C'est là surtout, en Podolie, que se déployait dans tout son luxe la nature privilégiée de la Russie méridionale. « Comparée aux autres provinces de la Pologne et de la Lithuanie, dit M. Szajnocha, la Podolie était véritablement le pays du soleil ; aussi lui donna-t-on dans ses armoiries un soleil pour emblème, et la vit-on, sous les rayons de son astre bienfaisant, surpasser tous les pays voisins par la puissance de sa fécondité et la richesse de sa nature[1]. » Blaise de Vigenère, dans sa description de la Pologne, voulant donner une idée des ressources de la Podolie, écrivait : « Le terrouer y est si bon et si fertile que si d'aventure une charrue demeuroit emmy les champs deux ou trois jours, elle seroit si couverte d'herbes que malaisément on la pourroit retrouver[2]. » Gratiani dit également dans sa vie de Commendon : « Ces vastes plaines

lectus quam vernacula, ex quo gens ea Polonorum cessit imperio, Polonis propter ubertatem soli et militiam adversus Tartaros libenter ibi figentibus domicilia. » Cromeri *Polonia*, p. 78.

1. T. III, p. 286.

2. Vigenère, *la Description de Poloigne*, fol. 16.

produisent sans aucun secours de l'art ou de la culture une grande abondance de fruits et les herbes y sont si bien nourries qu'elles croissent jusqu'à la hauteur d'un homme et répandent dans tous les champs une odeur très-agréable. » Un peu plus loin il ajoute : « C'est une chose extraordinaire que la quantité de miel que l'on récolte en ces quartiers et sans aucune peine. Des essaims d'abeilles, épars dans toutes les forêts, vont se percher sur des arbres, ou demeurent cachés dans tous les lieux creux qu'ils ont pu trouver. Ils exposent partout leur miel, ils entrent même dans les trous et dans les fentes de la terre et y laissent une grande quantité de cire et de miel [1]. » Aussi un ancien chroniqueur polonais disait-il, en parlant de la Podolie, que « partout où on y portait le pied, on faisait jaillir des sources de miel. » L'apiculture était, du reste, très-répandue non-seulement en Podolie, mais dans presque toute la Pologne et donnait des revenus importants. Chaque ferme avait des ruchers : on vendait la cire; le miel servait à faire l'hydromel. L'élevage des abeilles était un art traditionnel et, pour ainsi dire, national. Il en est souvent question dans les vieilles chroniques. Piast revenait, dit-on, de donner ses soins au gouvernement de ses essaims, quand il rencontra les messagers chargés de lui apporter la couronne de Pologne. On lui proposa l'exemple de la reine des abeilles comme devant servir de type à la monarchie polonaise, et quand le duc d'Anjou entra dans son nouveau royaume, on ne crut pas lui pouvoir faire de plus gracieux compliment

1. Gratiani, t. I, p. 273.

que celui-ci : « Les abeilles de Pologne vont mépriser la violette et la rose maintenant que le lis de France fleurit au milieu de nous[1]. »

1. *Polonia felix, regnante Henrico,* dans l'ouvrage intitulé : *Orationes gratulatoriæ,* etc.

CHAPITRE XV.

Les frontières de la Pologne. — Ses divisions. — Royaume et grand-duché. — Grande-Pologne et Petite-Pologne. — Provinces et palatinats de la Grande-Pologne, de la Petite-Pologne et du grand-duché.

Nous avons cru devoir préciser l'état territorial de la Pologne au XVIe siècle : sa configuration générale et ses divisions naturelles sont maintenant connues; il reste à tracer ses frontières, telles qu'elles étaient en 1572, et à déterminer ses divisions politiques.

Au nord, depuis le golfe de Finlande jusqu'à la pointe du palatinat de Poméranie, les flots de la Baltique battaient ses côtes accidentées, qui tombaient par grands ressauts du nord-est au sud-ouest, en faisant face à la Suède. A l'ouest, la frontière polonaise longeait la Poméranie allemande, que Cromer appelle Poméranie ultérieure, et le Brandebourg; puis se rapprochant de l'Oder, mais sans atteindre jusqu'à la rive du vieux fleuve slave, elle descendait vers le midi et côtoyait la Silésie, ancien duché de la Pologne des Piasts, où, sous les moissons allemandes, blanchissaient les ossements des soldats polonais tués à

Lignitza pour arrêter les Mongols, qui menaçaient l'Europe [1].

Au sud, la chaîne escarpée des Carpathes s'élevait entre la Pologne et la Hongrie ; la Pokucie, petite province du palatinat de Russie, confinait à la Bukovine et touchait à la Transylvanie ; le Dniester séparait la Podolie de la Moldavie. Il est difficile de préciser quelles étaient au delà, sur la rive gauche de ce fleuve, les limites de la République : d'immenses steppes s'étendaient à perte de vue jusqu'au Boh et au Dnieper. « La Pologne est bornée au sud, dit Cromer, par les plaines désertes des Scythes, ou Tartares, et les pasteurs turcs qui viennent y pacager leurs troupeaux sont tenus de payer au roi de Pologne une taxe appelée « droit de pâture [2]. » Ruggieri, dans sa relation, dit qu'il y avait vingt milles de pays inhabités, qui allaient jusqu'à la mer Noire, et sur lesquels le roi de Pologne et le sultan élevaient des prétentions rivales [3].

Au sud-est, on ne peut non plus tracer avec précision

1. A cette bataille périt Henri le Pieux, fils de sainte Hedvige et arrière-petit-fils de Boleslas Bouche de travers (1240). « La retraite des Mongols, dit Lelewel, fut le résultat de cette bataille. » Lignitza marque, en effet, le point extrême auquel les Mongols sont parvenus en Europe.

2. Cromeri *Polonia*, p. 44.

3. Un traité signé avec la Turquie pendant l'interrègne qui suivit la fuite de Henri de Valois régla provisoirement cette question. Ce traité fut négocié à Constantinople par André Taranowski (Voy. Fredro, p. 217). En voici l'article II : « *In campestribus desertis inter Borysthenem*, *alias* Dniepr, et Tyram, sive Nestrum, Hipanimque, vulgo Boh, fluvios jacentibus, nec Cæsarea Majestas nec Regia nullis in locis castra vel munitiones aliquas erigere faciant, donec divisio vel dislimitatio campestrium præfatorum per certos commissarios utrinque destinatos efficiatur; opiliones quoque greges armentaque ovium in eisdem campestribus pascere prohibeantur, nisi prius officio castrensi sive civili ea loca regenti profiteantur et pascua persolvant.» Bibliothèque du prince Czartoryski, Ms., Collection Naruszewicz.

les frontières de la Pologne. Elles s'étendaient assez loin au delà du Dnieper. Mais toute cette partie du pays, livrée aux incursions des Tartares, était un grand désert sans aucune habitation, où les voyageurs ne se risquaient pas sans danger[1]. En amont de Kiev, sur le Dnieper, on rencontrait la Sévérie, qui par son extrémité sud-ouest touchait à la rive gauche du fleuve, puis s'en écartait assez sensiblement, pour faire place au palatinat de Mscislav. Le duché de Sévérie[2] avait jadis appartenu à la Lithuanie. Depuis Ivan III, il était au pouvoir des grands-ducs de Moscou et servait de limite orientale à la Pologne, qui, en 1572, possédait encore, comme on le voit, une assez grande étendue de territoire à l'orient du Dnieper.

Au nord du palatinat de Mscislav, la frontière polonaise franchissait le Dnieper, dont le cours se dirige en cet endroit de l'est à l'ouest, et laissant sur la droite

1. Voy. Herberstein, *Rerum moscovitarum commentarii*, p. 71, éd. de 1551.

2. Voici ce que dit Gvagnin en parlant de la Sévérie : « Severiensis ducatus est ingens, et rebus omnibus affluens, cujus latitudo a Borysthene usque ad Mscenek castrum dirutum extenditur, vastosque et desertos passim campos possidet. Primo duces Severienses sui juris erant, sed postea magnis Lithuaniæ ducibus per multos annos parebant. Tandem quoque (cum magnus ducatus Jagielone baptizato ad Polonos pervenit) regibus Poloniæ tributa persolvebant. Deinde a Casimiro, rege Poloniæ magnoque duce Lithuaniæ, Jagielonis filio, ad Joannem, magnum Moschoviæ ducem, defecerunt. Sedes autem hujus principatus in Novogrodek sita erat. Sed tandem hi principes (prout aliis multis Moschoviæ duci subjectis contigit) perfidiæ innocenter accusati, a Basilio patre moderni principis Joannis Basiliadis, principatu exuti sunt. Hi autem Severienses principes genus suum a Demetrio magno duce Moschoviæ duxerunt. » — *Rerum polonicarum*, etc., t. II, p. 183. Voyez aussi Herberstein, *Rerum moscovitarum commentarii*, p. 70. — La Sévérie fit retour à la Pologne avec Tchernigov et le palatinat de Smolensk, sous Sigismond III, en 1618, et fut reprise par les Moscovites en 1667, au traité d'Andruszov. Voy. Lengnich, liv. I, p. 47.

Smolensk, enlevé à la Pologne sous Sigismond Ier; elle allait gagner la Dvina, un peu au-dessus de Vitebsk. Le palatinat de Polock, situé sur la rive droite de cette rivière, était, comme on le sait, occupé alors par les Moscovites. A l'ouest de Polock, sur la frontière septentrionale de la Lithuanie proprement dite et de la Samogitie, s'étendait la Livonie.

Par suite de la trêve signée en 1570, les armées belligérantes y avaient conservé leurs positions respectives. Les Polonais occupaient toute la partie occidentale et méridionale de la Livonie, avec la Courlande et la Semigalle, et tenaient garnison dans les villes et les forteresses suivantes : Dünabourg, Kokenhausen, Marienhausen, Wenden, Wolmar, Pernau, Riga, etc. L'armée moscovite avait sa base d'opération au nord, à Narva ; elle avait envahi la partie orientale de la Livonie, qui formait l'évêché de Dorpat, et s'était fortifiée dans la ville de ce nom et dans toutes les petites places des environs, comme Marienbourg, Neuhaus et Laïs; elle s'était même avancée jusqu'à Félin. L'Esthonie, province septentrionale de la Livonie, sur le golfe de Finlande, était partagée entre les Moscovites et les Suédois. L'armée d'Ivan IV en occupait la partie orientale, appelée Virlandie, du côté de Narva; les Suédois la partie occidentale, ou Harie, avec la ville de Revel. Enfin, le frère du roi de Danemark, Magnus, s'était établi dans l'île d'OEsel et dans quelques places sur la côte d'Esthonie, en face d'OEsel, et sur celle de Courlande [1].

1. Voy. « Tabula et summa arcium castrorumque Livoniæ, cujus dominio singulæ subsint, etc. » Gvagnin, t. *II*, p. 166. — On peut consulter

Telle était l'économie générale des frontières de la Pologne au moment de l'interrègne. En appelant au trône le duc d'Anjou, la diète d'élection comptait sur le frère du roi de France pour chasser les Moscovites de la partie orientale de la Livonie, reprendre Poloçk et Smolensk, et rétablir dans ses anciennes limites le vaste royaume des Jagellons. Avant de lui remettre la couronne, on fit prêter au jeune roi le serment suivant : « *Terminos Regni non minuam, sed defendam et dilatabo, omnia illicite a Regno Magnoque Ducatu alienata aut distracta aggregabo.* » Je jure de garder les frontières intactes et de reprendre tout ce qui a été injustement distrait du royaume et du grand-duché [1].

Occupons-nous maintenant des divisions politiques.

« Quand on dit « la Pologne, » écrit Lengnich en tête de son ouvrage sur le droit polonais, cela s'entend de toutes les provinces de ce royaume, tellement jointes et unies ensemble, qu'elles ne constituent, à vrai dire, qu'un seul corps [2]. » La Pologne était donc l'ensemble des pays qui reconnaissaient l'autorité du roi et de la diète.

On y distinguait la Couronne, ou royaume de Pologne proprement dit, et le grand-duché de Lithuanie [3]. Le

la carte que nous donnons à la fin de ce volume. Les villes occupées par les belligérants y sont indiquées en couleurs différentes.

1. Voy. Juramentum Regis, aux Documents et Pièces justificatives.

2. « Non sola intelligitur Polonia quando regni istius fit mentio, sed omnes provinciæ Poloniæ ita junctæ, ut certo modo unum corpus constituant. » Lengnich, *Jus publicum regni Poloniæ*, t. I, p. 1.

3. On peut aussi au lieu de ces deux divisions en admettre trois : Grande-Pologne, Petite-Pologne et Lithuanie : « Solet imperium polonicum dividi generalissime in Poloniam et magnum ducatum Lithuaniæ... Porro dividitur etiam polonicum imperium alio respectu in tres gentes, nimirum in Mino-

royaume et le grand-duché se composaient de différentes provinces : dans les provinces il y avait des palatinats; dans les palatinats, des districts ou des terres.

La Couronne, ou royaume, admettait deux grandes divisions: la Grande-Pologne au nord, et la Petite-Pologne au sud. La Grande-Pologne proprement dite, limitrophe du Brandebourg et de la Silésie, formait par elle-même une province composée de quatre palatinats; mais il était d'usage de comprendre sous le nom de Grande-Pologne toute la partie septentrionale du royaume, c'est-à-dire, outre la Grande-Pologne proprement dite, les trois provinces de Mazovie, de Cujavie et de Prusse (Prusse royale)[1]. Il en était de même pour la Petite-Pologne. Il y avait la Petite-Pologne proprement dite, au pied des Carpathes, qui renfermait trois palatinats; mais les provinces méridionales de la République, Russie Rouge, Podlachie, Podolie, Volhynie et Kiovie, étaient d'ordinaire également comprises sous la dénomination générale de Petite-Pologne.

Le grand-duché se composait de deux provinces, la Lithuanie et la Samogitie. La dénomination de Ruthénie Blanche et de Ruthénie Noire ou Polésie, distinction plutôt géographique ou ethnographique qu'historique, était

rem Poloniam, Majorem Poloniam et magnum ducatum Lithuaniæ. Usus hujus divisionis conspicitur maxime in comitiis, quando eligendus est marschalcus nunciorum. Est etiam divisionis hujus usus in variis commissionibus, quando quidam designandi sunt ad negotia quæ ad totam rempublicam pertinent... Eadem ratione dividitur imperium polonicum ratione summorum tribunalium... » Hartknoch, *De republica polonica,* lib. I, cap. XI, p. 218 et 220, édit. de Leipsig, 1698. — Voy. aussi Lengnich, t. I, p. 18.

1. « Major Polonia in jure nostro sensu ampliori accipitur ut etiam Mazoviam et Prussiam contineat. » Lengnich, ubi supra. « Sigismundus I Mazoviam, confirmatis ejus juribus, anno 1529 Majori Poloniæ junxit. » *Ibid.*, p. 19.

alors fort peu usitée[1]. Quant à la Livonie, on la considérait comme appartenant en commun à la Couronne et au grand-duché[2].

Malgré l'union de Lublin, la Lithuanie jouissait d'une certaine autonomie; la Prusse avait des lois spéciales; la Grande et la Petite-Pologne leurs tribunaux distincts et des diètes provinciales particulières, qui se réunissaient à la suite des diétines d'élection; mais en dehors de cela la division de la Pologne par provinces ne représentait aucune hiérarchie administrative, n'avait aucune valeur ni signification politique. L'unité territoriale était le palatinat. Il y en avait trente-deux dans la Pologne entière : vingt-deux pour la Couronne[3], et dix pour le grand-duché[4].

Il est probable que les différentes provinces polonaises, que nous venons d'énumérer, répondaient aux territoires occupés par les anciennes tribus slaves, antérieurement à la formation du royaume de Pologne et à la création du grand-duché de Kiev ou de Russie. Ainsi l'on voit que les Drevliens[5], ou Forestiers, et les Drégovitches habitaient le

1. On ne trouve ces noms que rarement dans les auteurs du XVI[e] siècle. Gvagnin, qui donne une description détaillée de la Lithuanie et sa division par palatinats, ne fait aucune distinction entre les palatinats de la Ruthénie Blanche ou Noire et ceux de la Lithuanie proprement dite, expression employée postérieurement pour désigner les deux palatinats de Vilna et de Troki. Lengnich dit à ce sujet : « Divisio Lithuaniæ in Lithuaniam proprie dictam, Russiam Albam et Samogitiam in jure publico nullum præstat usum. »

2. Lengnich, lib. I, cap. IX.

3. On met ici le palatinat de Livonie au nombre des palatinats du royaume.

4. La Samogitie, comptée ici comme palatinat, était en général appelée duché. Elle n'avait pas de palatin, mais un staroste.

5. De *derewo*, arbre.

pays des bois, ou Polésie[1]. La tribu des Jadzvingues était établie en Podlachie, les Cujaviens occupaient la Cujavie, les Volhyniens la Volhynie, les Mazoviens la Mazovie, et ainsi de suite.

Quant à la division de la Pologne par palatinats, c'était un héritage de cette période historique pendant laquelle le royaume de Boleslas Bouche de travers, partagé entre ses fils, avait formé de nombreux duchés. Les duchés ayant disparu, on leur substitua les palatinats[2]. « Le palatinat de Rava, qui fit autrefois partie de la Mazovie, dit Cromer, eut ses ducs ainsi que celui de Ploçko et les autres. » Les palatinats étaient subdivisés en districts. Dans quelques provinces avait prévalu la division par terres, comme dans la Mazovie par exemple, où elles étaient très-nombreuses et par conséquent petites, tandis que dans la Russie Rouge une terre, celle de Chelm, était à elle seule aussi grande qu'un palatinat. La terre de Dobrzyn, en Cujavie, avait également une étendue considérable. C'est de ce nom de *terres* que vient celui de « *Nuncii terrestres,* » porté par les députés polonais. L'usage a prévalu de traduire littéralement cette expression en français et de dire « nonces terrestres ; » il serait plus juste de dire « nonces terriens. »

Un fait mérite de fixer l'attention et achève de faire connaître l'organisation territoriale de l'ancienne Pologne, en montrant combien était grande la décentralisation dans le royaume des Jagellons : c'est qu'il ne s'y trouvait pas,

1. Ils étaient établis sur les deux bords du Prypetz. Voy. la carte de Karamsin, à la suite du 1er vol. de son *Histoire de l'empire de Russie.*

2. Voy. Lelewel : *Histoire de Pologne,* t. II, p. 81, dans les notes.

à vrai dire, de capitale. Cracovie avait le privilége de voir couronner les rois dans son enceinte, et les cendres de la plupart des Jagellons reposaient dans les caveaux de sa cathédrale; mais Gniezen était l'ancienne capitale, le berceau de la Pologne; plusieurs rois Piasts avaient habité Posen, et la diète d'élection qui allait décerner la couronne au duc d'Anjou devait donner à Varsovie une importance que cette ville n'avait pas encore eue jusque-là. On peut dire que sous les Jagellons, le centre du gouvernement était là où se trouvait le roi. Il passait sans cesse d'une province à une autre pour y rendre ses jugements. Entouré des sénateurs, il convoquait la diète tantôt à son château de Knyszyn, tantôt à Piotrkow, partout, en un mot, où il lui plaisait de séjourner.

Les trente-deux palatinats qui composaient la Pologne étaient répartis d'une manière assez irrégulière entre les différentes provinces.

La Grande-Pologne proprement dite comprenait quatre palatinats : ceux de Posen, de Kalisz et de Sieradz, limitrophes de la Silésie, et celui de Lenczyça, qui touchait à la Cujavie et à la Mazovie[1].

La Cujavie formait deux palatinats, ceux de Brześć Kujawski et d'Inowroclaw, sur la rive gauche de la Vistule. La terre de Dobrzyn, sur la rive droite, faisait également partie de cette province.

La Mazovie confinait avec la Prusse ducale au nord, à l'est avec la Podlachie, au sud avec la Petite-Pologne. Elle

1. On n'admet quelquefois que deux palatinats pour la Grande-Pologne proprement dite : Kalisz et Posen. Voy. Hartknoch, p. 221.

comprenait les trois palatinats de Rava, de Ploçko et de Mazovie. « Ce troisième palatinat, dit Cromer, a gardé ce nom parce qu'étant resté plus longtemps que les deux autres sous la domination particulière de ses ducs, qui descendaient de l'ancienne famille royale des Piasts, il fut réuni le dernier à la Pologne. »

La Prusse royale était bornée au nord par la Baltique, à l'ouest par la Poméranie allemande et le Brandebourg, à l'est par la Prusse ducale; elle s'étendait sur les deux rives de la Vistule inférieure et formait trois palatinats : celui de Poméranie, sur la rive gauche du fleuve, qui était très-étendu, et ceux de Culm (en polonais Chelmno) et de Marienbourg (Malborg), plus petits, sur la rive droite. Cromer [1] fait remarquer qu'avant d'avoir appartenu à l'ordre Teutonique, les palatinats de Poméranie et de Culm faisaient partie de la Pologne et non de la Prusse [2].

La Prusse ducale était, comme on le sait, un fief de la couronne de Pologne. Elle avait pour limites à l'est le Niémen, la Samogitie et la Lithuanie; au nord, le Curische-Haff et la Baltique; au sud, la Mazovie; à l'ouest et au

1. *Polonia*, p. 49.

2. La Prusse royale jouissait d'une certaine autonomie et de priviléges particuliers qui lui avaient été assurés en 1466, au traité de Thorn, lors de sa réunion à la Pologne, et en 1526, à l'époque de la sécularisation de l'ordre Teutonique par Albert de Brandebourg. Ces priviléges, renouvelés depuis dans différents actes, étaient confirmés à l'avénement de chaque souverain (Voy. *Volum. legum*, t. I, p. 78, 81 et 92). Pendant la diète d'élection et au couronnement de Henri de Valois, nous verrons les Prussiens venir réclamer leurs priviléges et protester contre des innovations qu'ils ne voulaient pas admettre. Ils rédigèrent, à cette occasion, plusieurs mémoires qui donnent de précieux détails sur l'union et les rapports de la Prusse et de la couronne de Pologne. On peut lire ces mémoires aux Documents et Pièces justificatives, t. III du présent ouvrage.

nord-ouest, la Prusse royale. Elle ne touchait à la Vistule que sur une très-petite partie de sa frontière occidentale, se trouvant ainsi englobée au milieu de la Pologne, pendant qu'elle englobait elle-même l'évêché de Warmie, qui ne lui appartenait pas, mais faisait partie du royaume, tout en jouissant d'une autonomie administrative distincte, sous l'autorité de son évêque. Le siége épiscopal de Warmie avait alors pour titulaire le cardinal Hosius; comme nous l'avons dit, Cromer, son coadjuteur, administrait le diocèse en son absence.

Tels étaient les provinces et les palatinats qui composaient la Grande-Pologne. Elle renfermait des villes considérables, Dantzick, Elblong, Thorn; Posen, Gniezen, Ploçko, Culm, Varsovie. Plusieurs des grandes familles de la Pologne, celles des Laski, des Górka, des Ostrorog, lui appartenaient. Elle comptait dans son clergé les prélats les plus influents du royaume, Karnkowski, évêque de Cujavie, Cromer et l'archevêque primat de Gniezen. Ces noms reparaîtront souvent dans le cours de notre récit.

Si la Grande-Pologne possédait les anciennes capitales du royaume, Gniezen et Posen, l'entrepôt commercial de Dantzick et la plaine de Plovcé, où l'armée polonaise avait pour la première fois vaincu l'ordre Teutonique, la Petite-Pologne pouvait citer avec orgueil les noms de Visliça, de Horodlo et d'Obertyn, fameux par la promulgation du code national (statut de Visliça), la première diète d'union avec la Lithuanie et la grande victoire remportée par Tarnowski sur les Valaques. Elle était représentée dans les affaires publiques par les familles illustres des Tenczynski, des Ossoliński, des Mieleçki, des Zamoyski, des Zborowski,

des Firley et des Tarnowski. Ses provinces étaient les plus belles et les plus fertiles de la République.

La Petite-Pologne proprement dite formait trois palatinats : ceux de Cracovie, de Sandomir et de Lublin. Le palatinat de Cracovie prenait naissance au pied des Carpathes et remontait le long de la frontière de Silésie jusqu'au delà de Czenstochowa. Outre ses huit districts, le Podgórze et la Starostie de Spiż, cet important palatinat comprenait les trois petites principautés d'Oswiecim, de Zator et de Siewierz[1]. C'étaient les derniers débris de l'ancien duché de Silésie, qui, pris par la Bohême à la Pologne dans le XIVe siècle[2], avait ensuite passé avec la Bohême sous la domination de la maison d'Autriche. Le palatinat de Sandomir, limitrophe du palatinat de Cracovie, touchait au nord à la Mazovie et à la Grande-Pologne ; celui de Lublin s'étendait sur la rive droite de la Vistule jusqu'à la Podlachie. Cette dernière province, entre la Mazovie et le grand-duché, était une de celles dont les Lithuaniens contestaient l'incorporation au royaume. Elle ne formait qu'un seul palatinat, appelé palatinat de Podlachie[3].

A l'orient du palatinat de Sandomir, sur la rive droite du San, commençait une vaste contrée qui se prolongeait jusqu'au Dnieper et se trouvait, comme on l'a dit, comprise sous la dénomination générale de Petite-Pologne. C'était

1. « Oswiecimum et Zatoriam, veluti Cracoviensis palatinatus partes, Sigismundus Augustus anno 1564 regno arctius junxit ac incolas reliquis Poloniæ civibus, suis tamen consuetudinibus salvis, æquavit. » Lengnich, t. I, p. 25. Le Siewierz appartenait à l'évêque de Cracovie.

2. Voy. Lengnich, lib. I, cap. XI : De provinciis amissis.

3. La Podlachie avait été séparée du royaume pour être réunie au grand-duché par Casimir. Voy. Lengnich, t. I, p. 29.

la Ruthénie[1] ou Russie Rouge, avec la Podolie, appelée longtemps Ruthénie inférieure (Ruś dolna), la Kiovie, ou duché de Kiev, et la Volhynie, qui allait jusqu'aux marais de la Polésie. Ces provinces formaient plusieurs palatinats. La Russie Rouge en comprenait deux : le palatinat de Russie, très-étendu, qui avait Léopol pour capitale, et le palatinat de Belz. La terre de Chelm, au nord de Belz, faisait également partie de la Russie Rouge. La Podolie avait deux palatinats, celui de Podolie, capitale Kamienietz, et celui de Braçlav[2]; la Volhynie un, celui de Volhynie; la Kiovie un également, celui de Kiev[3]. On commençait déjà à donner à l'ancien duché de Kiev le nom d'Ukraine, c'est-à-dire « la Frontière, la Marche[4]. » C'était la limite de la civilisation européenne; au delà régnaient la barbarie et les Tartares.

Ces provinces avaient autrefois formé le duché de Halitch, dont le duc, Daniel, fut nommé roi de Russie par le pape en 1246. Réunies à la Pologne, elles étaient parvenues à une grande prospérité que troublait seul le voisi-

1. Les noms « Russie et Ruthénie, Russes, Russiens et Ruthènes » sont parfaitement synonymes. On trouve dans les anciens auteurs « Russia ou Ruthenia, Russi ou Rutheni. » Depuis quelques années, le nom de Ruthénie a été souvent employé pour éviter une confusion fâcheuse entre la Russie du moyen âge et la Moscovie, devenue l'empire de Russie. Quant à nous, suivant l'exemple des anciens auteurs, nous employons indifféremment les noms de Russie ou de Ruthénie, de Russes ou de Ruthènes.

2. Dans l'acte de l'union de Lublin, le palatinat de Braçlav est indiqué comme faisant partie de la Volhynie; mais il est considéré par tous les géographes comme appartenant à la Podolie.

3. Le duché de Kiev fut constitué en palatinat par Casimir, en 1471. Voy. Hartknoch, p. 447.

4. « Braclaviensem, Kioviensem et Czernichoviensem palatinatus vulgo Ukrainam vocant. » *Ibid.*, p. 218.

nage des Tartares. Même à l'époque qui nous occupe, de fréquentes incursions venaient y jeter la désolation. En 1525 Léopol avait vu les Tartares camper sous ses murs; l'évêque de Chelm résidait à Krasnystaw, ne se croyant pas en sûreté à Chelm, qui, dépourvu de fortifications, n'eût pas été capable de résister à un coup de main.

La partie orientale de la Podolie (palatinat de Braçlav), la Volhynie et la Kiovie, annexées à la Couronne par l'union de Lublin, étaient, comme on le sait, réclamées par la Lithuanie, dont il nous reste, pour compléter notre examen territorial de la Pologne, à énumérer les différents palatinats.

« La Lithuanie, dit Vigenère, confine devers soleil levant à la Moscovie, devers septentrion à Livonie et la mer Baltique, devers ponant à Prusse et Mazovie, et devers midy à Poloigne, Russie et Volinie. C'est ici, continue-t-il, la plus grande et forte pièce de toutes les appartenances de la seigneurie et domination des Polaques et le centre quant et quant de leurs plus belles entreprises et conquêtes[1]. »

Le grand-duché de Lithuanie se composait de la Lithuanie proprement dite, de la Samogitie, de la Russie Blanche, de la Russie Noire et de la Polésie. La Lithuanie proprement dite formait deux palatinats, celui de Vilna et celui de Troki. La Samogitie n'avait pas de palatin ; elle était administrée par un staroste général, qui avait rang de sénateur. Les autres palatinats du grand-duché étaient ceux de Poloçk, de Vitebsk, de Mscislav et de Minsk dans

1. Vigenère, *la Description de Poloigne,* fol. 31.

la Russie Blanche, celui de Novogrodek dans la Russie Noire et celui de Brześć en Polésie.

Nous avons maintenant achevé de parcourir le territoire de la Pologne, à la suite des principaux écrivains indigènes ou étrangers qui s'occupèrent de ce pays vers l'année 1572, et nous ne saurions mieux clore notre description qu'en citant les propres paroles de Karnkowski, chargé de présenter à Henri de Valois *la Pologne* de Cromer :

« Telles sont, Sire, disait au jeune souverain l'évêque de Cujavie après une rapide analyse de l'ouvrage de Cromer, les différentes provinces dont se compose la Pologne. Quelques-unes ont leurs mœurs et leurs usages particuliers, mais toutes ne sont que les membres d'un seul corps : une et commune est l'élection du roi; une est la couronne et la confirmation des droits; une est la diète; une est la liberté. Il n'y a qu'une république, qu'un corps, qu'une foi, qu'un baptême, qu'un Dieu, qu'une nation et qu'un peuple; tous et chacun nous n'avons qu'un seul nom, celui de Polonais[1]. »

1. « Una est et communis electio Regum, una coronatio, una confirmatio jurium, una libertas, unum consilium, idem conventus, honorum et dignitatum par consortium, judiciorum quidem et consuetudinum quorumdam dispar ratio, unum tamen corpus, una Respublica, una fides, unum baptisma, unus Deus, una gens, unus populus, uno nomine omnes Poloni censemur. » Epist. XLV, à la suite de Dlugosz, t. II, p. 1798.

CHAPITRE XVI.

Institutions de la Pologne au XVIe siècle. — Réflexions générales. — Caractère de la constitution polonaise. — Optimisme et utopies. — L'unanimité des suffrages. — Respect exagéré des Polonais pour les minorités. — Contradiction entre les lois et les mœurs. — Décentralisation. — Lois nouvelles émises pendant l'interrègne de 1572. — Le pouvoir royal en Pologne. — Extrait de Lippomano. — Opinion de Lengnich sur la division des trois ordres. — Attributions du pouvoir royal. — Il n'est pas aussi limité qu'il parait l'être. — La distribution de toutes les charges, dignités et bénéfices réservée au roi. — Jugement de Ruggieri et du duc de Nevers sur le pouvoir royal en Pologne. — Les starosties. — Comment elles étaient distribuées. — Starosties à juridiction et starosties ordinaires. — Origine des starosties. — Abus qui s'introduisirent. — Aliénation des starosties. — Épuisement du trésor royal. — Efforts de Sigismond-Auguste pour réformer les abus. — Il édicte une loi appelée *Exécution*. — La question des starosties pendant l'interrègne. — Engagements pris par Montluc dans les *pacta conventa*.

Le second livre de *la Pologne* de Cromer a pour titre: *De republica et magistratibus Polonorum*. C'est un exposé complet de la forme du gouvernement, un tableau des institutions, des lois et des magistratures de la République en 1572, au moment même où la dynastie des Jagellons disparaissait pour faire place au régime de l'électivité du trône.

La constitution polonaise a servi de thème à de nom-

breuses et violentes critiques, en même temps qu'elle a été, pour quelques historiens polonais, l'objet d'une admiration excessive, et celui d'un attachement passionné pour une partie des citoyens de cette ancienne république. Montesquieu, qui la connaissait mal (au XVIIIe siècle elle était viciée par l'exagération même de ses principes), l'a jugée sévèrement en disant : « L'indépendance de chaque particulier est l'objet des lois de la Pologne, et ce qui en résulte, l'oppression de tous[1]. »

Si l'on veut blâmer la constitution polonaise, il faut y apporter des restrictions. Elle a un mérite, celui d'avoir devancé les idées modernes; un tort, qui a droit à l'indulgence, celui d'avoir trop présumé de la droiture humaine. N'ayant pas eu à traverser la rude mais salutaire épreuve de la féodalité, la Pologne sut poser dès l'origine les véritables bases de tout gouvernement libéral et les deux grands principes du droit politique : que le pouvoir a sa source dans le consentement de la nation et qu'il doit s'exercer sous le contrôle des citoyens. De là cette expression qui paraît singulière et que l'on rencontre souvent dans les historiens polonais : « la République du royaume de Pologne. » Les exemples ont plus d'autorité que le raisonnement, les faits plus de force que les paroles; en faveur des institutions de la Pologne au XVIe siècle, milite ce fait éclatant : la Pologne a traversé dans une paix admirable, et sans laisser verser une goutte de sang, la période de la Réforme et des guerres de religion. En 1572, l'année même de la Saint-Barthélemy, elle a donné un magnifique exemple de tolé-

1. *Esprit des lois,* liv. XI, chap. VI.

rance et proclamé le grand principe de la liberté de conscience, en inscrivant en tête de sa constitution : «Nous, dissidents en matière de religion, nous jurons de maintenir la paix entre nous. » La liberté a-t-elle jamais porté de plus beaux fruits ? En revanche la Pologne, qui avait été la première à concevoir et à appliquer les saines maximes du droit politique, est moins excusable que les autres nations de n'avoir pas compris l'iniquité morale du servage. Alors qu'il s'adoucissait et tendait à disparaître dans le reste de l'Europe, il s'établissait en Pologne, et y devenait de plus en plus rigoureux.

Le vice originel de la constitution polonaise et la cause de sa faiblesse étaient sa foi trop grande dans la pureté des intentions humaines. Les institutions de la Pologne prenaient leur point d'appui dans la conscience politique de chacun ; la loi s'était placée à un niveau trop élevé, et supposait à la masse des citoyens une perfection qui n'existait pas, ou ne pouvait se soutenir que temporairement.

Ces illusions, généreuses peut-être, mais dont le danger n'a été que trop prouvé par la suite, apparaissent à chaque instant dans la loi civile comme dans la loi politique. Cromer se plaint de voir les magistrats s'en rapporter aveuglément à la parole des parties et rendre leur sentence sur la foi des plaideurs. Le duc de Nevers, dans le recueil de mémoires et de notes dont nous avons parlé, fait la même remarque. « En chose criminelle, dit-il, un homme de bonne renommée se peut purger par serment, sans aucun droit. »

Dans l'ordre politique, la loi sur l'unanimité des suf-

frages[1] révèle les mêmes illusions. Cette loi présuppose une abnégation, une condescendance mutuelle entre les majorités et les minorités, qu'on ne rencontre pas ordinairement. Cependant il faut reconnaître que l'obligation imposée au législateur de recueillir le consentement de tous avant d'édicter la loi à laquelle tous doivent se soumettre fait remonter le principe des institutions humaines jusqu'aux sphères les plus élevées de la morale et de la philosophie. Inoffensive tant qu'elle demeura dans le vague des anciens procédés de gouvernement, cette loi devint funeste quand, s'attachant à la lettre, on voulut en faire une vérité arithmétique, et engendra la folie du *liberum veto*. C'était admettre *à priori* que tous les membres d'une assemblée auront le jugement parfaitement sain et la conscience au-dessus de toute atteinte. Les abus furent si grands, la marche du gouvernement si souvent entravée, qu'à la fin du XVIIIe siècle les Polonais n'avaient d'autre pensée que d'en débarrasser leur République. Catherine s'y opposa.

De nos jours, dans les pays où a pu s'établir le gouvernement représentatif, les mœurs politiques ont une tendance qui nous porte à un excès contraire. En Pologne, vers les derniers temps de cette république, la

1. Il n'y eut jamais de lois écrites à ce sujet; l'usage prit force de loi. La constitution polonaise reconnaissait au reste à certaines lois non écrites la même valeur qu'aux lois écrites. « Ad leges quod attinet, dividuntur in scriptas et non scriptas. Scriptæ sunt, quæ calamo exceptæ, lectorum oculis subjiciuntur : non scriptæ vocantur consuetudines, quæ promulgatæ nunquam, usu tamen parem cum scriptis auctoritatem obtinuerunt. » (Lengnich, *Jus publicum regni Poloniæ*, t. I, p. 3.) — Les Polonais avaient de singuliers scrupules à cet égard : ils prétendaient qu'écrire certaines lois, c'était risquer d'en atténuer la portée.

majorité se réduisait elle-même à une déplorable impuissance pour ne pas violenter la minorité. Supposant les intentions de chacun parfaitement pures, on ne pensait pas qu'il fût équitable d'imposer à ses concitoyens une loi que leur conscience repoussait. On voulait convaincre les opposants, non les contraindre. On se faisait de la loi une telle idée qu'on prétendait qu'elle fût aimée de tous, et il semblait qu'elle dût perdre son caractère sacré si elle devenait un joug pour quelques-uns. Dans le mécanisme de la politique moderne, c'est le contraire qui a lieu. Plus la majorité opprime la minorité et rend son joug pesant, plus elle se réjouit de son triomphe et croit sa puissance assurée. De pareilles victoires, il est vrai, amènent souvent une réaction et sont chèrement payées. L'attention de quelques publicistes commence à se tourner de ce côté, et l'on cherche un remède à cet excès.

Sans insister davantage sur les utopies de la constitution polonaise, on peut lui faire un autre reproche, celui de n'avoir pas été conséquente avec elle-même et de s'être trouvée presque toujours en désaccord avec l'état social du pays. Une était la théorie, autre la pratique; et ce gouvernement avait une forme telle, qu'il n'existe pas de nom dans la langue politique qui puisse le définir d'une manière exacte et complète. Était-ce une monarchie, une république, une oligarchie, un gouvernement représentatif, aristocratique ou démocratique? C'était un peu de tout cela à la fois. Il y avait un roi, et autour du roi un sénat gardien des libertés de la République et chargé de contrôler le roi et de le guider; mais le sénat était nommé par le roi. Les citoyens étaient égaux entre eux; mais il y

avait des petits nobles sans denier ni maille, et des grands nobles, ou magnats, aussi puissants que les plus grands seigneurs féodaux de l'Occident. Un noble ne dérogeait pas en entrant dans la domesticité d'un autre noble, d'un grand seigneur; mais ils jouissaient tous deux des mêmes droits politiques, et leurs votes avaient une valeur égale. Il est vrai que le petit noble, dont le dîner n'était pas toujours assuré, votait de manière à ne pas déplaire au grand noble qui l'admettait à sa table ou le faisait nourrir dans ses cuisines[1]. Le nom de noble lui-même n'avait pas le même sens qu'en Occident; en Pologne, on pouvait, pour ainsi dire, être noble sans être gentilhomme : noble signifiait seulement homme libre, citoyen, électeur. Quoi qu'il en fût, les deux ou trois cent mille hommes nobles qui formaient le peuple, la nation politique, se montraient très-fiers, très-vains, de leur égalité. Mais cette égalité démocratique inscrite dans la loi existait-elle dans les faits? Les grands seigneurs n'étaient-ils pas amenés fatalement à abuser des moyens immenses qu'ils avaient entre les mains et à se faire chefs de partis, chefs de faction? Il y avait des magnats qui levaient et entretenaient à leurs frais jusqu'à des armées de dix mille hommes, faisaient la guerre pour leur propre compte, et la Pologne démocratique était guidée par quelques grandes familles, anciennes, riches et puissantes, qui monopolisaient toutes les charges de l'État. Peu d'aristocraties ont eu autant d'éclat et de véritable influence que l'aristocratie polonaise. Il reste encore aujourd'hui des vestiges de son

1. Nous en verrons la preuve à l'élection du duc d'Anjou.

ancienne grandeur dans quelques familles dont les noms sont assez connus pour qu'il soit inutile de les citer.

On peut faire la même remarque au sujet du pouvoir royal. L'idée dominante de la constitution polonaise était de limiter ce pouvoir, d'entraver son action. Le roi ne pouvait rien sans la diète, et la diète, organe du peuple, devait décider de tout. Mais, en même temps, la constitution polonaise mettait à la disposition du roi des terres d'une immense étendue, des domaines sans nombre, presque le quart du territoire total de la République, qu'il avait à distribuer entre les citoyens. Or cette distribution était laissée au bon plaisir du roi. Il y avait là un fonds inépuisable, car les concessions ne pouvaient être faites que temporairement ou à titre viager. Ces terres, sortes de fermes appelées starosties, s'élevaient au nombre de vingt mille[1]; c'étaient, pour ainsi dire, autant de portefeuilles offerts en pâture à l'opposition, car une distribution de starosties terminait habituellement chaque session. Le roi avait par là un moyen efficace d'influer sur les décisions des diètes et de leur faire accepter sa volonté : la cupidité rendait à l'autorité royale la part légitime que la loi lui refusait.

Quoi qu'il en soit de ses vertus intrinsèques, de ses aspirations généreuses, de ses illusions, de ses dangers et de ses contradictions, la constitution polonaise avait un caractère spécial que nous devons signaler, caractère qui

1. « Avendo esso re da venti mila tra uffici et benefici da dispensare in vita, alcuni dei quali sono di sei, otto, dieci et fino sessanta mila fiorini d'entrata all'anno. » *Relazione di Polonia di Girolamo Lippomano.* Collection Alberi, I[re] série, t. VI, p. 286.

lui appartient en propre et qui répondait au génie indépendant de la nation : c'était la décentralisation. Nous avons déjà dit que le palatinat était l'unité territoriale. On peut ajouter qu'il était l'unité politique et comme un petit État à part dans la République : il s'administrait lui-même, pourvoyait à ses besoins, veillait à sa propre sécurité ; il avait ses diétines, ses cours de justice civile et criminelle et son tribunal de premier appel. Sous les armes, il formait dans la grande armée de la pospolite un corps de troupes séparé. Ses frontières étaient-elles menacées, il tenait à honneur de les défendre lui-même, et faisait souvent la guerre pour son propre compte. Il avait à sa tête un palatin, à la fois administrateur, magistrat et chef militaire. Le palatin, il est vrai, était nommé par le roi ; mais il ne pouvait être choisi que parmi les nobles possessionnés, c'est-à-dire, qui possédaient des terres dans le palatinat. La centralisation extrême détruit toute valeur et toute initiative individuelle ; la décentralisation, au contraire, grandit le citoyen en augmentant sa responsabilité. Mais l'excès de la décentralisation, qui enlève aux États cette force de cohésion dont ils ont besoin pour traverser intacts les vicissitudes des siècles, a fini par être fatal à la République polonaise.

Nous nous bornerons à ces quelques réflexions générales sur la loi politique en Pologne, ne voulant pas nous laisser entraîner à des considérations spéculatives sur le jeu des constitutions. Celle de la Pologne a été plus souvent jugée et condamnée qu'analysée ; notre seule prétention est de donner ici une idée précise de ce qu'étaient les institutions de la République à la mort de Sigismond-Auguste. Nous

allons y tâcher. Une partie des lois polonaises, précisément celles qui ont été le plus justement critiquées, n'existaient pas encore, et ce fut pendant l'interrègne de 1572 que prirent place dans le droit public des lois inconnues jusque-là, qui, en consacrant les tendances des derniers temps, devinrent le point de départ du nouveau mode politique de la Pologne.

On ne saurait mieux débuter dans l'examen de la constitution polonaise à cette époque, qu'en citant le passage suivant de la relation de Lippomano, venu, comme on le sait, à Cracovie pour assister au couronnement de Henri de Valois.

« Les trois ordres, c'est-à-dire le roi, le sénat et la noblesse, écrit l'ambassadeur vénitien, composent ce que les Polonais appellent leur République, mot qu'ils ont toujours à la bouche; mais en se persuadant que leur gouvernement est républicain, ils tombent dans une grande erreur, car il est impossible de le rapporter à l'une des trois formes de gouvernement décrites par ceux qui ont traité de la politique.

« Le gouvernement polonais n'est pas un gouvernement monarchique, car, dans une monarchie, le souverain a sur ses sujets une puissance absolue. Or le roi de Pologne ne peut prendre aucune décision sans consulter les états réunis en diète.

« Ce n'est pas non plus un gouvernement aristocratique, car il y a environ deux cent mille nobles en Pologne, et le sénat n'a le droit de rien conclure sans le roi, qui, après avoir écouté l'avis des sénateurs, prononce en dernier ressort. En outre, toute affaire importante doit être

soumise à la délibération de la Chambre des nonces, dont l'assentiment est nécessaire pour donner force de loi aux décrets du sénat. Il faut ajouter que ce n'est pas la République, mais le roi, qui distribue les charges et les dignités, dont aucune n'est héréditaire.

« Enfin le gouvernement polonais ne peut pas être appelé populaire, car, à part les sénateurs, dont le nombre est restreint, les autres citoyens n'interviennent pas dans les affaires publiques, et les plébéiens ne sont pas représentés à la diète. Chacun sait, au reste, qu'il ne peut y avoir de république, à moins que ceux qui gouvernent ne soient réunis dans une même ville, et ce n'est pas le cas pour les Polonais, dispersés, au contraire, dans les différentes provinces du royaume. Aussi peut-on dire que le gouvernement de Pologne est une forme de gouvernement mixte et doit être regardé comme une monarchie tempérée. »

Lengnich, dont l'autorité est grande en pareille matière, ne partage pas, dans son ouvrage intitulé *Droit public du royaume de Pologne*, l'opinion de l'ambassadeur vénitien, généralement adoptée d'ailleurs, sur la division des trois ordres[1]. Selon lui, il ne faut en compter que deux, le sénat et la noblesse, ou ordre équestre, la royauté devant constituer un ordre à part et supérieur aux deux autres. Du reste, comme nous le verrons par la suite, la division

1. « Ordines duo sunt, senatorius alter, alter equestris. Minus enim apposite videtur tres statuere, ut sunt qui regem pro ordine habeant. Cujus sententiæ, quantum scio, primus auctor fuit Stanislaus Karnkovius, Cujaviensis illo tempore episcopus, qui post Henrici inaugurationem, in senatu de interregno loquens, Rempublicam tertio ordine caruisse dixit. » Lengnich, *Jus publicum regni poloni*, t. I, p. 51.

des trois ordres fut invoquée pour la première fois au couronnement du duc d'Anjou[1].

Dans cet aperçu sur le système gouvernemental de l'ancienne Pologne, nous suivrons donc la marche qui se trouve naturellement tracée, en examinant d'abord la situation qu'avait le pouvoir royal dans la République, pour étudier ensuite les attributions du sénat et les droits politiques de la noblesse.

Convoquer les diètes et fixer l'objet de leurs délibérations, proclamer et faire exécuter les lois et les décrets qu'elles avaient formulés, administrer les finances publiques, ordonner la levée générale, après avoir obtenu toutefois le consentement de la diète, et commander l'armée, telles étaient en 1572 les prérogatives de la couronne, soumise dans tous ses actes à la sanction suprême du sénat et des nonces.

Il n'en avait pas toujours été ainsi. Cromer dit qu'avant l'introduction du christianisme l'autorité royale était illimitée et que le roi avait droit de vie et de mort sur tous ses sujets[2]. Sous les Piasts, la grande aristocratie, c'est-à-dire les prélats et les barons, intervint dans le gouverne-

1. Il s'agissait d'empêcher l'enregistrement de la loi sur la paix des dissidents votée pendant l'interrègne. L'évêque de Cujavie, Karnkowski, voulut s'appuyer sur ce raisonnement subtil, que la participation des trois ordres, le roi, le sénat et la noblesse, étant nécessaire à la création des lois, la loi sur les dissidents devait être nulle et sans valeur, pour avoir été émise pendant la vacance du trône et sans que l'un des trois ordres, c'est-à-dire le roi, y eût pris part. Mais Karnkowski affectait d'oublier que cette loi sur les dissidents avait été inscrite dans les *pacta conventa* que Henri avait juré d'observer, et que c'était à cette condition seulement que le roi avait vu son élection ratifiée.

2. *Polonia*, p. 123. — Nous laissons à Cromer la responsabilité de cette assertion.

ment. Sous les Jagellons, se constitua le pouvoir de la petite noblesse : elle attira tout à elle, prit en main la souveraineté et devint omnipotente par ses diètes. Interrogeons encore les relations des ambassadeurs étrangers résidant à cette époque en Pologne. « La noblesse, dit Ruggieri, a tellement restreint le pouvoir royal qu'il n'a presque plus d'autorité sur elle; car, dans toute cause où il s'agit de la vie, de l'honneur ou des biens, le roi ne peut juger un noble que de concert avec le sénat et pendant la durée de la diète. Il ne peut non plus, de sa propre autorité, ni déclarer la guerre, ni conclure la paix, ni aliéner les domaines de la couronne, ni lever les impôts : en un mot, il est incapable de rien décider par lui-même dans les affaires qui touchent aux intérêts généraux de la République, et se voit contraint d'implorer à chaque instant non-seulement le consentement du sénat, mais encore celui de la noblesse réunie en diète[1]. »

A leur avènement, tous les princes de la dynastie jagellonienne eurent à donner une *Confirmation des droits*, c'est-à-dire une sorte de charte par laquelle ils juraient de respecter, le plus souvent d'augmenter les priviléges de la noblesse, et de régner conformément aux lois et aux anciennes institutions. En parlant du règne de Sigismond-Auguste, Mickiewicz dit: « L'idée fixe de cette époque était d'entraver la royauté; tout ce qui favorisait le pouvoir devenait impopulaire. Le roi lui-même s'était fait petit noble. » Aussi Cromer écrivait-il : « C'est dans l'ordre équestre que réside maintenant toute la République. »

1. *Opis Polski przez Fulwiusza Ruggieri* (1565), dans la collection intitulée : *Relacye nuncyuszów apostolskich,* t. I, p. 136.

Cependant, en allant au fond des choses, on ne tarde pas à s'apercevoir que le pouvoir royal n'était pas aussi restreint qu'il paraissait l'être, et que, presque nul en théorie, il conservait encore dans la pratique une influence prépondérante. Le souverain avait un caractère sacré; la noblesse polonaise professait pour sa personne un culte chevaleresque [1] : au lieu de « Votre Majesté » l'étiquette faisait dire « Votre Amour[2]. » Il avait les mains pleines de faveurs, de dignités très-recherchées, de charges très-lucratives, nommait à tous les emplois et distribuait ces vingt mille starosties ou bénéfices dont nous parlions tout à l'heure[3]. Ses revenus étaient considérables et son trésor suffisait aux besoins habituels du gouvernement. Il n'avait donc pas l'embarras de faire voter un budget annuel, et ce n'était que dans de rares circonstances ou en cas de guerre qu'il se voyait forcé de demander à la diète une levée d'impôts extraordinaire.

Le nonce Jules Ruggieri[4], successeur de celui que nous avons déjà cité, comprit parfaitement tout le parti qu'un roi de Pologne pouvait tirer des moyens laissés à sa disposition.

« C'est au roi, dit-il, qu'appartient la distribution des

1. « Senatores et universi equites vicissim regiam majestatem reverentur, amant, honorant, vitamque ac possessiones privatas universas funditus pro sanitate et bono illius effundere parati sunt. » Gvagnin, t. II, p. 60.

2. Voy. le Dictionnaire de Linde, au mot : « Mość. »

3. « Personne ne peut se passer de la faveur royale s'il veut obtenir quelque emploi, starostie ou bénéfice ecclésiastique, charges toutes viagères, qui peuvent être au nombre de vingt mille et dont quelques-unes rapportent six, huit, dix et jusqu'à soixante mille florins. » *Relazione di Lippomano*, p. 254.

4. Le passage que nous avons cité précédemment est extrait de la description de Pologne faite par Fulvius Ruggieri en 1565. Son successeur, le nonce Jules Ruggieri, que nous citons maintenant, vint en Pologne en 1568.

charges devenues vacantes par la mort de ceux qui les occupaient, ou leur promotion à d'autres dignités; grâce au droit que les papes lui ont concédé de nommer les évêques, il voit la plus grande partie du sénat ecclésiastique se plier sans résistance à ses désirs; en outre, il a l'administration des deniers publics, dont il ne doit compte à personne; il est enfin le seul exécuteur des lois et des résolutions votées par la diète. Telle est la somme de pouvoir dont le souverain dispose en Pologne. Mais son autorité est plus étendue de fait qu'en apparence, car pouvant choisir à son gré tous les sénateurs[1], il n'y a bientôt plus personne dans le sénat qui ne lui soit dévoué et ne se laisse conduire conformément à ses desseins. D'ailleurs il a soin de remettre à la clôture des diètes la distribution des charges ecclésiastiques ou laïques dont il peut disposer, afin de les donner en récompense à ceux qui ont voté selon ses vues; aussi les nonces, dans cette attente, loin de s'opposer à ses volontés, font-ils tout ce qui dépend d'eux pour mériter ses bonnes grâces. Les plus influents parviennent ainsi à obtenir des charges importantes et à se faire ouvrir les portes du sénat. On peut agir de même sur les sénateurs laïques, qui, pour obtenir des dignités plus élevées ou quelque starostie, se montrent très-soumis à la volonté royale; en sorte que le roi, s'il sait user habilement des ressources qu'il a entre les mains, peut conduire son sénat et sa chambre des nonces dans telle ou telle direction, selon sa volonté, et parvenir doucement et sans bruit, par des voies détournées et sans jamais em-

1. Les palatins et castellans, qui formaient dans le sénat l'ordre laïque, étaient, comme on le sait, nommés par le roi.

ployer la violence, à ce qui semblerait lui être interdit par la nature même de son autorité[1]. » Le duc de Nevers n'apprécie pas autrement que le nonce Ruggieri l'influence laissée au roi sur la direction du gouvernement: « Or estant donc le roi, dit-il, celui qui assemble les estats et qui propose les affaires, qui accorde les veulx des sénateurs, faisant la résolution et conclusion; estant en ce commis tout ainsi que l'aviron lequel gouverne le batteau selon les vends, ainsi le roi est commis pour bien gouverner tout à la gloire de Dieu, ne donnant ou octroyant chose à aucun sinon à ceulx desquels la vertu lui est congneue et manifeste[2]. »

De tous les instruments que le roi de Pologne avait à sa disposition pour ressaisir l'autorité qui lui échappait, le plus puissant était sans contredit les starosties. Bien manié il pouvait produire de merveilleux effets. Cette institution, toute particulière à la Pologne, mérite qu'on s'y arrête quelques instants.

Comme nous l'avons déjà dit, on appelait starosties de vastes domaines dont la nue propriété appartenait à la République et la distribution au roi. Le nombre en était très-considérable; chaque palatinat avait les siennes; elles ne devaient être données que temporairement ou en viager; pour les obtenir, il fallait posséder d'autres terres dans le palatinat[3], et l'on ne pouvait en être dépouillé que

1. *Relacye nuncyuszów apostolskich*, t. I, p. 177.

2. Voy. aux Documents et Pièces justificatives : Mémoire présenté au roi pour l'advertir en général d'aulcuns points principaulx pour se sçavoir instruire aux affaires de son roiaulme, par Monseigneur le duc de Nevers.

3. On avait recours à des achats fictifs pour se trouver dans les conditions exigées par la loi.

sur le consentement du sénat, et cela dans des cas très-graves. A chaque vacance, le roi était obligé de désigner un nouveau titulaire ; il lui était sévèrement interdit de garder ou de faire administrer des starosties pour son propre compte, d'en accorder aux princes de la famille royale ou d'en distribuer à des étrangers. Uniquement réservées aux gentilshommes polonais, qui s'en montraient fort jaloux, elles étaient comme l'apanage commun de la noblesse.

On distinguait deux sortes de starosties : les starosties ordinaires et les starosties à juridiction. Celles-ci étaient attachées à une charge publique : leurs titulaires devaient veiller à la tranquillité de la province, faire exécuter les ordres du roi et rendre la justice. Nous en parlerons ultérieurement.

Les starosties ordinaires n'impliquaient aucune fonction. On les appelait communément « biens royaux » ou « biens de la table royale[1]. » Moyennant une redevance annuelle, habituellement fort légère, versée au trésor de la couronne, ceux qui en étaient les heureux tenanciers jouissaient du produit des terres et prélevaient à leur profit des taxes sur les paysans. Sources de grands revenus, les starosties faisaient l'objet de la convoitise générale : on s'arrachait ces précieuses faveurs ; les gens en place les obtenaient de préférence, et il n'y avait pas de sénateur qui n'eût une, deux, souvent même plusieurs starosties. C'était du reste, à certains égards, un juste dédommagement ; car les charges de palatin et de castellan, toutes gratuites, obligeaient à de grandes dépenses. Mais

1. « Bona mensæ regiæ. »

il y eut beaucoup d'abus. « Les Polonais, dit Rulhière en parlant des starosties, ne croyaient pas s'engager par là à la reconnaissance. C'étaient les grâces de la cour pour ceux qui y prétendaient, et les biens de la République pour ceux qui en avaient obtenu la jouissance[1]. » Suivant l'expression consacrée, c'était « le pain des bien méritants, *panis bene merentium*. » La faveur cependant y avait presque toujours une plus grande part que le mérite, et l'on allait souvent, dit Ruggieri, jusqu'à offrir de fortes sommes aux ministres afin de se faire donner des starosties.

Pour bien comprendre le caractère de cette institution, il importe d'en connaître l'origine. Les starosties n'étaient que les débris de l'ancienne propriété telle qu'elle avait été primitivement constituée dans les pays slaves. On sait que chez les slaves, peuple d'agriculteurs, toutes les terres appartenaient à la commune, qui les répartissait entre les familles et les individus. Nul n'était propriétaire. Seuls, les hommes qui se consacraient à la défense de la commune, les soldats ou nobles, avaient une position exceptionnelle : on les entretenait aux frais de la communauté, et ceux qui cultivaient la terre, les paysans, leur fournissaient volontiers ce qui pouvait être nécessaire à leurs besoins, car le métier de noble était fort dangereux et fort peu recherché, malgré ses priviléges. « Tout le monde savait, dit Mickiewicz, que les hommes de cette caste mouraient fort rarement dans leur lit. » Peu à peu, avec l'établissement de la monarchie, les nobles au lieu d'être les soldats de la commune devinrent l'armée de l'État. Leur puissance s'accrut rapidement. Ils en profi-

1. *Histoire de l'anarchie de Pologne*, liv. I.

tèrent pour étendre leurs priviléges : au lieu de prélever sur les terres des communes une portion du produit, comme ils avaient eu le droit de le faire primitivement, ils s'en approprièrent la totalité. Ce fut l'origine de la propriété noble. Mais une partie des anciens biens communaux, devenus domaines de l'État, conservèrent sous le nom de starosties leur destination première et constituèrent une espèce de fonds commun appartenant à la République [1].

Dans les premiers temps, les productions des starosties furent gardées sur place et destinées à l'entretien du roi, qui parcourait sans cesse avec sa cour les différentes provinces pour expédier les affaires et rendre la justice [2]. Quand, plus tard, les souverains eurent des résidences fixes, les produits des starosties, moins ce qui était nécessaire à la subsistance du fermier, ou staroste, et de sa famille, furent vendus, et le prix de la vente dut être versé au trésor. Les plus grands abus ne tardèrent pas à s'introduire. La part des starostes avait été fixée au cinquième du revenu : mais les starosties étant habituellement données aux grands seigneurs, ceux-ci s'approprièrent la totalité des revenus et ne payèrent plus au roi qu'une très-légère redevance. Il arriva aussi que les souverains,

1. Sur la constitution de la propriété chez les anciens Slaves, voy. Mickiewicz, *Cours de littérature*, 6e et 20e leçon, t. I et IV. — Lelewel dit à ce sujet dans ses *Considérations sur l'état politique de l'ancienne Pologne* : « On ne contestera pas qu'anciennement la commune elle-même, dans ses *vietze,* décidait de l'usufruit des domaines publics en particulier, ou de la distribution en possession des terres publiques, des bénéfices et des hérédités. Cette faculté se transporta au chef de l'État qui, avec son autorité de dominateur et de conquérant, payait les fonctionnaires et récompensait les services publics par les hérédités. »

2. Cromeri *Polonia,* p. 128.

par munificence ou dans quelque intérêt politique, aliénèrent un grand nombre de starosties, ne les donnant plus temporairement ou à titre viager, comme la loi l'exigeait, mais en donation perpétuelle. Quand le trésor royal se trouvait vide, c'était encore aux starosties que l'on avait recours : elles servaient de garantie aux emprunts, et comme il était fort rare que la somme empruntée fût rendue, les prêteurs en profitaient pour se les approprier, s'indemnisant ainsi, quelquefois au quintuple, des avances qu'ils avaient faites.

A son avénement au trône de Pologne, Jagellon s'était montré très-prodigue de starosties. La reine Bonne ne les avait pas ménagées davantage ; Sigismond-Auguste en avait aussi aliéné un grand nombre à l'occasion de son mariage avec Barbe Radzivil, que la noblesse voulait faire rompre. Dans les moments de crise, les donations de starosties offraient un moyen infaillible de résoudre les difficultés de la politique. Mais c'était au détriment du trésor royal, dont les starosties constituaient le principal revenu, et au grand mécontentement de la noblesse, qui voyait de fort mauvais œil diminuer par des aliénations continuelles en faveur de certains privilégiés, un fonds commun dont chacun se flattait d'avoir sa part un jour ou l'autre. Ces abus avaient mis les finances dans un état déplorable. Il résulte de relevés de comptes faits à l'arrivée de Henri en Pologne que les revenus de la table royale dans le royaume, évalués à 546,000 florins [1], étaient tombés à presque rien,

1. « Proventus omnes regii qui nunc ex revisione lustratorum et ex registro thesauri demonstrantur faciunt florenos 546,677. » Ce chiffre représentait le rendement brut des starosties et autres branches de revenus ap-

et que les starosties de Lithuanie, qui avaient autrefois rapporté 153,725 florins, n'en rapportaient plus que 30,000[1]. L'auteur du rapport auquel nous empruntons ces chiffres ajoute qu'il eût été facile, sans rien exiger d'exorbitant, de retirer 300,000 florins des seules starosties du grand-duché[2].

Aux plaintes de la noblesse sur l'aliénation des starosties, aux lamentations des trésoriers royaux, qui restaient

partenant à la table royale dans le royaume, tels que les douanes de la Grande et de la Petite Pologne (45,000 fl.), celles de la Russie (9,000 fl.), les taxes sur les mines de cette province (30,000 fl., y compris la starostie de Drohiczyn), le rapport des salines de Wieliczka, près de Cracovie, etc. Il en fallait défalquer le quart, à verser au trésor de la République pour l'entretien des troupes régulières de Podolie; chaque staroste avait droit au cinquième du revenu de sa starostie; les starosties aliénées par la munificence royale ou livrées en hypothèques ne donnaient plus aucun revenu, en sorte qu'il ne rentrait, en fin de compte, au trésor royal qu'une somme minime, estimée à 106,000 fl. dans le mémoire auquel nous empruntons ces détails. Sur cette somme le roi avait à faire des dépenses obligatoires, telles que l'approvisionnement des places frontières, l'entretien des routes, etc., et il ne lui restait pour lui et sa cour que 3,203 florins : « quod abominabile et absurdum est, » dit le mémoire dont nous venons de parler. Les chiffres suivants donneront une idée du désordre des finances : les starosties libres d'hypothèques, dans la Grande et la Petite-Pologne, dont le rendement brut était évalué à 74,525 fl., sur lesquels le roi aurait dû toucher 44,713 fl., déduction faite de la quarte pour l'armée et de la cinquième part pour les tenanciers, n'en rapportaient que 6,017. Sur les starosties de Mazovie cotées à 47,109 fl., le trésor royal n'avait touché en 1572 que 5,969 fl. Une table détaillée (*Consignatio omnium et singulorum bonorum mensæ regiæ,* etc.) donne la liste de toutes les starosties du royaume avec le nom de leurs tenanciers et le rapport de chacune d'elles. Voy. Bibl. imp., Ms., Fonds français, vol. 3,274.

1. Le florin de Pologne valait à cette époque neuf florins de la monnaie actuelle, d'après l'évaluation de la table donnée par Czacki dans l'ouvrage intitulé : *O litewskich i polskich prawach.* Le florin vaut aujourd'hui en Pologne de 60 à 65 centimes.

2. Voy. *Reditus seu proventus annui ad thesaurum regium in magno ducatu Lithuaniæ ex bonis, ut dicitur, mensæ regalis.* Bibl. imp., Ms., Fonds franç., vol. 3,274.

les mains vides, venaient s'ajouter les doléances des paysans. Les nobles, n'ayant aucun intérêt à ménager les serfs des starosties, les traitaient plus durement encore que ceux de leurs propres domaines, et les exploitaient sans merci[1]. « On n'entend que les malédictions et les pleurs de ces pauvres gens, qui vivent dans la misère et l'affliction, » dit un mémoire sur la nécessité d'une grande réforme fiscale, rédigé en 1573 et destiné au duc d'Anjou.

Frappé du désordre des finances et peiné de tous ces abus, Sigismond-Auguste avait résolu d'y porter remède. Le mal était trop profond pour qu'il suffît de s'arrêter dans la voie fâcheuse où l'on se trouvait engagé : il fallait réparer le passé et faire rentrer au trésor, autant que cela serait possible, les starosties aliénées par des donations ou engagées comme hypothèques. Il existait une loi du roi Alexandre, de l'année 1504[2], par laquelle était formellement interdite toute donation ou aliénation quelconque des biens royaux qui ne serait pas consentie par la diète ou par le sénat. Sigismond-Auguste s'arma de cette loi : par diffé-

1. « Les capitaines et soubs capitaines des biens roiaulx pour satisfaire à leurs frais et despenses particulières lesquelles ils font plus grandes que ne porte leur condition, et aussi aux comptes publics, ils ont tant imposé de charges et fardeaux griefs sur ce miserable peuple tant par labeurs inaccoustumés, diverses exactions, mesurement des terres, amplification des héritaiges et aultres commodités que nature humaine peult inventer, qu'on n'entend à present que pleurs, gemissements et malediction entre le populaire, et neantmoins quand on est venu pour rendre les comptes, ils abusent si bien le tresor par leurs deductions et tromperies qu'ils n'y mettent rien ou bien peu. » Voy. aux Documents : Réformation du fisc public et de son office. On trouvera dans ce mémoire des détails circonstanciés sur l'organisation des finances royales en Pologne au XVI[e] siècle.

2. Diète de Piotrkow.

rents décrets de 1562, 1563 et 1567[1], il interdit non-seulement toute aliénation pour l'avenir, mais déclara nulles et révocables de plein droit les aliénations de biens royaux faites postérieurement à la loi d'Alexandre, c'est-à-dire depuis l'année 1504. Ces biens durent être restitués par ceux qui les avaient obtenus ou par leurs héritiers. Cette mesure fut appelée *Exécution*[2], nom nouveau alors, qui devait souvent retentir par la suite au milieu des difficultés intérieures de la Pologne. Il fut aussi décidé en principe, que toutes les starosties données comme hypothèques seraient dégagées par le remboursement du capital.

On conçoit les insurmontables difficultés que dut rencontrer le gouvernement dans l'application de ces ordonnances : d'une part, les familles qui s'étaient habituées à regarder certaines starosties comme faisant partie de leur patrimoine refusaient de s'en dessaisir ; de l'autre, l'argent manquait pour opérer les remboursements. Décrétée par Sigismond-Auguste, mais, restée à peu près lettre morte, l'Exécution devint une des questions les plus épineuses de l'interrègne. On voulait qu'elle fût vidée avant l'élection, afin, disait-on, d'épargner au nouveau roi, dès le début de son règne, des mesures de rigueur, mais surtout dans la crainte que, pour se faire des créatures, il ne renouvelât les anciens abus. Les excès de quelques grandes familles, qui profitèrent du trouble jeté dans l'État par la mort du roi, vinrent encore compliquer la situation. Il y eut des

1. Voy. *Volumina legum*, aux années indiquées, et Lengnich, t. I, p. 245.

2. Voy. aux Documents et Pièces justificatives la pièce intitulée : Origo Executionis.

starosties envahies à main armée et des tenanciers dépossédés par la violence[1].

Malgré les plaintes nombreuses et les continuelles réclamations qui lui furent adressées, la diète d'élection ne fit pas *exécuter* les détenteurs de starosties données contrairement à la loi d'Alexandre. Elle n'en avait ni le pouvoir ni le loisir ; mais elle trouva un moyen ingénieux de libérer celles qui étaient hypothéquées. Ne possédant pas le capital nécessaire à cette opération, ne voulant pas recourir à l'impôt, qui inspirait à la noblesse une antipathie traditionnelle, la diète décida que le dégrèvement des starosties données comme hypothèques serait mis à la charge du roi élu. Les conditions en furent réglées dans un article spécial des *pacta conventa*, que Montluc signa et confirma au nom de Henri de Valois[2]. Les revenus de l'Anjou, de l'Auvergne et des nombreux apanages que Catherine avait fait donner à son fils devaient être annuellement transportés sur les bords de la Vistule pour retirer des mains de

1. Les plaintes des Lithuaniens à ce sujet sont consignées dans un mémoire latin qui se trouve à la Bibl. imp., Ms., fonds franç., vol. 3,274. L'historiographe de l'interrègne, Orzelski, en parle aussi à plusieurs reprises.

2. « Promittunt et spondent oratores nomine serenissimi regis electi singulis annis quoad vivet et rex Poloniæ erit ex redditibus suarum provinciarum quas in regno Galliæ habet, 400 millia florenorum pecuniæ se huc in regnum allaturum et in usus Reipublicæ impensurum. » (*Pacta conventa*, art. v.)

« Item consulendo honori atque existimationi hujus regni, cum intellexerint illud esse gravi ære alieno oppressum, pollicentur dicti oratores ejusdem serenissimi regis electi, Reipublicæ causa contracta, quorum ipsimet senatores et status regni rationes Suæ Majestati indicabunt, ac in scriptis proferent, quod Sua Majestas pecuniis suis persolvet dimidiam partem, cum primum huc ad regnum appulerit, reliquum autem infra decursum duorum annorum proxime sequentium. » (*Ibid.*, art. vi.)

Dans les différents rapports sur l'état des finances de la couronne de Po-

créanciers avides les domaines de la couronne de Pologne. On se promettait de cette mesure les plus heureux résultats. Les nombreuses starosties engagées en hypothèque ne rapportaient plus rien : en les dégageant, on pourrait les livrer à des conditions avantageuses, conformément au nouveau règlement de Sigismond-Auguste, et rendre la vie au trésor royal épuisé.

logne en 1573, conservés à la Bibliothèque impériale, on trouve le relevé suivant des starosties engagées comme hypothèques :

Summæ antiquæ in bonis regiis in regno Poloniæ ante Alexandri statutum inscriptæ, demonstratæ in revisione Varsoviensi 1563 et 1564, efficiunt monetæ polonicalis florenos. . . .		689,561
Bona obligata olim Majestati Reginali in Majori et Minori Polonia:		
Summæ in bonis obligatis inscriptæ, reductis aureis in monetam singulis per grossos 54, et marcis per grossos 48, faciunt monetæ polonicalis.		243,369
Summæ redituum ex bonis obligatis juxta taxam revisorum provenientium, faciunt monetæ polonicalis florenos.	92,391	
Capitaneatus et tenutæ in nova summa ad rationem florenorum quingentorum millium obligatæ, de quibus neque thesauro S. Regiæ Majestatis neque Reipublicæ solvunt.		348,102
Summæ redituum faciunt florenos.	74,294	
Le total des emprunts qu'il fallait rembourser s'élève à. . . .		1,281,032

CHAPITRE XVII.

Le sénat. — Son origine. — Prélats et barons. — Autorité du sénat. — Elle est limitée par la chambre des nonces. — Extension donnée au sénat par l'union de Lublin. — Dénombrement des sénateurs. — Ordre de préséance. — Attributions du sénat. — Son rôle pendant les diètes. — En dehors des sessions il est le conseil permanent de la couronne. — Fonctions diverses des sénateurs. — Évêques. — Palatins. — Castellans. — Les ministres. — Grand maréchal. — Maréchal de la cour. — Chancelier. — Vice-chancelier. — Trésorier. — Finances de la République.

Le sénat, d'après les idées polonaises, complétait la royauté. « Dans les anciens temps, dit Cromer, le roi était la loi vivante; mais, ne pouvant à lui seul suffire à tout dans un royaume aussi étendu, ni résoudre seul toutes les difficultés des procès, et se trouvant en outre, par sa toute-puissance, placé sur une pente glissante et dange reuse, qui l'eût trop aisément conduit à la tyrannie, on lui adjoignit des sénateurs ou conseillers, chargés de diri ger ses desseins et ses actions vers le bien de la République et de soumettre ses arrêts au niveau de la justice et de l'équité. Comme des lois animées et toujours présentes, ils devaient éclairer son esprit ou, selon les circonstances, tempérer son pouvoir[1]. »

1. Cromeri *Polonia*, lib. II, p. 133.

Les évêques avaient autrefois rempli en Pologne ce rôle de conseillers et de modérateurs de la royauté. Dans leurs synodes eurent lieu les premières discussions sur les affaires de l'État. Les grands seigneurs, les *proceres*, ou *barones*, selon l'expression des anciens actes, intervinrent ensuite dans le gouvernement. Le conseil royal se trouva alors composé des prélats et des barons, la prééminence restant toujours au clergé. Telle fut l'origine du sénat polonais.

Bien qu'il n'y eût pas de loi écrite qui obligeât le roi à consulter les sénateurs ou à suivre leurs conseils après les avoir réclamés[1], le sénat n'en jouissait pas moins d'une grande autorité. Il était le seul pouvoir capable d'imposer à la puissance royale. Jamais le roi ne prenait de décision grave sans le consulter; tous les actes importants devaient être revêtus de la signature des sénateurs, et c'était le sénat qui, par une sorte d'élection, ratifiait la succession au trône.

Mais ce que le sénat fut pour la royauté, la Chambre des nonces le devint bientôt pour le sénat. Sous les Jagellons, il vit rapidement décroître son antique prépondérance. Il cessa d'être le seul contre-poids de la puissance royale. Les nonces voulurent contrôler le sénat qui contrôlait le roi, et leur participation aux diètes porta à son autorité une grave atteinte. Enfin l'union de Lublin, par les éléments nouveaux qu'elle y fit entrer, le modifia profondément. Alors furent réglés la composition du sénat et

1. Il y en eut des exemples sous Casimir le Grand et Jagellon. Ayant consulté le sénat, ils agirent contrairement aux conseils qui leur furent donnés. Voy. Lengnich, t. II, p. 33.

l'ordre de préséance, tels qu'ils restèrent, à peu de chose près, jusqu'aux derniers jours de la Pologne [1].

Ainsi composé, le sénat offrait la réunion de tous les grands fonctionnaires du royaume et du grand-duché, évêques, palatins, castellans et ministres : ce n'était pas aux sénateurs que l'on confiait les grandes charges publiques, mais c'étaient les grands fonctionnaires de l'État qui étaient de droit sénateurs. La composition du sénat appartenait donc au roi, puisqu'il nommait à tous les emplois. La dignité sénatoriale conférait un caractère indélébile. Elle ne pouvait se transmettre, l'hérédité étant, comme on le sait, bannie de la constitution polonaise. Néanmoins, ce sont presque toujours les mêmes grandes familles que l'on retrouve sur les siéges du sénat : le culte de la Pologne pour les idées égalitaires et démocratiques n'a été le plus souvent que platonique.

Le nombre des sénateurs, tel qu'il fut arrêté à Lublin, était de cent trente-neuf. Il se répartissait ainsi : deux archevêques, treize évêques, trente-cinq palatins [2], soixante et dix-neuf castellans et dix ministres, ou grands dignitaires. Sigismond-Auguste établit la division des castellans en majeurs et mineurs [3]. Ces derniers, au nombre de quarante-neuf, pouvaient être, dans certaines occasions,

1. Voy. aux Documents et Pièces justificatives, l'ordre et les noms des sénateurs du royaume de Pologne et du grand-duché de Lithuanie en 1572.

2. Dans ce chiffre nous comprenons les trois castellans de Cracovie, de Vilna, de Troki et le staroste de Samogitie, qui avaient rang de palatins.

3. Les castellans majeurs portaient le titre de leur palatinat. Les autres prenaient un nom de ville. Ainsi le castellan majeur du palatinat de Sandomir portait le titre de castellan de Sandomir; les autres étaient castellans de Visliça, de Radom, etc. Gvagnin énumère les différentes castellanies de chaque palatinat, t. II, p. 23.

exclus du conseil. L'ordre de préséance entre les sénateurs était invariable : l'archevêque de Gniezen occupait le premier siége, l'archevêque de Léopol le second ; venaient ensuite les évêques, puis les palatins et les castellans. Par une distinction spéciale, le castellan de Cracovie siégeait immédiatement après les évêques et avait la prééminence sur tous les palatins ; le palatin de Posen et celui de Cracovie alternaient à la seconde place à la suite du castellan de Cracovie.

Dans les diètes le sénat constituait une chambre à part. Il admettait les nonces dans son enceinte, écoutait les rapports et les communications qu'ils avaient à lui faire, leur permettait d'assister à ses délibérations, mais jamais de se mêler à ses discussions ; à certains jours, il siégeait avec le roi et l'assistait dans ses devoirs de juge suprême. En dehors des sessions, il formait le conseil privé de la couronne : pour les affaires de quelque importance, le roi consultait par écrit les sénateurs dispersés dans les provinces ; il pouvait les convoquer toutes les fois qu'il le jugeait nécessaire, et plusieurs d'entre eux restaient habituellement près de lui et partageaient ses travaux. A cet égard, du reste, rien n'était fixé, et ce fut une loi émise pendant l'interrègne de 1572 qui institua une commission de sénateurs perpétuelle et responsable, se renouvelant par trimestre et obligée de résider près du roi.

On voit que le sénat, s'il avait au XVI[e] siècle perdu une partie de son ancienne prépondérance, n'en conservait pas moins une très-large part dans la direction des affaires publiques. Par ses conseils, il intervenait dans toutes les décisions royales, aux diètes il primait la Chambre des

nonces et ses membres remplissaient toutes les grandes charges de l'État : les sénateurs ecclésiastiques étaient les chefs de l'église ; comme fonctionnaires, les sénateurs laïques réunissaient entre leurs mains la haute administration, la justice, les finances et le commandement de la noblesse en temps de guerre. Il faut donc suivre les sénateurs hors du sénat pour connaître tous les pouvoirs dont ils étaient revêtus.

Il n'y a rien de particulier à dire sur l'organisation du haut clergé en Pologne. Les évêques catholiques siégeaient seuls au sénat; les évêques schismatiques en étaient exclus. Le roi nommait les évêques[1]; ils étaient de plein droit sénateurs, mais ne pouvaient prendre possession de leur siége sénatorial qu'après avoir été confirmés à Rome. Au nombre de quinze, ils formaient dans le sénat l'ordre ecclésiastique; unis sur presque toutes les questions, ils y exerçaient un grand ascendant, et leur autorité religieuse jointe aux fonctions politiques de sénateurs leur donnait dans le pays une influence très-étendue. Des revenus considérables et de vastes domaines, régis comme les terres de la noblesse, étaient attachés à chacun des siéges épiscopaux[2]. L'archevêque de Gniezen, l'évêque de Craco-

1. L'évêque de Warmie faisait seul exception. Il était choisi par son chapitre entre quatre candidats désignés par le roi. (Relation de Fulv. Ruggieri, p. 163.) Les évêques, en Pologne comme ailleurs, avaient été anciennement nommés par les chapitres.

2. L'archevêque de Gniezen possédait trois cent soixante villages, outre les villes de Lowicz et de Rava, et jouissait d'un revenu de 60,000 florins. L'évêque de Cracovie avait 50,000 florins de revenu; celui de Russie, résidant à Léopol, 30,000; celui de Warmie, 12,000. « Ce dernier, dit le nonce Fulvius Ruggieri, auquel nous empruntons ces chiffres, pourrait avoir 40,000 florins de revenu, s'il pressurait ses sujets comme le font les autres

vie et celui de Ploçko portaient le titre de princes[1]. Les évêques polonais déployaient en général un grand luxe; ils entretenaient une cour brillante, et, pour paraître à la diète, se faisaient quelquefois accompagner d'un cortége de plus de mille gentilshommes[2].

Les sénateurs de l'ordre laïque étaient : les palatins, les castellans et les ministres. La charge de palatin remontait à l'époque où la Pologne se trouvait divisée en plusieurs duchés ou principautés. Chaque prince avait alors sa cour : le palatin, espèce de maire du palais, y jouissait de la plus grande autorité, réglait tout dans les domaines de son maître et conduisait les troupes à la guerre. De là le nom de « voievode » ou *dux belli*. Les différents duchés disparurent pour se reformer en royaume de Pologne, mais la charge des palatins subsista. Ils continuèrent, sous l'autorité royale, à exercer leurs fonctions dans le territoire des anciens duchés, devenus des provinces, qui prirent d'eux, comme on le sait, le nom de palatinats.

Pour obtenir la charge de palatin il fallait posséder un domaine dans le palatinat, l'aristocratie et l'organisation politique en Pologne étant, si l'on peut employer cette expression, toutes rurales. En temps de paix, les fonctions

évêques ». Relation de Fulvius Ruggieri, en 1565; ap. *Relacye nuncyuszów apostolskich*, t. 1, p. 162.

1. Lowicz, résidence de l'archevêque de Gniezen, était regardé comme une principauté. L'évêque de Cracovie possédait la principauté de Siéwierz, celui de Ploçko était prince de Pultusk.

2. Sur l'épiscopat en Pologne, on peut, outre la relation de Fulvius Ruggieri, consulter celle de Jules Ruggieri, de Lippomano, et la description de la Pologne par Cromer, livre II.

des palatins consistaient à convoquer les assemblées de la noblesse, à présider les diétines et les tribunaux de province, à régler le prix des denrées et des marchandises. En temps de guerre, ils faisaient la levée générale et prenaient le commandement de la noblesse.

Les castellans étaient, pour ainsi dire, les lieutenants des palatins. Il y en avait plusieurs par palatinat. Leur charge était toute militaire. Ils ne remplissaient aucune fonction administrative ni judiciaire. Quand avait lieu la levée générale, ils réunissaient la noblesse de leur district et la menaient au lieu de rendez-vous fixé par le palatin. Ils commandaient sous ses ordres à l'armée. C'est à eux qu'était ordinairement confiée la garde des places fortes et des villes frontières.

Faisaient encore partie du sénat les ministres ou grands dignitaires de l'ordre sénatorial[1], dont il va sans dire que la situation n'avait aucune analogie avec celle des ministres constitutionnels dans les États de l'Europe moderne. Ils ne pouvaient être dépossédés de leurs charges que pour en recevoir de plus élevées. Elles étaient, comme les autres, à la nomination du roi et très-recherchées; car, en permettant d'approcher constamment la personne du souverain, elles devenaient un titre à ses faveurs. Ces charges étaient : celles de grand maréchal, de chancelier, de trésorier et de maréchal de la cour. Chacune d'elles avait deux titulaires, un pour le royaume et l'autre pour le grand-duché, la diète de Lublin ayant voulu maintenir dans leurs charges les dignitaires lithuaniens afin de

1. Voy. Lengnich, lib. III, cap. VIII (De ministris ordinis senatorii) et Cromer, *Polonia*, p. 142.

placer la noblesse des deux pays sur le pied de la plus parfaite égalité. Les dignitaires du royaume exerçaient leurs fonctions en Pologne; ceux du grand-duché, en Lithuanie. Il y avait donc dix ministres, qui siégeaient côte à côte au sénat.

Les deux charges ministérielles les plus importantes étaient celles de grand maréchal et de chancelier. Le grand maréchal avait autorité pleine et entière sur la cour du roi et sur tous les officiers qui la composaient. Il fixait et contrôlait les dépenses, était grand maître des cérémonies, devait veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité partout où se trouvait la cour, prévenir les troubles, réprimer les violences et punir les perturbateurs, contre lesquels il avait le droit de prononcer les peines les plus sévères, même la peine de mort. On ne pouvait en appeler de sa juridiction qu'au roi. Elle n'était pas limitée à l'endroit même habité par le souverain, mais s'étendait à l'entour dans un circuit d'une lieue. De là naissaient quelquefois de singuliers débats (il y en a eu des exemples) où les questions de droit devenaient des questions d'arpentage. Un crime ou délit commis à quatre mille mètres du lieu où résidait le roi était puni d'une manière exceptionnelle, avec la dernière rigueur et sans appel possible devant les tribunaux. Si le prévenu pouvait au contraire établir que la distance était de quatre mille et un mètres, il n'avait plus à répondre de ses actes que devant la justice ordinaire. Cette juridiction du grand maréchal suivait le roi partout où il se transportait, et quand le roi était mort, s'exerçait autour de son cercueil jusqu'au moment de son inhumation.

Le grand maréchal avait aussi à remplir des fonctions importantes dans le sein du sénat. Il fixait l'ordre du jour, dirigeait la discussion, maintenait le calme dans l'assemblée, accordait la parole aux orateurs et pouvait les rappeler à l'ordre. Quand le sénat siégeait en cour de justice, c'était le grand maréchal qui prononçait la sentence au nom du souverain. C'était lui enfin qui sur l'ordre du roi convoquait les sénateurs.

A la mort de Sigismond-Auguste, la charge de grand maréchal appartenait à Jean Firley, palatin de Cracovie. Ayant le droit de convoquer le sénat du vivant du roi, il prétendit en user pendant la vacance du trône. L'archevêque de Gniezen réclama le même droit comme « *interrex.* » De là une rivalité entre ces deux grands personnages qui souleva de violents orages dans les premiers temps de l'interrègne[1].

Le maréchal de la cour, qui occupait le dernier rang comme ministre, pouvait, en cas d'absence, remplacer le grand maréchal dans toutes ses fonctions. Il lui succédait presque toujours. Il était en outre préposé à la maison du roi. Le titulaire de cette charge pour la Pologne à l'époque de l'élection, André Opalinski, fut un des partisans les plus zélés du duc d'Anjou.

Il y avait quatre chanceliers, comme il y avait quatre maréchaux : le chancelier et le vice-chancelier de Pologne, le chancelier et le vice-chancelier de Lithuanie. Leurs fonctions consistaient à porter la parole au nom du roi dans les solennités publiques ; aux diètes, ils étaient l'or-

1. En 1572, le grand maréchal pour la Lithuanie était le prince Nicolas Christophe Radzivil.

gane de la couronne, proclamaient les décisions du souverain et répliquaient pour lui, s'il y avait lieu. Ils négociaient avec les ambassadeurs accrédités auprès de la République, et recevaient les requêtes adressées au roi. Le sceau royal était entre les mains du chancelier. Il avait le pouvoir de signer certains actes sans les communiquer au roi, et le devoir de refuser au roi lui-même l'apposition du sceau royal sur toute ordonnance qui violait les droits et les priviléges de la nation. Il faisait enregistrer et promulguer les actes, lois, décrets et décisions émanant de la diète. Sa charge était suspendue pendant les interrègnes.

Pour épuiser la liste des ministres, il nous reste à parler du grand trésorier[1]. Celui-ci était préposé aux finances de l'État, avait l'intendance des monnaies et la garde du trésor, où, avec le diadème, le globe et le sceptre royal, étaient conservés les chartes et parchemins de la République, que l'on regardait comme aussi précieux que les joyaux de la couronne[2].

Le trésor de l'État était distinct du trésor royal, dont nous avons parlé précédemment. Ses ressources étaient presque nulles. Il n'avait de revenu fixe que deux gros par arpent prélevés sur les terres des paysans[3], et la

1. Il y avait, comme pour les autres charges, un grand trésorier de Pologne et un grand trésorier de Lithuanie. Il y avait aussi deux vice-trésoriers, mais qui ne faisaient pas partie du sénat. Voy. Lengnich, lib. III, p. 195.

2. «Thesaurus, cujus custodia regni thesaurario commendatur, est in arce Cracoviensi. Servantur ibi insignia regni, gemmæ quædam, scripta publica momenti maximi, pecunia autem nulla, quæ penes thesaurarium manet, ut eam in publicos usus eroget.» Lengnich, lib. III, p. 196.

3. Nous n'avons trouvé aucun document où il fût question de la somme que pouvait rapporter cet impôt.

quarta, c'est-à-dire le quart des revenus de la table royale, consacré par Sigismond-Auguste à l'entretien des troupes régulières qui composaient la petite armée de Podolie. Dans les circonstances extraordinaires, le clergé offrait des dons volontaires, et la diète élevait l'impôt sur les paysans et le taux des différentes taxes [1].

Si les ressources du trésor de la République étaient modiques, ses dépenses étaient aussi fort limitées. Le roi avait à sa charge presque tous les services publics [2] : entretien des places fortes et de l'artillerie, fourniture des munitions en temps de guerre, rachat des gentilshommes faits prisonniers, indemnités à donner aux nonces pendant les diètes, frais de séjour des ambassa-

1. « Wtedy sejm stanowi często podatek ziemski który się rozklada na kmieci, stosownie do ilości posiadanych przez nich gruntów, często także powiększa na ten koniec czopowe i inne intraty. » Juliusz Ruggieri, *Relacye nunciuszów*, t. I, p. 179.

2. Outre le revenu des starosties, le trésor royal avait encore à percevoir, comme nous l'avons dit dans une note précédente, différentes taxes sur l'exploitation des forêts, des mines de sel et autres, sur la navigation des fleuves, le commerce et les douanes. On peut trouver l'énumération complète des différents revenus du trésor royal dans la pièce intitulée : « Réformation du fisc public et de son office. » Là, comme dans l'administration des starosties, il y avait de déplorables abus. Les douanes et autres perceptions de taxes étant données en ferme, les fermiers détournaient à leur profit la plus grande partie des sommes destinées au trésor royal. Non-seulement les terres de la noblesse, mais aussi les produits de ces terres, tels que blés, bestiaux, lainages, etc., étaient exempts de taxes : « Possunt nobiles poloni greges, armenta, omne genus frumenti ad exteras nationes venum mittere si tantum prius per se aut per ministrum suum juraverint in quocunque officio castrensi, non esse hæc bona empta, sed proprio, aut etiam subditorum labore quæsita. » (Hartknoch, *De Republica polonica*, p. 595). Les marchands s'entendaient avec des nobles qui leur servaient de prête-noms, et parvenaient ainsi à soustraire aux taxes et droits de douanes les grains, bestiaux, etc., destinés au commerce.

deurs accrédités auprès de la République, et autres dépenses du même genre[1].

Le système des finances en Pologne n'avait pas toujours uniquement reposé, comme au XVI[e] siècle, sur les revenus des starosties et les taxes que percevait la couronne. Sous les Piasts, toutes les terres payaient un impôt foncier de douze gros par charrue. Louis de Hongrie (d'abord en montant sur le trône et ensuite pour assurer la succession de ses filles) se vit dans la nécessité d'abaisser cet impôt à deux gros. Jagellon, en recevant la couronne de Pologne, fit une nouvelle concession et déclara qu'il ne serait applicable qu'aux terres des kmétons ou paysans[2]. La noblesse et le clergé furent par là exempts de toute imposition[3].

On voit que la noblesse polonaise savait habilement exploiter l'avénement de chaque dynastie nouvelle : dans le XIV[e] siècle, elle obtint toutes les exonérations possibles; au XVI[e], n'ayant plus rien à gagner de ce côté, elle profita autrement, comme nous le verrons, de l'extinction de la dynastie des Jagellons et de la vacance du trône, et visa au couronnement de ses conquêtes politiques.

1. On trouve le chiffre de quelques-unes de ces dépenses dans les différents mémoires sur les finances que nous avons déjà cités : « In provisionem castrorum finitimorum et præsertim Camnecensis, 4,000. In nuncios terrestres quoties comitia habentur, 5,000. In nuncios extraneos Turcicos, 15,000, etc. »

2. Voy. Lengnich, lib. IV, cap. XI, et Lelewel, t. II, p. 132.

3. « Nunc sane equestris et ecclesiastici ordinis homines nihil regi pensitare necesse habent. Ac ne oppidani quidem eorum aut agrestes adscriptitii, præter binos grossos vernaculos de manso, sive laneo (quæ idem sunt) pagano, et eo quidem solo quem adscriptitius ipse sibi colit. Nam qui sacerdotibus et equitibus coluntur agri ab ea quoque pensione immunes sunt. » Cromeri *Polonia*, lib. II, p. 129.

CHAPITRE XVIII.

Les diètes. — Vague des anciennes institutions en Pologne. — Tous les pouvoirs de l'État absorbés dans les diètes. — Comment elles étaient composées. — Les conquêtes de 1572 complètent leur omnipotence. — Historique des diètes. — Les immunités d'impôts source des droits politiques de la noblesse. — Les nonces. — Loi d'Alexandre. —Aperçu général sur le développement des pouvoirs politiques de la noblesse. —Durée des sessions. — Comment on votait. — Les diètes convoquées par le roi. — *Rokosz*. — Universaux. — Diétines d'élections. — Assemblées provinciales. — Cérémonial de l'ouverture des diètes. — Comment on délibérait. — Cour de justice tenue par le roi pendant les diètes. — Organisation de la justice en Pologne. — Starostes à juridiction. — Tribunaux terrestres. — *Colloquia*. — Multiplicité des procès. — Accusés se rendant en armes à la diète. — Contumaces et récalcitrants. — La guerre. — Elle ne peut être entreprise que du consentement de la diète. — Caractère militaire de la noblesse polonaise. — La pospolite. — Pourquoi il n'y avait pas de villes fortifiées en Pologne. — Esprit général de la nation.

Il est aisé d'analyser nos constitutions modernes. Elles naissent et meurent tout d'une pièce, après avoir plus ou moins vécu selon les influences de l'astre qui préside à leurs destinées. Il n'en est pas ainsi des institutions politiques des siècles passés. Elles étaient constamment en voie de formation. Le droit nouveau se confondait sans

cesse avec le droit ancien, l'usage prenait force de loi, et l'innovation de la veille devenait la règle du lendemain. L'esprit était indépendant de la lettre, qui n'avait pas encore assis son empire, et se traduisait, selon les localités, en coutumes multiformes. De là quelque chose de vague et d'indéfini, et la difficulté où l'on est de saisir pour les analyser, à un moment donné de l'histoire, les anciennes institutions politiques. Cette remarque s'applique plus justement encore à la Pologne qu'aux autres pays de l'Europe. Plusieurs lois y sont restées en vigueur sans qu'elles aient jamais été écrites [1].

Les diètes, car après avoir parlé du pouvoir royal et du sénat il nous reste à examiner le système des diètes, ne parvinrent que peu à peu et par degrés à absorber en Pologne tous les pouvoirs de l'État. Ce fut le triomphe de la noblesse ou, pour l'appeler ici de son nom officiel, l'ordre équestre [2]. La noblesse devint alors la nation légale et toute la nation. C'était une population d'un million et demi ou deux millions d'âmes environ, représentée par deux cent ou deux cent cinquante mille hommes en état de porter les armes [3], tous électeurs et éligibles. Sénateurs, dignitaires ecclésiastiques, et fonctionnaires à tous les degrés étaient choisis dans le sein de la noblesse; aussi Cromer a-t-il pu

1. « Occurrunt in jure publico polono multa quæ ex legibus non scriptis repetenda... In regum electione, in publicis consultationibus ac aliis occurrunt plurima, de quibus in legibus scriptis nihil legitur, quæ tamen usu obtinent, ac eadem religione ac si essent scripta, servantur. » Lengnich, lib. I, cap. VI : De legibus non scriptis.

2. « Ordo equestris, » autrefois « ordo militaris. »

3. Selon Ruggieri, cent mille hommes pour le royaume et quatre-vingt mille hommes pour le grand-duché. Voy. *Relacye nuncyuszów,* t. I, p. 199.

dire : « C'est dans la noblesse que réside la République tout entière[1]. »

Ce qu'il ne faut pas oublier cependant quand on parle de la noblesse et des anciennes institutions politiques en Pologne, c'est que la dénomination de noble n'y avait pas, comme nous l'avons déjà fait remarquer, la même valeur que dans les autres pays de l'Europe, à cette époque. La possession d'un petit champ, que souvent son propriétaire labourait lui-même, l'exemption de corvées et de tailles, l'inscription dans la pospolite et le droit de suffrage constituaient les conditions du noble polonais. « On ne saurait mieux le comparer qu'à un homme franc du temps des Mérovingiens,» dit Mickiewicz dans son *Cours de littérature*, où il parle si souvent de l'histoire et des institutions de son pays[2].

1. « Ita ut penes eum ordinem nunc sit propemodum summa Reipublicæ. »

2. On a beaucoup reproché à la noblesse polonaise d'avoir absorbé et monopolisé tous les droits politiques. Mais en le faisant, on n'a pas réfléchi que la noblesse en Pologne était plus étendue que dans les autres pays de l'Europe à cette époque, et que l'anoblissement y était fréquent et facile. Ainsi il est arrivé plusieurs fois que des grands seigneurs ont anobli des régiments pour un brillant fait d'armes, en conférant à chaque homme de ces régiments le droit de porter leur nom patronymique et leurs armoiries. Sigismond-Auguste donna la noblesse à des villages entiers. Quant au rapport numérique entre la noblesse et le reste de la population, quoiqu'on manque de chiffres précis à cet égard, on peut cependant l'établir d'une manière approximative. Jules Ruggieri, dans sa Relation (p. 125), estime la population générale du royaume (il ne parle pas du grand-duché) à quatre millions et demi d'habitants, sans compter, dit-il, la noblesse. Or la levée générale donnait dans le royaume, selon tous les auteurs, un effectif d'au moins cent mille hommes, et s'il y avait cent mille nobles en état de porter les armes, il y en avait certainement plus de cent mille en état de voter. Du rapport de ces chiffres il résulte que, si l'on compare l'organisation politique de la Pologne avec celle des pays où règne aujourd'hui le cens électoral,

Composées du roi, du sénat et de la noblesse représentée par ses nonces, les diètes avaient seules le pouvoir de créer les lois. Mais rien n'échappait à leur compétence. L'impôt, la guerre, les traités, la désignation de l'héritier du trône, le mariage du roi, elles évoquaient toutes les questions qui pouvaient intéresser l'État. Le choix et l'élection formelle du souverain, en dehors de toute idée dynastique à partir de 1572, et la conclusion de *pacta conventa* péremptoires complétèrent leur omnipotence. Au XVIe siècle cependant le *liberum veto*, ce droit qu'avait tout nonce de faire rompre une diète par son opposition n'était pas encore connu. Le premier exemple en fut donné sous Jean Casimir, en 1652, par un certain Sicinski, nonce d'Upita. Il y avait bien eu déjà quelques ruptures de diètes, sous Sigismond Ier entre autres, mais elles avaient été amenées par l'opposition d'un nombre considérable de sénateurs et de nonces, et non par la volonté d'un seul[1].

l'avantage reste à la Pologne du XVIe siècle, où l'on trouve que la participation des habitants à l'exercice des droits politiques était établie sur des bases beaucoup plus larges qu'elle ne l'est de nos jours, en Belgique, par exemple, où, d'après les derniers recensements, sur une population de près de cinq millions d'habitants (4,731,951), le nombre des électeurs n'est pas tout à fait de cent mille (99,283, voy. *Diction. polit.* de Bloch, art. Belgique), tandis qu'en Pologne, pour quatre millions et demi d'habitants il y avait plus de cent mille électeurs.

1. « Nondum tamen, quo Cromerus et Bielscius floruerunt ævo, in unum nuntium hæc potestas translata erat, ut unus tantum, quantum cæteri omnes, imo plus quam omnes reliqui valerent. Nam Sigismundo I et Sigismundo Augusto regnantibus, si non succederent consilia, quod tamen rarius accidit, id non unius aut paucorum nuntiorum contradictioni debebatur, sed quod aut omnium aut plerorumque aversus animus, ac multi senatores dissensum nuntiorum probarent. Idem de Stephani, Sigismundi III et Vladislai IV regnis docet historia. Sub Joanne Casimiro demum, jus, quod adhuc multorum fuerat, in unum transferri cœpit, Sicinio, Upitensis terræ in Lituania nuntio, anno

Ce fut à partir de la seconde moitié du xv[e] siècle que la noblesse commença à influer directement et régulièrement sur la marche des affaires publiques par sa participation aux diètes. Ce qui d'abord avait paru n'être qu'une question fiscale, la décharge de l'impôt territorial accordée par Louis de Hongrie à la noblesse, devint la source de tous ses droits politiques. Voici à quelle occasion : Jagellon voulant racheter la terre de Dobrzyn, qui était entre les mains de l'ordre Teutonique, se trouva dans la nécessité de lever sur les biens des nobles un impôt extraordinaire. Il ne pouvait le faire de son chef sans violer les immunités accordées par son beau-père et que lui-même avait renouvelées et étendues. Pour obtenir la levée de cet impôt, il se vit donc obligé de convoquer la noblesse et de lui demander son agrément. A la formule ordinaire : « par le consentement de nos prélats et de nos barons » on ajouta : « et de nos soldats ou nobles[1]. »

Mais bientôt ce ne fut plus seulement pour consentir

1652, comitia rumpente. » Lengnich, lib. III, cap. IX. — L'usage du *liberum veto* a probablement pris sa source dans l'interprétation erronée d'une ancienne loi d'Alexandre (1505) ainsi conçue : « Statuimus ut deinceps futuris temporibus perpetuis nihil novi constitui debeat per nos et successores nostros sine communi consiliariorum et nuntiorum terrestrium consensu. » Par cette loi, le roi Alexandre reconnaissait à la Chambre des nonces un droit égal à celui qu'avait le sénat de participer aux décisions des diètes, et s'engageait, lui et ses successeurs, à ne promulguer aucune loi nouvelle sans le consentement mutuel des sénateurs et des nonces, c'est-à-dire de l'une et de l'autre chambre. On a plus tard inféré de ce texte que c'était l'unanimité des suffrages qui était nécessaire, en traduisant « *communi consensu consiliariorum et nuntiorum* » par « consentement unanime » au lieu de « commun consentement, » ce qui n'était nullement dans la pensée du législateur de 1505.

1. « In comitiis Korczyni (1404) prælatorum, baronum et militarium consensu tributum decretum est. » Lengnich, lib. III, cap. III.

les impôts extraordinaires que la noblesse prit part aux diètes. Une fois admise aux comices de la nation, elle se mit à intervenir directement dans les affaires du gouvernement, profitant de toutes les occasions pour augmenter ses priviléges et créer des précédents qu'elle invoquait ensuite comme des droits. Enfin elle obtint de Casimir III en 1454 l'engagement qu'il ne serait plus émis de lois et qu'on n'entreprendrait aucune guerre générale sans en référer à la noblesse[1]. A partir de cette époque elle eut donc voix consultative dans toutes les grandes affaires publiques.

Tantôt c'était dans ses assemblées provinciales que l'on consultait la noblesse; tantôt elle venait en foule assister à la diète, ou bien y envoyait ses représentants. Rien encore n'était fixé à cet égard. Une fois, le roi Casimir étant à Cracovie, une députation de Prussiens vint l'y trouver pour lui demander d'incorporer la Prusse à la Pologne. Avant d'accepter, il consulta la noblesse. Il appela près de lui les nobles qui se trouvaient à Cracovie et prit leur avis. Comme ils différaient d'opinion et que la plupart conseillaient de refuser, le roi trancha lui-même la question et accepta[2]. On voit par là que l'autorité royale, malgré l'intervention de la noblesse, restait toujours souveraine. Cet exemple nous apprend en même temps quélle idée on se faisait alors du mode suivant lequel devait s'exercer la représentation nationale ; les nobles présents sont consultés, et cela

1. « Accessit nobilitati major potestas cum Casimirus III anno 1454 fidem daret neque novam legem latum, neque generalem in hostes expeditionem indictum iri, nisi consulta in singularum terrarum conventibus nobilitate. » Lengnich, ubi supra.

2. *Ibid.*

suffit pour que la noblesse soit censée l'avoir été; c'était comme une espèce de jury politique formé par le hasard; tout noble, sans qu'il fût revêtu d'aucun mandat, avait le droit de donner son avis. Aussi, dans les diètes provinciales et même dans les diètes générales de la République, voyait-on souvent, outre les mandataires de la noblesse, les nobles qui se trouvaient dans les environs venir participer aux délibérations.

L'usage d'envoyer des nonces à la diète s'établit formellement en 1468, sous Casimir III, dont le long règne fut très-profitable à la noblesse. Ce fut encore à l'occasion d'une levée d'impôts: le roi eut à demander le consentement de la noblesse; pour l'obtenir, il s'adressa séparément aux nobles de la Grande et de la Petite-Pologne convoqués dans leurs assemblées provinciales respectives. On fit répondre au roi que l'impôt ne pouvait être consenti que dans une réunion générale de la noblesse. Alors chacune des terres nomma deux nonces et les envoya à la diète de Piotrkow[1]. A partir de cette époque, la noblesse fut

1. Solignac dit, en parlant de cette diète : « On ne voulut plus que la diète fût composée indifféremment de tous les nobles qui avaient droit de s'y trouver. Chaque palatinat résolut d'y envoyer deux députés qu'il aurait choisis, et qui, chargés de ses instructions, seraient autorisés et gênés en même temps dans leurs suffrages. Ce ne devait plus être, comme auparavant, une assemblée confuse d'hommes isolés, et qui, n'ayant à répondre à personne de leur conduite, pouvaient ne suivre d'autres idées que celles que leur inspirait leur propre intérêt. On se proposait un congrès de gens d'honneur et de probité, et qui n'eussent d'autre fonction que d'être des échos fidèles des sentiments qu'on leur aurait confiés. Le succès de cette diète, qui dura d'autant moins qu'elle fut plus tranquille, étonna toute la Pologne. On ne pouvait comprendre, qu'avec la même autorité et des lumières différentes, chacun y eût montré le même zèle pour le bien public. On remarquait que les contradictions mêmes qui s'y étaient élevées n'avaient servi qu'à

régulièrement représentée aux diètes par ses nonces, et leur convocation devint indispensable non-seulement pour les levées d'impôts, mais pour toute autre affaire concernant la République[1]. Enfin, la représentation nationale fut définitivement fixée et prit place dans le droit écrit par la loi d'Alexandre de l'année 1505 : « *Statuimus ut deinceps, futuris temporibus perpetuis, nihil novi constitui debeat per nos et successores nostros, sine communi consiliariorum et nuntiorum terrestrium consensu.* » Nous décrétons qu'à l'avenir et pour toujours rien ne pourra être établi par nous ni par nos successeurs sans le commun consentement des sénateurs et des nonces[2].

On peut donc tracer d'une manière assez précise la marche progressive que suivit la noblesse dans l'accroissement de ses pouvoirs sous la dynastie jagellonienne, et marquer trois périodes :

La première embrasse la fin du XIV[e] siècle et le com-

une plus parfaite réunion des cœurs et des esprits. On attribua ce bonheur, jusqu'alors inconnu, à la nouvelle façon dont on avait convoqué cette assemblée, et l'on résolut de n'en plus tenir que par députés. On appela ces envoyés *nonces terrestres*, et il fut décidé qu'ils entreraient désormais dans tous les détails du gouvernement, et qu'ils seraient dans l'État comme les tribuns du peuple à Rome, ou comme les éphores chez les Lacédémoniens. » *Histoire de Pologne*, t. IV, p. 190-192.

1. « Casimirus anno 1468 minoris majorisque Poloniæ nobilitatem, quamque seorsum, in suo conventu tributum poscens, hoc tulit responsum, non posse tributum decerni, nisi in comitiis utriusque Poloniæ nobilibus præsentibus. Tum bini ex singulis terris ad comitia Petricoviensia mittebantur nuntii, a quibus novum tributum decretum : et jam ab aliis observatum, ex hoc tempore nobilitatem per suos nuntios quævis frequentare cœpisse comitia, et non tantum sciscendis tributis, sed etiam quibusvis aliis negotiis adhiberi, ea quidem potestate, ut nihil sine ejus consensu decerni potuerit. » Lengnich, lib. III, cap. III.

2. Voy. *Volum. leg.*, t. I, p. 137.

mencement du xve : la noblesse ayant obtenu l'exemption de l'impôt foncier, aucun impôt ne peut être levé sans qu'elle y ait donné son consentement; mais rien n'est encore fixé quant au mode suivant lequel ce consentement doit être obtenu.

La seconde période s'étend du milieu du xve siècle aux premières années du xvie (1454-1504) : la noblesse doit être consultée sur toutes les affaires de l'État (promesse de Casimir III); mais elle a voix délibérative seulement, et il n'est pas nécessaire qu'elle soit régulièrement convoquée : les nobles peuvent être consultés individuellement, ou dans les assemblées provinciales. Il devient cependant obligatoire que pour toute levée d'impôt la noblesse soit convoquée à une diète générale et représentée par ses nonces. Ce qui fait loi pour les questions d'impôt passe bientôt dans l'usage pour les questions politiques : à toutes les diètes, quel que soit l'objet de leur réunion, la noblesse est représentée par ses nonces, sans que pourtant la volonté du roi puisse être enchaînée par leur opinion : *salva regi decernendi potestate*, dit expressément Lengnich.

Enfin, la troisième période va du commencement du xvie siècle à la mort de Sigismond-Auguste : la représentation nationale est réglée, les pouvoirs de la Chambre des nonces sont inscrits dans la loi. Mais une assez large part est encore réservée à l'autorité royale : le roi domine l'assemblée comme médiateur; en cas de division, son avis l'emporte, et c'est lui qui décide en dernier ressort[1]. Pen-

1. Cromeri *Polonia*, lib. II, p. 198.

dant cette période, l'influence de la noblesse s'étend à tout, contenue cependant dans de justes limites par l'idée dynastique, qui plane au-dessus de la constitution, et par l'attachement que cette noblesse professe pour ses rois. Les pouvoirs se trouvent alors sagement équilibrés et les institutions polonaises ont atteint leur développement normal. L'effet suit la cause : la nation recueille les fruits de ses heureuses institutions ; la Pologne paraît un oasis au milieu de l'Europe ; la torche des dissensions religieuses, qui partout ailleurs allume l'incendie de la guerre civile, n'est dans le royaume des Jagellons qu'un flambeau qui éclaire ; la noblesse proclame la liberté de conscience ; l'Église catholique n'est ni persécutée ni persécutrice.

Avec l'extinction de la dynastie jagellonienne commence une ère nouvelle : l'électivité du trône. La tradition dynastique disparue ne peut plus renaître. Entre tous les candidats, la noblesse donne la couronne au plus offrant. C'est l'époque de l'omnipotence des nobles. Cependant la Pologne se maintient encore au sommet de la prospérité qu'elle a atteint dans la période précédente. Mais la juste limite est bientôt franchie. La noblesse s'égare dans sa toute-puissance ; les non-catholiques sont exclus de la représentation nationale ; la diète impose une religion d'État ; les Cosaques se révoltent ; les grecs schismatiques tendent à s'éloigner de la République. Le pouvoir collectif, quand il est sans frein, a ses enivrements comme le pouvoir absolu.

Le nonce d'Upita, qui le premier, en 1652, fait donner force de loi au « liberum veto, » ouvre la dernière période, période de licence et d'excès politiques. La lettre a tué

l'esprit. On voue aux dieux infernaux[1] le nonce coupable qui paralyse la République; mais on reste plongé dans une muette adoration devant un texte de loi que l'on ne comprend plus et auquel personne n'ose toucher. La noblesse se tyrannise elle-même; alors se vérifie cette parole de Montesquieu : « L'indépendance de chaque particulier est l'objet des lois de la Pologne, et ce qui en résulte, l'oppression de tous. » La noblesse polonaise a fait de sa liberté une idole. Elle marche à l'abîme couronnée de fleurs et se persuade que les soucis de ce monde ne sont plus faits pour elle. Endormie dans la jouissance de ses libertés, elle se réveille trop tard : le mal est irréparable; la Russie, qui depuis longtemps guettait sa proie, se jette sur elle et la dévore.

Le rapide aperçu que nous venons de tracer montre toute l'importance des diètes dans l'histoire de la Pologne. Il n'est pas sans intérêt de savoir comment elles fonctionnaient. Anciennement leur durée n'était que de trois ou quatre jours. Dlugosz cite comme un fait extraordinaire une diète de neuf jours. Les jours devinrent ensuite des semaines, les semaines des mois, les mois des années. La dernière diète de la Pologne, cette grande diète où fut votée la belle mais inutile constitution de 1791, dura quatre ans. Dans l'origine, on votait par acclamations, en criant : *zgoda*, nous consentons. Dans d'autres cas, le silence était une marque d'approbation, tandis qu'on accueillait par des murmures les propositions que l'on voulait rejeter. C'était le roi qui devait convoquer les diètes;

1. « Ordines contradicentem diris devoverunt, ut periret precati. » Lengnich, lib. III, cap. IX.

quelquefois pourtant, elles se rassemblaient d'elles-mêmes. Elles prenaient alors le nom de *rokosz*[1]. On en vit, du temps de Sigismond Ier, un exemple resté fameux sous le nom de « guerre des coqs[2]. » Il n'y avait pas non plus de délai fixé par la loi pour la réunion des diètes. « Mais, dit Lippomano dans sa relation, la noblesse voulait qu'elles fussent réunies le plus souvent possible, de peur que le roi ne devînt absolu, comme cela est arrivé en France, où les rois ont négligé de convoquer les états[3]. »

Peu à peu l'usage s'établit de réunir les diètes tous les ans, plus souvent même quelquefois[4]. Avant de les convoquer, le roi consultait les sénateurs. Il faisait ensuite publier les « *Universaux*, » qui appelaient la noblesse aux diétines, indiquaient le jour et le lieu où se réunirait la diète et quel en serait l'objet. Sous la dynastie des Jagellons les diètes se tenaient habituellement à Piotrkow[5]; mais à l'union de Lublin, on décida qu'elles siégeraient désormais à Varsovie. Cette mesure fut prise par égard

1. « Sogliono usare ancora in questi tempi, ma rare volte, e solo per grandissimo sdegno o per qualche offesa fatta alla nobiltà, una congregazione in campagna nel luogo medesimo della dieta, che chiamano in lor lingua *rocos*. » Lippomano, p. 288.

2. Sigismond Ier avait réuni une des plus nombreuses armées qu'ait encore eues la Pologne (150,000 hommes). Il s'agissait d'une expédition en Moldavie. Mais au lieu de marcher à l'ennemi la noblesse se constitua en diète, envoya une députation au roi pour lui présenter ses griefs, et éleva les prétentions les plus extravagantes. Les discussions politiques n'étaient pas sans danger au milieu de toute cette noblesse sous les armes. Le roi parvint à faire traîner les choses en longueur; un violent orage, suivi de pluies abondantes, calma les esprits et mit fin à la diète, qui se tenait en plein champ.

3. Lippomano, p. 288.

4. Cromeri *Polonia*, lib. II, p. 200.

5. Dans la Grande-Pologne, palatinat de Sieradz.

pour les Lithuaniens, afin que les diètes se tenant dans le voisinage du grand-duché, ils fussent plus à portée de s'y rendre[1].

A la suite de la publication des Universaux, la noblesse se réunissait dans ses diétines. Il y avait certaines villes désignées à cet effet. Après avoir entendu le service divin, on nommait le maréchal de la diétine; on procédait ensuite aux élections. Était électeur et éligible tout noble possessionné dans le palatinat[2]. Le nombre des nonces à élire est difficile à déterminer, car il variait selon les provinces et les circonstances[3]. Habituellement on nommait deux nonces par district. Ils étaient élus à la majorité des voix. Leur mandat expirait à la fin de chaque session. Ils recevaient de leurs commettants soit des instructions spéciales, soit un pouvoir général de traiter toutes les affaires qui concernaient la République[4].

A l'issue des diétines de palatinat avaient lieu trois

1. « Locus certus comitiis habendis olim nullus erat. Sed ubi principi collibuerat, etiam sub dio et in territoriis ea peragebantur. Postea lege in unum conclusa sunt oppidum in umbilico fere et meditullio totius Poloniæ situm Petricoviam. Sed ea jam inde nova lege in gratiam Lituanorum Varsaviam translata sunt. Potest tamen rex, assentiente senatu, justa aliqua de causa, alibi quoque ea instituere. » Cromeri *Polonia*, lib. II, p. 200.

2. « Nuntii eliguntur suffragiorum pluralitate ex nobilibus qui præsentes, ut tamen et qui eligunt et qui eliguntur possessiones habeant in palatinatu ac terra ex qua nuntii eligendi. » Lengnich, lib. IV, cap. I.

3. Voy. aux Documents le Dénombrement des nonces en 1572.

4. Les nonces recevaient un traitement fixe. « Initio comitiorum nuntiis nobilitatis singulis certa pecunia in victum de publico numeratur. Senatoribus non item. » (Cromeri *Polonia*, ubi supra.) — Dans un compte de finances nous avons trouvé inscrite une dépense de 5,000 florins pour indemnités données aux nonces pendant une session. En 1572 s'établit l'usage des diétines de relation. Les nonces devaient rendre compte à leurs mandataires de la session qui venait d'avoir lieu.

assemblées que l'on pourrait appeler diétines générales ou diètes provinciales, dans la Grande-Pologne (à Kolo), dans la Petite-Pologne (à Korczyn), et dans la Lithuanie (à Wolkowysk, palatinat de Novogrodek)[1]. C'était comme une représentation de toute la province. A ces assemblées se rendaient les sénateurs des différents palatinats, évêques, palatins et castellans, les fonctionnaires terrestres et les nonces qui venaient d'être élus dans les diétines; en outre, toute la noblesse de la province pouvait y assister, et se mêler, si elle le voulait, aux discussions. On y lisait à nouveau le texte des Universaux, on communiquait à l'assemblée les pouvoirs et instructions délivrés aux nonces, on délibérait sur les affaires dont la diète allait être saisie; la politique du moment était discutée, les partis se formaient : de ces assemblées préparatoires sortaient souvent les décisions les plus graves[2].

Le roi devait être le premier rendu au lieu marqué pour la tenue de la diète. Bientôt après arrivaient les sénateurs et les nonces. Dès qu'ils étaient en nombre suffisant, le roi ouvrait la diète. Le premier jour, on célébrait la messe du Saint-Esprit. Le lendemain, le sénat entrait en séance sous la présidence royale, pendant que les nonces se réunissaient à part pour nommer leur maréchal ou président. Aussitôt leur choix fait, ils étaient introduits dans l'enceinte du sénat : tous baisaient la main du roi; l'un d'eux, le maréchal habituellement, prononçait un discours,

1. Voy. Cromer, p. 197 et Lengnich, lib. IV, cap. I. — Lengnich appelle les diétines : « *Conventus minores* » et les assemblées provinciales : « *Conventus generales.* »

2. Ruggieri, *Relacye nuncyuszów,* p. 137.

une sorte d'adresse, au nom de ses collègues. L'enceinte dans laquelle se tenaient les diètes avait la forme d'un parallélogramme allongé. Au milieu se trouvait réservé un grand espace vide. Le roi était assis sur son trône, au sommet de la salle. Des deux côtés, sur une double ligne, siégeaient les sénateurs, rangés par ordre de préséance, les évêques et les palatins sur le devant, les castellans assis derrière eux, sur des bancs. A l'autre extrémité de la salle, faisant face au roi, siégeaient les ministres. Les nonces se tenaient debout groupés derrière leurs palatins.

La délibération s'ouvrait par un long discours du chancelier, dans lequel il exposait aux deux chambres réunies les questions à l'ordre du jour et leur soumettait les propositions royales. Le vice-chancelier recueillait ensuite l'opinion de tous les sénateurs, chacun d'eux parlant à son tour selon l'ordre de préséance[1]. « Dans les discussions, dit Lippomano, les sénateurs prennent tous la parole à tour de rôle; et comme ils sont fort nombreux et que chacun, se complaisant en son éloquence, développe longuement son opinion, plusieurs jours se passent avant qu'une seule affaire soit terminée. La chose la plus surprenante, continue l'ambassadeur vénitien, est de les voir se rendre au sénat avec leurs armes, pour ne pas faillir, disent-ils, à l'ancienne coutume de leur pays. Les Francs, du reste, avaient autrefois le même usage. Mais les Polonais s'apostrophent avec une telle vivacité et parlent avec si peu de retenue, même en présence des intéressés, qu'il est étonnant que le sang ne coule pas à tout instant,

1. L'usage n'était pas de voter dans les assemblées polonaises. Chacun devait exposer verbalement son opinion.

chacun pouvant accuser son adversaire et l'injurier librement[1]. »

Dès que les sénateurs avaient achevé de faire connaître leur opinion, les nonces demandaient au roi l'autorisation de se retirer dans la salle de leurs séances particulières, où ils se mettaient à délibérer. Une fois tombés d'accord, ils rentraient au sénat, et le maréchal ou l'un des nonces désigné par ses collègues exposait au roi le résultat de la délibération. S'il y avait différentes questions à traiter, les nonces nommaient plusieurs rapporteurs. Leur rentrée au sénat y soulevait en général une nouvelle discussion, à laquelle ils pouvaient assister, mais comme auditeurs seulement, car ils ne devaient, sous aucun prétexte, intervenir dans les délibérations du sénat. Le roi parlait enfin. Si l'on n'était pas parvenu à faire disparaître toutes les divergences d'opinions, il se rangeait à l'avis de la majorité, ou adoptait la proposition qui lui semblait la plus conforme aux lois, et la plus avantageuse à l'intérêt public. « Le roi, dit Cromer, donne toujours son avis le dernier. Ce qu'il lui plaît de décider devient acte de la diète et prend force de loi, pourvu que sa décision ne viole pas les lois antérieures ou les priviléges de la noblesse et de l'ordre sacré, car, dans ce cas, non-seulement le sénat, mais la Chambre des nonces a le droit de s'opposer à la décision du prince[2]. »

1. Lippomano, p. 287.

2. « In omnibus autem consiliis postremus omnium dicit princeps. Et quod ei placuit, decreti comitialis et legis habet vigorem, dummodo prioribus legibus nobilitatisque aut sacri ordinis prærogativis ne adversetur. Tunc enim refragari placito principis non solum senatui, sed etiam nuntiis fas est. » *Polonia*, lib. II, p. 108. — Cromer ajoute que de son temps on com-

Les diètes n'avaient pas uniquement à traiter les affaires politiques. Elles constituaient aussi, comme nous l'avons dit, la haute cour de justice, le tribunal suprême de la République.

L'organisation judiciaire en Pologne était peu compliquée : des officiers royaux, les starostes, avaient en main la justice répressive; les procès au civil étaient jugés devant les tribunaux de palatinat, ou tribunaux terrestres, élus par la noblesse; la connaissance des crimes majeurs commis par des nobles appartenait à la diète, qui formait aussi une cour d'appel pour tous les autres tribunaux. Le grand principe de la législation polonaise : « *Neminem captivabimus nisi jure victum,* » sauvegardait la liberté individuelle[1].

Nous avons déjà parlé des starosties ou « biens royaux. » Dans le nombre, quelques-unes étaient attachées à des charges publiques. On les appelait « starosties à juridiction » et le nom de starostes[2] était particulièrement réservé à leurs titulaires. Elles offraient, comme les autres,

mençait à suivre de nouveaux errements, et que les nonces, ne se bornant pas à discuter les projets de loi proposés, prenaient souvent l'initiative et s'arrogeaient le droit d'interpellation. « Non modo enim iis de rebus, quæ principis nomine propositæ fuere, sed etiam si quid aliud ipsis in mentem venit, de Republica postulant vel admonent. Cetera autem consilia de Republica, quæ legibus diserte excepta non sunt, nec prærogativis nobilitatis præjudicant, cum senatu solo princeps communicat. » *Ibid.*, p. 199.

1. « Refertur ad jura nobilium ne in carcerem conjiciantur, nisi in judicio criminis convicti fuerint. » Lengnich, lib. III, cap. II. — Ne pouvaient bénéficier de cette loi ceux qui se rendaient coupables de récidive, ou qui étaient saisis en flagrant délit. Voy. Lengnich, ubi supra, et Cromeri *Polonia*, p. 188.

2. En latin, *præfectus* ou *capitaneus*. Les titulaires des biens royaux, ou starosties ordinaires, étaient simplement appelés tenanciers, *tenutarii*. On

une source abondante de revenus; elles avaient même, en général, une plus grande importance. On en comptait plusieurs par palatinat[1].

Le staroste rendait la justice dans toute la circonscription de sa starostie, assisté d'une juge starostal, d'un vice-staroste et d'un greffier. Tous les nobles qui possédaient des terres dans la circonscription de la starostie relevaient de ce tribunal. Sa juridiction était limitée à certains cas prévus par la loi. « La juridiction des starostes, dit Vigenère, est limitée à ces quatre cas ici dont ils peuvent connaître et non d'autres, à savoir : le forcement des femmes, vollerie sur les grands chemins, des incendiaires et boutefeux, et pour avoir vollé et saccagé la maison d'autrui. Il faut que toutes leurs procédures se fassent ès auditoires et lieux publics destinés à cela[2]. » Le staroste connaissait en outre de délits moins graves et jugeait au civil dans certains procès[3]. Il devait aussi veiller à la sécurité publique, faire exécuter les sentences prononcées par les autres magistrats, prélever l'impôt et

trouve dans la relation du nonce Jules Ruggieri, des détails intéressants sur la juridiction des starostes. Voy. *Relacye nuncyuszów apostolskich,* t. I, p. 154.

1. Gvagnin dit qu'il y avait 40 starosties à juridiction dans la Grande-Pologne, 30 dans la Petite et 12 dans la Mazovie (t. II, p. 64). Cromer en donne une liste complète. Voy. *Polonia,* p. 154.

2. Vigenère, *La description de Poloigne,* fol. 48.

3. « Judicant tandem capitanei sine strepitu juris otiosos, vagos, fures, profugos, judiciorum vel conventuum violatores, etc... Ad judicia castrensia referimus etiam illud judiciorum genus quod vocatur « officium causarum » seu « querelarum, » item judicium « vice-capitaneale. » Differunt hæc judicia a castrensibus quia querelæ sunt de causis levioribus. Querelæ ordinariæ singulis duabus hebdomadis exercentur : judicia castrensia singulis sex hebdomadis. Causæ quæ ad judicia querelarum pertinent sunt sequentes :

les taxes, et faire rentrer les revenus de la table royale. Il était habituellement préposé à la garde d'un château ou d'une petite place forte[1]. Le siége de sa juridiction avait en polonais le nom de *grod*[2]. Tous les actes publics y devaient être enregistrés et déposés. C'était, si l'on peut s'exprimer ainsi, une sorte de capitole rural pour le pays environnant. Le staroste de Posen avait un pouvoir exceptionnel : sa juridiction s'étendait à toute la province et il portait le titre de staroste général de Grande-Pologne. Celui de Cracovie jouissait également d'attributions spéciales[3].

Tout procès civil entre nobles se jugeait devant les tribunaux « terrestres[4]. » Ces tribunaux étaient composés d'un juge, d'un sous-juge et d'un notaire, ou greffier, élus par la noblesse. Ils siégeaient plusieurs fois par an dans les principales villes de chaque palatinat; mensuellement en Mazovie et dans quelques autres pro-

divisio bonorum inter fratres, exdotatio et provisio sororum, violenta expulsio de tenuta, pœna trium marcarum abacti vel vagi, etc... » Hartknoch, *De Republica polonica,* lib. II, cap. VII, p. 736 et 738.

1. « Capitaneus quem præfectum recte dixerimus addito nomine arcis cui præest, custos est et defensor non solum arcis regiæ, verum etiam pacis atque tranquillitatis publicæ in sua quisque præfectura. » Cromer, p. 152.

2. En latin « Castrum, » judicia castrensia. Voy. Lengnich, t. II, p. 132, et Hartknoch, p. 733.

3. Cromer, p. 153.

4. Justice terrestre, ainsi appelée de l'ancien nom de « terres, » c'est-à-dire, justice provinciale ou rurale, justice nationale, par opposition à la loi de Magdebourg, loi allemande, en vigueur dans les villes. « Nobilitas polonica in singulis palatinatibus et districtibus habet judicium proprium in quo omnes causas civiles ex bonis terrestribus ortas disceptat. Appellatur illud « judicium terrestre » sive etiam « termini terrestres. » Hartknoch, p. 705.

vinces[1] : en relevaient tous les nobles propriétaires dans le palatinat[2].

Des tribunaux d'un ordre supérieur, composés du palatin et des autres dignitaires et magistrats du palatinat, se réunissaient en automne. Ils portaient le nom de « Colloques. » On en appelait devant eux des sentences des starostes et du jugement des tribunaux terrestres[3].

Pendant toute la durée de la diète, certains jours, deux ou trois dans la semaine, étaient uniquement consacrés à rendre la justice. Le roi siégeait alors assisté des sénateurs et sans la participation des nonces[4]. Comme nous l'avons dit, on pouvait en appeler à la diète de tous les tribunaux de la République, tribunaux de starosties, tribunaux terrestres et Colloques. En outre, la diète rendait la justice administrative et jugeait les contentieux. Elle se constituait aussi en cour criminelle. Un noble polonais,

1. « Alibi quidem quater, alibi sexies quotannis, alibi vero singulis mensibus. » Cromeri *Polonia*, p. 177.

2. « Nec evocari quemquam e suo territorio licet. » *Id.*, p. 178. — Cromer donne la liste des villes de chaque palatinat où siégeaient les tribunaux terrestres.

3. « Colloquia » seu « termini generales. » Hartknoch, p. 745. — « Appellatur autem « colloquium » peculiare palatini cum dignitariis, ut vocant, ac terrestribus magistratibus judicium. Quod semel quotannis autumni tempore in qualibet satrapia seu palatinatu exerceri debet, provocationum a terrestribus et castrensibus ejusdem satrapiæ judiciis disceptandarum causa. Quod etiam terminos generales vocant. » Cromeri *Polonia*, p. 184.

4. « Judicia cum senatu solo princeps exercet minimum biduo vel triduo singulis hebdomadis per tempus comitiorum. Sed interdum ea delectis aliquot e senatu delegat. Atque ii quotidie fere, festis diebus exceptis, judicant. Verum ab iis quoque assessoribus (sic enim vocantur ii judices) ad regem provocatur. » Cromeri *Polonia*, p. 199. — Sous Battori l'usage s'introduisit d'adjoindre aux sénateurs pour les procès un certain nombre de nonces.

accusé d'un crime entraînant la peine capitale, la perte de la noblesse, la confiscation ou le bannissement, tel que crime de lèse-majesté, crime de haute trahison, rébellion, conspiration contre la sûreté de l'État, péculat, malversation, meurtre[1], inceste, prélèvement illégal de taxes, non-accomplissement des devoirs d'une magistrature, ou autres crimes politiques ou privés[2], d'une certaine gravité, ne pouvait être jugé que par la diète et c'était le roi qui devait prononcer lui-même la sentence. De là un encombrement d'affaires qui rendait les procès interminables et laissait en souffrance les intérêts les plus pressants de l'État, comme ceux des particuliers[3]. Les procès criminels, surtout quand il s'y mêlait quelque affaire poli-

1. Le meurtre était puni de l'amende, sauf le cas de flagrant délit, c'est-à-dire si le coupable était arrêté dans les vingt-quatre heures, auquel cas il était exécuté : « In recenti quidem crimine comprehensus, cædem capitis luit supplicio. Post interpositam vero viginti quatuor horarum moram, ad certam et lege constitutam estimationem damnatur : quæ diversa est equitis ac plebeii. Pro plebeio capite partim domino ejus, partim liberis et hæredibus cæsi cadit multa. Pro equestri vero solis liberis et hæredibus exsolvitur. Equiti tamen pro equitis cæde ultra multam pœna est etiam carcer annuus. » Cromeri *Polonia*, p. 193. — Sous Battori, l'amende pécuniaire pour le meurtre d'un noble par un noble fut portée à trente marcs (en 1631 à cent marcs); le meurtre commis à l'arme blanche par un noble sur un autre noble fut puni d'une amende de deux cent quarante marcs ; si le meurtrier s'était servi d'une arme à feu, l'amende était doublée. Il y avait en outre dans les deux cas un an et six semaines de prison. (Loi de 1588; voy. Lengnich, lib. III, cap. II.) Antérieurement à Battori les amendes étaient moins élevées.

2. Hartknoch, p. 773.

3. Les procès portés devant le tribunal royal se multipliaient à tel point qu'il devenait impossible de les expédier. Voici ce que dit Cromer à ce sujet : « Quo fit ut principe plurimis èt variis judiciis distento, et aliis multis et gravibus tam ampli regni negotiis distracto, lites in multos annos comperendinentur, non sine dolore et querimonia multorum. » — Pendant l'interrègne on voulut remédier à ce fâcheux état de choses en érigeant de nou-

tique et que l'accusé était un personnage puissant, donnaient lieu parfois aux scènes les plus tumultueuses. Le prévenu ne se présentait à la barre de la diète qu'entouré de sa famille, de ses amis et de ses clients en armes. S'il était condamné, il opérait sa retraite couvert par ses partisans et l'exécution de la sentence devenait alors fort difficile[1].

Une disposition particulière au code polonais fait bien connaître l'esprit de la noblesse, ses mœurs, et sa tendance à toujours agir par elle-même. Quand un noble, cité devant un tribunal quelconque, refusait de comparaître et se laissait condamner par contumace, ou qu'il s'opposait à l'exécution de la sentence qui le frappait, peine pécuniaire ou restitution de biens indûment acquis, on prononçait alors contre lui un nouveau jugement. L'amende était doublée et le coupable cité à nouveau devant le tribu-

veaux tribunaux dont il sera question dans les *pacta conventa*. Il y avait certains cas où le roi pouvait, avec l'assistance des sénateurs, juger hors le temps des diètes et partout où il se trouvait.

1. « Judicia hæc criminalia, præsertim læsæ majestatis et perduellionis, sæpe magno tumultu agitantur, si reus est potens. Quando enim ejusmodi causa agitanda est, citatur reus per instigatorem cum scitu marschalci supremi sex hebdomadis ante comitia ; citatio valvis affigitur ; reus voce præconis de more ter quaterque accersitur ; dicto judicii die sæpe locus comitiorum, quando reus est potens, armatis completur. Instigator (cui delator adsistit vel si certa et evidentia sunt contra reum documenta, etiam sine delatore) causam proponit ; reus, qui non nisi viginti ad summum viris (in quibus et consanguinei et ministri censentur) comitatus, urbem ipsumque locum judicii intrare potest, aut ipse per se causam agit, aut patronum causæ sibi dari postulat, aut eum consanguinei defendunt... Postquam ex pluralitate calculorum decretum stetit, tunc præsente ipso rege de scripto publicatur per marschalcum supremum qui etiam jure victos præsentes vinculis mancipare et capitis damnatos extremo supplicio affici jubet. » Hartknoch, lib. II, cap. VII : De judiciis Polonorum.

nal. S'il refusait encore de comparaître ou continuait de s'opposer à l'exécution de la sentence, il était, à la suite d'une certaine procédure et de nouvelles sommations, déclaré « banni » ou hors la loi. La noblesse du palatinat prenait alors les armes contre lui et faisait exécuter de force le jugement. Ses biens étaient séquestrés, et ses revenus servaient à acquitter les amendes ou indemnités auxquelles il avait été condamné[1]. Ces levées de boucliers contre les contumaces ou les récalcitrants, qui, de leur côté, armaient leurs gens et invoquaient le secours de leurs parents et de leurs amis, se terminaient souvent par de véritables batailles.

Pour compléter cet aperçu de l'organisation judiciaire en Pologne, au XVI[e] siècle, il y a malheureusement peu de chose à dire sur la manière dont on rendait la justice aux paysans. Malgré certaines garanties, elle était de fait arbitraire et dépendait le plus souvent des seigneurs[2].

1. « Proscriptus vero, si vi sese nihilominus suaque tueatur, cuncta illius præfecturæ nobilitas contra eum armatur. Ac ipse quidem prehenditur, bona vero ejus a præfecto possidentur, donec de reditibus eorum non modo judicatum, sed multæ etiam et vadia solvantur. » Cromeri *Polonia*, p. 188.

2. Voici ce que dit Cromer à ce sujet : « Reguntur a suis quisque dominis, eorumque præfectis ac procuratoribus, ex æquo et bono sive ex arbitrio magis, quam certis legibus. Quanquam non carent tamen suo quisque jure. In pagis quidem scultetum sive advocatum hæreditarium vocant, qui est quasi deductor et defensor coloniæ, qui vel ipse, per se, vel per vicarium suum (et ipsum advocatum, sed judicialem vocant) cum adjunctis aliquot ex aratorum numero scabinis (sic appellantur judices, sive assessores judicii) jus dicit. » *Polonia*, p. 166. — Nous avons déjà eu l'occasion de faire observer que sous la dynastie des Jagellons la position des paysans s'aggrava à mesure que la petite noblesse augmenta ses priviléges et libertés. Nous ne pouvons suivre ici la marche progressive du servage, mais nous citerons encore un passage de Cromer qui détermine

Quant aux villes, elles avaient un régime particulier, une administration et des tribunaux présidés par leurs consuls et leurs bourgmestres[1], avec recours à la diète.

Ce n'était pas seulement des affaires intérieures de l'État et de l'expédition de la justice que les diètes avaient à s'occuper. Elles réglaient aussi la politique extérieure, écoutaient les communications des ambassadeurs accrédités auprès de la République et donnaient leurs instructions à ceux que la Pologne envoyait dans les différentes cours de l'Europe. Le roi ne pouvait déclarer la guerre sans l'assentiment de la diète; c'était un des plus précieux priviléges de la noblesse polonaise: pour que la levée générale eût lieu, il fallait qu'elle fût autorisée par la diète.

quelle était la situation des paysans au temps de Sigismond-Auguste, où leur asservissement avait déjà atteint ses dernières limites. « In plebe numerantur quicunque nobiles sive equites non sunt, sive sunt agricolæ, olitores, apiarii et pecuarii, sive opifices et operarii, sive mercatores, et sive in agris, pagis atque vicis vitam degunt, sive in oppidis et urbibus. Sunt autem aliquando meliore conditione urbani et oppidani quam agrestes. Ac censum quidem annuum utrique dominis suis pensitant; verum agrestes et vicani plerique omnes operas præterea gratuitas ad colendos eorum agros, et alios usus domesticos, non solum manuarias, verum etiam cum jumentis, ipsi, per se, vel per mercenarios et operarios suos præstant. Nec alio cuiquam commigrare inconsulto domino licet : ita ut videantur esse glebæ adscriptitii, nec multum a servis differant, præsertim ut nunc sunt tempora. Cmiecie seu cmetones vulgo vocantur. His autem deteriore conditione hortulani, qui hortos colunt. Utrique chlopi appellantur; quam appellationem velut probrosam non fert nobilitas. Habent sane in eos domini vitæ necisque potestatem, præter eos, qui ab ineunte ætate litterarum studiis sacrorumque ministerio sese addixerunt. » Cromer, p. 112. — Ruggieri dans sa relation donne aussi des détails sur la situation des paysans et sur la manière dont on établissait de nouveaux villages. (Voy. *Relacye nuncyuszów*, p. 130.) « Le joug de la servitude, dit-il, a réduit les paysans en Pologne à un tel degré d'abaissement, qu'après avoir reçu des coups de bâton, ce qui leur arrive souvent, ils viennent remercier leur maître. »

1. Cromer, p. 166, 167 et 169.

En Pologne, comme ailleurs, c'est la guerre qui enfanta la noblesse. Mais le caractère militaire du noble s'y maintint d'une manière plus tranchée que dans les autres pays de l'Europe. Le service dans la pospolite était le criterium de la noblesse. La première loi écrite qui, sous Jean-Albert, établit la distinction radicale entre les nobles et les non nobles portait dans ses considérants : « que les bourgeois et plébéiens qui possédaient des terres s'étant sous divers prétextes soustraits à la levée générale, ils seraient désormais déclarés déchus de la possession des dites terres, et ne pourraient à l'avenir ni acquérir de domaines ni en recevoir par héritage[1]. » Ainsi, non-seulement le titre de noble et les priviléges politiques qu'il conférait, mais le droit même de posséder des terres était inhérent au service militaire. De là l'ancien nom de la noblesse : « ordre militaire, » changé plus tard en celui d' « ordre équestre[2]. »

C'était donc sur la noblesse seule que reposait la défense du pays et tout le poids des guerres. Chaque noble y devait participer dans la mesure de ses biens et de ses ressources : « Ceux auxquels sont départis les terres, héritages, possessions, bourgs, villages et châteaux, dit Vigenère en parlant de la levée générale, faut que nécessaire-

1. Voyez la loi de Jean Albert : De civibus et plebeiis oppida et bona alia in jure terrestri non possessuris (1496). *Volum. leg.*, t. I, p. 124.— La Mazovie, qui à cette époque était encore gouvernée par ses ducs particuliers, ne tomba pas sous le coup de cette loi, ce qui explique pourquoi il s'y trouvait une sorte de prolétariat nobiliaire, une foule de petits nobles sans fortune, labourant la terre de leurs mains, servilement soumis aux grands seigneurs et aux évêques, et que nous verrons se former en bandes sur le champ d'élection pour soutenir de leurs votes et de leurs clameurs la candidature du duc d'Anjou.

2. En polonais « szlachta » et « rycerstwo. »

ment ils s'y trouvent en personne équipés de tel nombre d'hommes et de chevaux que porte le revenu dont ils jouissent[1]. » Était tenu au service tout noble qui possédait un champ par héritage. Ceux qui n'avaient pas le moyen d'entretenir un cheval combattaient dans l'infanterie ; mais le nombre en était fort restreint, car les nobles polonais regardaient comme peu honorable le service de fantassin. Les malades, les mineurs et les veuves se faisaient remplacer par leurs serviteurs[2] ou leurs amis; un père pouvait se faire remplacer par son fils, à la condition que celui-ci ne fût pas propriétaire de son chef; mais une peine sévère, la confiscation des biens, frappait ceux qui, sans motif légitime, s'étaient soustraits au service.

Quand une guerre imminente exigeait la levée générale, ou convocation de la pospolite, le roi, après avoir obtenu le consentement de la diète, adressait un message à chaque palatinat. La lettre royale, attachée à l'extrémité d'une longue perche et portée par un héraut, circulait dans tout le pays et était lue sur les places publiques et les carrefours des villes et des bourgs. Cet appel se renouvelait trois fois dans l'espace de quatre semaines. A ce terme, tous les gentilshommes devaient être réunis au lieu fixé pour le rendez-vous. « Voici, dit le nonce Ruggieri, comment se rassemble l'armée en Pologne. Chaque palatinat étant divisé en districts, chaque district a un porte-enseigne. Les castellans ont un ou deux districts sous leur commandement; quelquefois au contraire il y a deux cas-

1. *La Description de Poloigne*, fol. 61.

2. Les nobles pauvres entraient souvent, comme nous l'avons dit, au service des nobles plus riches.

tellans pour un seul district. Le porte-enseigne rassemble la noblesse du district et l'amène au castellan qui se met alors à sa tête et la conduit au lieu désigné par le palatin. C'est en général une des principales villes du palatinat. Dès que la noblesse y est réunie, le palatin la passe en revue. On se met ensuite en marche pour le camp[1]. »

La levée générale pouvait être partielle et n'avoir lieu que dans un ou deux palatinats, si l'ennemi ne semblait pas assez redoutable pour qu'il fallût lui opposer toutes les forces de la République. Ce fut, comme nous l'avons dit, sous le règne de Sigismond-Auguste que la Pologne eut pour la première fois des troupes régulières; elles étaient entretenues sur le quart des revenus de la table royale, que le roi, à cet effet, céda généreusement, et destinées à repousser les invasions des Tartares. Cette petite armée tenait habituellement garnison en Po-

1. *Relacye nuncyuszów apostolskich*, I, p. 146. — Lippomano dans sa relation donne aussi d'intéressants détails sur l'armée polonaise au XVI[e] siècle. « Deliberatasi la guerra, come si è detto, nella general dieta, i palatini hanno cura di fare che i castellani (che si ponno dire luogotenenti del loro palatinato) riducano un giorno determinato la cavalleria per far la mostra, e unirsi poi all' esercito sotto il capitano generale, dove i detti palatini restano sempre alla cura della loro cavalleria. Nè resterò di dire il modo col quale sogliono accamparsi, essendo questo dagli altri molto diverso e perciò molto notabile. Ridotta la massa dell' esercito insieme, lo serrano intorno con carri, né quali portano munizioni, vettovaglie ed altre cose, lasciandovi alcune porte, alle quali per sicurezza tengono artiglieria, della quale hanno abbondanza, ma non di molta grandezza, facendo interno ad essi carri, di fuori, una lunga e larga fossa, tenendosi in questo modo tanto sicuri quanto se fossero in una forte e ben presidiata città. Guerreggiano l'inverno più facilmente e più volentieri che d'altro tempo, perchè vanno sopra i laghi e le paludi aghiacciate, che non solo sostentano i carri, ma ogni altro maggior peso d'artiglieria, non vi mancando quantità di legna per far de' fuochi continuamente per scaldarsi. » Alberi, serie I, vol. VI, p. 292.

dolie. La pospolite n'en continua pas moins de faire toute la force militaire de la Pologne : ce fut avec sa cavalerie de nobles qu'elle remporta ses glorieuses victoires et qu'elle soutint pendant plusieurs siècles le choc de tous ses ennemis[1].

Quand l'armée polonaise était au complet, elle s'élevait environ à deux cent mille hommes[2]. Le roi devait toujours en prendre le commandement; mais il lui était défendu de par la loi de s'approcher trop près du champ de bataille et d'exposer sa personne royale. Jagellon

1. Vigenère fait la description suivante de l'armement des Polonais : « Quant aux armes des Polaques et façon de combattre, ils ont tousjours jusqu'icy esté armez à la legere de jacques de maille et pourpoints d'oillets de buffle ou d'ellend, et portent de fort longues lances, des haches, masses et cimeterres. Mais la plus grande part, principalement ceux de Lithuanie, Russie, Volinie et Podolie, usent de l'arc turquesque et de flesches, en quoy ils sont fort excellens. Les autres de la grande et petite Poloigne et de Prusse se sont accoustumez aux pistoles et arquebuses. Toutefois ils ne sont point si propres ny pratiques à pied comme à cheval, ne d'assaillir ou deffendre les places que de combattre en plaine campagne. Or s'ils ont affaire à des gens pesamment armez, ils ne viennent pas si tost au combat de main à main et de pied ferme, mais en les escarmouchant taschent à les lasser, travailler et ennuyer, et mettre en désordre si peuvent. S'ils combattent contre les Tartares, Moscovites et autres qui usent de la mesme façon de faire, ils font tout au rebours, et viennent aux mains le plus promptement qu'ils peuvent, pour ce qu'ils sont mieux armez, leurs chevaux plus puissans, et eux plus vaillans, courageux et asseurez. » *La Description de Poloigne*, fol. 62.

2. « Dovendo la nobiltà secondo l'entrate e rendite sue servire alla guerra, si aggiunge quest' altra incertezza a sapere quanto esercito si possa fare, poichè dei beni ch' ella possiede non è fatta pubblica stima, ma si rimette alla semplice parola dei possessori, i quali, per loro comodo, celando alle volte la verità, fanno gran danno al regno. Pur si può dire che la Polonia può fare centomila cavalli, ma buoni sessantamila, e la Lituania poco manco d'altrettanti; il che non è gran fatto in regno amplissimo, dove è gran quantità di razze di cavalli e larghissime campagne. » Lippomano, p. 291.

ayant une fois voulu charger l'ennemi, les nobles qui l'entouraient saisirent son cheval par la bride et l'arrêtèrent. Sous le roi commandait le hetman. Cette charge répondait à peu près à celle de connétable[1].

Il n'y avait qu'un très-petit nombre de places fortes en Pologne. Encore étaient-elles peu importantes, palissadées en bois ordinairement et pour la plupart situées du côté de la Moscovie. Les Polonais attachaient une grande importance à ce qu'il n'y eût chez eux ni villes fortifiées, ni citadelles, craignant que les rois n'en fissent un instrument d'oppression : ils ne voulaient, disaient-ils, compter que sur leur courage pour défendre leur pays. « Le roi Sigismond-Auguste, écrit Lippomano, essaya à plusieurs reprises, mais toujours inutilement, de persuader à la diète qu'il fallait fortifier Cracovie; on répondit au roi que la Pologne était suffisamment protégée par les poitrines des Polonais[2]. » « Ne devons nous pas, disait l'historien Frédro, donner gratuitement à la République tout ce que

1. Le hetman, considéré comme un des grands dignitaires de l'État, ne faisait cependant pas partie du sénat, car, dans l'origine, ses pouvoirs expiraient à la fin de chaque campagne. L'usage s'établit ensuite de donner cette charge à vie. Il y avait deux hetmans, le grand hetman et le hetman *polny*, ou hetman de camp, qui était sous les ordres du grand hetman. Ces charges étaient doubles et existaient dans le royaume et dans le grand-duché.

2. « Per questo gran numero di cavalleria stimandosi i Polacchi in casa sicuri da qualsivoglia potenza, non curano di far fortezze, si per levare ai re col mezzo dei presidi la via di farsi assoluti padroni, come anco perchè stimano che nel valor dei soldati consista la vera sicurezza della città, e che l'esercito, condotto in luogo aperto a fronte del nemico con maggior impeto d'animo debba attendere alla difesa; dicendo d'imitare in questo l'antica disciplina dei Lacedemoni, e che ben bastano per difesa del regno i petti loro. Ma non so quanto questa sia cosa sicura a quelli che hanno potenti nemici vicini, come in vero hanno i Polacchi. » Lippomano, p. 292.

nous avons, nos biens, notre sang, notre vie; et celui qui n'a pas appris sous les armes à servir la République peut-il la bien gérer sous la toge?.. C'est par la guerre que le noble illustre sa noblesse et par la guerre que le plébéien l'acquiert... Aussi la Pologne a-t-elle su résister aux ennemis de son nom et les contenir, les destins propices ayant permis que ce fût à elle seule que la chrétienté d'Occident ait dû sa liberté[1]. » De son côté, Rey, dont nous avons déjà cité le nom, s'écrie dans son ouvrage intitulé *Miroir de la noblesse :* « Qu'y a-t-il de plus délicieux que de contempler une armée en pleine marche, d'observer des rangs de guerriers, de suivre leurs mouvements si compliqués en apparence et pourtant si réguliers, et de se rassasier de l'harmonie de ces chères trompettes, de ces fifres et de ces beaux tambours? La terre en tremble et le cœur se dilate et bondit de plaisir[2]. »

Malgré l'ardeur guerrière qui l'animait, la noblesse polonaise répugnait cependant aux guerres d'agression. Quand le pays était menacé, le défendre était son devoir, sa mission, et elle s'en acquittait avec un admirable dévouement. Mais elle prêtait difficilement les mains à toute guerre dont elle ne voyait pas le but immédiat. Aussi, servant gratuitement tant qu'on ne l'obligeait pas à passer la frontière, fit-elle mettre dans la loi, qu'une fois hors du pays, la noblesse serait à la solde du roi tout le temps qu'il la tiendrait sous les armes. Elle ne voulait pas être sacrifiée à l'ambition de ses princes. L'esprit de con-

1. Andreæ Maximiliani Fredro *Gesta populi poloni sub Henrico Valesio,* p. 21.

2. Cité par Mickiewicz, *Cours de littérature,* t. II, 148.

quête reste étranger à toute l'histoire de Pologne. Plusieurs fois même il fallut renoncer à des guerres avantageuses, entreprises dans des vues politiques, la noblesse mécontente ayant exigé qu'on la ramenât dans ses foyers.

En continuant à nous couvrir de l'autorité de Cromer et de ses contemporains, nous essayerons d'esquisser le caractère de cette noblesse.

CHAPITRE XIX.

La noblesse polonaise au XVIe siècle. — Son portrait par Cromer, Ruggieri et Dlugosz. — Elle habite la province. — Charges terrestres. — Luxe que déploient les grands seigneurs polonais. — Habitudes et occupations de la noblesse. — Elle forme une grande famille. — Les nobles se donnent le nom de frères. — Anoblissement par adoption. — Esprit religieux des institutions politiques en Pologne. — Conversation entre Montluc et un sénateur polonais. — Le caractère de la noblesse mis à l'épreuve pendant l'interrègne.

« Le caractère des Polonais, dit Cromer, est franc et ouvert. Ils aiment mieux être trompés que tromper eux-mêmes. Ils s'apaisent plus facilement qu'ils ne s'irritent, ne connaissent ni la violence, ni l'opiniâtreté et se laissent facilement conduire, si l'on use avec eux de douceur et d'égards. » « C'est par des ménagements et des caresses, écrivait le nonce du pape, qu'il faut chercher à ramener les hérétiques en Pologne : *Cosi bisogna fare con questi popoli liberissimi*; on ne peut en agir autrement avec ce peuple amoureux de sa liberté[1]. »

Ruggieri, qui passa plusieurs années à la cour de Sigismond-Auguste, trace le portrait suivant de la noblesse

1. Theiner, *Monumenta historica Poloniæ*, t. II, p. 658.

polonaise. « De tous les peuples qui habitent au delà des Alpes, dit-il, les Polonais sont peut-être les meilleurs; la noblesse est particulièrement polie, avenante et hospitalière. Bien que doués d'une grande intelligence, les Polonais cependant n'aiment pas à aller au fond des choses; ils apprennent plus volontiers ce qui a été déjà découvert, qu'ils ne s'appliquent à découvrir quelque chose de nouveau, dans les sciences comme dans les arts. Ils ne visent en rien à la perfection, soit qu'aimant trop leurs aises, ils répugnent à un travail opiniâtre, soit qu'ils consacrent tout leur temps aux armes et à l'agriculture, ou qu'ils s'adonnent au plaisir avec excès. »

Chevaleresque, généreuse, d'une bravoure à toute épreuve, aimant les émotions du champ de bataille, remplie de patriotisme, la noblesse polonaise, à côté de ses grandes qualités, avait aussi ses défauts : un esprit frondeur et mobile, une humeur indépendante à l'excès, la prodigalité, le plus grand désordre dans ses affaires privées, l'abus des plaisirs de la table, un continuel besoin de paraître et de briller, une certaine emphase, sont les marques du caractère polonais tel que l'ont dépeint la plupart des écrivains. « Il est nécessaire, disait le duc de Nevers, d'obvier aux vices communs du royaume, lesquels sont ivrognerie et prodigalité extrême. » Un historien polonais du xv[e] siècle, que nous avons plusieurs fois cité, Dlugosz, décrit ainsi le caractère de ses concitoyens : « Chaque peuple, dit-il, a certaines qualités et certains vices que l'on pourrait appeler nationaux. Le caractère des Polonais est surtout porté à l'envie, soit qu'ils en aient hérité de leurs ancêtres, ou qu'il y ait quelque chose dans l'air

et dans l'influence mystérieuse du climat et des astres qui les y dispose, ou bien qu'ils soient envieux de la vertu des autres par le désir de l'égaler. Quelques auteurs pensent que Cham est le patriarche des Polonais et de tous les Slaves, et que s'étant moqué de son père Noé, il laissa tous ses descendants frappés de la malédiction paternelle. Ce peuple produisit peu d'hommes d'un génie supérieur et ce peu d'hommes, il n'a jamais su l'apprécier. » Dlugosz fait ensuite le portrait suivant de la noblesse : « Les nobles polonais aiment par-dessus tout la gloire et la richesse; ils cherchent les périls et méprisent la mort. Ils engagent facilement leur parole et oublient avec la même facilité leurs promesses. Ils portent envie à leurs égaux et oppriment leurs sujets. Prodigues de leurs paroles et de leur bien qu'ils dissipent en dépenses folles, ils sont fidèles à leur monarque, bienveillants pour les étrangers et les plus hospitaliers de tous les peuples de la chrétienté... Leur manie est de corriger, non pas eux-mêmes, mais leurs supérieurs. Orgueilleux, grands faiseurs de phrases, véritables héros de théâtre. Et je ne parle pas seulement des individus : c'est la manie nationale. Nous sommes vains et légers, nous nous moquons de nos canons et de nos statuts, et en dépit de Dieu et de la loi, nous nous faisons une situation qui finira un jour par quelque grande catastrophe[1]. »

C'était en province, résidence habituelle de la noblesse, que s'épanouissait dans toute son activité la vie d'un gentilhomme polonais. Il faut l'y suivre pour apprendre à le

1. Cité par Mickiewicz, *Cours de littérature slave*, 26e leçon.

bien connaître, car c'est là qu'était le centre de ses intérêts politiques, de ses affaires privées, de ses affections et de ses plaisirs. Fixé dans ses terres, le gentilhomme polonais surveillait lui-même l'exploitation de son domaine. La chasse et les visites de ses amis remplissaient ses loisirs. Il se rendait aux diétines, allait siéger aux tribunaux de justice provinciale, partait à l'occasion pour guerroyer contre les Tartares, ou faisait à la suite de quelque grand seigneur une expédition en Moldavie. Son ambition était tenue en éveil par l'appât des charges et dignités terrestres, c'est-à-dire, qui ne pouvaient s'exercer que dans l'intérieur du palatinat. Ces charges étaient fort nombreuses : il y avait celles de chambellan, de porte-glaive, de porte-enseigne, d'échanson, d'écuyer tranchant, de maître d'hôtel, de tribun (*woyski*), de juge, de notaire, de trésorier, de veneur, d'écuyer et bien d'autres encore ; car, malgré l'esprit démocratique qui régnait en Pologne, on y était très-friand de titres et très-vain de distinctions.

Ces différentes charges remontaient au temps où, la Pologne étant fractionnée en plusieurs principautés, chaque province avait son prince et une cour. Devenues ensuite purement honorifiques, presque toutes du moins, elles étaient cependant très-recherchées. Leurs heureux titulaires avaient quelquefois, quand le roi venait à traverser le palatinat, l'occasion d'exercer leurs fonctions. « Il y a, dit Vigenère, infinies charges et offices dans le royaume de Poloigne. Car de tous les estats qui sont nécessaires pour le service de la personne du roy, principalement pour son boire et son manger, il y en a un en chacune bonne

ville. D'autant que quand il va par pays pour les affaires du royaume ou pour son plaisir, tous les lieux où il s'arreste sont tenus de le deffrayer, luy et sa suite jusqu'au moindre chien et oyseau qu'il aye. Au moyen de quoy il y a partout des maistres d'hostel, pannetiers, souzpannetiers, eschançons, vallets tranchans, veneurs, fauconniers et autres qui le servent chacun en son endroict. Ce qui semble estre bien raisonnable et honeste que tous les sujets du prince le voyent de pres, et luy facent service à leur tour, puisque cela se faict à leurs despens[1]. »

La noblesse polonaise aimait le luxe et l'ostentation. Les grands seigneurs, les patriciens, vivaient entourés d'une multitude de serviteurs et de clients, qui leur formaient une véritable cour. Les parents envoyaient leurs fils dans les châteaux de leurs voisins ou de leurs amis pour y passer quelques années en qualité de pages ou d'écuyers, y apprendre le métier des armes et se former aux usages du grand monde. On voyait ainsi de jeunes gentilshommes entrer au service de ceux qui avaient eux-mêmes servi autrefois chez leurs parents. Il n'y avait là rien d'humiliant; au contraire, cet usage était regardé comme très-utile pour former la jeunesse[2].

1. *La Description de Poloigne,* fol. 53.

2. « Nec deest copia equestrium ac nobilium juvenum, qui vel studio civilitatis prudentiæque usu rerum comparandæ incitati, vel tenuitate fortunarum adacti, vel præsidii contra vim potentiorum sibi suisque comparandi causa, non modo in magnatum et episcoporum, sacerdotumque ac doctorum clientelas, verum etiam in parium, ac tenuiorum inferiorumque nonnunquam, eorum præsertim qui magistratus gerunt, aut aliquo sunt numero in aula principis, aut opibus, industria, eruditione gratiave populari valent, affectationem et ministerium, parva vel nulla mercede, a parentibus et propinquis traduntur, vel ipsi sese addicunt : duratque ea servitus quoad utri-

Les demoiselles nobles entraient de même au service des dames.

« La noblesse, dit le nonce Ruggieri, vit habituellement dans le plus grand luxe; elle entretient quantité de chevaux et de domestiques, et il n'est pas rare de rencontrer des nobles entourés d'une centaine de serviteurs et quelquefois davantage, qui les escortent à cheval dans leurs voyages ou les suivent à pied quand ils se promènent en ville. Les sénateurs ne se montrent jamais que précédés de leurs courtisans et suivis d'une foule de valets. Les grandes dames sont également précédées d'un cortége de gentilshommes et accompagnées des femmes de leur maison. Toute cette noblesse est constamment en mouvement, allant faire des visites à ses amis et à ses parents, jusqu'à des distances de cent milles quelquefois, ce qui lui est facile, car elle a beaucoup de chevaux et de voitures et transporte avec elle tout ce qui est nécessaire pour le voyage. Chacun est le plus hospitalier du monde. Excepté dans les principales villes, il n'y a point d'hôtellerie et l'on va coucher dans les maisons des gentilhommes qui se trouvent à portée : seulement il faut tout avoir avec

que, hero, inquam, et servo sive clienti placet. Multi etiam de ditioribus necessariorum et amicorum liberos pio quodam et honesto juventutis educandæ studio ultro sibi in familiaritatem et ministerium adsciscunt. Ad eumdem modum et fœminæ fœminis famulantur. Nec pudendum aut dedecori affine est genus hoc servitutis, sed liberale et sociabile. Nec rara est in eo vicissitudo, ita ut eum quis habeat in ministerio, cujus parentibus ipse serviverit : honestaque habetur hæc juventutis equestris educandæ ratio, æquabilitatem quandam etiam in inæqualibus fortunis continens. » Cromer, p. 109. — Cet usage s'est conservé tant qu'a duré la République. « En Pologne un gentilhomme peut, sans déroger, devenir domestique d'un de ses compatriotes. » *Essai politique sur la Pologne,* Varsovie, 1764, p. 30.

soi, jusqu'à sa literie, car on ne vous en fournit jamais, même dans les maisons des plus grands seigneurs[1]. »

Lippomano parle aussi dans sa relation du luxe des gentilshommes polonais. « Ils aiment, dit-il, à s'habiller avec élégance et richesse; en été, ils portent habituellement des étoffes de soie, brochées d'or et d'argent; en hiver, de riches fourrures. Les uns se costument à l'italienne, les autres à la hongroise, en se rasant la tête comme le font les Tartares. Ils affectionnent par-dessus tout les belles armes et les beaux chevaux; on en rencontre souvent dont les sabres sont ornés de perles et de pierres précieuses, et qui montent des chevaux superbes richement enharnachés, avec des selles couvertes de broderies et de toutes sortes d'ornemens. Les serviteurs sont vêtus avec autant de magnificence que leurs maîtres, car chaque noble, pour peu qu'il ait de la fortune, entretient une maison nombreuse, sans se préoccuper des frais où cela l'entraîne; aussi arrive-t-il que beaucoup dépensent bien au delà de leurs moyens. En un mot, les Polonais aiment l'ostentation, se laissent aller au luxe et à la profusion, pour jeter de la poudre aux yeux et se faire applaudir[2]. »

Le luxe de la table surtout dépassait en Pologne toute mesure. Les repas duraient des sept et huit heures : les mets les plus variés se succédaient sans interruption; l'hydromel et le vin de Hongrie coulaient à flots. C'étaient, dit un historien français, « beuveries perpétuelles[3]. » Les

1. *Relacye nuncyuszów*, t. I, p. 127.
2. Lippomano, p. 283.
3. Pierre Mathieu.

convives se portaient des toasts à l'infini : on se défiait à qui boirait le plus, et ne pas rendre raison le verre en main était une grave insulte. Il fallait boire ou se battre. De là des querelles et des coups de sabre. Mais bientôt on noyait ces orages passagers dans le toast national, *Kochajmy się*, aimons-nous les uns les autres, qui désarmait les belliqueux et retrempait les vieilles amitiés un instant compromises. Pour la bonne chère, c'était la Lithuanie qui avait le plus de renom; comme buveurs intrépides, les petits nobles mazoviens remportaient la palme[1].

La suite des grands seigneurs ne se faisait pas faute d'imiter ses maîtres. On festinait et l'on buvait à la basse-cour comme au château. De leur côté, les petits gentilshommes engagés au service des grands menaient douce et joyeuse vie : « En Pologne, dit Gvagnin, celui qui sait le mieux vider son verre en l'honneur de son maître est tenu pour le meilleur serviteur[2]... et celui qui manque à son service peut toujours donner pour excuse qu'il était allé

1. « Multi quoque inter eos, præcipue in ducatu Masoviæ, reperiuntur, qui sese alterutrum bibere vi complectant, dicentes : Aut mihi præbibe, aut mecum armis decertato; interim vero alius arma quam poculum, quod natura recusat, alacrius eligit. » Gvagnin, t. II, p. 68.

2. « Qui melius bibit pro sanitate domini, ille melior censetur minister; et postquam dominus mensæ accubuerit et servitores statim ordine servato accumbunt, aliquandoque tres quatuorve mensas occupabunt, quibus liberaliter fercula opipara apponuntur, ut quilibet aulicorum tres servitores sua portione educare possit, quam ipse saturatus puero a tergo stanti in quadra laute porrigit. Aulicus enim quilibet servitores aliquot et pueros habere solet, et illi servitores, alios servitores, pueri, pueros, ad quartum usque ordinem, ad mensam ejusdem domini omnes cibaria sumentes, et salaria recipientes, et plerumque majori ex parte nisi ad mensam inserviunt. » Gvagnin, t. II, p. 69.

boire à la santé de son seigneur : au lieu de se fâcher on l'en remercie[1]. »

Telle était cette société polonaise du XVI[e] siècle, heureuse et tranquille, jouissant gaiement de la vie. Les plaisirs cependant ne l'absorbaient pas à ce point qu'elle ne fît la part des occupations sérieuses et de l'étude. Nous avons déjà dit que cette époque avait été féconde en productions littéraires, et que la Pologne eut alors des historiens, des publicistes et des poëtes dont les noms sont restés célèbres. Les belles-lettres étaient en grand honneur auprès de la noblesse. L'esprit des gentilshommes se formait dans les luttes politiques, et leur participation continuelle aux affaires de l'État les obligeait à des connaissances étendues et variées. L'éducation de la jeunesse était particulièrement soignée. On parlait couramment en Pologne plusieurs langues étrangères : l'allemand, le français et l'italien, devenu fort à la mode depuis le temps de la reine Bonne. Mais c'était à l'étude du latin qu'on s'appliquait le plus. Pendant longtemps on n'avait parlé que latin dans les diètes. Presque toutes les lois étaient écrites en latin, considéré comme la langue officielle, et ce fut à partir du XVI[e] siècle seulement que le polonais prit place dans les discussions politiques et la législation. Mais on continua de parler latin longtemps encore, même dans les rapports habituels de la vie[2]. « Tout le monde,

1. « Si interrogatur, respondet se pro sanitate domini hilariter bibisse, ad quem dominus subridens gratias agit. » Gvagnin, t. II, p. 69.

2. « Viri sunt excellentissima industria præditi, variarumque gentium idiomata callent : imprimis vero linguæ latinæ peritissimi, qua ut vulgari majori ex parte in civitatibus et pagis passim utuntur; idque omnibus, divitibus ac pauperibus, peculiare est, quod in primis pueros literis imbuendos,

dit le nonce Ruggieri, parle latin en Pologne, sans excepter les simples artisans, et chacun peut apprendre aisément cette langue, car il y a une école publique dans toutes les villes et dans presque tous les villages[1]. » Les dames elles-mêmes s'exprimaient avec élégance dans la langue de Cicéron. L'Italien Gvagnin admire la manière dont les Polonais prononçaient le latin, et Cromer ajoute : « Quand on est en Pologne, on pourrait se croire en plein Latium[2]. »

Nous terminerons cette esquisse de l'ancienne noblesse polonaise en rappelant un des traits les plus saillants de son caractère : c'est l'esprit de charité fraternelle, l'idée religieuse et chrétienne dont elle s'inspirait en politique. La noblesse se regardait comme une grande communauté, une grande famille, dont les membres, tous égaux entre eux, étaient unis par les liens les plus sacrés, et solidaires

apprimeque ad consumptionem sedecim pluriumve annorum in pulveribus scholasticis committunt, sumptibus pro magistris minime indulgendo, unde linguam latinam omnes fere congrue callent. Idque ea de re maxime observatum crediderim, quod vulgaribus literis vel scripturis, in sacris ac profanis rebus, nunquam utantur; omnesque leges tam civiles quam nobilium ac villanorum et ipsa cancelaria regni ac castrensis, latinis literis omnia expedit, atque ideo factum est, ut passim docti omnes evaderent. Habent præterea Poloni et Lituani linguæ latinæ inflexionem propriam et perfectissimam, ut latinarum dictionum sonum proprie ad justum accentum expressionemque, secundum literas ipsas, quadam cum gratia et dulcedine, inflectere ac proferre queant. » Gvagnin, t. II, p. 64.

1. *Relacye nuncyuszów*, t. II, p. 128.

2. « Ad scholas quidem et magistros mittere mares liberos, et latinis literis teneram ætatulam imbuere, omnibus, pauperibus juxta ac divitibus, nobilitati ac plebi, oppidanæ præsertim, studium est. Multi pædagogos domi alunt. Itaque ne in medio quidem Latio quis reperiat tam multos vulgo cum quibus latine tamen loqui possit. Puellæ quoque nobiles et urbanæ, vel domi vel in monasteriis, vernacula, imo et latina lingua legere et scribere discunt. » Cromer, p. 91.

dans leurs actes et leur conduite. On rencontre souvent cette expression employée par les anciens légistes : « *Nos nobiles, milites totaque communitas,* » nous, nobles, soldats et toute la communauté. D'autres fois il y a : « *fraternitas,* » la fraternité. En s'adressant la parole, les nobles se donnaient habituellement le nom de frères[1].

C'était le roi qui en Pologne, comme dans les autres monarchies, conférait la noblesse[2]. Mais ce qui était particulier à ce pays, c'est que la noblesse pouvait y être acquise par l'adoption, c'est-à-dire qu'une famille déjà noble pouvait en adopter une qui ne l'était pas en lui conférant le droit de porter son blason. Aussi les armoiries n'étaient-elles pas en Pologne, comme dans le reste de l'Europe, la propriété et le signe distinctif d'une seule

1. « In signum æqualitatis quæ inter nobiles servatur, fratris nomen in compellationibus obtinet, ut etiam præcipui senatores quemvis nobilem hac voce alloqui non dedignentur. Cæterum consuetudine receptum ut si in publicis consultationibus de senatu sermo, ille fratrum seniorum vocabulis designetur ad differentiam equestris ordinis cui fratrum juniorum nomen tribuitur. » Lengnich, lib. III, p. 13.

2. Sur la noblesse en Pologne, quelle était son origine, comment elle était conférée, etc., voy. Lengnich, liv. III, chap. I et II. « Nobiles ruri in vicis et prædiis suis degunt, ex qua causa etiam terrigenæ, quasi in terris seu agris geniti, sermone patrio « ziemianie » ipsorumque possessiones hæreditariæ bona terrestria vocantur (p. 2). — Est nobilis qui patre nobili natus, in suis possessionibus vivens, juribus nobilium utitur... Qui parentibus nobilibus natus, domicilio in civitatem translato, ea exercet quibus oppidani suam navare operam solent, pro nobili non habetur. Præter natos etiam nobiles sunt qui nobilitatem acquisiverunt (p. 8). — Jam Casimiri magni tempore milites seu nobiles ex scultetis et kmethonibus creati memorantur (p. 26). » — Ceux qui se distinguaient à la guerre obtenaient facilement la noblesse. Ils étaient appelés nobles *ex charta belli.* Sigismond-Auguste, à l'époque de l'union de Lublin, donna, comme nous l'avons dit déjà, la noblesse à des villages entiers. A partir de 1578 la noblesse ne put plus être conférée que par un acte de la diète. Voy. Lengnich, ubi supra.

famille : elles appartenaient à des réunions de familles qui, sans être unies par les liens du sang, formaient des espèces de tribus nobiliaires.

L'idée religieuse, l'idée chrétienne qui planait sur les institutions politiques de la Pologne, apparaît à chaque instant dans le texte même des lois. Les « statuts » ou « constitutions[1] » sont toujours précédés de considérants qui s'appuient sur les préceptes les plus élevés de la morale et de la religion. Nous en avons déjà donné un exemple en citant, au sujet de la Lithuanie, le texte même de l'acte de l'union promulgué à la diète de Horodlo. Sans aller chercher d'autres preuves dans les grands actes de l'histoire ou de la législation polonaise, nous nous bornerons à reproduire une anecdote empruntée aux Mémoires de Jean Choisnin, le secrétaire et le compagnon de l'évêque de Valence. Elle se rapporte aux préliminaires de l'élection du duc d'Anjou et nous ramènera ainsi à notre sujet principal, loin duquel nous avons été retenus jusqu'ici par la nécessité d'exposer la marche historique de la Pologne sous les Jagellons et par l'opportunité qu'il y avait à faire connaître les institutions polonaises avant de raconter les changements qu'elles allaient subir. On verra, par cette anecdote, qu'au milieu des transactions politiques la pensée de Dieu et de sa providence était constamment présente à l'esprit des Polonais, et que Montluc, s'il oubliait parfois qu'il était évêque, savait toujours s'en tirer en homme d'esprit.

1. Lengnich dit que le nom de « statuts » désigne les lois écrites en latin, et que l'usage prévalut de n'appeler « constitutions » que les lois écrites en polonais.

« Le dict sieur evesque de Valence se trouvant à Conin, où il avait sa résidence, un des principaux du Sénat vint le visiter, dit Choisnin, soubz prétexte d'entendre nouvelles du sieur de Balagny avec lequel il avoit contracté amitié du temps de la maladie du Roy dernier décédé; et l'ayant en main, le dict sieur evesque ne voulut perdre l'occasion de le prier de prendre nostre party, luy mettant en avant toutes les raisons qu'il pensoit pouvoir suffire à le gaigner. Or sa response fut que l'eslection du Roy estoit une chose saincte et sacrée, qu'il trouvoit mauvais qu'on en parlast comme d'une chose qui despendist de la providence des hommes, qu'il se falloit remettre à Dieu, qui toucheroit au cœur des electeurs et leur présenteroit celuy qu'il auroit destiné à estre leur oinct et sacré. Ce furent ses propres paroles; et pour ce qu'il sembloit que par là il voulust taxer le dict sieur qu'il n'eust point faict mention de Dieu, il luy respondit que, parlant à un homme de lettres comme il estoit, il n'estoit aucun besoing de lui ramentevoir ce qui luy estoit assez cogneu. Bien luy vouloit-il dire en passant que si un malade requeroit qu'on luy fist venir un medecin, le parent ou ami qui en prendroit la charge ne feroit pas son devoir, s'il disoit qu'il fallust appeler celuy que Dieu auroit choisi pour luy rendre la santé. Mais un autre qui diroit que le plus docte et expérimenté est celuy que Dieu a esleu, il feroit ce qu'il devroit pour le malade et seroit estimé sage et advisé. Par mesme raison falloit-il croire que Dieu n'envoyeroit pas son ange pour monstrer celuy qu'il veult estre oinct et sacré; et c'est assez qu'il nous a faict entendre les vertus requises à un bon Roy; et si les gen-

tilshommes polonois le choisissoient tel, l'on pourroit dire que c'est celuy que Dieu avoit ordonné [1]. »

Nous avons cherché à saisir et à fixer quelques-uns des traits qui distinguaient la noblesse polonaise au XVIe siècle. Nous allons maintenant la mettre à l'œuvre, voir agir les forces spontanées de son initiative, assister au spectacle de son activité politique dans les conjonctures difficiles de l'interrègne et de l'élection.

1. Choisnin, p. 399.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DU TOME PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

PARIS — J. CLAYE, IMPRIMEUR, RUE SAINT-BENOIT, 7.


LA POLOGNE
à la mort de
SIGISMOND-AUGUSTE
en 1572
Carte dressée par
FÉLIX WROTNOWSKI
Paris 1867
Indication
des villes occupées par les parties belligérantes.
SUÈDE
DANNEMARK
MOSCOU
SUÈDE
MER BALTIQUE
DANNEMARK
GRAND DUCHÉ DE MOSCOU
COURLANDE
SÉVÉRIE
UKRAINE
COSAQUES
TARTARES
MOLDAVIE
HONGRIE
TRANSYLVANIE
VALACHIE
VALACHIE PROPREMENT DITE
BESSARABIE
MER NOIRE
CRIMÉE
BOHÊME
SILÉSIE
LUSACE
BRANDEBOURG
POMÉRANIE
PRUSSE ROYALE
GRANDE POLOGNE
PETITE POLOGNE
GRAND DUCHÉ DE LITHUANIE
RUSSIE BLANCHE
RUSSIE NOIRE
Palatinat de Novogrodek
Palatinat de Brzesc litewski
Palatinat de Minsk
Pal. de Mscislaw
Palatinat de Russie
Palatinat de Kiev
Pl. de Volhynie
Pl. de Podolie
Pl. de Braclaw
PODOLIE
MONS CARPATHES
STOCKHOLM
BERLIN
PRAGUE
DRESDE
HERMANSTADT
BUKAREST
MOSCOU
Gravé par Erhard, 12, r. Duguay-Trouin.
Paris _ Imp. Lemercier & Cie 57 r. de Seine.